



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





600077846







600077846

171

ent
-en

adu
tés
on,
de
ia,
vec
n'a
au
é-
ée
ue
ui-
lo,
nt
nt
ce
ly
et
il

les
de
is.
se
ni-

s-
i-



600077846

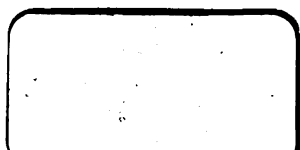




TABLEAU
DE LA
COCHINCHINE



TABLEAU

DE LA

COCHINCHINE

SOMMAIRE

- I. INTRODUCTION, par M. le baron Paul de Bourgoing, sénateur, président de la Société d'ethnographie orientale et américaine.
- II. PREMIÈRE PARTIE. Géographie physique, ethnographique et politique, par M. E. Cortambert, vice-président de la Société ethnographique.
- III. DEUXIÈME PARTIE. Aperçu général de l'histoire de la Cochinchine, par M. Léon de Rosny, secrétaire perpétuel de la Société ethnographique.
- IV. LINGUISTIQUE DE L'AN-NAM, par M. Léon de Rosny.
- V. DOCUMENTS DIVERS sur les opérations militaires, et sur la culture du coton en Cochinchine.
- VI. BIBLIOGRAPHIE ANNAMIQUE, par M. A. de Bellecombe, membre de la Société ethnographique.
- VII. ANNEXE : Documents et rapports sur les expéditions militaires ; — Biographies.

ERRATA ET ADDENDA.

Page 2, lig. 3 de la note ; au lieu de til, lisez : tilde.

Page 35, lig. 28 ; au lieu de Padaran, lisez : Pandaran.

Page 42, lig. 18 ; après Viñ-thañ, ajoutez : Cette ville de Viñ-thañ est la même que celle de Viñ-loung, dont les Français viennent de s'emparer par un brillant fait d'armes.

Page 99, dernière ligne, lisez : Note tirée des *Annales*, etc.

Page 112, dernière ligne ; au lieu de Pigneaux, lisez : Pigneau.

Page 137, lig. 3 en remontant ; au lieu de : peuvent et mettre, lisez : peuvent mettre.

Page 153 ; la seconde note doit être numérotée 2, et non 1.

Page 176, avant-dernière ligne (dans la note) ; au lieu de Jaques, lisez : Jaque.

INTRODUCTION

Les deux auteurs de ce livre sur la Cochinchine, MM. Eugène Cortambert et Léon de Rosny, ont été invités par la Société d'Ethnographie, sur la proposition de son président, à rassembler les matériaux nécessaires pour offrir à une brave armée qui vient d'ajouter, dans ces régions lointaines, un nouveau lustre à son glorieux drapeau, ce tribut de notre sympathie, ce résultat de nos efforts assidus.

Notre Société avait pensé qu'elle s'écarterait du but qu'elle doit se proposer si elle n'utilisait pas les éléments scientifiques si divers et si étendus dont elle dispose pour élaborer, avec tous les avan-

tages du travail collectif, un livre d'une utilité pratique, d'une opportunité immédiate.

Ceux de nos compatriotes que la France envoie au loin, pour la doter d'une colonie nouvelle, n'avaient-ils pas en effet droit d'attendre d'une si puissante, d'une si généreuse métropole, tous les genres d'encouragement et d'appui, tous les témoignages de la plus active sollicitude ? Les familles françaises qui ont donné leurs enfants pour accomplir cette œuvre méritoire et patriotique ne doivent-elles pas vivement désirer pouvoir s'instruire de tout ce qui concerne cette presqu'île, naguère encore à peine connue de nous, mais appelée, dans un avenir qui ne peut être éloigné, à figurer parmi nos plus avantageuses possessions d'outre-mer ?

La Cochinchine, qui renferme, d'une part, des contrées dont la salubrité égale la richesse, mais, de l'autre, des localités malsaines qu'il faut éviter ou ne traverser que rapidement, présente à l'observateur éclairé les mêmes chances, les mêmes conditions de fâcheux mécomptes ou de brillants succès que toutes les autres régions tropicales où les nations européennes veulent fonder des établissements. Une connaissance préalable des lieux, des saisons, des productions, des précautions d'hygiène indiquées par l'expérience, toutes ces notions

INTRODUCTION.

v

doivent être recueillies, publiées à l'avance, et précéder chaque fondation coloniale.

La conquête, la prise de possession, demandent sans doute également des explorations préparatoires, la désignation des points vulnérables, la connaissance du peuple qu'il s'agit de vaincre; mais l'essence de pareilles expéditions, c'est la soudaineté de l'attaque, l'essor rapide, la promptitude de l'exécution. Un établissement territorial permanent, au contraire, exige une étude aussi approfondie que possible, la recherche et le choix scrupuleux des documents puisés aux meilleures sources, et surtout l'examen consciencieux de tous ces renseignements anciens ou récents.

La tâche à remplir, d'après cette pensée de prévoyance et d'information, a été répartie entre nous de la façon suivante :

La rédaction des documents géographiques et statistiques, la peinture des mœurs et coutumes de ces contrées, de leurs produits de toute nature, ainsi que l'établissement d'une carte contenant l'empire d'An-nam, le Kambodje et la Basse-Cochinchine, devenue possession française, ont été confiés à M. Cortambert, si connu par ses travaux géographiques.

M. de Rosny, en raison de la nature de ses études philologiques, a pu fournir, en outre d'un vocabulaire de la langue cochinchinoise usuelle, un résumé rapide de l'histoire de ce pays. Cette œuvre importante présentait des difficultés qui ne pouvaient être surmontées que par un ensemble de connaissances toutes spéciales. Lorsqu'il s'agit en effet de remonter à l'origine des peuples de notre vieille Europe ou même à celle des nations asiatiques mentionnées soit par l'Écriture, soit par les auteurs de l'antiquité grecque et romaine, les sources historiques se présentent en foule aux judicieuses investigations de la critique moderne.

Quant à ce qui concerne les régions situées au delà du Gange et de l'Imaüs, les historiens et géographes latins et grecs nous font défaut. Les connaissances de Ptolémée, si l'on peut nommer ainsi quelques renseignements approximatifs et de vagues traditions, ne s'étendent que jusqu'au golfe de Siam, à l'orient duquel est situé le royaume de Kambodje. Au delà de ces pays, se trouve la Cochinchine ; les annales de l'antiquité n'en font aucune mention. Pour recueillir les données historiques nouvelles dont ce livre présente l'indispensable résumé, il a été nécessaire de puiser aux sources chinoises : les études de M. de Rosny lui ont permis d'y recourir directement.

Les écrits des voyageurs portugais, zélés explorateurs de la contrée qui nous occupe, ont fourni surtout des informations statistiques et commerciales. Les auteurs de cette nation nous ont en outre révélé un fait intéressant et curieux. C'est vers l'embouchure du Mè-kong qu'échoua Camoëns vers l'année 1565. Par bonheur il put sauver, en nageant jusqu'au rivage cochinchinois, le manuscrit de son poème des *Lusiades*. Nous trouvons, dans les strophes inspirées par cet événement à l'illustre poète, les noms un peu défigurés de notre colonie naissante et de son fleuve majestueux.

L'une des différences les plus essentielles à signaler entre cette terre asiatique, nouvellement conquise par la France, et la belle colonie qui lui appartient dans le nord de l'Afrique, résulte de la comparaison qu'on peut établir entre les religions de ces deux pays.

La Cochinchine a depuis longtemps été accessible au prosélytisme de nos missionnaires ; en Afrique, au contraire, nous sommes en présence, depuis près d'un tiers de siècle, d'une population indigène, qui, bien qu'elle puisse, sous cette domination chrétienne, apprécier tous les bienfaits d'une administration régulière, fondée sur une législation

équitable, n'a pu offrir que de rares exemples de conversion à la foi de ses vainqueurs. La raison de cette différence est toute naturelle. Le mahométisme, dont la rapide et violente propagation s'est faite, non point par l'onction persuasive de la parole, mais par la puissance du glaive, a inspiré pour toujours à ses sectateurs un fanatisme farouche et guerrier qui tourne, en cas de défaite et d'assujettissement, en obéissance résignée, en haine sourde, dissimulée, mais longtemps implacable. Plusieurs nations européennes ont trouvé, sur différents points de la terre, des dominations de cette nature, fondées sur la conquête, conservées par l'appareil constant de la force, mais leur procurant cependant des avantages assurés de tous genres et toujours croissants.

Le christianisme avait depuis plusieurs siècles pris une vaste extension dans l'empire d'An-nam. Les missionnaires français, portugais et espagnols, avaient obtenu un grand nombre de conversions; mais cette œuvre était pleine de périls et d'incertitudes. Une excessive mobilité, tel est le trait distinctif du caractère des populations de ces contrées; elle a fait perdre nécessairement à plusieurs reprises une partie des succès obtenus par les courageux propagateurs de la foi. Ces réactions rendent très-difficile d'établir en ce

moment le chiffre exact des conversions qui ont persisté parmi les indigènes ayant reçu le baptême. Mais ce qu'on peut affirmer, c'est que dans aucune contrée africaine ni asiatique, l'occupation du pays n'a été, au même degré, ni aussi promptement, accompagnée de ces conquêtes religieuses, acquisitions morales aussi puissantes, au point de vue politique, que la possession matérielle des territoires.

La différence des cultes a de tout temps constitué l'obstacle le plus invincible à l'assimilation ou à l'union cordiale des peuples destinés par la conquête à subir, comme colonies, les lois d'une nation étrangère. Dans les premiers temps de notre domination en Algérie, c'était le fanatisme mahométan qui excitait les Arabes aux résistances armées qualifiées de *guerre sainte*. D'autre part, c'est l'attachement traditionnel et passionné des Hindous pour quelque pratique barbare de leur culte, ou quelque superstition, quelque aversion invincible pour des substances réputées impures, qui a produit chez les sectateurs de Brahma l'insurrection formidable de 1857. Ce que nous connaissons jusqu'ici de la religion ou plutôt des cultes si divers qui existent en Cochinchine, ne présente, et ne peut faire présager rien de semblable.

Les habitants de l'empire d'An-nam sont livrés

INTRODUCTION.

x

à l'idolâtrie la plus grossière. Les superstitions les plus incroyables dans leur bizarre absurdité varient suivant les localités et la diversité des origines. La population se compose d'éléments de race mongole arrivée de la Chine par le nord, de tribus indiennes ou kambodjiennes sortant de l'Occident, et enfin d'une faible fraction d'origine malaise venue du Midi, par mer, et répartie sur le littoral méridional. Cette dernière professe généralement la religion mahométane.

On conçoit qu'il n'existe aucune cohésion possible entre tant de fractions si disparates; on ne saurait en craindre rien qui ressemble à l'entente secrète et persistante sur laquelle se fonde la puissance toujours armée de l'islamisme, cette religion si absolue dans ses dogmes, si compacte dans l'adhérence fanatique de ses sectateurs.

Le culte le plus répandu dans l'empire d'Annam est sans doute le bouddhisme; cette religion est professée par la plus grande partie des peuples de l'Asie. C'est en confondant complaisamment sous une même dénomination toutes les nuances d'une foi incohérente, toutes les idolâtries, toutes les croyances éphémères et sans nom, tous les schismes, toutes les sectes des quatre cent mil-

lions d'habitants assez inconnus de la Chine; c'est en y joignant le bouddhisme réformé du Tibet et de quelques autres contrées asiatiques, qu'on en arrive pour l'évaluation numérique des peuples qui professent la religion de Bouddha au chiffre colossal de cinq cent millions. On compte généralement dans ce nombre toute la population de la Cochinchine, à l'exception des quelques milliers de Malais mahométans.

Ce bouddhisme, fût-il même répandu en Cochinchine avec ensemble et dans toute sa ferveur, ne pourrait jamais devenir contre nous un sujet d'hostilité et d'excitation. Cette religion, en effet, au lieu d'avoir pour base, comme celle des musulmans, l'intolérance haineuse et le prosélytisme violent, a pour précepte fondamental la bienfaisance, la douceur des mœurs, le calme contemplatif et l'amour du prochain. En définitive, l'état religieux de notre plus nouvelle conquête coloniale, par son défaut absolu de tendance active, écarte toute probabilité d'une opposition ayant pour base l'ardent stimulant de la croyance. En admettant même que le chiffre des convertis, restés fidèles à leur changement de culte, ne soit pas bien connu, on peut affirmer que, si l'admirable courage de nos missionnaires, isolés, sans l'appui d'une occupation armée, avait pu obtenir, déjà de-

puis longtemps, des résultats considérables, leurs efforts soutenus par la présence de nos soldats et l'ascendant de la France, dont le pavillon a flotté victorieux en Orient comme dans le monde entier, verront s'accroître, dans ces régions lointaines, la propagation du christianisme, et avec elle l'union si nécessaire dans tout établissement colonial entre les indigènes et les nouveaux venus.

On verra, dans les relations qui vont suivre, le tableau des immenses avantages que présente cette acquisition. Richesses minérales et végétales de toute nature : parmi ces dernières figurent, avec profusion, le riz et le coton.

En raison de la facilité de leur culture dans des contrées d'une si rare fertilité, celle du riz devra être abandonnée aux indigènes, qu'il suffira d'encourager, de stimuler par l'espoir d'achats très-lucratifs pour eux-mêmes, alors qu'ils pourront nous les offrir à des prix d'une modicité fabuleuse. Leur facile débit, surtout en Chine, est prouvé par une longue expérience. Profiter des avantages d'une culture abandonnée à des populations acclimatées, est de tous points préférable aux exploitations que peuvent essayer, par eux-mêmes ou par des travailleurs salariés, des colons ayant à combattre tout d'abord les inconvénients et les

dangers des défrichements de plaines, insalubres en raison même de leur humide fécondité. Le transport de ce produit et de tous les autres dont ce sol abonde pourra se faire jusqu'à la mer par les nombreuses embouchures de fleuves admirables, qu'on peut comparer au Danube, au Volga, au Gange tant vanté.

La distance peut, au premier abord, être présentée comme un inconvénient de cette riche possession ; mais faut-il oublier que de nos jours ce désavantage disparaît devant le raccourcissement de toutes les voies du mouvement et la promptitude des moyens de communication ? Toutes les puissances ont fondé récemment des colonies situées au delà des anciennes limites du monde commercial : l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, la Russie, naviguent dans les mers les plus lointaines, vers les rivages à peine abordés et décrits dans le commencement de ce siècle.

Quant à la France, elle a glorieusement, avantageusement réparé, par de nouvelles acquisitions dans les différentes parties du monde, la perte des colonies qu'elle possédait au siècle dernier. Une étape, une puissante station navale dans les parages qui conduisent en Chine, au Japon et dans toutes les parties de l'extrême Orient avec

lesquelles ses relations s'étendent chaque jour, était nécessaire au développement de son commerce et de sa force maritime.

Au tableau rapidement tracé des avantages que présente cette conquête, il faut ajouter ceux résultant du traité que le gouvernement de l'empereur vient de conclure si heureusement : ce traité donnera à nos coreligionnaires protection et sécurité, il procurera au commerce français d'importants débouchés. Sous ce rapport, le raccourcissement des voies à parcourir, les prodigieux progrès de la navigation, la rapidité plus miraculeuse encore des transmissions de la pensée ont créé d'essentielles facilités.

Le percement de l'isthme de Suez, que l'Europe devra à l'initiative, à la fermeté persistante de la France, placera le nom de Ferdinand de Lesseps parmi ceux qui auront mérité la reconnaissance de la postérité; cette œuvre gigantesque va doubler pour toutes les puissances maritimes la valeur des établissements de ces régions du globe.

Le télégraphe électrique est déjà établi sur une étendue considérable. Les chances de la navigation ont reçu, en outre, depuis quelques années, dans ces parages, une importante amélioration. Autrefois, le détroit de Malâka, qu'il faut franchir pour passer des mers de l'Inde dans

celle de la Chine, était fort dangereux; depuis peu, trois phares ont été établis par l'Angleterre sur les points les plus difficiles; d'autres fanaux ont été élevés plus récemment sur les côtes de notre Cochinchine. La navigation des passages qui conduisent immédiatement à Saï-gon est ainsi devenue rapide et sans périls.

L'époque de la splendide prospérité de nos anciennes possessions des Indes Orientales vit encore dans le souvenir de nos marins et de nos commerçants; mais dans les années de la florissante administration des François Martin, des Dupleix et des La Bourdonnais, il fallait de cinq à six mois pour atteindre les Indes Orientales; aujourd'hui six à sept semaines suffisent! On peut juger par là dans quelle proportion le progrès en toutes choses, dont notre siècle s'enorgueillit, diminue les difficultés autrefois si ardues d'un établissement lointain. Envisageons donc avec confiance l'avenir de cette belle colonie.

Le baron PAUL de BOURGOING,
Sénateur, Président de la Société d'ethnographie.



TABLEAU

DE LA

COCHINCHINE

PREMIÈRE PARTIE

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, ETHNOGRAPHIQUE
ET POLITIQUE

SITUATION GÉNÉRALE

ET CARACTÈRES PHYSIQUES DU PAYS

A l'extrémité méridionale de l'Asie, s'étend la grande et belle presqu'île d'Indo-Chine, qui, placée entre l'Hindoustan et la Chine, entre le golfe du Bengale et le Grand océan, et s'allongeant jusqu'au sein de la Malaisie, est le lien du commerce des plus magnifiques régions du monde.

Dans la partie orientale de cette presqu'île, se trouve l'empire d'*An-nam*¹, c'est-à-dire le Sud paisible, nom

¹ Suivant l'appellation chinoise, *'An-nan* ou *Ngan-nan*. Cette apostrophe devant l'*a* désigne une sorte d'anhélation, qu'on rend ordinairement, mais moins exactement peut-être, par *ng*.

fort peu mérité depuis longtemps ; on l'a autrefois appelé, avec un peu plus de vérité, *Viet-nam* (Splendeur du Midi). Il se divise en trois parties principales : 1° l'An-nam septentrional, Tong-kiñ¹ ou Dang-ngoai (royaume du dehors) ; 2° l'An-nam méridional ou Dang-trong (royaume du dedans) ; 3° le pays des Lao, pays peu connu et peu soumis, dans l'intérieur. Il faut remarquer, en outre, les Moï, les Loï et autres populations à peu près indépendantes, répandues dans les montagnes de l'ouest. Enfin, on peut considérer comme une annexe de l'An-nam, aussi bien que du Siam, le royaume de Kambodje, tributaire à la fois de ces deux états.

On applique ordinairement à tout l'empire d'An-nam un autre nom, celui de Cochinchine. C'est évidemment à tort : ce terme doit être réservé à une région maritime de la monarchie Annamite ; mais, ici même, l'application en est encore douteuse ; car les uns appellent Cochinchine tout ce que les indigènes nomment Dang-trong, c'est-à-dire toute la contrée qui forme, en s'arrondissant, la côte sud-est et méridionale de la péninsule Indo-chinoise, le long de la mer de Chine, depuis la limite méridionale du Tong-kiñ jusqu'à la frontière du royaume de Kambodje ; d'autres restreignent cette dénomination à la partie la plus orientale de l'empire, en n'y comprenant ni le Tsiampa, ni le Kambodje annamite ; ils ont peut-être raison ; mais l'autre opinion est la plus forte aujourd'hui : il serait difficile de dire en ce moment que ni Saï-gon, ni Myt-ho, ni aucun des autres points qu'occupe maintenant

¹ Ce nom, qu'on écrit ordinairement Tonkin, s'écrit plus exactement *Tong-king* ou *Tong-kin* ; cette dernière forme, qui présente l'n avec le til espagnol, nous paraît préférable pour rendre clairement le gn mouillé français, comme dans *mignon*.

notre brave armée, ne sont en Cochinchine ; nous admettons donc que la Cochinchine est tout l'An-nam méridional, tout le Dang-trong, et nous la diviserons en deux parties : au nord, la Cochinchine proprement dite, qui se divise elle-même en Haute-Cochinchine et Moyenne-Cochinchine (y compris le Tsiampa) ; — au sud, la Basse-Cochinchine, ou le Kambodje annamite, pays détaché de l'ancien royaume de Kambodje et qu'avait conquis progressivement l'An-nam.

On a prétendu que le nom de la Cochinchine vient de ce que les premiers voyageurs européens qui visitèrent ce pays lui trouvèrent une ressemblance d'aspect avec la côte de Cochin, dans l'Inde, et voulurent exprimer ce rapport, en même temps que le voisinage de la Chine ; mais nous croyons plutôt que ce nom est une corruption de celui de Tchen-tching, donné par les Chinois à la partie plus orientale de la péninsule ¹.

La contrée annamite est bornée au nord par les provinces chinoises de Kouang-toung, de Kouang-si et de Yun-nan ; à l'est et au sud, par la mer ; à l'ouest, par le royaume de Kambodje et le royaume de Siam. Elle s'étend entre 8° 30' et 23° de latitude nord, et entre 101° et 107° de longitude est (méridien de Paris). Sa longueur, du nord au sud, est d'environ 1700 kilomètr. ; sa moyenne largeur, de 300 kilom., et sa superficie, de 360 000 kilomètres carrés.

Examinons d'abord l'aspect physique de l'An-nam dans son ensemble, et commençons par en étudier le contour maritime.

La côte annamite commence au golfe de Tong-kiñ,

¹ Suivant le Père de Marini, le mot Cochinchine vient de *Kiao-tchi*, qui veut dire « doigts de pied tortus ou orteils croisés » ; mais cela nous paraît peu probable.

vis-à-vis de la grande île de Haï-nan : après avoir dessiné une concavité avec ce golfe, elle se dirige au sud-sud-est, en formant un assez grand nombre de baies, dont la plus fameuse est celle de Tourane, grande, abritée, mais qu'on a trop vantée comme station navale ; car elle est trop vaste et presque aussi agitée que la pleine mer. Un peu au sud de cette baie, la côte commence à courir droit au sud, toujours parsemée d'assez nombreuses anses qui offrent des ressources à la navigation. On remarque, par 13° de latitude, le cap Varela ou Moui Naï, avancement de montagnes escarpées qui sont connues par leurs mines d'argent et leurs sources chaudes.

On voit ensuite le cap Pandaran ou P'an-rang¹, considéré comme le cap de Bonne-Espérance de la navigation cochinchinoise à cause de la mer orageuse qui l'entoure et de la difficulté de le doubler ; à partir de ce point, le rivage tourne au sud-ouest, et il conserve cette direction jusqu'au cap de Kambodje ou d'Ong-dok, pointe aiguë, qui est l'extrémité méridionale du delta du Mè-kong et de tout l'empire ; le terrain, entrecoupé dans cet espace par les nombreuses bouches des fleuves Dong-naï et Mè-kong, y est généralement bas. Le cap Saint-Jacques présente cependant, à l'entrée principale du Dong-naï, sa haute masse granitique et syénitique, couronnée de bambous.

Du cap d'Ong-dok jusqu'à la frontière du royaume de Kambodje, et ensuite le long du Kambodje et du royaume de Siam, jusqu'à l'embouchure de Mè-nam, la côte, baignée par le golfe de Siam, court au nord-ouest, parsemée

¹ Cette apostrophe qu'on place à la suite du P désigne une sorte d'aspiration qu'on rend ordinairement par *ph*, mais peu exactement, car la prononciation se rapproche plus du *p* que de l'*f*.

d'innombrables îles, qui forment l'archipel de Hastings ou l'archipel Kambodjien, et qui font partie, les unes, de la Cochinchine, d'autres, du Kambodje, le reste, du Siam. Plusieurs de ces îles sont considérables. On remarque surtout celle qui, placée en face de Kampot, s'appelle P'ou-kok en cochinchinois, Koh-dud en siamois, Koh-trol ou Koh-trôn en kambodjien, et qui est la Quadrole des anciennes cartes, la Turrah de plusieurs cartes modernes. Elle a des montagnes pittoresques et de magnifiques forêts, parmi les arbres desquelles on distingue un aloès ligneux, célèbre par le parfum qu'il répand; mais ce n'est que, pourri dans la terre et noir comme du jais, qu'il acquiert cette propriété odorante. La noix de cachou est aussi une des productions de cette belle île. Les quatre ou cinq mille habitants de P'ou-kok sont des Cochinchinois et des Chinois, qui se livrent à la pêche, surtout à celle des trépangs. Cette île est occupée par les Annamites, mais elle appartient légitimement aux Kambodjiens, qui aimeraient bien mieux la voir entre les mains des Français, leurs alliés, qu'au pouvoir de ceux qui sont depuis longtemps leurs ennemis et leurs oppresseurs.

Parmi les autres îles du même archipel, trois ou quatre portent le nom de Koh-kong; on distingue aussi Rong-sam-lam, Koh-kut, Koh-tchang, parmi les plus septentrionales; — le groupe de Hôn-koh-tré, situé vers le milieu, dans le voisinage de P'ou-kok; — enfin Pandjang, vers le sud. Cette dernière est très-connue des navigateurs qui fréquentent le golfe de Siam, près de la sortie duquel elle se présente; assez élevée, mais sans montrer aucun pic distinct de la masse générale, elle offre dans son sol un amas de grès mélangé de jaspe rougeâtre; elle est couverte de bois épais, à travers lesquels on voit s'é-

lancer, de branche en branche, de jolis écureuils gris.

Poulo-Obi (c'est-à-dire, en malais, île aux Ignames), en kambodjien Koh-tam-boung, en cochinchinois Hôn-khoaï, en siamois Koh-man, se trouve au sud du cap de Kambodje ; elle offre aux navigateurs des ressources pour faire de l'eau et des provisions ; on y trouve d'énormes ignames-patates et des bananes. Une île qu'on rencontre plus au nord, et qui présente à peu près la même apparence, est connue sous le nom de Faux Poulo-Obi.

Outre ces îles, on peut en signaler plusieurs autres dans les eaux de l'An-nam : ainsi, vis-à-vis des bouches du Mè-kong, Poulo-Condor (c'est-à-dire, en malais, îles aux Calebasses), en cochinchinois Kôn-nôn, forme un groupe de douze îles, au milieu duquel s'offre un vaste et bon port, qui est bordé au sud et à l'ouest par un amphithéâtre de montagnes escarpées, mais protégé moins sûrement au nord et à l'est par des îlots. L'aspect général de ces îles est triste ; cependant elles sont riches en bananes, en manguiers, en patates, en cocotiers, en maïs, en fèves, en calebasses ; on y trouve beaucoup de buffles, de cochons, de singes, d'écureuils, de pigeons blancs, de grands pigeons verts, de tortues. Le climat n'y est pas malsain, comme on l'a prétendu.

Les Français en ont pris possession en 1861.

Les Anglais fondèrent, en 1702, sur la principale île du groupe, une factorerie, qui fut détruite en 1704 par une garnison indigène préposée à sa garde ; on en voit encore les ruines. C'est sur la côte sud-est de la même île que se trouve le seul village remarquable du groupe : il est situé près d'une grande baie, qui serait un port utile si elle n'était pas exposée aux vents d'est.

Les habitants des îles de Poulo-Condor sont au nombre

de huit à neuf cents, d'origine cochinchinoise ou kam-bodjienne; ils ont une apparence de santé, construisent bien leurs maisons, qui sont au niveau du sol et non placées sur des pieux, comme dans la plupart des pays indo-chinois, et ils se montrent bienveillants, suivant Crawford; mais d'autres voyageurs les ont dépeints comme peu traitables.

Un peu à l'ouest de Poulo-Condor, on rencontre les deux îlots des Frères. — Si l'on s'avance à l'est, on trouve, après le banc du Royal-Bishop, Poulo-Sapato, dont le nom hybride, moitié malais, moitié portugais, signifie île du Soulier; c'est un rocher inaccessible, qui forme, avec la Grande et la Petite Catwyk et quelques autres îles, un groupé assez remarquable, considéré par les navigateurs comme la limite méridionale des tiphons. Puis viennent les deux Poulo-Cecir : l'un, Poulo-Cecir de mer ou Thou; l'autre, Poulo-Cecir de terre ou Kaou, très-près du cap Pandaran. On rencontre ensuite successivement, en se dirigeant vers le nord, l'île de Tré, l'île de Kây-Soung, Poulo-Cambir, Kou-lao Ré ou Poulo-Canton, Kou-lao Cham, Kou-lao Han; enfin, dans le golfe de Tong-kiñ, les îles des Pirates Gaou-taou), trop justement nommées; et, plus au large, l'île de Bach-loung-vi (dragon à queue blanche), qui est l'île Nightingale des marins anglais.

Beaucoup plus loin de la côte, en face de Hué, est l'archipel des Paracels ou de Kat-vang, rempli d'écueils. Enfin, les redoutables bancs de Macclesfield se trouvent à l'est des Paracels.

Étudions maintenant les caractères physiques de l'intérieur de l'empire. Malheureusement ils sont encore enveloppés de beaucoup d'obscurité.

Deux grandes chaînes de montagnes s'y étendent du nord au sud : l'une, longeant la côte d'assez près et désignée sous le nom de montagnes des Moï, à cause du peuple principal des sauvages qui l'habitent ; l'autre, s'élevant sur la frontière du royaume de Siam, et qu'on peut nommer chaîne des Lao, du nom du peuple chez lequel elle se trouve en grande partie. On ne sait presque rien sur cette chaîne ; on connaît un peu mieux la chaîne du littoral, qu'on voit se dresser à peu de distance, quand on suit les contours du rivage, mais que très-peu de voyageurs ont franchie. L'altitude de ses principaux sommets n'a pas été mesurée.

L'An-nam compte trois grands fleuves : le Mè-kong, le Dong-naï et le Song-koï. Le plus grand est le Mè-kong, qui coule du nord au sud, et occupe le fond de la vallée formée par les deux chaînes de montagnes dont on vient de parler. Il vient de l'empire Chinois, où son cours reste encore assez mystérieux. On croit cependant que c'est le même fleuve qui sort du lac Bouka, dans le Tibet, au nord-est du grand lac Céleste (Tengri-noor) et qui s'appelle, dans ce même pays, Khara-oussou, puis prend, dans les provinces de Sse-tchhouen et de Yun-nan, les noms de Lan-thsang et de Kieou-loung-kiang (rivière des neuf Dragons). Il entre, par le Lao, dans l'empire d'An-nam, et c'est là qu'il reçoit le nom de Mè-kong ou plutôt Mè-nam-kong, c'est-à-dire, en langue lao, « mer des eaux de Kong », à cause de la province de Kong, qu'il parcourt. Il traverse le Kambodje, et arrive enfin dans la Basse-Cochinchine, où il est aussi désigné sous le nom de Song-len, et où il se jette dans la mer de Chine par plusieurs embouchures, que nous allons examiner tout à l'heure. Dans son vaste cours, qu'on peut évaluer à

3 000 kilomètres, ce fleuve est très-capricieux : tantôt il se montre très-profond et très-navigable, comme dans le Yun-nan, où un grand nombre de villes florissantes s'élèvent sur ses bords et animent une magnifique vallée ; tantôt il est parsemé de rochers, de rapides, de bancs de sable ; l'endroit le plus dangereux qu'y rencontre la navigation est vers le 13° degré, dans le Kambodje. Il s'y forme une cataracte assez considérable, qui, cependant, peut être franchie à l'époque des hautes eaux.

Le Mè-kong se divise, dans la Basse-Cochinchine, en deux bras principaux qui prennent les noms de rivière de Ba-sak, à l'ouest, et de rivière Japonaise ou de Myt-ho, à l'est, et qui courent tous deux au sud-est ; ils sont fort larges, mais malheureusement trop peu profonds, et, sur plusieurs points, embarrassés par des bancs de sable mouvants. Ces deux bras principaux projettent à l'ouest et à l'est, aussi bien qu'entre eux-mêmes, d'innombrables branches, qui entrecouperont un des plus vastes et des plus fertiles deltas du monde.

Parmi ces branches, auxquelles, dans les relations françaises de l'expédition de Cochinchine, on a appliqué assez singulièrement le nom espagnol d'*arroyos* (dénaturé souvent en *arroyaux*), nous remarquerons particulièrement la branche canalisée qui, allant à l'ouest, aboutit au port de Kang-kao, sur le golfe de Siam, et celle de Vaï-ko, qui court à l'est se réunir au Dong-naï et, par ce moyen, entretient une communication entre le Mè-kong et Saï-gon. On conçoit toute l'importance que peuvent offrir au commerce de semblables canaux naturels.

Un très-célèbre souvenir poétique se rattache au Mè-kong : c'est vers l'une de ses embouchures que Camoëns

fit naufrage, en 1556, tenant de sa main droite le poème des *Lusiades*, et nageant de la gauche. Le poète et son immortel ouvrage furent sauvés d'une perte qui paraissait certaine.

On peut considérer comme appartenant au bassin de ce grand fleuve le Tuk-mao, c'est-à-dire la rivière Noire, qu'on nomme ainsi à cause de la boue dont ses eaux sont remplies : c'est un cours d'eau peu étendu, qui coule dans le delta même du Mè-kong ; il est navigable pour les bateaux ordinaires, et se jette dans la mer, en face de Poulo-Obi. Il est très-poissonneux, et le pays voisin abonde en riz. On doit encore rattacher au même bassin le Rach-ghia, qui se rend dans le golfe de Siam, mais est joint au Mè-kong par un canal navigable pour les petits navires.

L'affluent le plus remarquable du Mè-kong, dans l'Annam, est sans doute la rivière d'Oudong, qui parcourt le Kambodje et sert d'écoulement au grand lac Talé-Sab ; nous y reviendrons plus loin, dans la description du Kambodje.

Examinons maintenant le Dong-naï : il coule du nord au sud, près et à l'est du Mè-kong, qu'il est loin d'égaler en longueur, mais avec lequel il rivalise pour la largeur de son cours, et qu'il surpasse par la facilité de la navigation. Il prend sa source dans le nord-est de la Basse-Cochinchine, coule d'abord au sud-ouest, et reçoit, à 40 kilomètres au sud-est de Saï-gon, par sa rive droite, la rivière de Saï-gon, qui a tant d'importance par la grande ville élevée sur ses bords. On continue quelquefois à donner le nom de Saï-gon au fleuve qui se dirige vers la mer après la jonction de ces deux cours d'eau ; mais il paraît plus naturel de lui conserver le nom du plus large, qui

est le Dong-naï. Peu après le confluent, vers un point où des tourbillons se font vivement sentir aux navires, et où règne une sorte de mascaret, c'est-à-dire une lutte violente entre les eaux qui descendent et la marée qui monte, il y a une bifurcation du fleuve en deux grandes branches : celle de l'ouest s'appelle Soï-rap ; c'est la plus large, mais elle est embarrassée de bancs de sable et peu propre à la navigation ; l'autre, où les bâtiments circulent habituellement, offre une profondeur moyenne de 10 brasses, va au sud-est, et se divise encore en plusieurs branches : la plus grande, la plus importante, celle à laquelle les indigènes conservent le nom de Dong-naï, arrive dans la mer de Chine, entre le cap Saint-Jacques, à l'est, et le banc de Ba-sak et la pointe de Kân-ghioë¹, à l'ouest ; sur la rive gauche de cet estuaire, près de son embouchure, est la baie de Young Taou, avec un bon ancrage. Une autre branche, située à l'ouest et très-voisine du Soï-rap, offre aussi une très-large embouchure, et porte le nom de Dong-thrang ; elle est fréquentée par les bâtiments du pays.

Bien loin de là, dans la partie la plus septentrionale de l'An-nam, coule le Song-koï ou Sing-ka (c'est-à-dire grande rivière), nommé Ho-ti-kiang dans la Chine, où il prend sa source ; il parcourt le Tong-kiñ et débouche dans le golfe de ce nom par plusieurs branches, dont deux principales : la plus méridionale est la plus fréquentée par le commerce chinois ; mais la plus septentrionale était la voie de la navigation des Européens, quand les Hollandais et les Anglais commerçaient avec le Tong-kiñ. Cette branche du nord paraît être aujourd'hui encom-

¹ Prononcez *œ* comme *eu*. C'est la pointe qu'on appelle ordinairement *Candyu*.

brée de sable, et n'être plus navigable que pour des navires portant moins de 200 tonneaux. A Hien, où il vit les jonques chinoises amarrées, Dampier trouva le Songkoï plus large que la Tamise à Gravesend.

Une foule de petits cours d'eau descendent des montagnes des Moï, et vont se jeter dans la mer. Insignifiants la plus grande partie de l'année, ils sont gonflés et prodigieusement élargis à l'époque des pluies périodiques, dont nous parlerons tout à l'heure. Malgré leur cours peu étendu, plusieurs de ces petits fleuves ont cependant de l'importance pour la navigation : tel est celui qui passe à Hué, la capitale.

Aucun lac, dans tout l'An-nam, ne nous paraît digne d'être cité; mais nous en trouverons un très-important dans le Kambodje.

CLIMAT

Le climat est brûlant et malsain sur la côte pendant une grande partie de l'année, particulièrement du 15 mai au 15 août. Les époques des pluies et de la sécheresse varient, du reste, suivant les différentes parties du pays. Dans la Basse-Cochinchine, les pluies commencent à la fin de mai et durent jusqu'à la fin de septembre ; c'est la mauvaise saison de l'année. Le reste est la période sereine et douce. Dans la Cochinchine proprement dite, la haute chaîne de montagnes qui borde le pays à l'ouest intercepte les nuages, comme les Ghattes dans l'Inde, et change tout à fait l'ordre des saisons. Ainsi, la saison sèche y règne durant la mousson du sud-ouest, et la saison humide pendant la mousson du nord-est, c'est-à-dire de la fin d'octobre à mars.

D'après M. Chaigneau, qui a résidé à Hué pendant plusieurs années, la plus grande chaleur de l'été dans cette ville est de 31 degrés (R.), et le plus grand froid de l'hiver ne descend pas au-dessous de + 11 degrés ; mais les pluies de cette époque rendent l'hiver assez pénible.

Dans la partie plate et alluviale qui comprend la plus

grande portion du Tong-kiñ, les saisons sont les mêmes que dans la Basse-Cochinchine et les autres contrées exposées à l'influence directe de la mousson du sud-ouest ; la pluie commence en mai, et se termine en août, septembre ou octobre. La chaleur de l'été y est souvent excessive, et le froid de décembre, de janvier et de février assez aigu, assez désagréable, et accompagné de tristes brumes ; les mois de septembre, d'octobre et de novembre sont doux. Les variations atmosphériques sont très-brusques : « Souvent, dit M. Retord, après des chaleurs accablantes et un calme désolant, viennent soudain des vents impétueux et des tempêtes effroyables ; à la sécheresse, qui brûle tout, succèdent des pluies torrentielles et destructives. »

Dans la Basse-Cochinchine, il règne quelquefois, dès février, de très-fortes chaleurs ; ainsi, lorsque les Français s'emparèrent des forts de Ki-hoa, le 25 février 1861, ils eurent à souffrir d'une température brûlante.

Dans chacun des trois pays, quand les pluies arrivent, elles tombent avec une abondance extraordinaire ; elles font déborder les rivières ; toute la plaine est inondée ; les villages, les maisons même, sont autant d'îles ; on navigue par-dessus les champs et les haies.

Du reste, le climat de beaucoup de lieux, tels que les deux grandes villes de Hué et de Saï-gon, est sain et excellent.

On éprouve fréquemment de redoutables trombes ou tiphons (en chinois *tai-fong*, c'est-à-dire grand vent), surtout dans le golfe de Tong-kiñ. Ordinairement précédés d'un temps serein, ces désordres de l'atmosphère s'annoncent par un petit nuage très-noir situé vers l'horizon, et bordé, dans sa partie supérieure, d'une bande

couleur de cuivre , qui s'éclaircit insensiblement jusqu'à ce qu'elle devienne d'un blanc éclatant. Souvent cet alarmant phénomène se montre douze heures avant que la trombe éclate. La cause des tiphons est évidemment la lutte entre le vent qui descend des montagnes du continent et celui qui vient de la mer. La fureur de ces trombes est impossible à décrire; d'effroyables roulements de tonnerre grondent pendant leur durée, de longs éclairs sillonnent le firmament, des pluies torrentielles tombent; un calme absolu succède après cinq ou six heures de tourmente; mais bientôt l'ouragan recommence, pour durer un égal espace de temps. Les tiphons ne descendent pas au-dessous du 16° degré de latitude.

PRODUCTIONS

Il est peu de pays aussi fertiles que les rivages de la Cochinchine. C'est un luxe de végétation, une merveilleuse floraison, qui égalent tout ce que l'Hindoustan et la Chine offrent de plus admirable : bois de construction, bois odoriférants, fruits délicieux, graminées alimentaires, aromates, plantes tinctoriales, plantes textiles, substances médicinales, se trouvent en abondance sur cette terre féconde.

Au premier rang des végétaux utiles, se présente le riz, qui est la nourriture habituelle des indigènes, et dont on tire aussi une liqueur spiritueuse ; il s'en fait une double récolte par an. Cette précieuse graminée abonde principalement dans la Basse-Cochinchine et le Tong-kiân. Dans la Cochinchine proprement dite, le sol, sablonneux et maigre, n'en fournit pas assez aux habitants, qui en tirent des autres pays. Les riz de la province de P'ou-yen, qui est néanmoins dans cette partie de la Cochinchine, sont les plus renommés de l'Asie.

Puis on distingue, parmi les autres végétaux propres à l'alimentation, le maïs, le millet, la patate, l'igname, l'igname-patate, le plantain, une plante très-répandue,

d'un goût semblable à celui de l'asperge, et qu'on nomme *kou* quand elle vient dans les terres sèches, *khoai* quand elle est produite par les terres limoneuses ; la canne à sucre ; plusieurs espèces de fèves et de citrouilles, particulièrement une citrouille longue d'un mètre, très-grosse, et qui, douée d'un goût très-délicat, se conserve longtemps à cause du duvet qui la couvre.

Il y a des noix de terre (*arachis hypogea*), des pêchers, des pruniers, des poiriers, des bananiers, des goyaviers, des papayers, des grenadiers, des litchis, des citronniers, des orangers. Les oranges de la Cochinchine sont les meilleures de l'Asie ; on en compte jusqu'à vingt variétés, différentes par la couleur, la saveur, le volume, et il n'y en a aucune qui ne soit saine et douce. Une des meilleures est le kam-du-nong, c'est-à-dire l'orange-sucre ; elle est odoriférante, à peu près grosse comme l'orange d'Europe, mais un peu aplatie, et offre une chair d'un jaune rouge. Une autre espèce un peu inférieure à celle-ci en qualité, mais cependant très-bonne, est le kam-sen, c'est-à-dire l'orange de paradis. La chair et la peau en sont d'un rouge plus pâle. Elle a quelque chose de l'acide stimulant du citron, mais adouci et plus sucré. On vante comme une orange supérieure à toutes les autres le kam-thien, c'est-à-dire l'orange pour l'empereur. Cette orange est, en effet, réservée au souverain. La forme et la grosseur en sont celles d'une petite orange d'Europe ; la peau en est verte et a la finesse du taffetas le plus mince ; cette peau est presque transparente, en sorte qu'on en peut distinguer la chair rose, à travers les filaments ; quand on l'ouvre, elle embaume l'air, et le goût en est si agréable, dit un voyageur, qu'il n'existe aucun fruit dont la saveur produise une sensation plus délicieuse.

Les muscadiers et les girofliers ont été introduits depuis peu d'années.

La vigne vient bien, mais le raisin n'est pas bon. Un grand arbre nommé *vaï*, assez semblable à notre cerisier, donne des fruits excellents, dont on confit une grande quantité.

Le figuier *va*, différent de celui d'Europe, porte des fruits qui sortent du corps même de l'arbre; l'ananas, le bananier, le hongy, le myte ou jaca, le ché ou carambole, le manguier, le mangoustan, ont des fruits excellents. Celui du thi fournit de l'arack renommé. Le café réussit, mais on en récolte peu.

La vraie cannelle (celle du *laurus cinnamomum*) est surtout produite par la Cochinchine propre, et nulle part elle ne vient mieux que dans les terrains secs et sablonneux situés au nord-ouest de Faï-fo. On en connaît dix variétés sur les marchés. On paye un prix fabuleux une variété très-rare qui est réservée à l'usage de l'empereur.

L'anis (*pimpinella anisum*) est commun au Kambodje.

Le thé, variété du *thea bohea* de la Chine, est produit par la Cochinchine propre et le Tong-kiñ, mais non par la Basse-Cochinchine; il est inférieur en qualité au thé de Chine; les feuilles en sont grossières et très-grandes; on dirait des feuilles de tabac. Les personnes de qualité ne prennent généralement que du thé venu de la Chine.

Un champignon qui croît sous la fiente de l'éléphant est considéré comme un mets exquis. Le nom vulgaire de *chin-chou* désigne une espèce d'algue dont on fait une bonne gelée.

On recueille des noix de coco, des dattes, des noix d'a-

rec, du poivre renommé. Une espèce de poivrier, nommé bétel, est célèbre par ses feuilles aromatiques, que les indigènes se plaisent à mâcher. Les voyageurs signalent la tige d'une espèce de palmier qui donne une fécule abondante, précieuse ressource pendant les famines qu'amènent quelquefois les inondations : c'est évidemment le sagoutier. Le gingembre est très-abondant. Le tabac vient parfaitement.

Parmi les végétaux à teinture, signalons l'indigo, surtout l'indigo vert ou *dinaxang*, dont le produit est très-renommé ; le safran, qui couvre les montagnes de l'intérieur ; le guttier kambodjia, qui donne la gomme gutte ; le *nao*, qui, produit spontané des parties montagneuses, fournit une couleur d'un rouge brunâtre, par sa racine assez semblable à celle de l'igname commune.

La gomme laque exsude du croton laccifère, par l'effet de la piqûre d'une cochenille ; les montagnes des Lao et le Kambodje en produisent une grande quantité ; on vante surtout la gomme laque dite de Lalou (ce qui veut dire, sans doute, des Lao).

Comme plantes textiles, nommons le cotonnier, qui est à la fois abondant et excellent ; le chanvre, le mûrier (*morus alba*), qui est très-cultivé pour le ver à soie dans le Tong-kiñ et la Cochinchine propre ; mais la soie n'est pas préparée avec le soin et l'intelligence qu'on y met en Chine. Beaucoup d'écorces d'arbres servent à faire des étoffes et des cordes.

Le croton sébifère donne du suif dont on fait, comme en Chine, les chandelles les plus ordinaires. Le sésame est, avec le cocotier et le môou, la principale plante à huile.

Les bois les plus renommés par leurs odeurs sont le bois de rose, le sandal, le bois d'aigle, dont des variétés

sont l'agalloche et le calambac (*aloeerylum*). Le bois d'aigle, objet d'un monopole impérial, est très-estimé des indigènes et des Chinois, non-seulement comme produit odorant, mais comme médicament. Il y a du benjoin, du cardamome, une espèce d'amome nommée tchao-kouo, très-abondante dans le Tong-kiñ. Le sang-de-dragon se tire de plusieurs espèces d'arbres, surtout du *dracaena ferrea*. Le tek, le bois de fer, le *callophyllum*, qui s'élève droit et très-haut, fournissent les plus beaux matériaux aux constructions navales. Cependant le tek (*tectona grandis*), qui est si abondant dans le Siam, n'est pas aussi commun en Cochinchine qu'on le suppose. La Cochinchine propre et le Tong-kiñ paraissent manquer de bons et grands bois de construction; mais la Basse-Cochinchine en est abondamment pourvue. Deux espèces, le *tchao* et le *go*, sont les plus estimées et les plus employées : le premier de ces arbres ne paraît pas inférieur au tek pour la durée et la force; n'est-ce pas une espèce de tek, comme le pense Loureiro? Le *go*, appelé par Loureiro *nuclea orientalis*, est un bois noir et lourd, susceptible d'un beau poli. Il est employé pour les meubles, et spécialement pour les grands et larges bancs qui sont d'un si fréquent usage chez les Cochinchinois.

Les ébéniers sont assez communs. Les palétuviers couvrent les terres basses des bords de la mer.

Les bambous forment des fourrés épais; ces arbres servent à une foule d'usages : à la construction des maisons, à la confection des meubles, à celle du papier; on en mange les jeunes pousses; on en fait des instruments de musique : les indigènes s'amuseut quelquefois à couper le sommet de ces grandes graminées, et ils en percent, en plusieurs endroits, la tige, qu'ils laissent sur place :

lorsque la brise se lève, lorsque son souffle puissant pénètre dans cette flûte gigantesque, elle en tire une sauvage et mélancolique harmonie.

Le règne animal est fort riche aussi : examinons-en les principaux éléments.

Les chevaux de la Cochinchine sont de petite taille, mais bien faits, énergiques et actifs. On ne les ferre pas. Les Cochinchinois ne les emploient qu'en qualité de bêtes de somme, et n'ont pas de cavalerie. L'éléphant vit en troupes sauvages ou à l'état de domesticité. Quoique cet animal soit l'objet d'une superstitieuse vénération, il est pris de force dans les forêts, quand il est encore jeune; il est dompté et incorporé dans l'armée, où il porte l'artillerie et les bagages. Il fait partie de la garnison des provinces, et il est entretenu à grands frais par le gouvernement. On préfère ordinairement l'éléphant blanc à l'éléphant gris, bien que le premier ne soit pas considéré comme une sorte de divinité, ainsi qu'il l'est dans le Siam. Ghia-long, à qui l'on doit la création de l'armée du pays, organisa autrefois des brigades d'éléphants, dont l'usage n'a pas été complètement conservé. Ce pachyderme est naturellement doux; mais, lorsqu'il est bien commandé, il peut porter la perturbation dans les rangs de l'armée ennemie. Les blessures les plus dangereuses pour lui sont celles qu'il reçoit à la trompe, parce que cette partie du corps, douée d'une force prodigieuse, est son arme principale. Dans les montagnes du Tsiampa, il y a beaucoup d'éléphants à ivoire, tandis que, dans la Basse-Cochinchine, ils sont assez rares; les mâles mêmes n'y ont généralement qu'un rudiment de défenses. Cependant les éléphants de ce dernier pays sont très-estimés.

La cour d'An-nam prend un grand plaisir aux combats du cirque ; elle aime surtout à opposer à l'un des éléphants blancs de l'empereur le tigre de ces contrées, qui a la même férocité et la même force que le tigre du Bengale. Les Annamites chassent le tigre royal lui-même sans autre arme que la lance ou même le bâton, et le plus souvent ils en triomphent. Ces animaux redoutables font, chaque année, de nombreuses victimes ; mais on en tue, en revanche, un assez grand nombre. Ordinairement les Cochinchinois environnent le monstre d'une haute palissade, lorsqu'ils connaissent son repaire ; ensuite, après avoir coupé la plus grande partie de l'herbe et des broussailles qui l'abritent, ils marchent en rangs serrés sur le dernier fourré qui lui sert de refuge ; là ils le percent de leurs lances.

Les petits tigres, les chats-tigres, viennent la nuit manger les poules. Il y a aussi des léopards.

Le rhinocéros est encore un des principaux animaux de l'An-nam ; sa corne n'est pas seulement un produit pour l'industrie, elle est encore, celle du mâle particulièrement, très-estimée des médecins chinois : on la vend fort cher. Le rudiment de corne qu'a le petit rhinocéros trouvé dans le ventre de sa mère est regardé comme un puissant talisman.

Les buffles, tant sauvages que privés, sont très-nombreux. Les premiers, hôtes farouches des forêts, sont fort à craindre, les mâles surtout. Les seconds sont employés au labour, de préférence à tout autre animal ; les plus beaux et les plus forts sont dans la Basse-Cochinchine. Les bœufs sont petits, uniformément d'un rouge brun. On ne mange la chair ni du buffle ni du bœuf. Les cornes et les peaux de ces deux ruminants sont l'objet

d'un assez grand commerce. Le laitage est en horreur aux Cochinchinois ; ils prétendent que cet aliment ne doit pas être moins répugnant que le sang même des animaux.

Le *kon-jin*, qui tient du buffle et du bœuf, est très-féroce ; mais il est rare.

Le cochon est l'animal favori des Cochinchinois : il existe à l'état sauvage, aussi bien qu'à l'état domestique.

L'ours et le chevrotain porte-musc habitent les montagnes. Les cerfs errent presque partout, et leur peau et leurs cornes sont des produits importants. Les chèvres sont très-communes ; mais il n'y a pas de moutons, excepté une petite race dans la Basse-Cochinchine, près de Kang-kao.

On élève une variété de chiens qu'on mange. Il y a beaucoup de singes, entre autres le douc (*simia nemoris*), qui est, pour la couleur, le plus beau des quadrumanes. Il se trouve un assez grand nombre de ces étranges animaux appelés galéopithèques ou belettes-singes, qui dépouillent les arbres de leurs fruits pendant la nuit.

Parmi les oiseaux, signalons les perroquets, les paons, les lophophores, les argus, les faisans, qui font étinceler leur magnifique plumage à travers toutes les forêts ; les coqs et les poules domestiques, d'une très-grosse variété et que nous avons introduits dans toutes nos basses-cours ; les poules sauvages ; les calaos, dont les couples, dit-on, ne se séparent qu'à la mort ; les cigognes, les hérons, les ibis, les oies ; les canards, les uns domestiques, les autres sauvages et migrateurs, et couvrant, dans la saison froide, toutes les rivières, tous les lacs, les marais, les champs de riz.

Nommons aussi les pélicans, les plongeurs, les marabouts, oiseaux stupides, dont les plumes de la queue sont si estimées parmi nous comme objet de parure ; les pies, semblables à celles d'Europe ; les éperviers, les bruants, les hirondelles, entre autres la salangane, qui construit en grand nombre, dans les îles voisines de la côte cochinchinoise, ses nids si recherchés des gourmands chinois.

Le kou-san est un oiseau parleur qui a de l'analogie avec notre merle : rien n'est curieux comme de l'entendre imitant la voix humaine, éternuant, riant, etc.

Les tortues donnent une belle écaille. Les reptiles dangereux sont malheureusement très-multipliés ; il existe, dans les forêts touffues, des vipères vertes très-redoutées, qui grimpent, en sifflant, sur les arbres, et dont la piqûre donne la mort en quelques minutes.

Les boas viennent jusque dans les maisons, où ils attaquent les poules et les canards, et on les voit se suspendre aux poutres qui soutiennent le toit ou ramper sur le faite de la demeure pour faire la guerre aux rats.

Les crocodiles sont nombreux dans la plupart des fleuves ; leur chair est un aliment recherché des Cochinchinois. Les lézards, les gekkos, sont innombrables.

La pêche dans les fleuves, dans les lagunes, dans la mer, est extrêmement abondante. Outre une grande variété de poissons, on prend beaucoup d'holothuries, que toutes les nations du sud-est de l'Asie et celles de la Malaisie mangent avidement.

Les abeilles sauvages donnent un miel limpide et odorant ; l'exportation de la cire est très-considérable. Nous avons déjà dit que le ver à soie est élevé dans l'An-nam, mais non avec l'intelligence et le succès qui distinguent

la Chine. La fourmi blanche exerce là, comme dans tant d'autres pays chauds, ses terribles dévastations. Les scorpions, les mille-pieds, les sauterelles, ne sont que trop répandus.

La géologie et la minéralogie de ce pays sont encore peu connues. Les montagnes principales, du cap Saint-Jacques à Hué, paraissent composées de granite et de syénite ; le quartz et le calcaire forment les montagnes inférieures. Les alluvions constituent la plus grande partie de la Basse-Cochinchine.

Le Tong-kiñ est la partie la plus riche en métaux ; on y trouve, dans les montagnes occidentales, de l'or, de l'argent et du fer. Les mines d'or et d'argent sont à environ douze journées à l'ouest de Ké-cho ¹ ; celles de fer, à six journées seulement. Toutes ces mines sont exploitées par les Chinois. Beaucoup de rivières et de ruisseaux sont aurifères.

Il y a du cuivre, du zinc et de l'étain dans le même pays ; c'est du Tong-kiñ que viennent ces tam-tams si renommés dont la fabrication est encore un secret pour les Européens.

Dans la Cochinchine propre, il y a aussi quelques richesses minérales : on recueille de l'or dans la province de Kouang-ngai ; celle de Kouang-nam est riche en marbre.

Celle de P'ou-yen a de l'or, de l'argent et du cuivre.

¹ Les mines d'or les plus riches se trouvent du côté de la province chinoise de Yun-nan ; et celles d'argent avoisinent Chih-la, une des villes chinoises de la frontière.

Il y a du zinc et du cuivre dans plusieurs parties de la Haute-Cochinchine. On croit que le charbon de terre se trouve sur plusieurs points.

Des pierres précieuses, particulièrement les rubis et les topazes, se rencontrent dans le pays des Lao ; la Basse-Cochinchine est la moins riche en minéraux.

PROVINCES ET VILLES PRINCIPALES

COCHINCHINE PROPREMENT DITE

Comme nous l'avons dit, la Cochinchine proprement dite est la partie orientale de l'empire. Elle s'étend depuis le golfe de Tong-kiñ, où sa limite se trouve en face de la partie méridionale de l'île de Haï-nan, jusqu'au 10° degré et demi de latitude nord ; elle comprend ce qu'on appelle vulgairement la Haute-Cochinchine et la Moyenne-Cochinchine : cette dernière renferme le Tsiampa.

C'est une région étroite (100 kilomètres de largeur moyenne), resserrée entre la côte et la chaîne des Moï, moins fertile que la plupart des autres parties de l'empire, mais salubre, pittoresque, parsemée de bons ports et favorisée, dans son commerce, par le voisinage de la Chine. Les côtes en sont très-habitées et fréquentées par une grande quantité de bateaux caboteurs, qui profitent des moussons pour y venir faire le commerce de sel, de riz, de toiles de coton, de nattes en paille, de sucre, de bois de construction, et qui apportent des marchandises chinoises. La pêche, aussi, occupe un nombre considérable de bateaux.

Le pays est divisé en provinces ou *trân*, administrées par des mandarins appelés *kouan-trân*. Les provinces sont partagées en *p'ou* (préfectures), les *p'ou* en *huyen* (sous-préfectures), les *huyen* en *tong* (cantons), et les *tong* en *tcha* (communes). Les *tcha* ont à leur tête des

maires et des sortes de conseils municipaux, nommés par les habitants. Ces divisions et les hiérarchies administratives qui les dirigent ont un rapport remarquable avec celles de la France.

Un village cochinchinois se compose d'une centaine de maisons, souvent plus ; les maisons généralement faites en bambous, en paille et en feuillages, sont disséminées dans la campagne, de telle sorte que certains villages ont jusqu'à 12 ou 16 kilomètres d'étendue, chaque Annamite construisant sa demeure près de la rizière qu'il cultive.

La ville est simplement un marché, c'est-à-dire une réunion de cases, formant une rue assez large, au milieu de laquelle se tiennent les habitants qui viennent tous les jours vendre les produits des campagnes. A l'extrémité, est une maison commune ou une pagode, dans laquelle peuvent demeurer tous ceux dont les villages sont assez éloignés pour ne point pouvoir y retourner le même jour, si leurs produits ne sont pas vendus. Les plus grandes villes ont des habitations en pierre, éparpillées un peu partout et entourées de jardins. Une citadelle renferme les demeures des employés du gouvernement : mandarins et soldats. La maison en pierre des Annamites est exactement construite sur le modèle de la maison en paille ; les murailles sont en briques et le toit en tuiles, au lieu d'être en feuilles de palmier.

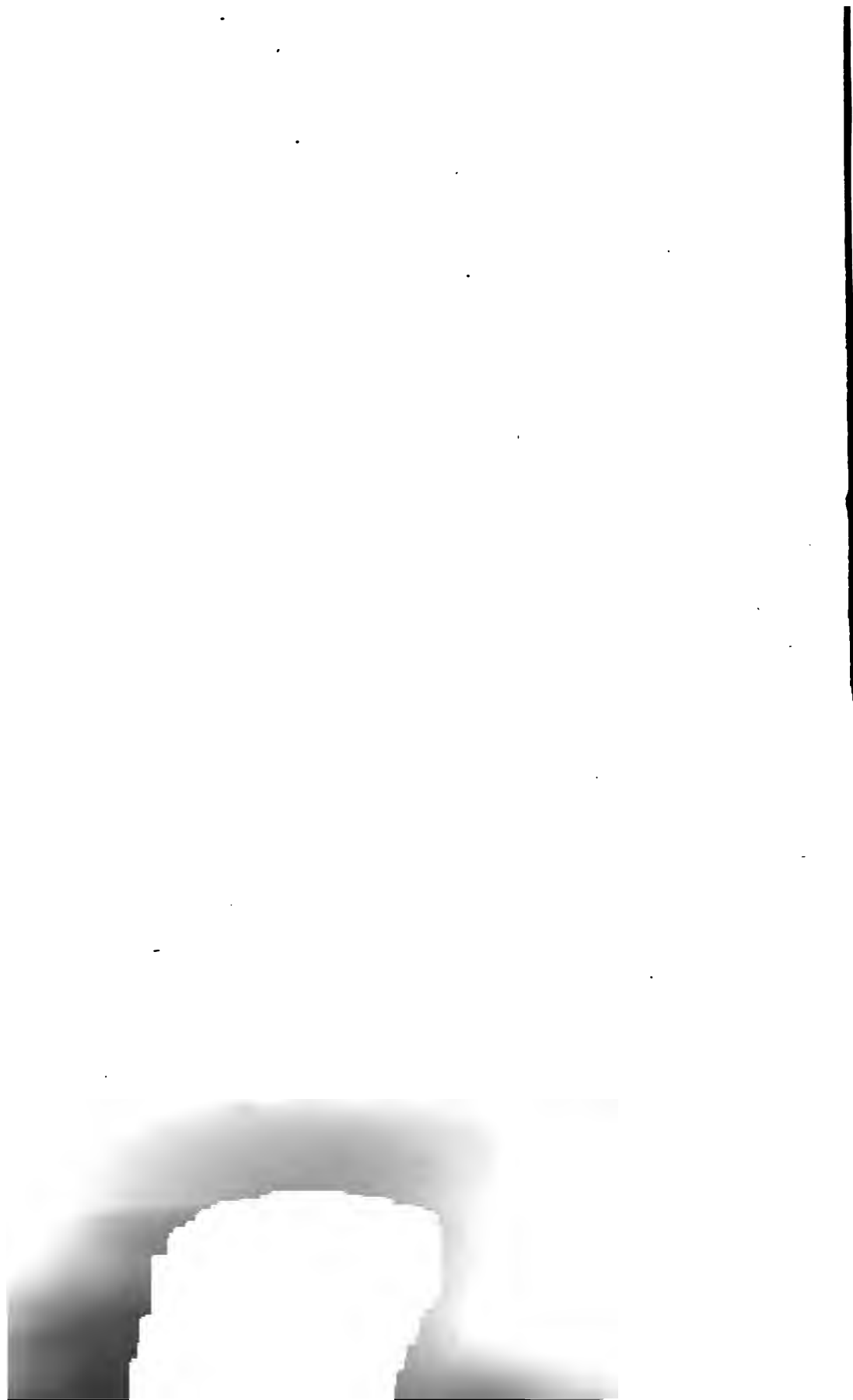
La Haute-Cochinchine est divisée en cinq provinces : au nord, celles de Nghé-'an et de Bô-chiñ, qui sont d'anciennes provinces tongkinoises ajoutées à la Cochinchine ; — puis celles de Kouang-biñ, de Kouang-tri et de Kouang-duk ou Hué, qui sont comme le cœur de l'empire.

La province Nghé-'an a pour chef-lieu Ha-tiñ ; celle de Bô-chiñ a pour chef-lieu Ke-hoa.



TYP. J. CLAYE.

1. Maison d'habitation cochinchinoise à Tourane (p. 28-29).



Un mur nommé Loui-Sây, qui occupe un défilé étroit, séparait le Tong-kiñ de la Cochinchine, en séparant le Bô-chiñ du Kouang-biñ ; aujourd'hui ce mur est tout entier dans la Cochinchine. La province de Kouang-biñ a un chef-lieu du même nom, situé sur la côte.

La province de Kouang-tri a aussi pour chef-lieu une ville du même nom, qui est à quelque distance de la mer, sur la grande route de Hué à Ké-cho. Dans l'intérieur de la province, vers les montagnes, est Aï-lao-dôn, qui sert de lieu d'exil.

La province de Kouang-duk ou Hué, centre de l'empire, est parfaitement cultivée, quoiqu'elle n'ait qu'un sol léger et sablonneux, et que des montagnes et des marais en occupent une partie. Il y a du riz, du coton, du sucre, etc. Le pays est parsemé de villages entourés de belles haies de bambous ; des routes assez bonnes circulent de toutes parts. La capitale de l'empire, Hué, est dans le nord de cette province : on l'appelle aussi Hué-fo, du moins dans le dialecte populaire ; car elle se nomme P'ou-tchouang ou P'ou-thua-thien dans la langue des mandarins. Son nom chinois est Soun-wha. Deux voies s'ouvrent pour s'y rendre de la mer : la rivière qui prend aussi le nom de Hué, et la route impériale. Malheureusement les jonques et les bâtiments d'un petit tonnage ont seuls accès dans la rivière, dont l'entrée est d'ailleurs peu commode. Cette entrée n'a que 400 mètres de large ; un fort la commande ; un peu au delà du fort, la rivière forme un bassin étendu et un bon port ; mais un ressac houleux règne dans le cours d'eau en tout temps, surtout lors de la mousson du nord-est. On trouve la ville à dix kilomètres de la mer.

Quant à la route dite impériale, ce n'est guère qu'un mauvais chemin coupé par une multitude de ravins ou de ruisseaux qu'il faut franchir sur des ponts en ruine et très-étroits, en sorte que le trajet de la mer à la capitale, quoique très-court, ne se fait pas sans une grande dépense de temps.

Hué est composée de deux parties : l'une appelée ville intérieure, et l'autre ville extérieure. Cette dernière contient la masse de la population. La ville intérieure, ou nouvelle ville, est une vaste forteresse de forme carrée et de 8 kilomètres de périmètre, construite à la Vauban et élevée par Ghia-Long sur les plans d'ingénieurs français. La rivière l'environne de deux côtés; un canal de 30 à 40 mètres de large l'enveloppe ailleurs. Ce canal est distribué en plusieurs bras, qui vont baigner le palais du souverain, l'arsenal, les greniers et les autres édifices publics, de manière que les tributs des provinces sont portés par eau jusqu'au palais et aux magasins du gouvernement. De beaux glacis, un rempart de terre garni de briques, un fossé de 30 mètres de largeur, un chemin couvert, marquent l'enceinte de cette forteresse, flanquée de bastions et défendue par des canons. A chaque face, il y a quatre portes en maçonnerie, bien bâties, pavées de marbre et surmontées de tours hautes de 30 à 35 mètres. Au centre de cette ville, est la forteresse proprement dite, ou Thang-noï, au sein de laquelle est le palais impérial, reconnaissable à sa couleur jaune : retraite inaccessible, où habite l'empereur avec ses femmes, et où nul mortel, hormis les gardes du souverain, ne peut entrer. La ville intérieure contient encore les différents ministères, les palais des princes et des mandarins, des casernes, des prisons, etc. Vue du



dehors, elle a un aspect imposant : une magnifique plantation d'arbres entoure les remparts et y forme une belle promenade ; mais l'intérieur de la ville est triste, autant à cause de l'architecture bâtarde adoptée par les Cochinchinois que par défaut d'habitants. Ceux-ci demeurent dans la ville extérieure, éparpillée le long de la rivière, et ont de chétives maisons faites de boue maintenue par des cannes entrelacées ; ils se livrent entre eux à un misérable petit commerce de riz, de bétel, etc. Sauf les objets essentiels à la vie, il ne faudrait pas chercher dans leurs magasins ce qui constitue les éléments du négoce proprement dit : la rapacité des mandarins ne permet pas aux pauvres Cochinchinois de posséder au delà du strict nécessaire.

L'arsenal de Hué est probablement le plus riche de l'Asie. Les greniers publics, disposés sur une longueur énorme, contiennent du blé pour plusieurs années. A côté du palais impérial, est un temple consacré aux ancêtres du souverain.

La manière dont cet empereur thésaurise est des plus curieuses, si l'on s'en rapporte à la *Correspondencia autografa* : il y a dans le palais un vaste réservoir entouré de murailles élevées et sur lequel il n'existe de vue que par une fenêtre de la chambre impériale. Par cette fenêtre on jette, dit-on, tous les ans dans le réservoir un tronc d'arbre de bois incorruptible rempli de lingots et de monnaies d'or et d'argent obtenu par les plus despotiques exactions. Ce qui entre dans le réservoir n'en sort jamais ; c'est là que s'entassent des métaux précieux à jamais enlevés à la circulation. Les plus vigilants, les plus terribles, les plus incorruptibles de tous les gardes sont chargés de veiller sur ces trésors : ce sont des crocodiles !

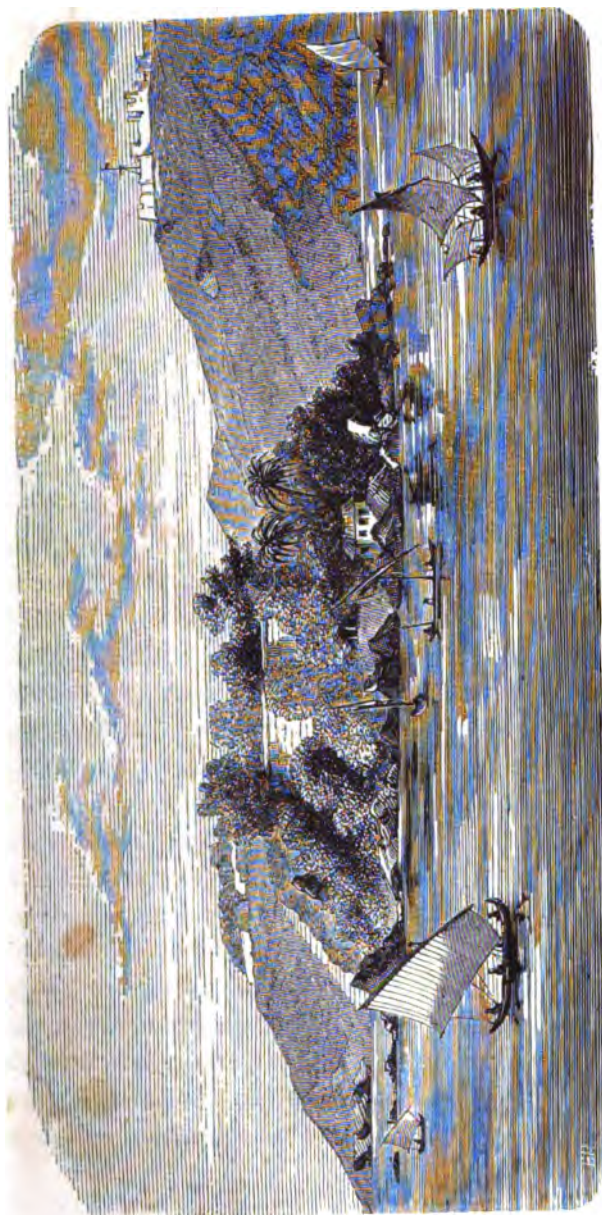
Hué peut renfermer environ 100 000 habitants.

A 40 kilomètres au nord de la capitale, est un splendide mausolée impérial, avec de vastes jardins.

Un canal qui, se détachant de la rivière de Hué, se dirige au sud-est, aboutit à la baie de Muk-got, baie trop peu profonde, dont l'entrée, sur la mer, s'ouvre au nord-est. Près de là, s'étend la baie, peu profonde aussi, qu'on nomme Young Dam, dont l'entrée est très-étroite, et qui est séparée de la baie de Tourane par des masses pittoresques de montagnes de granite.

La province de Kouang-nam ou Cham, où se trouve cette célèbre baie de Tourane ou Tourôn, est la plus septentrionale de la Moyenne-Cochinchine; elle a des mines d'or, et produit du riz, du sucre, de la soie, de la cannelle renommée. La ville de Kouang-nam ou Tourane, appelée aussi Han, en est le chef-lieu, et s'élève au fond de la baie à laquelle elle donne son nom. Elle a une apparence propre, quoique les maisons en soient construites simplement en bambous, couvertes en paille de riz et en joncs. Elle est traversée par une petite rivière dont l'embouchure est défendue par plusieurs forts, qui ont été pris par les forces navales sous le commandement du vice-amiral Rigault de Genouilly, les 1^{er} et 2 septembre 1858.

La baie est entourée du plus magnifique paysage, formé presque partout par un amphithéâtre de collines boisées et de montagnes majestueuses. Au sud, cependant, s'ouvre la plaine où est située la ville de Tourane, à côté de rizières et de champs bien cultivés; à l'est, est la presqu'île de Thien-tcha, qui sépare la baie de la pleine mer; au sud-est, on voit un isthme étroit, couvert de dunes, dont les sables sont agités et déplacés par les grandes brises.



TYP. J. CLAYE.

2. Baie de Tourane ou Tourõn (p. 32-33).

Cette baie, longue de 10 kilomètres et large de 17, serait le plus beau port naturel du monde, si elle n'était pas si étendue ; mais sa grande dimension nuit à sa sûreté ; les vents l'agitent sur un assez grand espace, particulièrement à l'ouest, et la mer y déferle avec presque autant de fureur que sur la côte même de l'océan ; le mouillage n'est bon que vers l'est, à côté de la presqu'île qui défend les navires des vents du large. Cette presqu'île peut avoir 12 kilomètres de longueur, sur une moyenne largeur d'un peu moins de 4 kilomètres. Sa forme, très-irrégulière, pourrait être comparée à celle d'un poisson ; le centre en est occupé par trois montagnes hautes, escarpées, rayonnant dans toutes les directions, couvertes de bois épais depuis le sommet jusqu'au rivage, et venant, par des pentes un peu adoucies, rejoindre l'isthme de sable. Du côté qui regarde la baie, se trouvent de petites rizières arrosées par les torrents qui descendent de la presqu'île. Une aiguade se trouve dans le voisinage du meilleur mouillage. A l'abri des hautes montagnes de la presqu'île, la mer est ici toujours calme et paisible, même pendant les mois d'hiver, sujets à de forts coups de vent et à des pluies de plusieurs jours.

Un grand nombre de singes, de coqs de bruyère et d'autres beaux oiseaux habitent les bois de Thien-tcha.

Au milieu à peu près de la longue et étroite langue de sable formant l'isthme par lequel la presqu'île est réunie au continent, se trouvent cinq gros rochers de marbre qui surgissent de la plage comme des sommets de montagnes englouties. Deux d'entre eux renferment des grottes vastes et fort curieuses, transformées maintenant en pagodes, et dont l'intérieur offre des parois ornées de couleurs variées.

L'île de Kou-lao Han se trouve à l'entrée de la baie. Au sud-est de la ville de Tourane, en suivant un canal naturel et d'eau salée, long de 65 kilomètres, parallèle au rivage et séparé de la baie par une rangée de collines sablonneuses de 1 à 2 kilomètres de large, on arrive à Faï-fo, le siège principal du commerce de la Cochinchine avec la Chine. L'espèce de crique que la navigation doit suivre de Tourane à Faï-fo est profonde d'environ 3 brasses ; cependant, vers son milieu, où elle se rétrécit beaucoup, elle n'a que peu de profondeur. Le territoire qui avoisine cette ville est parsemé de villages propres et animés ; le sol, engraisé par les algues tirées du canal dont on vient de parler, est labouré avec soin par une population qui, en même temps, élève des bestiaux et se livre à la pêche dans la crique.

Faï-fo compte un grand nombre de maisons chinoises, bâties en pierre et agréablement couvertes en tuiles. Il y a un grand temple de Bouddha et deux beaux temples chinois dédiés à la déesse protectrice du commerce.

La province de Kouang-ngai, qui vient ensuite, est montagneuse, et cependant riche en sucre, en soie et en coton, dans les endroits favorables. Elle est fort exposée aux incursions des montagnards de l'ouest. Diñ-kouang-ngai en est le chef-lieu. On y remarque aussi le port de Kit-kit.

La province de Ki-nôn ou de Biñ-diñ, au sud de la précédente, a pour chef-lieu la ville de Ki-nôn ou Biñ-diñ, sur une rivière, près du port de Nuøk-man, un des plus grands et des plus spacieux de l'empire. Cette ville, une des plus grandes de la Cochinchine, est bien fortifiée, à l'européenne. De belles cultures de riz l'entourent. Ce fut le théâtre d'une victoire mémo-

nable du souverain légitime de l'An-nam sur les frères rebelles, en 1792.

Tân-kouan, dans le nord de la province, vers l'embouchure d'une rivière du même nom, fut le théâtre d'une bataille navale gagnée par le même prince, en 1793.

La province de P'ou-yen est la plus orientale et la plus belle de la Cochinchine; elle renferme le fameux cap Varella ou Mouï Naï. Elle est très-fertile, admirablement cultivée, et produit un riz renommé, du maïs, des légumes. Elle a, de plus, des mines d'or, d'argent et de cuivre. Son chef-lieu, appelé aussi P'ou-yen, est sur une baie qui forme le plus beau port de l'empire. La campagne voisine, parsemée de cottages, ressemble à un grand jardin. La route de P'ou-yen à Hué est bonne; mais celle qui conduit à Saï-gon est montagneuse et détestable.

La province le Nā-trang, qui est assez fertile et particulièrement riche en soie, renferme aussi un beau port, protégé par l'île de Tré, et à côté duquel est la ville de Nā-trang ou Biñ-hoa, qui fut fortifiée par l'ingénieur Olivier, sous Ghia-loung. Ce chef-lieu de province est le siège d'un arsenal impérial. Une rivière navigable pour les navires tirant 2 ou 3 mètres l'unit à la mer. Il y règne un commerce actif.

Un autre beau port, celui de Kam-rañ, s'ouvre dans le sud de la province.

Enfin nous arrivons à la province de Biñ-thouan, l'ancien Tsiampa, qui se trouve sur la côte sud-est de l'Indo-Chine, et s'étend de la baie de Padaran ou P'an-rang à la rivière Kou-mi ou Kam-rañ. Le fameux cap P'an-rang ou Moui Din s'y présente dans le nord-est. La rivière Luceng la coupe par le milieu. Les montagnes des Moï la couvrent au nord-ouest. Elle est mé-

diocrement fertile; les chaleurs y sont plus fortes que dans le reste de la Moyenne-Cochinchine; la température y est peu saine, les eaux y sont pernicieuses. Le chef-lieu, Bii-thouan, sur le Lueng, possède un port.

Les habitants primitifs du Tsiampa s'appellent Cham; beaucoup d'entre eux ont émigré dans le Kambodje oriental, sans doute par suite de l'invasion de leur patrie par les Cochinchinois; ils sont répandus dans les montagnes des frontières et dans le bassin du Mè-long.

BASSE-COCHINCHINE.

La Basse-Cochinchine ou le Kambodje annamite, c'est-à-dire la partie du Kambodje qu'avait soumise l'empire d'Annam, est la région la plus méridionale qu'eût cet empire avant la conquête des Français: elle est aujourd'hui presque entièrement entre nos mains. Elle s'avance en pointe vers le sud jusqu'au cap de Kambodje, est baignée à l'ouest par le golfe de Siam et touche vers le nord-ouest et le nord à ce qui reste du royaume de Kambodje. On peut en comparer l'étendue à celle de notre Bretagne.

Ce pays, extrêmement fertile, se forme surtout du delta du Mékong, arrosé à l'est par le Dongnai et la rivière de Saïgon, est admirablement placé pour le commerce. C'est le lien entre le Siam, le Kambodje, l'Inde anglaise, le Malak et la Birmanie, d'un côté, et la Cochinchine proprement dite, la Chine et les Philippines de l'autre. Ce serait le débouché du pays des Lue et des provinces de

Yun-nan et de Sse-tchouen, si l'on parvenait à améliorer la navigation du Mè-kong.

La saison pluvieuse, qui règne d'avril à décembre, fait naître une vigoureuse végétation ; pendant la saison sèche, qui dure le reste de l'année, les végétaux ne souffrent pas beaucoup, parce que la terre, trempée profondément par des mois entiers de pluies torrentielles, est encore rafraîchie par la multitude des cours d'eau. Les agriculteurs déversent, au besoin, l'eau des canaux et des fleuves dans leurs plantations et particulièrement leurs rizières.

Le climat est fort chaud, et cette chaleur, jointe à l'humidité extrême, est insalubre ; il règne des fièvres et des dyssenteries ¹. A part ces inconvénients, qui pourraient être combattus par des travaux d'assainissement, c'est un pays magnifique ; déjà, par les ordres de l'administration française, beaucoup d'habitants sont employés à construire des routes, à creuser des canaux pour l'écoulement des eaux, à faire disparaître des mares où croupissait une eau infecte. On n'y voyage qu'en barque, même dans les simples villages, dont les rues ou les che-

¹ On lit ce qui suit dans une communication récente adressée au *Moniteur de l'Armée* :

« Le climat du pays est un des plus sains parmi les climats intertropicaux. Quoique la saison d'été soit réputée la plus malsaine, et qu'on ait souvent expédié sur les cours d'eau, nos pertes ont été insignifiantes, car elles ne s'élèvent pas à 2 p. 100.

« Les chefs du service de santé de la guerre, les docteurs Gériet et Champenois, qui ont été en Afrique, mettent le climat de Saï-gon bien au-dessus de celui d'une grande partie de nos possessions algériennes. Seulement il use plus vite ; l'anémie est fréquente pour certaines constitutions, et il faut que les troupes soient relevées après deux ans de séjour. Moyennant cette précaution, Saï-gon perdra promptement sa mauvaise réputation imméritée. »

mins sont de petits canaux, vides à marée basse, remplis à marée haute; les marchandises et les voyageurs montent et descendent avec la marée. Tous les habitants ont une barque qui leur sert à communiquer avec leurs voisins et à faire leur petit commerce; leurs habitations sont environnées de bocages d'arbres fruitiers.

Les produits alimentaires ou industriels sont nombreux et variés : riz, cucurbitacées, oranges, litchis, bananes, arecs, volaille, chèvres, innombrable quantité de poissons d'eau douce et de mer, etc., etc., on trouve tous les vivres à profusion. La canne à sucre, le café, l'indigo, du coton excellent, le tabac, les mûriers, les bois de construction, y croissent abondamment.

La première province de la Basse-Cochinchine qu'on trouve en sortant du Tsiampa est celle de Bien-hoa ou de Dong-naï, d'un aspect riant et varié; elle est moins plate que le reste du pays; des collines et des bois y offrent à chaque pas de beaux paysages. Elle doit le premier de ses noms à son chef-lieu, ville importante, qui a une forte citadelle et que les Français, commandés par le contre-amiral Bonard, ont prise en décembre 1861, malgré les nombreuses défenses dont les Annamites en avaient hérissé les abords. La province doit son second nom au fleuve qui la traverse dans son cours supérieur et qu'on appelle aussi, dans cette partie, fleuve de Bien-hoa.

La deuxième province qui se présente quand on va de l'est à l'ouest est celle de Saï-gon ou Ghia-diñ, importante par la grande ville de 100 000 âmes qui en est le chef-lieu, ainsi que par la navigation de la rivière du même nom et du fleuve Dong-naï, dans lequel cette rivière se jette. La ville de Saï-gon est divisée en deux parties distinctes, séparées par un intervalle de 5 kilomètres : la première est



TYP. J. CLAYE.

3. Environs de Sai-gon (p. 38-39).

une ville fortifiée, située sur la rive droite de la rivière même de Saï-gon. C'est cette partie qu'on désigne plus spécialement sous le nom de Ghia-diñ, ou sous celui de Tan-biñ. Les fortifications, construites en 1821 sous la direction d'ingénieurs français et composées surtout d'une citadelle située au nord et de forts élevés au sud, ont été en partie démolies lors de la prise de cette place par le corps expéditionnaire franco-espagnol commandé par le vice-amiral Rigault de Genouilly, le 17 février 1859¹.

A peu près au centre, on voyait le palais impérial; dans le nord-est, l'arsenal de la marine, avec une fonderie de canons. Tout cela est aujourd'hui détruit. On vient de construire une chapelle dont on a le projet de faire une cathédrale et qui a été inaugurée solennellement le 15 août 1861.

La ville commerciale de Saï-gon, ou, comme on l'appelle ordinairement, la ville Chinoise, nommée aussi Tan-long, est au sud-ouest, sur une branche insignifiante de la rivière. C'est là que se traitent les affaires et que résident les négociants véritablement influents du pays. Les petites embarcations seules peuvent y arriver, et les grandes jonques restent toutes devant la ville fortifiée; mais les Chinois, qui sont les principaux habitants, préfèrent, ainsi que nous l'avons déjà vu à Faï-fo et ailleurs, une position à l'abri d'un coup de main de forces navales remontant les fleuves. Elle est, comme l'autre ville, de toutes parts entrecoupée de canaux.

Les rues sont presque toutes régulières et ombragées; mais elles sont malheureusement fort mal tenues et fort

¹ Voir, à la fin du volume, la relation officielle de cet important événement.

sales. Les maisons, très-peu solides, généralement construites en bois, quelquefois couvertes en chaume de riz ou en feuilles de palmier, ressemblent beaucoup à de simples cabanes. Elles sont souvent la proie de l'incendie et disparaissent en peu d'instant sous l'action des flammes.

Saï-gon, quoique à 100 kilomètres de l'embouchure du fleuve, n'en est pas moins un port commercial de la première importance; des navires chinois et de beaucoup d'autres nations y abordent; les principaux objets d'exportation sont le riz, le bétel, le poivre, le sucre, le goudron, l'huile, les cornes de rhinocéros et de cerf, l'ivoire, etc. On voit courir çà et là un grand nombre de portefaix employés au chargement et au déchargement des navires; on remarque aussi une foule de femmes vivement occupées, qui se mêlent du commerce avec plus d'activité que les hommes.

Des géographes ont cru retrouver l'ancienne *Thinæ* dans la ville de Saï-gon : on a découvert, à peu de distance, des ruines de grands édifices, qui viennent à l'appui de leur assertion. Quoi qu'il en soit, au neuvième siècle de notre ère, Saï-gon était déjà florissante : des Arabes qui la virent à cette époque ont vanté ses mousselines et ses tissus. Ils ont rapporté que l'on y fabriquait des vêtements d'une délicatesse telle qu'ils pouvaient passer à travers une bague.

Saï-gon est une résidence agréable : le caractère du peuple, la nature du pays, la rendent favorable aux Européens. Il y a bien moins d'insectes nuisibles que dans beaucoup d'autres contrées chaudes et basses. On y aime le plaisir. Les combats de coqs sont un des amusements favoris des habitants.



TYP. J. J. CLAYE.

4. L'amiral Charner (p. 40-41).

A peu de distance de la ville Chinoise, à l'ouest, s'étend la plaine de Ki-hoa, dans laquelle des forts élevés par les Annamites ont été enlevés le 24 et le 25 février 1861 par les forces que commandait le vice-amiral Charner ¹.

Lorsque le corps expéditionnaire eut commencé sa marche vers les forts de Ki-hoa, les habitants de la ville Chinoise, craignant à tort pour leurs personnes et pour leurs biens, se sauvèrent dans la direction de Ryot-Ngua, emmenant avec eux leurs familles et leurs objets précieux ; mais, plus tard, lorsque, après la victoire, ils virent avec quelle humanité se conduisaient les Français, ils envoyèrent à l'amiral commandant en chef une députation chargée de faire, en leur nom, acte de soumission à la France. Cette démarche a été parfaitement accueillie ; les habitants de la ville Chinoise sont rentrés dans leurs maisons ; ils ont repris leurs affaires ; l'amiral a nommé une municipalité composée des hommes les plus considérables et les plus estimés parmi les indigènes. Cette municipalité fonctionne aujourd'hui très-régulièrement.

L'endroit le plus important qu'on trouve en remontant la rivière de Saïgon au-dessus de cette ville, est P'ou-yen-môt ou Thoou-yen-môt.

On visite avec intérêt, dans le voisinage de Saï-gon, le tombeau de l'évêque d'Adran, à l'endroit où le célèbre prélat mourut en 1799 ².

Tây-niñ, ville située vers la frontière du Kambodje, a un fort occupé par les Français sur la demande des ha-

¹ On trouvera à la fin du volume les rapports officiels sur les expéditions des amiraux Charner et Page ; nous les reproduirons presque en entier, parce qu'ils éclairent la topographie de cette partie intéressante de la Basse-Cochinchine.

² Une cérémonie touchante a eu lieu le 3 août 1861. Une com-

bitants, qui, craignant un retour offensif des soldats cochinchinois, ont imploré la protection d'une garnison française. — Tan-han, au nord de Saï-gon, est encore une des villes principales de la province de Ghia-diñ.

La province de Myt-ho ou Diñ-tuong, au sud-ouest de la précédente, a pour chef-lieu la ville du même nom, située sur la rive orientale de la branche septentrionale ou Japonaise du Mè-kong, près de la bifurcation d'un canal naturel qui s'unit au Vaï-ko, lequel, à son tour, va se joindre au Dong-naï. Cette ville, qui avait été bien fortifiée, sous Louis XVI, par le colonel du génie Olivier, fut prise par les Français en avril 1861; c'est une des meilleures positions que nous ayons.

La province de Viñ-thaï ou Long-ho, au sud-ouest de la précédente, est, en grande partie, renfermée entre les deux principales branches du Mè-kong. Le chef-lieu, du même nom, est sur la rive droite de la branche Japonaise, au-dessus de Myt-ho. — On y trouve encore Tra-ôn, sur la branche de Ba-sak.

La province de Hang-ghiang, à l'ouest de celle de Viñ-thaï, est aussi arrosée par le Mè-kong, et elle est formée principalement de grandes îles qu'enveloppent des bras de ce fleuve. Le chef-lieu, Chaou-dok, est sur un de ces

mission, désignée à cet effet et précédée des membres du clergé catholique de Saï-gon, s'est rendue à l'endroit où se trouve le tombeau de l'évêque d'Adran; elle en a pris possession au nom de la France. Ce tombeau a été élevé, à la fin de 1799, à l'illustre missionnaire français par l'empereur Ghia-loung, dont il était l'ami et qu'il avait aidé à remonter sur le trône de ses ancêtres. Le monument a la forme originale d'une riche pagode. Il est placé au milieu d'un enclos, entouré de murs et planté d'arbres. Par ordre de l'empereur Napoléon, ce tombeau devient une propriété nationale, et sera entretenu à perpétuité aux frais de l'État.



FIG. 1. CLAY.

5. Députations de villages annamites venant faire leur soumission à l'amiral Charner (p. 42-43).

bras, et se trouve près du canal qui conduit à Kang-kao.

Ba-sak ou Ba-thak, qu'on appelle aussi Tràn-di-dao, se trouve dans la même province, sur la rive droite et près de l'embouchure de la principale branche méridionale du Mè-kong. Un bras qui s'échappe du fleuve près de là court à l'ouest sous le nom de Song-P'ouyen-dao, et c'est le même qui s'appelle ensuite Tuk-mao, lorsqu'il se jette dans le golfe de Siam près du cap d'Ong-dok.

La province de Kang-kao ou Ha-tien est à la fois la plus occidentale et la plus méridionale de la Basse-Cochinchine ; elle s'étend entre le Mè-kong et le golfe de Siam. Elle est formée, au sud, d'alluvions trop basses et trop marécageuses pour être facilement habitables ; mais le nord est beau, et l'on y voit le port de Kang-kao, chef-lieu de ce pays ; ce port est l'un des mieux placés, un des plus commerçants de la Cochinchine. Il se trouve à l'embouchure d'une rivière dont nous avons déjà parlé et qui communique avec le Mè-kong par un canal. Le sort de cette ville a eu d'étranges fluctuations : elle était autrefois plus avant dans l'intérieur ; pendant les troubles civils du Kambodje, auquel elle appartenait, elle fut déclarée port libre par un Chinois influent, et elle devint très-florisante ; mais la jalousie des Siamois les engagea à la détruire, en 1717. Rebâtie depuis, elle fait encore un commerce considérable ; elle exporte du riz et du sel, principalement à Singapour. Cependant les jonques qui lui appartiennent sont petites, et son port n'est pas assez profond.

TONG-KIÏN.

Transportons-nous maintenant dans la partie la plus septentrionale de l'An-nam, pour parcourir les provinces et les villes du Tong-kiÏn, que les indigènes appellent aussi Dang-ngoai, royaume du Dehors. Ce pays touche aux provinces chinoises de Yun-nan, de Kouang-si et de Kouang-toung, vers le nord; à la Cochinchine, vers le sud; au pays des Lao, vers l'ouest; et au golfe de Tong-kiÏn, vers l'est. Le Song-koï le traverse de l'ouest à l'est.

Il est beaucoup plus large que la Cochinchine proprement dite ¹.

C'est un pays très-peuplé. Nous avons déjà parlé de ses richesses minérales et particulièrement de ses mines d'or, d'argent et de fer; nous avons dit qu'il produit abondamment du riz, de la soie, des substances tinctoriales, etc.

¹ Suivant la grande Encyclopédie japonaise (*Wa-kan-san-sai-dzou-yé*), « le Tong-kiÏn formait jadis un état dépendant de la Cochinchine, dont il était séparé par une montagne appelée *Kyanto*. Les hommes et les productions des deux pays sont les mêmes. Les indigènes se servent de l'écriture chinoise, et connaissent les *Ou-king* (livres canoniques de la Chine antique), ainsi que le *Sse-choü* (livres moraux de l'école de Confucius). »

Le Tong-kin est divisé en quatorze provinces, en y comptant la capitale, Ké-cho ou Ha-noï, qui forme un petit gouvernement séparé. Cette ville s'appelle, dans le langage relevé, Thaï-lueng-thaï, la ville du Dragon, ou bien Bak-kiñ, cour du Nord; elle se nommait autrefois Tong-kiñ, cour de l'Est, et c'est de là que le royaume a pris son nom. Ké-cho n'est qu'une dénomination vulgaire, qui signifie le marché. Cette ville, située sur le Song-koï, à 180 kilomètres de la mer, est trois fois aussi grande que Hué et doit contenir au moins 150 000 habitants. Mais on n'y voit généralement que des maisons de bambous et couvertes en chaume; le palais du roi et les maisons des mandarins sont seuls construits en briques séchées au soleil.

En descendant le Song-koï, à une quarantaine de kilomètres au-dessous de la capitale, on trouve Nam-diñ, ville de 20 000 habitants, chef-lieu d'une province du même nom.

Ce fut là que deux missionnaires français, MM. Schæffer et Bonnard, et un missionnaire espagnol, Mgr Diaz, ont été mis à mort par les ordres du gouvernement annamite; on sait que ces crimes, qui demandaient un châtiment, ont été parmi les causes de la guerre déclarée par la France et l'Espagne à la Cochinchine. L'expédition du *Catinat* fut dirigée, en 1856, de Haï-nan dans le Song-koï, pour punir les méfaits sur le lieu même où ils avaient été commis; le navire aborda à la baie de Tan-meun, remonta un peu et arriva au village de Balat; mais les bancs de sable l'empêchèrent d'aller plus avant.

Près de Nam-diñ, est la place de Hiên des anciennes relations, ce comptoir fameux où les Hollandais et les Anglais ont longtemps fait un grand commerce.

La province de Nam-diñ, comprenant les bouches du Song-koï, est la plus importante des provinces maritimes du Tong-kiñ. — Parmi celles qu'on trouve encore le long de la mer, on remarque, au nord du Song-koï, les provinces de Haï-dong et de Kouang-yen ; cette dernière touche au Kouang-toung de la Chine ; sa côte est parsemée d'îles, et l'on y remarque, entre autres, l'archipel des Pirates. — Au sud du Song-koï, sont les provinces de Niñ-biñ ou Thaï-hoa-ngoai, et de Sœn-thaï ou Thaï-hoa-noï. Cette dernière renferme Ha-Matt, où se trouvent les chantiers de construction de l'empereur.

Il y a donc cinq provinces maritimes.

Quant aux provinces intérieures, quatre rayonnent immédiatement autour de la capitale : celles de Thoï-ngouyen et de Bak-niñ, au nord ; celle de Sœn-nam, au sud ; celle de Sœn-tây, à l'ouest.

Puis, en suivant les frontières du royaume, on trouve, d'abord à l'ouest, vers les Lao et le Siam, la province de Hung-hoa, et, vers le Siam et le Yun-nan, la province de Touyen-kouang ; — ensuite, au nord, vers le Yun-nan et le Kouang-si, la province de Kao-bang, dont le chef-lieu fut autrefois la capitale d'un royaume du même nom ; et la grande province de Lang-son ou de Lang-bak.

LAO ET AUTRES PEUPLES DE L'OUEST.

Le pays intérieur qu'on désigne sous le nom de pays des Lao est très-peu connu ¹. Il est fort étendu, et réparti entre trois puissances : l'An-nam, le Siam et la Birmanie. Nous ne parlerons ici que des Lao annamites, dont la région est traversée du nord au sud par le Mè-kong, et renfermée en grande partie entre la chaîne de montagnes des Moï et la chaîne qui limite le Siam à l'est.

Une portion considérable du pays des Lao annamites a été désignée par plusieurs voyageurs, entre autres La Bissachère, sous le nom de Lac-tchou ou Lac-thô, mais par erreur, suivant Mgr Pallegoix, qui assure que le Lac-thô n'est qu'un petit et insignifiant canton du Tong-kiñ.

Le pays qui nous occupe est, en général, montagneux, boisé, et couvert particulièrement d'énormes fourrés de bambous. Il y a des marécages en plusieurs endroits. Le riz qu'on y récolte est excellent ; la gomme laque en est

¹ Voir, dans la seconde partie de cet ouvrage, une notice sur les Lao, tirée de la grande Encyclopédie japonaise (*Wa-kun-san-sai-dzou-yé*) et qui est traduite pour la première fois sur le texte original.

également renommée. Des pierres précieuses en viennent. On dit qu'il y a de riches mines de sel gemme, du cuivre, du zinc, des sables aurifères.

On ne sait presque rien des villes de cette contrée reculée. Thaï-lao Ba-thak, qui passe pour la capitale, est sur le Mè-kong, au sud-ouest de Hué. En remontant le même fleuve, on trouve Lak-khôn, qu'on dit très-grande et peuplée de 25 000 habitants, puis Ban-chañ ou Vien-chañ; en le descendant, on rencontre Atkaba-thaï.

Le nom des Lao paraît simplement signifier peuple barbare, peuple sauvage : il est probablement identique avec l'expression *Li* ou *Lao*, employée par les Chinois pour désigner les populations montagnardes et à demi barbares de l'intérieur de l'île de Haï-nan. C'est imposer inutilement à leur nom une forme française que de les appeler *Laociens*, comme le font plusieurs voyageurs.

Les Lao se partagent en deux divisions : les Lao-P'oung-dam (ventres noirs), qui se tatouent les jambes et le ventre, et les Lao-P'oung-khao (ventres blancs), qui ont, au contraire, le tatouage en horreur. Ils ont des yeux obliques, le nez petit, la bouche grande, les dents noires, une chevelure rude, le teint olivâtre. Ils sont bien faits. Suivant l'évêque Pallegoix, ils sont paisibles, soumis, patients, sobres, confiants, crédules, superstitieux, fidèles, simples et naïfs ; autrefois le vol était inconnu parmi eux ; aujourd'hui ils se permettent quelquefois de s'approprier le bien d'autrui sans grand scrupule ; leur paresse invétérée engendre ce déplorable penchant. Les femmes montrent plus d'activité que les hommes.

La base de leur alimentation est le riz ; mais leur mets de prédilection est du poisson qu'ils laissent gâter à l'ardeur du soleil. Ils se nourrissent aussi de serpents, de

lézards, de chauves-souris, de rats et de grenouilles. Ils percent avec un javelot les poissons qu'ils aperçoivent dans les eaux limpides. « La médecine est en très-grand honneur parmi eux, dit encore Mgr Pallegoix, mais c'est une médecine empirique et superstitieuse. Le plus grand remède, le remède universel, c'est de l'eau lustrale qu'on fait boire au malade, après lui avoir attaché des fils de coton bénits aux bras et aux jambes, pour empêcher l'influence des génies malfaisants. Il faut avouer qu'ils guérissent comme par enchantement une foule de maladies avec des plantes médicinales inconnues en Europe et qui paraissent douées d'une grande vertu. Dans presque tous leurs remèdes, il entre quelque chose de bizarre, comme des os de vautour, de tigre, de serpent, de chouette; du fiel de lion, de tigre, d'ours, de singe; de la corne de rhinocéros, de la graisse de crocodile, des bézoards et autres substances de ce genre, auxquelles ils attribuent d'éminentes qualités médicales.

« Leur musique est très-douce, harmonieuse et sentimentale; il ne faut que trois personnes pour former un concert mélodieux; l'un joue d'un orgue en bambou, l'autre chante des romances avec l'accent d'un homme inspiré, et le troisième frappe en cadence des cliquettes d'un bois sonore qui font très-bon effet. »

Les hommes se rasent avec soin le tour de la tête, mais laissent dans leur longueur les cheveux de la partie supérieure. Les femmes ont généralement le haut du corps découvert; leurs mœurs sont assez relâchées. Elles se couvrent d'ornements d'or, et portent des colliers, des bracelets, des anneaux aux doigts, des épingles dans les cheveux, des boucles d'oreilles.

Moi, Loi et autres peuples montagnards à peu près indépendants.

Moï et *Muæng* sont des noms généraux signifiant, en annamite, montagnards. Les Annamites appellent plus particulièrement ainsi les populations primitives et demi-sauvages des montagnes qui s'élèvent sur les frontières occidentales de la Cochinchine. Ces populations se divisent en plusieurs tribus : une des plus importantes est celle des Bannars, vers le 14° degré de latitude. Cette tribu, de même que plusieurs peuplades voisines, vit dans l'ignorance la plus complète, la crédulité la plus étonnante et la plus étrange superstition. Les Bannars ne comprennent pas, par exemple, qu'on puisse communiquer avec ses semblables autrement que par la parole, et l'écriture et les livres sont, à leurs yeux, des sortilèges qui renferment des mystères et ont le pouvoir de révéler l'avenir, de faire retrouver un objet perdu, etc. Ils emploient l'épreuve de l'eau pour reconnaître un coupable : l'accusé plonge avec l'accusateur ; celui dont la respiration est la plus longue est considéré comme innocent.

Nommons, parmi les autres peuplades, les *Charaï*, très-redoutés, les *Penong*, les *Proou*, les *Cédan*, les *Rongao*, les *Halang*, les *Ra-dé* ou *Moï-dé*.

Les *Muæng* ont des chefs appelés *lang* (ce qui veut dire noble et pur).

Les *Charaï* ont à leur tête un *Roi du feu et de l'eau*, qui garde un glaive et des insignes auxquels on attache une importance superstitieuse. Les souverains du Kam-bodje et de la Cochinchine lui envoient, dit-on, des cadeaux tous les trois ans.

Les *Moï* occupaient autrefois plus de territoire qu'au-

jourd'hui : ils habitaient particulièrement la Basse-Cochinchine, où l'on en trouve encore dans le fond de la population ; mais la masse de ces autochthones a été chassée dans les montagnes par les envahissements des Kambodjiens et des Annamites.

Les Loï ou Cham, chassés du Tsiampa par les Cochinchinois, se sont aussi réfugiés dans les montagnes et dans le Kambodje. On a des raisons de croire qu'ils sortent primitivement de Java et qu'ils ont quitté cette île quand le mahométisme s'y est introduit ; ils sont bouddhistes, mais à la manière des Hindous plutôt que des Indo-Chinois : leur culte ressemble particulièrement à celui des Djaïns ; ils ont de nombreux temples de pierre contenant des images hindoues, telles que celles de Siva, de Dourga, de Bouddha, de Ganesa (le dieu indien de la sagesse).

Leur langage diffère essentiellement de l'annamite et du kambodjien. Une colonie de Cham s'est, dès longtemps, établie sur la côte orientale du golfe de Siam, entre le 11° et le 12° degré de latitude ; elle s'y est mêlée à des Malais, et a embrassé le mahométisme.

CARACTÈRE PHYSIQUE ET MORAL DES ANNAMITES

(COCHINCHINOIS ET TONGKINOIS)

On est très-incertain sur le nombre des habitants de l'An-nam : les uns ne l'évaluent qu'à 10 millions, les autres l'élèvent jusqu'à 30 millions. Ce qui ferait penser que cette dernière opinion n'est pas très-exagérée, ce sont les explications suivantes données en 1851 par Mgr Retord, évêque du Tong-kiñ, et insérées dans les *Annales de la propagation de la foi*. « D'après des estimations qui me paraissent très-plausibles, dit-il, il y aurait, sur le terrain de ma juridiction, environ 7 800 000 habitants; et, comme le territoire de cette mission n'excède pas 2 000 lieues carrées, il s'ensuit qu'il y a ici 3 900 personnes par lieue carrée; tandis qu'en France il n'y en a que 1 285. »

Les habitants de l'An-nam appartiennent à trois souches principales : la famille chinoise, dont descendent les Annamites, c'est-à-dire les Cochinchinois et les Tongkinois; la famille hindoue, à laquelle appartiennent les Kambodjiens; enfin la famille autochtone, tenant à une origine probablement malaise, et dont font partie les Lao, les Moï, les Loï et autres populations de l'intérieur. Nous avons déjà parlé des Lao et des montagnards leurs voi-

sins ; nous dépeindrons les Kambodjiens en consacrant plus loin un chapitre au Kambodje. Ici nous ne nous occuperons que des Annamites.

Le peuple annamite, d'un teint olivâtre foncé ou jaunâtre, quelquefois d'un blanc sale, est petit, trapu et laid, et offre tous les traits de la race mongolique : nez court et écrasé, pommettes saillantes, figure plate, cheveux très-noirs¹. Les Annamites ont la bouche grande, sans être proéminente, les lèvres minces, les yeux petits, noirs, et le blanc de l'œil d'une teinte jaunâtre. Leurs dents, naturellement fort blanches, sont teintes par eux en noir foncé, et sont d'ailleurs dénaturées par l'usage du bétel. Le trait caractéristique de leur physionomie est la largeur et l'élévation des os des joues, qui donnent à leur visage une forme qui se rapproche plus du losange que de l'ovale ; forme qui est regardée comme le type de la beauté chez les nations de l'Asie orientale. Ils ont les membres forts, et leur conformation générale est robuste, mais elle manque de grâce et de souplesse. Ils sont actifs et hardis, sans avoir aucune férocité dans l'expression ; au contraire, leur aspect respire la gaieté et la bonne humeur. Les femmes sont mieux que les hommes ; même dans les rangs inférieurs, elles ont une démarche gracieuse.

Les basses classes sont celles chez qui se manifeste le plus la vivacité de la nation : toujours parlantes, toujours

¹ Un des caractères distinctifs de cette nation, caractère qui la rapproche de la nation chinoise, consiste dans la nuance de la chevelure. L'expression *li-ming* « le peuple aux cheveux noirs » se rencontre déjà dans le *Chou-king*, l'un des plus anciens livres chinois. Dès les temps primitifs de l'histoire, on employait cette expression comme propre à distinguer la nation chinoise des *barbares*, c'est-à-dire des peuples asiatiques de race différente.

riantes, et en même temps douces et dociles, elles plaisent beaucoup à l'étranger ; mais les hautes classes affectent l'aspect grave et solennel des Chinois. Une figure grasse et, en général, une rotondité passable sont les caractères de la beauté cochinchinoise. Hommes et femmes portent leurs cheveux longs, et les rassemblent par derrière en chignon ; ils ne les coupent jamais, excepté dans la jeunesse, où ils les rasent, mais en laissant, jusqu'à l'âge de dix ans, une petite houppe sur le haut de la tête. Ils sont très-fiers de leur noire chevelure, qui est fort belle en effet ; de temps en temps, ils lissent leurs cheveux avec de l'huile de ricin. Les cheveux courts sont considérés comme une marque d'infamie, et l'on coupe les cheveux aux voleurs. La barbe est peu fournie : les hommes, arrivés à l'âge de trente ans, portent la barbe entière ; mais on ne leur voit que quelques poils à la lèvre supérieure et au bout du menton. Les ongles doivent être très-longs, minces et effilés ; les femmes les teignent souvent en rouge.

Le vêtement, tantôt en soie, tantôt en coton, se compose d'un large pantalon fixé autour des reins par une ceinture de soie, et d'une robe qui descend jusqu'aux genoux : cette robe est assez souvent recouverte d'une autre plus courte ; l'une et l'autre s'ouvrent à droite et se ferment par cinq ou six boutons. Les manches sont très-larges et très-longues, et, chez les personnes qui n'ont pas besoin de travailler manuellement, elles dépassent de 40 à 50 centimètres le bout des doigts. Les femmes ont les mêmes vêtements ; seulement un peu plus longs, excepté les manches, qui doivent laisser voir les bracelets de métal ou de perles.

Le costume de cérémonie doit être plus ample que le costume ordinaire et descendre davantage.

La robe de dessous est en coton écru du pays; la robe extérieure, dans les rangs supérieurs, est toujours en soie ou en gaze à fleurs, de fabrique chinoise. Les pantalons, dans la même classe, sont ou en soie ou en crêpe. Les ordres inférieurs sont généralement vêtus de coton; mais, même parmi eux, la soie est d'un usage assez fréquent. Le vêtement de coton est très-communément teint en brun foncé.

Le blanc est la couleur du deuil, et le coton est seul employé dans cette circonstance.

Ce que nous disons des Annamites en général s'applique aussi bien aux Tongkinois qu'aux Cochinchinois; il y a peu de différence entre ces deux populations : les Tongkinois se rapprochent seulement un peu plus des Chinois; ils ont le teint plus blanc et portent des vêtements plus longs.

Le dessus de la tête et les oreilles sont découverts; mais le chignon est, chez les hommes, environné d'une pièce d'étoffe, ordinairement de crêpe, qui rappelle de loin le turban. Cette coiffure ne manque pas d'élégance. Dans les classes supérieures, un bonnet plus ou moins orné et de formes déterminées, suivant les rangs, distingue les ordres civils des ordres militaires.

Quand ils sortent, les Annamites de l'un et l'autre sexe portent des chapeaux de paille vernis, de deux pieds au moins de diamètre, attachés sous le menton, et fort grotesques d'apparence, mais très-utiles contre le soleil ou la pluie.

Les femmes, dans l'intérieur de leurs maisons, ont la tête nue; elles rassemblent leurs cheveux en chignon,

comme les hommes, ou bien elles les laissent pendre derrière leur dos en longues tresses, qui souvent touchent la terre; elles ont des boucles d'oreille, des bagues aux doigts, des bracelets d'or, des épingles d'or à leur chevelure. Leur démarche est en général fort cavalière.

L'un et l'autre sexe manquent complètement de décence et affectent un air dégagé, un maintien hardi; les Cochinchinois marchent fièrement, ayant au-dessus de la tête un parasol ou un parapluie de papier huilé, à la bouche une cigarette ou une pipe. Ils sont très-vains, et se regardent comme le premier peuple du monde; à peine consentent-ils à donner la palme aux Chinois, les seuls étrangers qu'ils considèrent. Les Kambodjiens, pour eux, sont des barbares, et ils dédaignent presque autant les Siamois. Cependant ils se montrent sociables, obligeants envers les étrangers; ils sont serviables, hospitaliers, très-démonstratifs dans le témoignage de leurs politesses; mais, contenus par des supérieurs toujours prêts à les malmenier, ils ont contracté une certaine timidité vis-à-vis de l'étranger et une méfiance qui ne demanderait qu'un peu de sécurité pour disparaître.

Quoique les Cochinchinoises ne soient pas belles, qu'elles aient les traits assez durs et la peau d'un brun rougeâtre, quoique, enfin, l'habitude de mâcher du bétel leur rende les dents noires et les lèvres rouges, cependant l'air de vivacité et de gaieté que respire leur physionomie compense l'absence de charmes réels.

Tout le monde va généralement les jambes et les pieds nus; il n'y a que les vieillards et les gens de distinction qui mettent parfois des sandales, c'est-à-dire des espèces de babouches ou des pantoufles sans talon, à semelle épaisse, dont quelques-unes sont fort élégantes.

Les hommes de tous rangs et les femmes au-dessus des classes ouvrières portent toujours une paire de bourses de soie, qu'on tient à la main ou qu'on jette par-dessus son épaule : c'est pour y mettre du bétel, du tabac et de l'argent. Il est défendu aux femmes de la basse classe de s'en servir, et les hommes de la même classe, lorsqu'ils rencontrent une personne de condition, doivent aussitôt les cacher, en signe de respect. Ces bourses sont généralement en satin bleu, et, dans les hautes classes, enrichies de broderies.

Les Annamites sont très-minutieusement observateurs des insignes qui déterminent les rangs : les mandarins civils ont le bonnet surmonté d'un petit plateau ; les mandarins militaires ont le leur surmonté et environné de flammes. Les uns et les autres ont sur la poitrine une pièce de soie carrée offrant les marques de leur ordre : c'est un sanglier chez les chefs militaires, une cigogne chez les hommes de lettres, etc.

Ces peuples sont essentiellement malpropres, et ils ressemblent en cela à la plupart des populations de l'Asie orientale. Ils font cependant de fréquentes ablutions ; mais leur linge, leur chevelure, leurs mains, leurs ongles, restent dans un état de saleté extrême : à la maison, les riches eux-mêmes ont des robes de coton très-sales ; s'ils sortent, ils jettent par-dessus leurs belles robes de soie.

La délicatesse du goût des Annamites se montre dans leurs mets favoris : les œufs gâtés sont leur aliment de prédilection : quand on prépare une fête et dès qu'on a invité les convives, on met des œufs couvrir sous les poules : du dixième au douzième jour, l'œuf est au point le plus agréable pour un palais cochinchinois. La sauce la plus estimée, le *balachan*, d'un goût extrêmement fort, provient en

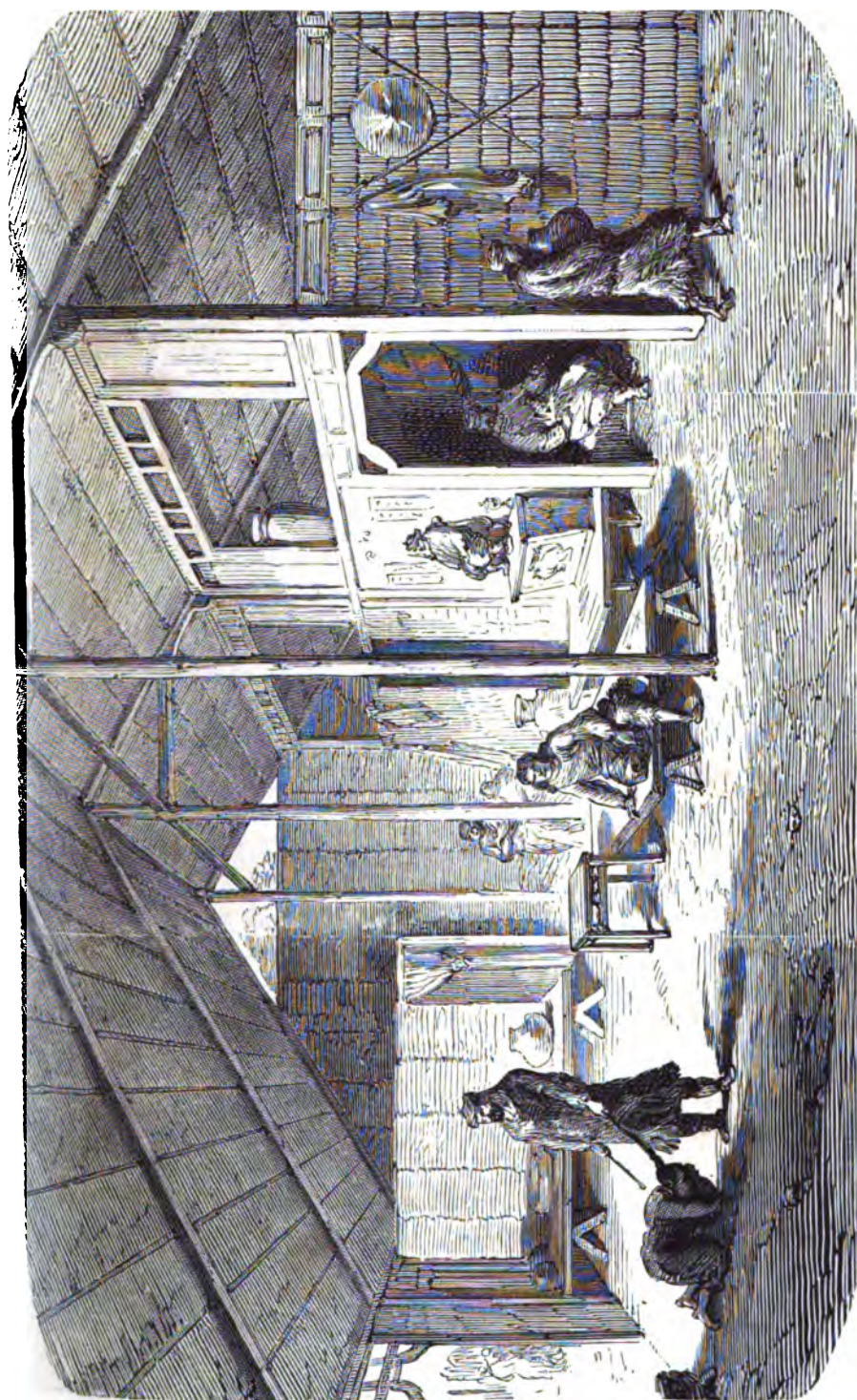
grande partie de l'expression de poissons gâtés. Le cadavre d'un animal putréfié est dépecé avec avidité et fait les délices de ceux qui l'ont découvert. Nous sommes forcé d'ajouter, pour dire toute la vérité, que ces populations ne craignent pas de porter à leur bouche la plus dégoûtante vermine.

La nourriture la plus ordinaire consiste en riz et en poisson. Le riz est cuit à l'eau ; le poisson est mangé frais, ou desséché, fumé et salé. La chair de crocodile est très-recherchée.

On mange aussi de la chair de porc, de sanglier, de bœuf, de buffle, d'éléphant, de cheval, de chien, de chat, de rat, de chauve-souris, de galéopithèque, de cerf, de tigre, de rhinocéros, de la peau de buffle frite et rôtie, des vers à soie frits dans la graisse, de gros vers blancs qu'on tire des vieux arbres, des fourmis, des œufs de fourmis, des abeilles et d'autres insectes, des nids d'hirondelle. On estime particulièrement les veaux morts-nés servis tout entiers dans leur peau et presque crus.

La géophagie n'est pas inconnue dans l'An-nam : on fait des espèces de beignets avec une sorte d'argile à laquelle on mêle certaines herbes et du sucre ; les femmes en sont surtout fort avides.

La plupart des Annamites mangent accroupis, comme nos tailleurs, sur une natte disposée à terre. Les gens distingués, cependant, se servent de petites tables rondes ou carrées d'un ou deux pieds de haut. L'usage des fourchettes et des cuillers est inconnu. On tient de la main gauche une écuelle de riz, on prend de la main droite deux petits bâtonnets d'ivoire ou d'ébène, pour faire entrer le riz peu à peu dans la bouche, en en approchant l'écuelle à chaque bouchée. Ces bâtonnets servent



TYP. J. CLAYE.

6. Intérieur d'une habitation annamite (p. 53-59).

aussi de fourchettes pour prendre les mets dans le plat.

Les confitures et les fruits confits ouvrent le dîner, au lieu de le terminer, comme chez nous.

On ne boit pas en mangeant. On fait, avec le riz fermenté, puis distillé, l'eau-de-vie d'arack, dont, avant le repas, on avale une bonne dose pour se donner de l'appétit. Quand le repas est fini, les gens aisés boivent plusieurs tasses de thé de Chine; les pauvres se contentent de boire, à grande écuelle, de l'eau chaude dans laquelle ils ont mis quelques feuilles de thé annamite ou d'autres plantes. Le vin de riz, qu'on tire d'un riz moins blanc et plus gros que le riz ordinaire, est, après le thé, la boisson la plus estimée. L'eau n'est jamais bue froide et naturelle : on la redoute alors comme très-malsaine.

Tous les Annamites, même les femmes, mâchent constamment l'arec et le bétel mêlés de chaux vive; aussi, tout le monde a-t-il les lèvres sanguinolentes.

Depuis quelques années, l'opium, introduit par le commerce anglais, est devenu une autre habitude détestable de ces populations. L'usage du tabac est extrêmement répandu : non-seulement on le fume, mais on le chique avec le bétel.

Les habitations annamites n'ont que le rez-de-chaussée et sont fort basses : ce sont des espèces de halles soutenues par des colonnes. Sur ces colonnes, sur les montants de la porte et dans les endroits les plus apparents, on voit collées des bandes de papier rouge ou jaune, ornées d'un grand nombre de proverbes tirés des livres des philosophes chinois. Le toit, très-incliné, est couvert en paille ou en jonc. On se sert rarement de tuiles, excepté dans les palais des grands et dans quelques marchés. Pas de fenêtres, pas de cheminées; aucune issue pour le jour et

la lumière, si ce n'est la porte d'entrée. Les parois de la maison sont généralement faites en feuilles de roseau et de palmier; cependant, chez les riches, elles sont en planches ou en torchis; dans les pagodes on les construit en briques. Ces parois, couvertes des maculations des fumeurs et des mangeurs de bétel, sont à jour de toutes parts, et fourmillent d'insectes qu'engendrent l'humidité, la chaleur et la malpropreté. Des rats, des gekkos, des boas, circulent souvent dans les parties supérieures. Mais ce sont les moustiques dont on a le plus à souffrir : les plus incommodes sont des cousins noirs, à l'aiguillon très-acéré. On s'en garantit comme on peut par des moustiquaires. On s'en préserve encore en allumant du feu avec du bois humide qui produit une fumée épaisse.

Un lit pour toute la famille se trouve ordinairement dans le fond de la case; ce lit est une plate-forme de planches élevée d'un demi-mètre au-dessus du sol.

Le sol de la demeure, assez mal battu, est traversé par des rigoles creusées par la pluie qui tombe à travers le chaume de la toiture; aussi, par les temps d'orage, est-on dans un véritable marais. Il sera facile, dans notre Basse Cochinchine, d'apprendre aux habitants l'art de faire des constructions plus saines.

Beaucoup de maisons ont, sur le devant, une varanda, où l'on vient boire le thé, fumer, mâcher l'arec et le bétel.

La cuisine se fait sur la terre nue, dans la maison. La batterie de cuisine consiste en une ou deux poêles à anses et en un pot de terre ou de cuivre pour cuire le riz. On ne cuit les mets qu'à demi, de peur de leur ôter leur vertu nutritive. Les tasses cochinchinoises sont de la forme de nos bols à café au lait. On a de petites assiettes

qui ressemblent à nos soucoupes ; on y dispose les viandes coupées en morceaux assez menus ¹.

¹ Voici, d'après une lettre récente adressée à la *Patrie*, le menu d'un festin annamite donné par un village, dans les grandes occasions, telles que la réception d'un mandarin ou d'un préfet.

« La plate-forme où l'on couche sert de table, un morceau de coton écriu la recouvre en guise de nappe ; les convives viennent s'asseoir à terre sur des nattes.

« Chaque habitant du village ou plutôt chaque chef de famille apporte un échantillon de sa basse-cour dans la maison où l'on doit recevoir le mandarin ou le préfet. Les vieilles fermières du village qui passent pour être habiles dans l'art de la cuisine, quels que soient leur rang et leur fortune, se mettent à la besogne. On tue un ou deux cochons, des poules, des oies, etc. Tous les mets sont coupés par petits morceaux, bouillis avec quelques légumes, et placés sur la table cinq ou six heures avant le repas, dans une multitude de petites tasses grandes comme nos tasses à chocolat. Ce sont là les plats de résistance. Puis viennent les friandises, qui se composent de sucre mélangé avec des œufs, de farine de riz, de maïs, etc., etc. ; le tout également placé, avant le repas, dans un nombre indéfini de petits plats. Chaque convive a devant lui un petit bol plein de riz bouilli, deux baguettes en bois et un petit vase, grand comme un *coquetier*, pour contenir le sam-chou (vin fabriqué avec du riz). Quand tous les convives ont pris place sur leurs nattes, personne ne commence sans un signe du mandarin que l'on traite. Le signal donné, tous ingurgitent gloutonnement leur bol de riz, en puisant, à droite ou à gauche, à l'aide de leurs baguettes, dans ceux des trois cents plats qui leur conviennent, sans déplacer, toutefois, aucun des plats. Quelques rasades de sam-chou les empêchent de s'étouffer. En une demi-heure, tout est fini, et les plats sont parfaitement *nettoyés*.

« Les domestiques, cuisinières, etc., mangent en même temps que leurs maîtres, et n'ont nullement à se déranger pendant le repas, tous les mets étant mis à l'avance sur la table.

« Par considération pour nos mœurs, les Annamites tiennent toujours à la disposition des Français une cuiller en porcelaine, et un pot de terre rempli d'eau.

« Le festin est de rigueur quand un mandarin passe dans un village ; ce serait une grossière impolitesse et même un manque

Les sièges sont complètement inconnus : les Annamites s'assoient sur les nattes, les jambes croisées à la turque.

On se couche sur des nattes étendues par terre ou sur des planches, ou sur un treillis de lattes de bambous. Les riches ont seuls de bons lits tressés en rotin.

Beaucoup de Cochinchinois passent leur nuit sans dormir ; car, dans chaque maison, il est ordinaire que quelqu'un monte la garde, dans la crainte de quelque attaque ; on fait un grand bruit de tam-tams et de gros bambous creux et fendus, pour effrayer les voleurs, surtout dans les villages voisins de la mer, qui redoutent les pirates.

Un homme se marie aussitôt qu'il peut acheter une femme ; il l'acquiert comme une propriété, une chose, et il la considère toujours comme telle. Dans les classes moyennes, les hommes regardent les femmes comme créées uniquement pour leur usage, et ceux d'un rang supérieur les croient faites pour leurs plaisirs. Le prix d'une femme descend, chez les plus pauvres, jusqu'à 10 ou 12 kouân (1 kouân vaut environ 2 fr. 50 c.). De 40 à 50 kouân, c'est le prix ordinaire ; parmi les personnes de condition, il s'élève à 100 ou 200 kouân. Les hommes de la basse classe se marient rarement avant vingt ans ; ils attendent souvent jusqu'à trente. Les riches se marient fréquemment dès quinze ans. L'âge du mariage des femmes des basses classes est de dix-sept à vingt ans.

La polygamie est permise ; mais elle n'est en usage que chez les riches et les dignitaires. Dans ce cas, la

aux lois annamites, de ne pas loger le mandarin, le nourrir, porter son palanquin, en se relayant de village en village, lui fournir, en un mot, tout ce qu'il demande. »

première femme en date est regardée comme l'épouse réelle; les autres sont comme des servantes. Les maris laissent trop souvent leur femme pour en prendre une autre; mais les femmes ne peuvent changer de mari, sans avoir un billet de répudiation de celui qu'elles quittent. La rupture d'une petite monnaie de cuivre ou d'un morceau de bois, en présence d'un témoin, est regardée comme la dissolution du mariage et un acte de séparation.

Une jeune fille ne saurait être mariée par ses parents contre sa volonté. Avant le mariage, les jeunes Cochinchinoises jouissent de la plus complète liberté, ou plutôt de la licence. L'inobservation, de leur part, des lois de la chasteté n'est pas considérée comme un grand tort, et ne nuit pas à leur mariage. Sont-elles enceintes, on recherche l'amant, qui s'avoue généralement et qui achète la femme au prix moyen. L'avortement n'est pas regardé comme un crime. Cependant l'infanticide, si commun en Chine, n'est presque pas connu dans l'Annam; lorsqu'il est découvert, il est rigoureusement puni.

L'adultère a pour peine légale la mort des deux coupables. La femme est écrasée sous les pieds des éléphants; son complice est décapité ou étranglé. Cependant ces peines sont souvent commuées en punition corporelle ou en exil.

Les femmes ne sont pas séquestrées, comme dans l'Asie occidentale et même aussi en Chine; mais elles n'en sont pas plus respectées pour cela; au contraire, elles sont traitées avec une rigueur et un mépris révoltants. Un mari cochinchinois peut, en vertu de la loi, infliger à sa femme la plus sévère correction corporelle.

Et cependant quels services précieux et intelligents les femmes rendent dans ce pays! Elles labourent, hersent,

moissonnent, portent de lourds fardeaux, gardent les boutiques, font le courtage, le change; ce sont elles qui président à la construction et à la réparation des murailles de terre de leurs maisons, qui dirigent les manufactures des vaisseaux de terre cuite, qui conduisent les barques dans les rivières et les ports, qui portent les marchandises au marché, qui écossent et épluchent les cotons, qui en font du fil, les tissent, les teignent de différentes couleurs, et en fabriquent des habits pour elles et leurs familles. Aussi les Cochinchinois disent-ils de la femme « qu'elle a neuf existences et qu'elle ne meurt pas de la perte d'une seule. » Malheureusement les mœurs des Cochinchinoises sont fort dépravées.

En résumé, le sexe féminin est supérieur à l'autre; il est plus intelligent, moins craintif, plus gai, et se plie très-bien aux habitudes françaises.

Les hommes sont soldats ou occupés aux différents services publics; mais trop souvent ils ne sont qu'adonnés à la paresse. Aussi les femmes préfèrent-elles souvent à leurs compatriotes les étrangers, et particulièrement les Chinois, qui, n'étant pas assujettis à la conscription et aux corvées du gouvernement, ne leur demandent pas de travaux pénibles et les traitent avec plus de respect et d'affection que ne le font les Cochinchinois.

Ceux-ci cependant sont loin d'être dépourvus de qualités : ils se montrent courageux à la guerre, et ont un certain esprit de commerce; le petit commerce surtout leur va bien; mais ils y sont plutôt intrigants que laborieux.

On attache une grande importance aux cérémonies des funérailles. On ne brûle pas les morts, comme au Siam et au Kambodje; on les enterre, et les sépultures sont souvent fort bien entretenues et très-pittoresques. Le cer-

cueil du défunt est ordinairement prêt depuis plusieurs années : faire présent d'un cercueil est un des cadeaux les plus estimés qu'on puisse offrir à quelqu'un. Le mort est revêtu de ses plus beaux habits, et l'on met auprès de lui, dans le cercueil, beaucoup de provisions pour l'autre monde.

Pour avoir le temps de faire les funérailles avec pompe, on les diffère pendant six mois, un an. Les parents et les amis viennent rendre leurs derniers devoirs au défunt avec d'autant plus d'empressement, qu'un bon repas accompagne la cérémonie. Le corps est porté à la fosse par vingt ou trente personnes, au bruit assourdissant des tam-tams, des cymbales, des grosses caisses, etc. Le cortège s'avance très-lentement ; on met sur le cercueil une écuelle pleine d'eau, qui sert au maître des cérémonies pour juger si les porteurs gardent l'équilibre.

Le deuil, dont le blanc est la couleur, comme nous l'avons dit, dure vingt-sept mois pour le père et la mère ; une femme porte le deuil de son mari durant le même espace de temps ; un homme porte celui de sa femme pendant un an. Les personnes en deuil ne peuvent assister à aucun spectacle, ni se trouver dans aucune assemblée, ni se marier. A différentes époques, après les funérailles, on vient honorer les morts en leur portant à manger ; mais ceux qui font l'offrande s'en nourrissent eux-mêmes. Après la mort, l'adoration des parents par leurs enfants et celle des maîtres par leurs disciples sont recommandées par les lois et l'usage ; malheureusement ce n'est souvent que pure forme, et l'affection vraie y entre pour peu de chose. Il faut cependant reconnaître la vénération qu'on a pour la vieillesse.

Du reste, la vieillesse n'est pas commune dans ce pays ;

la vie est peu longue; un homme de cinquante ans est déjà courbé par l'âge.

Les maladies sont assez nombreuses; les principales sont la dyssenterie, les fièvres malignes, le scorbut, l'érysipèle, les rhumatismes, l'éléphantiasis et en général beaucoup de maladies de la peau. Des soins de propreté et d'hygiène diminueraient facilement ces affections, et déjà, sous l'influence française, une grande amélioration se manifeste dans la santé publique d'une partie de la Basse-Cochinchine.

La médecine chinoise est la seule qui ait crédit dans l'An-nam; les médecins sont assez nombreux; mais quels médecins! Dans chaque maison jouissant de quelque fortune, il y a une sorte d'artiste qui se dit thaï-thuôc (maître en médecine) et qui drogue sans relâche les habitants, car les Cochinchinois aiment singulièrement à user des médicaments. Du reste, on cherche aussi la guérison par des charmes; des sorciers sont employés pour cela; ils font, la nuit, un vacarme extraordinaire autour du malade; ils battent le tambour et se livrent à des contorsions, à des sauts bizarres, à des chants effrayants.

Les médecins de l'An-nam sont divisés en deux opinions: les uns n'emploient que les stimulants, les autres que les réfrigérants. On cite des cures miraculeuses dues à l'usage du premier de ces modes, ce qui se conçoit assez aisément pour un pays où la fibre est si relâchée et les causes débilitantes si nombreuses.

Les termes et les formes de politesse sont très-multipliés. Pour le salut, on se prosterne de tout son long et plusieurs fois de suite, selon la dignité du personnage.

S'adresse-t-on à quelqu'un à qui l'on veut témoigner beaucoup de respect, on l'appelle bîsaïeul; puis on des-

cend aux noms d'aïeul, de père, d'oncle, de frère aîné, de frère et de sœur, suivant la dignité de ceux à qui l'on parle, en évitant les pronoms tu, toi, lui, elle, à moins qu'il ne s'agisse de quelqu'un d'un rang très-inférieur.

Nous ne disons rien ici de l'important sujet de la langue parlée dans l'An-nam. On le trouvera plus loin, traité longuement par notre savant collaborateur M. Léon de Rosny.

Comme en Chine, le système de conduite morale est fondé sur les préceptes de Confucius ; mais l'application de la morale dans la conduite de la vie est fort rare. En Chine, ces préceptes sont exposés avec affectation en lettres d'or dans toutes les maisons, dans les rues et les lieux publics ; en Cochinchine, on les voit moins, et l'on n'en parle jamais. Quand ils sont récités, c'est dans la langue originale, que les Cochinchinois n'entendent pas, et il leur serait difficile de les traduire.

Une des grandes affaires des Cochinchinois, c'est de s'amuser. *Di-chæi* (je vais m'amuser) est une expression fréquemment employée par eux. Ils se livrent d'une manière effrénée aux jeux de hasard, défendus cependant par les lois ; ils jouent tout, jusqu'à leurs femmes et à leurs enfants, et ils finissent par mettre leur personne même comme enjeu. Les combats de coqs sont un de leurs plaisirs favoris ; ils font battre aussi de petits poissons rouges.

Ils sont gais, avons-nous dit ; ils aiment la musique, et chantent souvent ; mais leur voix est nasillarde et désagréable, et leurs instruments de musique sont très-pauvres. Un de leurs principaux instruments a trois cordes de laiton, dont la plus grosse est mise en vibration par le gros orteil.

Ils aiment les spectacles et la danse : mais ce dernier

exercice n'est qu'un spectacle aussi, et ce sont des femmes gagées qui l'exécutent ; jamais il ne viendrait à un Annamite l'idée qu'on peut sauter à titre de plaisir.

Les Annamites ne manquent pas de valeur ; on dit d'un homme brave qu'il *a du foie*, comme nous disons, en France, qu'il *a du cœur*. Ils ont cependant des mœurs douces généralement, et ils ne sont pas sujets à ces accès de passion fréquents chez les Occidentaux. Malgré ce vernis de douceur habituel aux Asiatiques, ils ont aussi leurs explosions de colère, de rage et de cruauté. Mais le plus communément ils se montrent soumis, polis, humbles ; malheureusement ils sont souvent aussi fourbes, voleurs et surtout menteurs ; la corruption par l'argent et le faux témoignage sont fort répandus.

Les règlements de police générale et les lois de l'empire sont assez sages et assez bien rédigés ; mais ces règlements et ces lois sont fort mal observés. L'argent et les présents donnés secrètement lavent toute sorte de crimes ; il n'y a que les maladroits, les gens simples et les pauvres qui soient punis. La bastonnade est la première peine infligée aux coupables et même à ceux qui ne sont que soupçonnés de quelque crime ou délit. Le patient est étendu sur le ventre, et on le frappe à coups redoublés de rotin. Ce genre de punition est appliqué avec une promptitude extrême et pour les moindres motifs. Une sentinelle néglige-t-elle de frapper, pour son *qui-vive*, sur ses bâtons ou sur un tambour suspendu, à cet effet, sur deux piquets, l'officier arrive aussitôt, la fait coucher à plat ventre, et lui administre une douzaine de coups de bâton. Les militaires sont si accoutumés à ce régime qu'ils s'y soumettent sans le moindre murmure et comme à une chose toute naturelle. On met aussi les ac-

cusés aux entraves ou à la cangue. Si le coupable est condamné à mort, on l'étrangle, ou on le décapite, ou il est écrasé sous les pieds de l'éléphant; on le coupe en morceaux, si c'est un grand criminel. Les moins coupables sont envoyés en exil dans une province éloignée, où ils sont à la chaîne; une de leurs occupations est de chercher de l'herbe pour les éléphants du souverain.

Le véhicule habituel où sont portées les personnes de qualité est un hamac suspendu à une perche, dont les bouts reposent sur les épaules de deux porteurs. Un dais ou des rideaux protègent le hamac contre le soleil; les porteurs montrent, dans ce service, une force, une habileté et une adresse remarquables; ils sont, pour cela, bien préférables aux Hindous.

Il n'y a que deux classes : le peuple, et la noblesse ou les mandarins.

La noblesse est héréditaire; mais le temps l'affaiblit. Le fils d'un mandarin de premier ordre ne sera que du deuxième; ses enfants ne seront que du troisième, et encore faut-il qu'il ait exercé les fonctions officielles de son ordre; autrement, après sa mort, ses enfants retourneraient dans les rangs du peuple; cependant, s'il se distingue par ses services ou autrement, le descendant d'un mandarin peut obtenir de l'avancement. De simples soldats, des gens de la lie du peuple, peuvent, par le mérite, et plus souvent par les intrigues, devenir mandarins, même de premier ordre, même de ceux qu'on appelle les *chefs des cinq colonnes de l'empire*. Il y a deux classes de mandarins, les uns civils, les autres militaires; chaque classe de mandarins est divisée en neuf ordres, dont les deux premiers composent le conseil de l'empereur.

On parvient au mandarinat par le concours. Les grades

littéraires sont au nombre de trois : le tu-taï ou baccalauréat ; le huong-kou ou la licence, et le tien-si ou doctorat ; pour obtenir celui-ci, il faut que tous les licenciés aillent, à certaines époques, subir ensemble une épreuve à la capitale.

« Les mandarins sont, dit Mgr Retord, la pire des classes de la population de l'An-nam. Le vin, le jeu, l'opium, le spectacle, la musique et la débauche sont leur principal passe-temps : tromper le prince pour en obtenir des faveurs ; opprimer le peuple pour en obtenir de l'argent ; vendre la justice pour s'enrichir aux dépens des malheureux, c'est presque là leur unique souci. »

Les fils d'un même père héritent également, soit que leur mère ait été la première femme, soit qu'elle fût une des concubines. L'ainé reçoit, en dehors du partage commun, le dixième de l'héritage. Il a mission de défendre les intérêts de toute la famille ; il remplace le père, et ses sœurs ne peuvent se marier sans son consentement. Les filles ne sont pas admises au partage de la fortune paternelle, à moins que le père ne meure sans laisser d'enfant mâle ; dans ce cas, les filles héritent par portions égales.

On trouve dans la Cochinchine quelques esclaves, qui sont des Moï, sauvages achetés dans les montagnes. Un homme endetté va servir son créancier, ou bien envoie chez celui-ci ses enfants comme domestiques. La misère engage même un assez grand nombre de parents à vendre leurs enfants ou à les exposer ; dans ce dernier cas, les enfants ne manquent jamais d'être promptement recueillis.

L'usure est d'un usage général dans l'An-nam : le taux légal de l'intérêt est de trente pour cent ; mais le prêteur exige très-souvent davantage.

La couleur impériale est le jaune, ou plutôt l'orange ;

l'étendard impérial est de cette couleur ; mais le drapeau national est blanc. Le dragon emblématique représenté sur le vêtement ne peut être porté que par un petit nombre d'officiers de la plus haute classe.

Les présents ordinaires envoyés aux princes étrangers par la cour de Cochinchine sont des dents d'éléphant, des cornes de rhinocéros, montées sur des pieds d'or ; de la cannelle, du bois d'aigle, du sucre candi ; on attache particulièrement un prix extraordinaire à la cannelle de première qualité.

Le jour et la nuit réunis sont partagés en douze heures, dont, par conséquent, chacune équivaut à deux des nôtres. La nuit est partagée en cinq veilles.

L'année est divisée en douze mois lunaires. Tous les deux ou trois ans, on ajoute un treizième mois, afin que l'année lunaire réponde à l'année solaire ; dans dix-neuf ans, il y a dix-sept mois intercalaires. Les Annamites groupent leurs années en cycles de douze ans, qui, répétés cinq fois, forment le grand cycle de soixante ans. L'année 1863 est la fin d'un grand cycle. Dans la narration des faits, on suppose en général les années à partir de l'avènement du roi régnant. Février est le premier mois de l'année annamite. On ne connaît pas la division en semaines.

Le système de numération est le système décimal. On a, pour compter, une table garnie de petites boules à peu près comme celles qui sont employées en Europe pour marquer les points au jeu de billard.

Les Chinois sont les étrangers les plus nombreux qu'on trouve dans l'empire, quoiqu'on y en rencontre moins que dans le Siam et la Malaisie. C'est au Tong-kiñ, à Faï-fo et à Saï-gon qu'il y en a le plus. Ils exploitent les mines

dans le premier de ces pays ; ils font le commerce, et leur adresse, leur ruse parvient facilement à tromper les Annamites.

Pour compléter le tableau des mœurs des populations de l'An-nam, nous croyons devoir ajouter quelques traits qui montrent l'opinion qu'ils se font d'eux-mêmes et celle qu'ils ont des autres peuples et particulièrement des Occidentaux. Ces traits sont tirés d'un document officiel, c'est-à-dire d'un mémoire adressé au souverain par un gouverneur de province en 1857, au moment où l'expédition franco-espagnole menaçait les côtes cochinchinoises.

« Pour nous prémunir contre les invasions des Kambodjiens, dit ce mémoire, il faut garder avec soin nos frontières en les garnissant de forts qui en défendent l'entrée. Les Kambodjiens nous sont tributaires, mais ce sont des barbares inconstants et légers auxquels on ne peut pas se fier, surtout maintenant qu'ils bâtissent des églises et reçoivent la doctrine des barbares européens, qui les exercent dans la manière de faire la guerre ; nous prémunir contre eux et les Européens est donc une chose prudente et nécessaire, car il est à craindre que ces deux espèces de barbares ne se réunissent pour venir nous susciter de mauvaises affaires. Il est vrai, nos frontières vers l'ouest sont actuellement en paix ; mais il est bon de se précautionner pour éviter les malheurs possibles ; il vaut mieux arrêter le mal dans son principe que de le laisser éclore, au risque de ne pouvoir ensuite le réprimer ; il faut donc envoyer des mandarins pour examiner quels sont les endroits faibles de nos frontières du côté du Kambodje, et y faire élever des forts que l'on garnira de munitions et de troupes avec des barques bien armées, placées partout dans les environs, afin, par là, d'être prêts à tout événement fâcheux. Les six provinces qui confinent au Kambodje ont coutume de laisser souvent les soldats en congé, beaucoup d'entre eux désertent ; leur service n'est que de dix ans : par conséquent, il y a toujours plus de jeunes soldats que de vieux, et par là peu de bonnes troupes ; il faudra donc

prolonger le service des soldats pour avoir le temps de les bien exercer, afin de les rendre habiles et vaillants dans le besoin. Alors nos frontières seront gardées sans peine, et nous serons sans inquiétude sur ce point.

« Il est aussi très-important que les forts que nous élèverons soient munis de vivres en abondance et garnis de bons soldats. Une petite troupe de vaillants guerriers est meilleure qu'une multitude de soldats médiocres ; il faudra, autant que possible, élever ces forts dans les lieux où il y a de bons terrains à défricher. Aux soldats d'élite qui seront placés dans ces forts on fournira des buffles, des instruments aratoires, des semences, de l'argent, des vivres, et tout ce qui leur sera nécessaire pour les premiers frais de culture de ces terrains, afin, ensuite, d'y cueillir du riz pour leur subsistance. Aux soldats qui voudraient s'y établir et y rester définitivement, on donnera en pleine propriété tout le terrain qu'ils auront défriché, et ils seront à perpétuité exempts de tout impôt. Il est vrai que, ces frontières étant des lieux solitaires et lointains, peu de gens veulent s'y fixer pour les cultiver ; mais la position des soldats qui s'y établiront sera incomparablement plus avantageuse que celle des particuliers qui viennent s'y établir. Ils seront sous la protection du gouvernement, qui leur fournira l'argent, les vivres et tous les objets qui pourront leur manquer. Ils seront logés dans les forts, à l'abri des voleurs et des brigands. Leur service militaire sera rare et léger ; ils auront beaucoup de temps de reste pour se livrer à l'agriculture, qui leur procurera une surabondance de bien-être dont ils jouiront paisiblement. En faisant l'œuvre commune, ils travailleront aussi pour leur intérêt particulier. Ce sera là une position très-avantageuse qui fera leur bonheur. Il n'est pas douteux qu'ils ne la recherchent et la désirent avec empressement. Qu'on mette ce projet à exécution, et dans peu d'années on en verra les bons résultats. Ces terrains ne seront plus abandonnés et inutiles ; nos soldats auront des vivres en abondance ; ils seront riches et vaillants, et nos frontières seront mises par là à l'abri de tout danger.

« En troisième lieu, nous disons que, pour arrêter les entreprises des barbares d'Europe, il faut multiplier les périls près de nos côtes pour leur ôter la possibilité d'en approcher. Ces

barbares sont d'un caractère très-ferme et très-patient ; les œuvres qu'ils n'ont pu achever, il les lèguent à leurs descendants pour les conduire à la dernière perfection ; les projets qu'ils n'ont pas eu le temps de réaliser, il les laissent aux âges suivants, qui les mènent à bonne fin. Ils n'abandonnent aucune entreprise et ne se découragent par aucune difficulté. C'est là ce qui doit faire le sujet de notre plus grande inquiétude. Ces barbares vont dans tous les royaumes sans regretter aucune fatigue, ils soudoient les peuples sans regretter aucune dépense. Quelle est leur intention en cela, sinon de s'emparer des pays qui les reçoivent et de les infecter de leur doctrine dépravée ? C'est là le seul but de toutes leurs ruses. Il ne convient donc pas de les laisser s'établir dans notre pays ; il faut, au contraire, leur en fermer strictement l'entrée. Avec ce système de sévère défense, même bien peu de prêtres de la religion de Jésus oseront venir clandestinement ici ; quelques uns seulement s'aventureront à avoir des communications secrètes avec les descendants des anciens chrétiens qu'ils cherchent à instruire pour en faire des prêtres comme eux. Pour cela, ils leur font des largesses pécuniaires, et ils les envoient ensuite dans des villages exhorter les sectateurs de leur mauvaise doctrine, afin de les dominer et de s'en faire des partisans qui leur sont dévoués de cœur et n'obéissent à l'empereur qu'en apparence. Cependant il paraît que ces barbares, voyant que leur entrée ici est strictement prohibée, qu'ils peuvent difficilement employer leurs artifices et leur habileté parmi nous, se sont dernièrement tournés vers les Kambodjiens, chez lesquels ils ont appris qu'ils pourront plus facilement faire des dupes ; ils y enseignent l'art des armes pour gagner la confiance du roi, et font des largesses au peuple pour se l'attacher ; ils y bâtissent des maisons où ils enseignent leur religion, que les ignorants embrassent à l'envi.

« Dernièrement ils sont venus à la baie de Tourane avec des navires ; ils ont fait semblant de demander la liberté du commerce, mais, dans le fond, c'était le moyen de propager sourdement leurs monstrueuses erreurs ; ils s'inquiètent peu du commerce, mais, sous ce spécieux prétexte, ils veulent avoir la facilité d'enfreindre les lois de l'empire. Voilà ce qu'il faut

attentivement considérer, voilà ce dont nous devons nous garder avec soin.

« Tel est le point capital à observer pour un bon gouvernement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Votre Majesté est comme le Soleil et la Lune, qui réchauffent et éclairent près et loin ; elle connaît les précautions à prendre à l'intérieur comme à l'extérieur pour le bon gouvernement des barbares et des peuples civilisés ; elle sait que les vues des barbares d'Europe sont toutes pour la propagation de leur mauvaise religion. Tantôt ils s'en vont, tantôt ils reviennent. Ne prendre aucune mesure de précaution contre eux serait certes une bien grande imprudence...

« Si nous n'avons pas des moyens supérieurs pour réprimer leurs entreprises criminelles, nous devons au moins tâcher de nous en procurer de passables. Si nous laissons ces barbares pénétrer dans nos ports avec leurs navires, il nous sera bien difficile de les en expulser ensuite. Il faut donc leur en rendre l'entrée impossible ; c'est là ce que nous avons de mieux à faire. Jusqu'à présent on n'a jamais vu les barbares oser pénétrer un peu au loin avec leurs navires dans l'intérieur de nos fleuves. La seule inspection topographique les arrête.

« S'ils osaient le faire, nous trouverions facilement, selon les circonstances, les moyens de les arrêter avant qu'ils aient eu le temps de s'avancer au loin dans l'intérieur. Le danger n'est donc pas là ; il est dans la baie de Tourane, qui, par son étendue, permet aux navires d'y voguer facilement et qui, par les montagnes dont elle est entourée, leur offre un ancrage propice à l'abri des flots et des vents. Aussi les barbares d'Europe osent souvent y pénétrer et y rester longtemps à l'ancre, sans tenir aucun compte des défenses de Sa Majesté.

« De plus, cette baie est près de la route impériale, près des habitations du peuple ; elle est aux flancs de la capitale : *elle est donc la clef de l'empire* : c'est l'endroit le plus exposé aux dangers du dehors. Aussi, les barbares d'Europe désirent beaucoup en avoir la possession. Si nous ne leur en fermons pas l'entrée, comment les en chasserons-nous, s'ils ne veulent pas en sortir de bon gré, lorsqu'ils y auront pénétré ? Ces hommes, semblables par leurs mœurs aux chèvres et aux chiens, ne peu-

vent pas être persuadés par le langage de la raison ; leur raison, à eux, c'est la voix du canon.

« Mais, dans l'art de faire parler le canon, ils sont extrêmement habiles. Nous ne pouvons pas espérer de les surpasser. De plus, nos forts peuvent tout au plus défendre l'abordage des terres, et eux se tiennent au loin au milieu de l'eau, où ils semblent voler comme des oiseaux de proie qui poursuivent le faible passereau. Comment les atteindre ? Les choses étant ainsi, que faire ? Leur livrer bataille ? nos soldats seront écrasés sans aucun bon résultat. Nous soumettre à eux sans opposer la moindre résistance ? cela ne convient nullement.

« Il ne faut donc pas faire la paix avec eux, il ne faut pas non plus leur livrer bataille, mais nous tenir sur la défensive, et pour cela nous environner de difficultés et de périls. C'est là ce qui convient le mieux pour nous. Dans le livre Dieh, on voit que ce système a été mis en pratique autrefois par les anciens souverains. Ce même système pourra encore nous préserver contre les agressions des barbares de l'Ouest, bien plus efficacement que la grande muraille élevée jadis par les Tang n'a mis la Chine à couvert contre les attaques de l'ennemi.

« Il est vrai, l'entrée de la baie de Tourane est large, il paraît bien difficile de l'obstruer ; néanmoins, comme l'eau n'y est pas très-profonde, comme les matériaux nécessaires pour cela se trouvent en abondance sur le versant des montagnes qui s'élèvent de chaque côté, on voit qu'avec du courage et de la bonne volonté cet ouvrage peut se faire, et que, sans être facile, il ne sera pas non plus d'une très-difficile exécution.

« Il faut donc charger le grand mandarin de la province de Kouang-nam de faire au plus tôt commencer les travaux, qui consisteront en une jetée depuis le bas de l'île (presqu'île) de Thien-tcha, où l'eau est peu profonde.

« Cette jetée s'avancera au travers de l'entrée de la baie, jusqu'aux endroits les plus profonds, où l'on accumulera des monceaux de pierres et de terre tirés des flancs de la montagne en face, et qui formeront, par leurs replis tortueux, comme la figure d'un immense serpent caché sous l'eau. Par là, l'entrée de la baie sera resserrée et son fond sera élevé.

« On ne laissera qu'un étroit passage à portée des canons

de la citadelle Haï-dai, et, pour aider cette citadelle à repousser les navires européens qui s'avanceraient près de la terre où elle est située, on élèvera à sa droite et à sa gauche plusieurs forts garnis de canons dont la portée mesurée d'avance pourra aller les atteindre. Quand arriveront les navires européens, le gardien de la baie les avertira que l'entrée leur est défendue, qu'ils aillent, s'ils le veulent, jeter l'ancre au delà de la pointe de l'île Kou-lao Han. S'ils s'avancent vers la baie pour faire de l'eau ou du bois, on leur intimera l'ordre de s'arrêter en dehors de la portée du canon, et le gardien leur fournira l'eau et le bois nécessaires, et, après un jour ou deux, il leur ordonnera de repartir au plus tôt.

« Quant à ceux qui mépriseront ces avertissements et qui, faisant les braves, oseraient entrer dans l'intérieur de la baie, comment oseront-ils y rester longtemps quand ils auront vu l'aspect terrible de nos moyens de défense ? Et si, par une orgueilleuse bravade, ils en venaient à cet excès d'audace, les canons de nos forts les auront mis bientôt à la raison ; nous pourrions facilement les prendre et les punir selon leurs mérites.

« L'ouvrage proposé sera très-considérable : les soldats seuls ne suffiront pas pour l'exécuter ; alors on louera le peuple de la province pour aider à le faire, et, si cela ne suffit pas encore, on emploiera la population des provinces voisines.

« Si cette œuvre ne peut être terminée dans un mois, on y travaillera une année et même plusieurs, si cela est nécessaire. L'important est qu'elle se fasse, quels que soient le temps, la peine et les dépenses qu'elle pourra exiger. Après ce travail, l'entrée de la baie se rétrécira et son fond s'élèvera de plus en plus. Les canons de nos forts pour la garde de la baie ne porteront plus des coups inutiles. Nos soldats dans le besoin auront des ressources pour une forte résistance.

« Ils auront un abri pour jouir de quelque repos, car il leur sera facile de garder des lieux de difficile accès pour l'ennemi. Les barbares d'Europe n'oseront plus s'aventurer ici.

« Par ces travaux, la capitale sera grandement renforcée et ennoblie ; et les chrétiens annamites, n'ayant plus d'espérance d'être secourus par les Européens, pourront facilement être

forcés d'abandonner leur mauvaise religion pour embrasser la bonne. Sans cela, quelles peines et quelles inquiétudes n'auront pas nos soldats pour arrêter les projets des barbares d'Europe contre nous ! Il faut donc exécuter ce travail sans désespérer jusqu'à son entière terminaison, dussions-nous y employer plusieurs années; autrement, nous ne serons jamais tranquilles. C'est un grand travail qui exigera de fortes dépenses; mais il est absolument nécessaire.

« Dixième année du règne de Tu-duk, le 3 de la 3^e lune
(25 mai 1857). »

Comme autre trait de mœurs, nous rappellerons de quelle manière adroite les mandarins cherchaient, en 1858, à éloigner le *Catinat* des côtes du Tong-kiñ, où l'on avait à venger le sang des missionnaires.

« Ils nous faisaient, disent les narrateurs de cette expédition, des questions telles que celles-ci : D'où venions-nous? — Que voulions-nous? — Nous présentions-nous en amis? — Quelles étaient les nouvelles de Chine? — Y avions-nous de grandes forces? — Y étions-nous occupés? — Les côtes du Tong-kiñ étaient bien dangereuses! — Il y avait peu d'eau dans les fleuves. — Le pays était bien pauvre. — Les Français étaient connus dans le monde entier comme la nation la plus chevaleresque, — mais ils étaient très-vifs, se fâchaient très-facilement. — Le grand empire français était très-riche, il n'avait besoin de rien du tout. — Pourquoi les Français se donneraient-ils la peine de naviguer? — Faire le commerce n'est bon que pour les peuples qui meurent de faim chez eux. — Mais les Français, on les aime tant ! — Tout est à leurs ordres, bœufs, chèvres et volaille, bétel, légumes et fruits. — Ils n'ont qu'à demander... Mais le temps devient menaçant. — Il

y aura bientôt un tiphon, le golfe deviendra un gouffre de tempêtes.

• Et nos mandarins concluaient que, pour ne pas nous exposer à un accident, ce qui leur causerait beaucoup de peine, nous devrions réellement nous en aller. »

RELIGION ET INSTRUCTION

La religion la plus générale est le bouddhisme, mais un bouddhisme tellement mitigé, tellement mêlé de croyances aux bons et aux mauvais génies, qu'il est presque méconnaissable. Il y a une quantité de pratiques superstitieuses et absurdes, mais aucune dévotion réelle, aucun enthousiasme, aucun dogme fixe auquel le peuple soit attaché. Les ministres de la religion sont peu nombreux, peu respectés et appartiennent aux ordres les plus infimes de la société. Il existe beaucoup de petits temples et autres lieux de culte, où des dévots solitaires viennent faire des sacrifices ; mais pas de temples spacieux où le peuple s'assemble pour prier en commun, et pour y recevoir l'instruction religieuse ou morale.

Le culte ne reçoit aucune protection du pouvoir civil ; les autorités ne le pratiquent pas ; car les lettrés sont, pour la plupart, des sceptiques qui cultivent par genre la morale de Confucius.

Les temples sont dédiés ordinairement aux êtres surnaturels, les uns tutélaires, les autres présidant au mal ; les sacrifices qu'on leur offre sont des papiers dorés (portant



TYP. J. CLAYE.

7. Intérieur d'un temple de Bouddha (p. 80-81).

des prières) qu'on fait brûler, des baguettes de bois odoriférants, des offrandes de quelques articles de peu de valeur. Il faut dire à la honte de ces peuples qu'ils témoignent plus de vénération aux génies malfaisants qu'à ceux du bien ; ils ont d'ailleurs plus confiance aux sorciers ou disciples de Lao-tse qu'aux bonzes de Bouddha.

Les temples de Bouddha (appelé P'at dans ce pays) se reconnaissent, parmi les autres, aux statues qui s'y trouvent ; mais ils n'ont ni la grandeur, ni la splendeur, ni la forme de ceux qu'on remarque dans le royaume de Siam.

La seule partie de la religion qui affecte un caractère sérieux et qui paraisse aller jusqu'au cœur, la seule enfin qui ait de l'influence sur la moralité et la conduite du peuple, c'est le culte des ancêtres.

Les prêtres doivent vivre dans le célibat ; mais ils enfreignent assez souvent cette loi. Ils ne tuent aucun animal et ne mangent la chair d'aucun. Leurs vêtements sont de couleur jaune ou rouge ; ils ont un bonnet qui a presque la forme des bonnets de police de nos soldats. Leurs corps sont brûlés, et non enterrés, comme ceux des laïques. Ils ne s'occupent point de l'instruction du peuple, qui possède si peu de notions sur la religion nationale qu'on l'a vu plusieurs fois délibérer sur le choix d'une croyance et n'en admettre aucune.

Les fêtes religieuses ont lieu à des époques indéterminées. Cependant la cinquième lune est le temps le plus ordinaire des processions. On promène l'idole, et les habitants lui font cortège, revêtus de leurs plus beaux habits.

Les Malais et les Cham, qu'on trouve dans quelques parties des régions du sud, sont musulmans.

La religion catholique, introduite dans l'empire annamite par les Jésuites portugais en 1624, compte aujourd'hui 500 000 croyants, dont la persécution augmente le nombre tous les jours. C'est surtout chez le peuple que les missionnaires font des prosélytes, et cela se conçoit d'ailleurs dans un pays qui gémit sous la plus complète oppression. C'est au Tong-kiû que les chrétiens sont le plus nombreux. Voici quelle était, en 1859, la situation de l'Église annamite, d'après les *Annales de la Propagation de la Foi*.

« L'ensemble des chrétiens annamites est partagé en 7 vicariats apostoliques, dont 3 pour la Cochinchine et 4 pour le Tong-kiû ; 7 évêques, assistés chacun d'un coadjuteur, président à cette laborieuse administration. Sur ces 14 prélats, 10 sont Français et 4 Espagnols. Ils ont pour coopérateurs immédiats 60 missionnaires européens, généralement préposés à la direction de vastes districts, dont ils sont comme l'âme, tandis que les prêtres indigènes, beaucoup plus libres et quatre fois plus nombreux, en sont les bras, qui atteignent jusqu'aux moindres localités ; ceux-ci dépassent le chiffre de 240.

« Une pépinière sacerdotale de 900 séminaristes alimente le clergé indigène, à mesure que les infirmités ou le martyre déciment ses rangs. Sous la main du prêtre sont placés des catéchistes, intermédiaires respectés entre le pasteur et son troupeau, gardiens vigilants des intérêts de la mission, non moins qu'agents dévoués d'apostolat domestique : leur nombre peut s'élever à 650. Environ 1 600 religieuses indigènes accomplissent, auprès des femmes et des enfants, le même mandat de zèle, d'instruction et de charité. Tel est, dans sa composition hiérarchique, le personnel militant de l'Église d'An-nam :

il compte 3 464 membres, qui concourent, à tous les degrés et au prix de tous les sacrifices, y compris celui de leur vie, à entretenir la ferveur de 530 000 chrétiens et à propager la foi parmi 27 millions d'idolâtres.

« De toutes les expéditions récemment dirigées contre l'extrême Orient, celle de la Cochinchine n'était pas seulement la mieux motivée et la plus légitime. La Chine a vu tomber ses antiques barrières et a promis la liberté aux chrétiens; le Japon vient de leur ouvrir ses ports; la Corée n'ose plus faire des martyrs, et n'attend qu'une sommation pour rendre aussi les armes.

« Seul et dernier représentant de la persécution, depuis l'Inde jusqu'au Kamtchatka, le souverain annamite continue de fermer ses frontières aux étrangers, qu'il traite de *barbares*; toujours il proscriit, torture, exile et tue à outrance nos compatriotes et ses plus fidèles sujets. »

La langue chinoise est celle des savants, des lettrés; elle est en usage dans les actes publics et dans les livres: c'est la langue de la science; mais que la science est peu de chose dans ce pays! Être savant, c'est pouvoir lire beaucoup de caractères. Un savant cochinchinois déjà illustre en sait à peu près autant qu'un enfant d'Europe de dix à douze ans. « Ce frère aîné, disent les Annamites, sait les caractères, » et tous s'inclinent aussitôt devant lui, comme devant un oracle.

Des maîtres d'école laïques gagnent leur vie en enseignant la jeunesse.

**GOUVERNEMENT, LOIS, REVENUS DE L'ÉTAT, ARMÉE,
MARINE.**

GOUVERNEMENT, LOIS, REVENUS.

La forme du gouvernement annamite est le despotisme pur ; le souverain, avant de mourir, transmet sa puissance à l'ainé de ses enfants. Cependant, parfois, de concert avec les mandarins, il prive celui-ci de son droit d'aînesse, et se choisit pour successeur un fils puîné. Un grand mandarin dirige et domine souvent le souverain : tant il est vrai que, dans tous les pays, l'intelligence, l'habileté ou le génie conservent leurs droits, et finissent par l'emporter sur le hasard de la naissance.

L'administration est entre les mains d'un conseil suprême et de six ministres d'État : 1° le ministre des cérémonies et de la religion ; 2° le garde des annales et des archives ; 3° le ministre de la guerre ; 4° le trésorier ; 5° le ministre de la justice ; 6° le ministre des bois et forêts, dont les fonctions embrassent la surveillance de tous les bâtiments publics et de la marine. Il y a, de plus, deux officiers supérieurs, appelés koun : l'un, vice-roi du Tong-kiû ; le deuxième, ministre des éléphants. Ce dernier est proprement le premier ministre de l'empire, en même temps que ministre des affaires étrangères. Il y avait un troisième koun, c'était le vice-roi de la Basse-Cochinchine

ou du Kambodje annamite, avant la conquête de ce pays par les Français.

Les lois sont généralement celles de la Chine; seulement elles sont appliquées avec moins d'habileté et plus d'arbitraire que dans le Céleste Empire.

Les corrections corporelles par le bambou sont les punitions les plus ordinaires. La peine capitale punit non-seulement l'homicide, mais aussi l'adultère, le vol et souvent la malversation et la corruption. La torture est en vigueur. Le faux témoignage est, comme nous l'avons dit, une des plaies les plus profondes du peuple annamite.

« La justice, dit Mgr Pellerin, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale, se rend, pour les affaires civiles, soit par le chef du village, soit par le chef de canton, soit par le sous-préfet, soit enfin par les deux grands mandarins de la province. Lorsque les affaires sont peu importantes, les premiers juges prononcent irrévocablement; mais, en règle générale, on peut appeler d'un tribunal inférieur à un tribunal supérieur. Il y a même droit d'appel à l'empereur, qui a, auprès de lui, un tribunal faisant à peu près l'office de notre cour de cassation. »

La police, dans les campagnes, est exercée par les chefs de village. On peut en appeler, de leur juridiction, à celle des chefs de huyens, et, de celle de ces derniers, au gouverneur de la province; enfin, pour les affaires importantes, on peut faire appel au conseil impérial.

Le revenu et les ressources du gouvernement proviennent d'une taxe personnelle, d'un impôt sur la terre, de corvées, de contributions et de droits sur le commerce extérieur. Tout homme qui a atteint l'âge de dix-neuf ans paye une capitation d'un kouân et un dixième (voir plus loin la valeur des monnaies); le kouân est

pour le Trésor public, et le dixième pour le collecteur.

La terre appartient, soit aux particuliers, soit, et surtout, à la couronne. Les terres de la couronne sont affermées aux villages. L'impôt y est levé sur chaque étendue de terre équivalant environ à un arpent. On applique d'abord à chaque conscrit un arpent, et à la veuve d'un soldat une étendue plus petite. Pour le reste, il est payé deux quintaux de riz par chaque arpent. Les terres privées payent, pour chaque arpent, un kouân et un dixième, qui sont distribués comme la capitation.

Il y a des impôts sur la navigation; les barques sont taxées d'après leur largeur; certaines denrées agricoles et certains produits industriels sont soumis à des droits.

Tous les ouvrages publics, canaux, routes, édifices et autres travaux, sont effectués par corvées et contributions forcées: c'est un fardeau intolérable pour les pauvres populations. Tout individu au service de l'État est exempté des corvées et des autres impôts. Cependant les soldats sont employés, avec le peuple, aux travaux publics.

Le gouvernement tire un assez bon revenu du monopole qu'il se réserve pour certaines espèces de cannelle, de cardamome et de bois d'aigle.

ARMÉE, MARINE,

ORGANISATION D'UNE PARTIE DU PAYS SOUS L'INFLUENCE EUROPÉENNE.

Tout homme adulte doit son service au gouvernement; de dix-huit ans à soixante, il est à la disposition de l'État. Dans la Cochinchine propre, un homme sur trois passe trois ans au service, puis retourne dans sa famille et y

demeure pendant la même période. Dans le Tong-kiñ, pays conquis et disposé à de fréquentes révoltes, la conscription est moins rigoureuse, et un homme sur sept seulement est appelé au service.

Les soldats portent tous l'uniforme, mais leur service n'est pas exclusivement militaire : ils sont employés comme marins, dans la construction des routes, des canaux, des édifices publics, etc. ; ils sont aussi domestiques des officiers publics. Un tel système ne peut faire que de mauvais soldats.

On porte assez vaguement l'armée annamite à deux cent mille hommes. Il est, en réalité, difficile d'en fixer le chiffre ; car les ordonnances qui exigent que tout homme en état de porter les armes soit soldat, sont loin d'être exécutées. Les communes ne déclarent pas tous leurs hommes ; les mandarins, séduits, n'astreignent pas au service le nombre d'hommes déclaré ; parmi les hommes destinés au service militaire, un assez grand nombre sont employés au service personnel des mandarins ; d'autres, moyennant une rétribution secrète, obtiennent de ne comparaitre que le jour de l'appel. Les nouveaux soldats sont, pendant deux ans, distribués dans la ville capitale de leur province pour la garde du gouverneur, ou dans les villes fortes, ou dans les ports de mer, ou sur les grands chemins, pour veiller à la sûreté publique. Là ils apprennent le maniement des armes, et ce n'est qu'après cet apprentissage qu'ils sont enrégimentés.

La force militaire est partagée en six armées : la première, qui est la moins nombreuse, compose la maison militaire de l'empereur et forme sa garde. Quatre armées sont commandées, chacune, par un des grands mandarins qu'on nomme *Colonnes de l'État*. La sixième, qui

est la plus nombreuse, est commandée par un grand mandarin particulièrement nommé par l'empereur.

Ces armées sont divisées en cinq corps : le premier, résidant auprès du grand mandarin qui en est le général, constitue sa maison militaire ; les quatre autres corps ont pour généraux des mandarins de second ordre, et sont formés de régiments commandés par un colonel et un lieutenant-colonel. Chaque régiment est composé de douze compagnies de cinquante ou soixante hommes, commandées par un capitaine et un lieutenant. Les soldats sont classés par chambrées de dix hommes, commandées par un premier et un second soldat. On compte neuf grades de mandarins militaires, dont le capitaine et le sous-capitaine forment le dernier.

L'armée n'est composée que d'infanterie ; il n'y a de chevaux que pour l'usage personnel des mandarins, ou pour porter leurs ordres. Autrefois les éléphants jouaient dans l'armée cochinchinoise un rôle important et combattaient de telle sorte qu'on leur devait souvent la victoire. Alors, ceux qui s'étaient le plus vaillamment montrés obtenaient des prérogatives, des titres, des dignités, des décorations, qui consistaient principalement à avoir leurs défenses dorées. Ils n'ont plus la même importance depuis que les Cochinchinois font un usage général des armes à feu, et ils ne servent plus guère qu'au transport des bagages.

Chaque mandarin est maître absolu dans son armée : il présente aux emplois, et il y est pourvu, sur sa présentation, par le conseil ; il décide de l'avancement des officiers et peut leur faire subir telle peine qu'il juge à propos, même les condamner à mort sans conseil de guerre.

En temps de paix, le soldat n'est tenu d'être à son

corps que pendant huit mois; il peut passer les quatre autres dans sa famille et vaquer à ses travaux; il ne parvient pas au grade d'officier par ancienneté, mais il peut y être promu en récompense de quelque action d'éclat. Sa ration quotidienne consiste en une écuelle et demie de riz, ce qui équivaut à peu près à ce que peuvent contenir cinq ou six de nos tasses à café. Cette ration est fournie par l'empereur. La solde et le vêtement sont à la charge des communes. La paye d'un soldat ordinaire est d'un kouân par mois. Le capitaine en second a une paye mensuelle de deux kouân et deux mesures de riz; le capitaine en premier, trois kouân et trois mesures; le colonel, huit kouân et huit mesures, etc.

Le soldat doit être habillé deux fois par an. Son vêtement consiste d'abord en une tunique d'étoffe grossière, assez semblable, pour la forme, à celle de nos forçats. Cette tunique, qui est à grandes manches, prend autour du cou et va jusqu'à la ceinture, où s'attache un caleçon ou pantalon de toile grise qui descend jusqu'au genou; la jambe et le pied sont nus. La coiffure est un chapeau rond en forme de cône, paré d'une aigrette de plume de coq. Ce chapeau est de paille ou de bambou, vernissé et impénétrable à la pluie, ou en cuir de rhinocéros; il est surmonté d'un morceau d'étoffe de coton ou de soie, très-long, qui, par ses contours sur la tête, résiste aux coups de sabre. Les longs cheveux malpropres qu'il recouvre sont ramassés sans art derrière la tête. La tunique est de la couleur nationale, c'est-à-dire rouge ou bien jaune ou bleue, selon que le soldat appartient à tel ou tel corps, et elle a toujours de larges parements, d'une couleur différente. Le soldat porte, en outre, attachés à son cou, deux petits sachets dans lesquels se trouvent du bétel, de

la noix d'arec et du tabac. Il porte aussi en bandoulière un sac dans lequel il renferme quelques vêtements, son argent et parfois sa provision de riz pour plusieurs jours.

C'est le chef de l'État qui fournit les armes à l'armée : elles consistent en un fusil, une baïonnette, un sabre, une longue pique, une hache et un bâton double, formé de deux bâtons égaux d'un bois très-dur, attachés l'un à l'autre, par un des bouts, au moyen d'un faisceau de cheveux inséré dans l'intérieur. C'est, dit-on, une arme fort dangereuse entre des mains habiles.

Une autre arme particulière à la Cochinchine est la lance à feu. C'est une espèce de fusée qui sert plus généralement à mettre le feu aux navires ennemis ; elle est composée d'une matière assez semblable, pense-t-on, à celle du feu grégeois. On la fait partir au moyen d'un bambou long de deux ou trois mètres, et renforcé par du rotin fendu dont on l'enveloppe. Quand on veut en faire usage, on la place au bout d'un fusil ou d'une pique d'abordage ; la fusée est fixée à l'extrémité supérieure ; trois ou quatre balles enflammées sont lancées successivement et régulièrement à une distance considérable, avec un bruit plus fort que celui d'un pistolet ; chaque intervalle laisse le temps suffisant, pour viser l'objet. Le feu ne peut s'éteindre, hormis dans la terre, et s'attache à toutes les substances avec lesquelles il a des points de contact. La fabrication de ces lances est un secret. L'artilleur qui en est armé n'a pas de plumet à sa coiffure ; au bout de sa lance, flotte une éclatante frange rouge. Les Cochinchinois font fréquemment usage de petites bouches à feu du calibre de trois à quatre livres, servies par des soldats spéciaux, qui les transportent facilement d'un point à un autre.

Les instruments militaires dont se servent les Cochinois pour exciter au combat sont des tambours semblables à ceux d'Europe, auxquels on joint des tambours de basque, des fifres, diverses espèces de hautbois, des cymbales et deux morceaux de bois sonore qu'on frappe l'un contre l'autre. La musique qu'ils produisent n'est pas fort agréable, mais elle est bruyante et marque la mesure avec assez de précision.

Les officiers dirigent et commandent les évolutions avec de petits étendards, dont la position et la direction expriment les ordres. Mais, dans le combat, les officiers ne sont point à la tête de leurs troupes; le capitaine est à la suite de sa compagnie, le colonel à la suite de son régiment. Du reste, l'exercice, le campement, le placement en bataille, l'action dans le combat, tout est dirigé suivant les principes européens; mais le maniement des armes par les soldats, le tact dans le choix des évolutions à opérer et l'ardeur dans l'action sont loin de comparaison avec les brillantes qualités militaires des Européens. Cependant, les soldats sont dociles, patients, actifs; quoique petits, ils sont forts et durs à la fatigue.

Les Annamites sont beaucoup plus guerriers que les Chinois. Ils pourraient faire de bonnes troupes, s'ils étaient bien dirigés. On a vu dans la Basse-Cochinchine une compagnie annamite, avec cadres français, se conduire parfaitement et monter bravement à l'assaut du camp retranché de Ki-hoa. Les ouvrages de terrassement sont faits par ces soldats avec beaucoup d'intelligence; la rapidité avec laquelle ils remuent la terre est extraordinaire. Chaque soldat a une paire de morceaux de bois sonore pour donner son *qui vive*.

Les bâtiments de guerre consistent en canonnières por-

tant de 16 à 22 canons; en grandes galères de 60 à 70 rames, portant des pierriers et, à la proue, un gros canon de 20 ou 24; enfin, en petites galères de 40 à 45 rames, avec des pierriers, et une pièce de 4 ou 6 à la proue.

Malgré l'organisation assez avancée de son armée et de sa marine, cet empire est un des pays de l'Asie qui, grâce à sa disposition géographique, peut être le plus facilement soumis par une forte puissance maritime. Crawford prévoyait, dès 1830, la conquête que devaient en faire les Français. « Je ne doute pas, dit-il, que la Cochinchine, avec ses forteresses à l'européenne, ne puisse tomber sous la domination d'une nation de l'Occident plus aisément qu'aucune autre région asiatique. En effet, le Kambodje et le Tong-kiñ, aux extrémités de l'empire, sont peu attachés au gouvernement annamite, et fort exposés à l'insurrection. La partie centrale de l'empire dépend, pour les vivres et les autres objets de consommation, du Kambodje et du Tong-kiñ, qui sont beaucoup plus riches que la Cochinchine proprement dite, et elle reçoit ces objets par mer; on peut donc facilement les couper par une flotte; je crois qu'une force de cinq mille Européens et une escadre de quelques sloops de guerre peuvent faire la conquête de tout l'empire. Si la Cochinchine et les pays qui en dépendent étaient placés sous l'habile direction d'un gouvernement européen, d'après le plan qui paraît entrer dans les vues des Français, je pense, en voyant le caractère docile de ce peuple, la fertilité et les ressources de ce pays, le grand nombre de ses beaux ports, sa position favorable au commerce, je pense, dis-je, que nulle contrée ne pourrait recevoir un établissement d'une rivalité plus redoutable pour notre empire de l'Inde. »

Ce qui peut favoriser l'établissement que la France

fonde dans la Cochinchine, c'est que les Annamites n'ont pas de préjugés religieux, pas de préjugés politiques; l'indignation patriotique est inconnue à leur cœur. Tout au plus y a-t-il quelques hommes qui s'éloignent de nous par colère et par rancune, et il ne faudrait les chercher que parmi les mandarins ou les notables qui possédaient des privilèges. Mais le peuple acceptera le maître qui lui permettra de cultiver la terre en paix.

Il est pourtant vrai que les efforts tentés pour recruter une armée indigène sont restés jusqu'à ce jour sans effet. Mais il en sera ainsi tant qu'on n'adoptera pas le mode de recrutement annamite. Chaque village doit fournir un certain nombre de soldats, et, sans presser le peuple, on pourrait mettre sur pied une armée suffisante pour assurer la paix de la province. La moitié du nombre de soldats exigé pour chaque village par les mandarins composerait un chiffre très-respectable. Sous l'ancienne administration, les villages étaient responsables; ils payaient la solde et le riz pour leur contingent. Chaque soldat recevait un kouân (un quart de piastre) par mois. Sur ce prix, il devait se vêtir, bâtir sa maison et, en outre, vêtir les mandarins militaires et leur bâtir des maisons. Ce surcroît diminuait environ de deux kouân la solde annuelle du soldat.

L'administration française a certainement offert de grands avantages, surtout par rapport à cette chétive solde. Cependant peu de soldats sont venus. Il est à croire que, même en supposant qu'elle adopte la disposition des contingents et des villages responsables, elle ne saura retenir personne, si elle n'établit pas un congé annuel de trois mois, la faculté de prendre femme, et enfin quelques égards, un peu de condescendance pour les mœurs des peuples qu'on veut gagner, par exemple la permission

de garder les cheveux longs retournés et rassemblés en un chignon serré dans un crêpon : les soldats annamites y tiennent extrêmement. Il faudrait ensuite des instructeurs qui ne se fissent pas craindre par une trop brutale rigueur. Les traits du visage des Européens sont déjà un assez grand sujet d'étonnement de la part de ce pauvre peuple, pour qu'on n'en augmente pas l'étrangeté par des marques d'une sévérité redoutable et pour qu'on cherche à en tempérer le désagrément par toute la douceur possible : les mouvements de colère, les imprécations qu'on remarque souvent chez les vainqueurs, éloignent les Annamites.

Du reste, l'organisation de la Basse-Cochinchine par les Français se poursuit activement : on a posé un phare au cap Saint-Jacques; des feux et des signaux ont été établis sur d'autres points de la côte; on a reconnu le Mékong sur une assez grande étendue au-dessus de Myt-ho et particulièrement jusqu'au confluent de la rivière d'Oudong; on a remonté la rivière de Saï-gon jusqu'à Ké-vang; on a parcouru aussi la partie supérieure du Dong-naï dans la dernière campagne qui nous a valu la possession de Bien-hoa; on a préparé une expédition chargée de faire l'exploration du littoral du golfe de Siam, du côté du Kambodje; la route destinée à relier Saï-gon avec Myt-ho est très-avancée, elle est fort belle et traverse une quantité considérable de petits ponts jetés sur les nombreux canaux qui sillonnent le pays; les indigènes employés à ce travail montrent une grande activité; bien payés et bien traités par l'autorité française, ils ont en elle une entière confiance. On a construit à Saï-gon et à Myt-ho des chapelles catholiques.

INDUSTRIE, COMMERCE, POIDS ET MESURES,

VOIES DE COMMUNICATION.

Les Cochinchinois sont industriels. Ils font très-bien les objets de menuiserie, de tabletterie et de charpenterie. Ils travaillent le fer avec assez d'adresse; leur poterie de terre est jolie. Leur coton, de très-bonne qualité, est employé à la fabrication d'étoffes durables et à très-bas prix, mais grossières. Le travail de la soie occupe beaucoup de monde; mais la soie écrue et la soie ouvrée sont également inférieures à celles de la Chine.

Les Tongkinois ont été très-renommés pour leurs ouvrages en vernis et en laque. Ils font encore d'assez belles choses en laque, enrichies de perles et d'or, comme boîtes à bétel, boîtes destinées à contenir des objets précieux, etc. On cite des coffres en bronze niellé du plus beau travail. Ils fabriquent avec plus de succès que les Cochinchinois les étoffes de soie et de coton, la porcelaine, le papier de Chine, des fusils et autres articles en métal.

Les Cochinchinois et les Tongkinois connaissent depuis longtemps l'art de fondre et de travailler les métaux précieux; ils ont un talent extraordinaire d'imitation dans les

ouvrages de ce genre. Mais ils ne savent pas tremper l'acier, ni faire de bonnes armes à feu; ils dépendent de l'Europe pour les meilleures de ces dernières. Leurs ouvrages en cuivre sont mieux faits que ceux de fer. Ils réussissent dans la fabrication des filigranes.

En résumé, leur intelligence et leur adresse sont remarquables; mais ils n'inventent pas, ils imitent seulement très-bien.

Leur fonderie de canons, établie par Ghia-loung, est encore une preuve de la sagacité avec laquelle ils profitent de l'exemple qu'on leur donne.

Ils mettent en pratique, avec succès, la division du travail. S'il s'agit de ces boîtes incrustées de nacre qui sont assez communes dans le pays et dont quelques-unes sont fort belles, un grand nombre d'ouvriers se mettent à l'œuvre; chacun a son emploi : l'un donne à la nacre la couleur nécessaire, un autre trace les dessins, etc.

Ils ont assez perfectionné leur architecture navale et militaire. Toutefois leurs navires de guerre sont plus surchargés d'élégantes sculptures que pourvus de véritables qualités nautiques; les cordages de racines d'arbres ou de fibres de noix de coco, l'épaisseur des planches, les voiles de nattes, sont des caractères de la construction cochinchinoise.

Ces voiles de nattes sont disposées comme un éventail qui s'ouvre et se ferme à volonté, et elles sont appropriées pour prendre le vent au plus près; quand, de loin, on les voit s'arrondir au vent, elles font un joli effet. Les rameurs s'avancent au son d'un chant animé et font mouvoir les rames en cadence. Ils rament debout, tournés vers la proue, en s'appuyant et en poussant, et non en tirant à eux comme les Européens. Les galères impériales,



TYP. J. CLAYE.

8. Embarcation cochinchinoise à balancier (p. 96-97).



TYP. J. CLAYE.

9. Batelière de Tourane (p. 96-97).

armées de canons, sont particulièrement remarquables. Elles sont très-longues, mais très-étroites; les rameurs qui les conduisent se courbent avec une régularité et un ensemble parfaits; un officier les excite par un chant, et bat la mesure en frappant l'un contre l'autre deux morceaux cylindriques de ce bois sonore dont nous avons souvent parlé. Les communications entre les galères s'opèrent par le son d'une trompette.

L'industrie de la pêche est parfaitement entendue par les Annamites : les engins les plus employés sont tantôt une série de compartiments qui diminuent de dimension jusqu'à ce qu'ils se terminent en une petite trappe où le poisson est finalement pris; tantôt des amas de bambous qui, disposés circulairement avec leurs branches, attirent le poisson par les retraites fraîches qu'ils lui offrent; on entoure ensuite de filets ces espèces de bocages. Souvent, enfin, des filets sont attachés à des sortes de grues, à l'avant du bateau, et peuvent descendre et monter avec la plus grande facilité.

La population, écrasée par l'arbitraire, ne tire pas, à beaucoup près, de l'agriculture toutes les richesses que le sol pourrait fournir : néanmoins les Annamites ne manquent pas de goût pour cette industrie : on en voit la preuve jusque dans les ingénieux systèmes d'irrigation des montagnards du Tong-kiñ, qui passent presque pour des sauvages; ces populations font monter l'eau des torrents dans les champs de riz, à 8 ou 9 mètres de hauteur, au moyen de roues à eau, qui se composent de morceaux de bambous, rayonnant du moyeu à la circonférence; sur celle-ci sont fixés des tubes, également faits de bambous, et qui, à l'aide d'une médiocre inclinaison, peuvent se remplir d'eau et la porter jusque dans une

auge placée au sommet de la roue; de là, l'irrigation s'épanche dans les campagnes d'alentour.

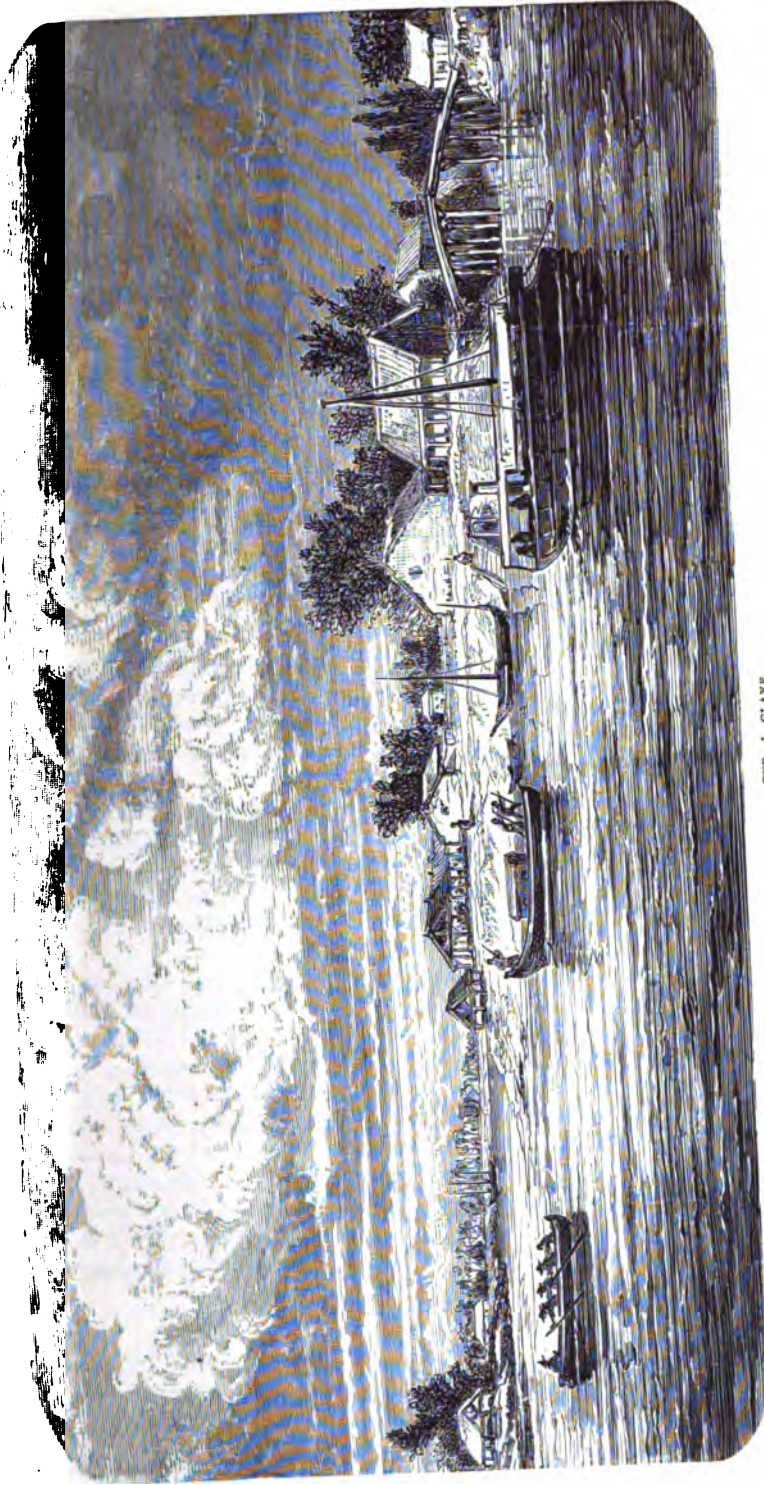
Le commerce extérieur de l'An-nam est moins important que celui du Siam. Les exportations consistent : en cannelle, dont la première qualité vaut plus que son poids d'or; en cardamome, noix d'arec, sucre, poivre, bois odoriférants, ébène, coton¹ et étoffes grossières de coton, soie écrue, laque, huile de pistache, ivoire, rotins, cire, indigo, peaux, cornes, bois de cerf, plumes d'ornement, vernis, gomme-gutte et autres matières premières pour la couleur; lingots d'or et d'argent du Tong-kiñ; poisson séché; ivoire du Kambodje et du pays des Lao; peaux d'éléphant et de rhinocéros venant du Kambodje, os d'éléphant et de buffle, étoffes de soie du Kambodje.

Les importations sont, principalement: de l'opium, des étoffes de laine anglaises pour l'habillement des troupes de l'empereur, de la soie et du thé de Chine, des étoffes de coton blanches, des étoffes de soie du même pays, du cachou, des armes à feu, de la porcelaine, du papier, des fruits secs et de la confiserie (car le goût de la confiserie est général parmi les Cochinchinois), drogues médicinales, musc, gingembre, jouets d'enfants, formés des os d'éléphant et de buffle qui, manufacturés sous cette forme, rentrent dans l'An-nam d'où ils proviennent².

Les relations ont particulièrement lieu avec la Chine

¹ Voir aux notes de la fin du volume des renseignements sur la culture et le commerce de cet important article.

² Voici un renseignement relatif aux opérations commerciales du port de Saï gon en 1860. — Les exportations ont porté principalement sur les riz. 246 navires, tant européens que jonques chinoises, jaugeant ensemble 63 299 tonneaux, ont chargé 53 939 tonneaux de cette denrée, représentant une valeur de 5 184 000 fr. L'importation de l'opium pendant la même période s'est élevée à



TIP. J. CLAYE.

10. Bords de la rivière de Sai-gon (p. 98-99).

Blank page with faint vertical lines and a dark smudge at the bottom left.

(provinces de Kouang-toung, Kouang-si, Yun-nan, Foh-kien), avec le Siam et les ports anglais du détroit de Malâka. Les principales places de commerce sont Saï-gon, Hué, Ké-cho, Faï-fô, Ki-nion, P'ou-yen, Nā-trang, Myt-ho, Kang-kao.

Le commerce avec la Chine, le pays de Malâka et la Malaisie est entrepris presque exclusivement par les Chinois : rien n'égale l'activité de ce peuple mercantile, qui fait un rapide bénéfice avec les Annamites; il leur vend à faux poids et à fausse mesure.

Le commerce intérieur consiste principalement en une sorte de cabotage qui se fait au moyen de jonques portant ordinairement 40 à 45 tonneaux; ces jonques cochinchinoises sont bien construites et peuvent, en profitant de la

500 000 fr. environ; celle des autres marchandises, à 1 million; les exportations autres que celles du riz, également à 1 million. En résumé, l'ensemble des échanges de Saï-gon pour 1860 peut être évalué, d'après les indications qui précèdent, à 7 700 000 fr. environ.

Ce mouvement commercial s'est opéré dans des circonstances politiques exceptionnelles qui ont ralenti les envois. Ceux-ci ont eu à subir, en outre, les droits élevés dont les produits étrangers étaient frappés, en 1860, à l'entrée de la rivière de Saï-gon, droits dont sont aujourd'hui affranchis les pavillons français et espagnol.

La navigation par jonques chinoises paraît devoir diminuer en Cochinchine par suite de la concurrence que lui font les navires européens. Ce fait s'est produit dans tous les ports de l'extrême Orient où les navires de commerce de l'Europe ont pu pénétrer.

La plupart des navires arrivent avec des marchandises européennes, et presque tous payent le droit d'ancrage de 1/2 piastre par tonne. Tous chargent et repartent dans une période de temps assez courte; mais il est à remarquer que les chargements se font en général pour le compte de maisons chinoises et sur des navires affrétés d'avance, dont plusieurs le sont au mois. (Voir des *Annales du commerce extérieur*.)

disposition des côtes et des brises de mer, accomplir leur voyage, même contre les moussons, si dangereuses dans ces parages. Le transport a lieu par mer entre Saï-gon et Hué; entre le Tong-kiñ et la capitale, il se fait en partie par mer, en partie par une série de canaux naturels et de lagunes qui longent la côte. Quoique la navigation soit le moyen ordinaire des communications commerciales, l'An-nam n'est cependant pas privé de grandes routes. Il existe entre Hué et Saïgon une route dont la longueur est d'environ 500 kilomètres; elle longe la grande chaîne des Moï, traverse le défilé de Kouang-duk pour se réunir à la magnifique route de Ké-cho à Hué. Cette voie est praticable en tout temps et suivie par les armées annamites. Elle va ainsi depuis la Basse-Cochinchine jusqu'à l'extrémité du Tong-kiñ; il s'y trouve, de distance en distance, des sortes de caravansérails très-convenablement disposés.

Nous donnerons ici un aperçu des poids et des mesures de l'An-nam.

La livre ou *catty* annamite est d'un cinquième plus pesante que la livre française: cent forment un *picul*.

On emploie, pour peser le riz, des sacs de cinquante *cattys*.

Le *ghia*, mesure de capacité, n'est pas uniforme; en général, il est un peu plus grand que notre ancien boisseau.

Le *thuoc*, ou coudée, est la mesure de longueur ordinaire.

Le *jam*, mesure itinéraire, est à peu près la cinquième partie d'une lieue commune de France; il équivaut à trois quarts de kilomètre.

La *sapèque* ou *dông*, autrefois en cuivre jaune, maintenant en zinc, est la plus basse monnaie. Elle est un peu plus grosse qu'un double centime, et percée, au milieu, d'un trou carré, afin qu'on puisse en enfiler un certain nombre dans des fils de rotin. C'est une monnaie pesante et incommode, qui s'altère à l'humidité.

La réunion de 600 sapèques enfilées compose un *kouân* ou ligature; le *mas*, monnaie de compte, vaut un dixième de kouân.

Des lingots d'argent quadrangulaires, frappés au coin du gouvernement, couverts de caractères chinois et assez semblables aux bâtons d'encre de Chine, sont des signes d'échange, quoique non considérés comme monnaie; les plus gros, appelés *nen*, valent environ 82 francs; les petits valent la dixième partie du *nen*, ou 2 kouân et 8 mas.

Un lingot d'or du même poids que les petits lingots d'argent égale 26 piastres; ce signe d'échange est peu employé.

La piastre d'Espagne, de la valeur de 5 fr. 40 c., est d'un usage courant.

Le commerce de la Cochinchine avec l'Europe, et particulièrement avec la France, va acquérir une impulsion toute nouvelle par l'établissement d'une ligne de paquebots de la compagnie des services maritimes des Messageries impériales. D'après une convention passée entre le gouvernement français et cette compagnie, le service postal de la Cochinchine se compose d'une ligne principale et de cinq embranchements.

La ligne principale ira de Suez à Saï-gon, en touchant Aden, Pointe de Galle, Poulo-Pinang et Singapour.

Le premier embranchement parcourra les îles de l'o-

céan Indien; il ira d'Aden à la Réunion et à Maurice.

Le second embranchement, celui des Indes, de Pointe de Galle à Calcutta, en touchant à Pondichéry et à Madras.

Le troisième embranchement, celui des îles de la Sonde, ira de Singapour à Batavia.

Le quatrième embranchement, celui de la Chine, ira de Saï-gon à Hong-kong et à Chang-haï.

Enfin, le cinquième embranchement, celui des îles Philippines, ira de Saï-gon à Manille.

Ce vaste réseau présente un parcours annuel de plus de cent mille lieues marines, dont plus de quarante-cinq mille lieues pour la ligne principale. Il y aura, pour chaque ligne, un voyage par mois, aller et retour. La vitesse moyenne de la ligne principale sera de neuf nœuds et demi; celle des embranchements, de neuf nœuds.

La traversée de Suez à Saï-gon, comprenant un parcours de dix-huit cent quatre-vingt-onze lieues marines, se fera en vingt-sept jours quatorze heures, sur lesquels deux jours et dix-huit heures de station.

La traversée de Suez à Maurice se fera en dix-huit jours cinq heures; celle de Suez à Calcutta, en vingt-quatre jours six heures; celle de Suez à Batavia, en vingt-sept jours sept heures; enfin, celle de Suez à Manille, en trente-deux jours dix-neuf heures.

La durée de ces divers voyages présente une diminution sensible sur celle des services anglais qui parcourent les mêmes lignes.

ROYAUME DE KAMBODJE.

Nous décrirons, comme une sorte d'annexe de l'Annam, le royaume de Kambodje, qu'on orthographie ordinairement, et moins régulièrement, Camboge; son nom dérive du chinois *Kan-p'ou-tchi* et du malais *Kambodja*; ce pays est appelé par ses propres habitants *Khmer* ou *Maha-Nokhor-Khmer* (illustre royaume de Khmer), par les Cochinchinois *Kao-men*, par les Siamois *Kammen*.

LIMITES ET ASPECT PHYSIQUE.

Autrefois état considérable, ce pays a perdu successivement toutes ses parties méridionales et occidentales, que l'Annam et le Siam lui ont enlevées. Réduit à un territoire assez limité, qui forme comme une bande allongée de l'est-nord-est à l'ouest-sud-ouest, depuis les montagnes des Moï, où ses frontières sont très-mal définies, jusqu'au golfe de Siam, et resserré entre le pays des Lao et la Basse-Cochinchine, il a perdu encore, en quelque sorte, son autonomie : car il est tributaire à la fois

de l'empereur d'An-nam et du roi de Siam ; ses prétendants au trône sont retenus à Bangkok comme otages, et n'en sortent que sous le bon plaisir de la cour siamoise, pour aller occuper leur triste et dépendante souveraineté dans leur petite capitale d'Oudong. Ce royaume, jadis si considérable, compte aujourd'hui à peine un million d'habitants.

Le fleuve Mè-kong coupe le pays du nord au sud ; il reçoit par la rive droite la rivière d'Oudong, qui sort du grand lac Talé-sab ; à l'ouest, vers le golfe de Siam, est un groupe d'assez hautes montagnes, à travers lesquelles s'écoulent vers ce golfe plusieurs petits fleuves, tels que le Kho, le Pong-som ou Kampong-som, et le Kampot.

Le Mè-kong, qu'on appelle aussi fleuve de Kambodje, est, dans une partie de ce royaume, rempli de rochers qui rendent la navigation assez dangereuse, même pour les petites barques, au moins pendant la saison sèche, c'est-à-dire à la fin de janvier, en février et en mars. Cet inconvénient se fait particulièrement sentir vers 12° 40' de latitude, où, entre Sambok et Sambor, il se trouve une cataracte célèbre. On en remarque une aussi au 14° degré, dans la partie du pays des Lao qui avoisine le Kambodje.

Le trait le plus remarquable de la géographie physique du royaume de Kambodje, c'est sans doute le lac Talé-sab, avec la rivière qui en sort pour se jeter dans le Mè-kong. Talé-sab ou Talé-sap signifie, en kambodjien, mer d'eau douce ; ces mots ont aussi le sens de lac du Roi ; en cochinchinois, on dit Bien-ho, grand lac ; en sanskrit, *Sri-rama*. Ce lac occupe une dépression du sol au milieu d'un pays très-plat ; il est sujet à de grandes variations d'étendue et de profondeur, suivant les époques de sécheresse ou de pluies périodiques. Dans la saison

des pluies, il a jusqu'à 15 mètres de profondeur, et il offre alors une longueur de 150 kilomètres du nord-ouest au sud-est, sur une largeur de 50.

Le flux de l'océan s'y fait sentir fortement, lorsque les eaux sont hautes; mais, lors de leur élévation moyenne, la marée y est très-peu sensible. Les bords sont partout agréablement diversifiés par des forêts et des prairies. Les naturels ont, à l'égard du Talé-sab, une certaine crainte superstitieuse; car ses vagues, très-volumineuses, causent beaucoup d'accidents à leurs petits canots, et les coups de vents, les tourbillons d'eau, y sont fréquents.

C'est pendant la saison sèche, de janvier à juin, que la pêche est abondante. A partir de ce moment, l'accroissement des eaux force les pêcheurs à se replier sur Bat-tabang et autres places du voisinage du lac; l'inondation détruit leurs demeures, qui, faites pour la durée d'une saison et comme des espèces de lieux de campement, sont construites en bambous et en rotins et portées sur des pieux à la hauteur de 3 mètres au-dessus du niveau des basses eaux du lac. Ces huttes ne sont garnies que des objets les plus indispensables à la vie et à la pêche. Les poissons y sont déposés; là, on leur enlève la tête, les entrailles, l'épine dorsale; on les fend par le ventre, on les aplatit; on presse l'intérieur avec une coquille, pour en extraire tout le sang; deux fentes sont faites de chaque côté pour y répandre du sel; puis on fait sécher le poisson au soleil, et on le vend sous le nom de *pla-heng*. Une centaine peut valoir 6 francs. Les Chinois viennent en grand nombre l'acheter, pour le porter en Cochinchine.

Parmi les poissons qui abondent dans ce lac, on remarque de petits poissons à huile, dont les bancs pressés permettent à peine d'enfoncer la rame dans l'eau. On

distingue aussi des marsouins, des poissons à scie, le poisson royal, le poisson tigre.

Les pêcheurs sont tous Kambodjiens.

L'extrémité méridionale du lac forme, à l'époque des basses eaux, comme un lac particulier, qui prend le nom de *Talé-ma-Poke*, et d'où sort la rivière d'Oudong. Cette dernière, véritable cœur du royaume, est un majestueux et large cours d'eau ; elle offre, dans la direction de son courant, un remarquable phénomène : quand les eaux sont basses, c'est-à-dire de décembre en mai, elle descend du lac vers le Mè-kong, auquel elle se joint à côté de Panomping ; pendant le reste de l'année, elle vient, au contraire, du Mè-kong et se dirige vers le lac par un courant très-rapide. Ainsi ce ne sont pas seulement les pluies qui gonflent directement ce lac, c'est le Mè-kong lui-même qui s'y introduit.

Une autre rivière remarquable qui se joint au Mè-kong est celle de Chelong, qui vient de l'est.

PRODUCTIONS.

Les productions du Kambodje sont à peu près les mêmes que celles de la Cochinchine : on remarque, dans le règne végétal, la gomme-gutte, des bois odoriférants, du riz, du coton, du cardamome, des muscadiers, de la réglisse, des chênes-lièges, diverses variétés de caoutchouc et de gutta-percha, qui se trouvent sur les montagnes, mais restent généralement sans exploitation. Il y a des palmiers ; un des plus précieux est celui vers le sommet duquel on fait des incisions, afin qu'il en découle un suc qui est agréable quand on le boit immédiatement ; bouillie et évaporée, cette matière donne un sucre noir qu'on emploie dans le pays et qu'on vend aux Chinois. C'est un usage très-répandu que d'offrir à ses hôtes, dans un nœud de bambou, de l'eau de palmier à sucre nouvellement recueillie.

L'inondation annuelle des plaines fait naître un grand nombre de plantes aquatiques : des lotus, des lis d'eau, etc. Il y a des lis blancs, d'autres rouges ; la fleur de plusieurs de ces beaux végétaux surpasse en grandeur et en beauté la *Victoria regia*.

Le principal animal du Kambodje est l'éléphant, appelé

toum-ré par les Kambodjiens, *tchang* par les Siamois. D'innombrables troupes d'éléphants fréquentent les bords du lac dans la saison sèche ; ils en sortent à l'époque des pluies pour se retirer dans les parties élevées, et c'est alors que les Kambodjiens les chassent. Ils s'y prennent de la manière suivante : armés d'un mousquet chargé à poudre et d'une flèche empoisonnée au moyen d'un produit végétal qui est peut-être le suc d'un strychnos, ils s'avancent en bateau sur la jungle inondée, vers le point où ils ont remarqué que les éléphants se trouvent au milieu des feuillages des arbres non encore couverts par l'inondation ; ils remarquent un de ceux dont les dents leur promettent la plus belle récompense de leur chasse ; ils font feu contre lui, en le visant à la partie la plus vulnérable ; l'animal ne tarde pas à périr sous l'influence du poison ; quelquefois cependant il ne meurt qu'au bout de quelques heures ; quand il est mort, ils lui coupent les dents, la queue, lui enlèvent la peau, la graisse, les os, la trompe et la plus grande partie de la chair, dont ils trouvent un prompt débit parmi les Chinois des villes. La chair de ces animaux, malgré le poison, n'a pas de propriétés délétères ; la trompe et les pieds sont considérés comme les mets les plus délicats.

Toute personne de quelque considération a un ou deux éléphants pour lui servir de monture ; ce sont les principaux animaux de transport au Kambodje ; ils deviennent dociles, bien dressés et sont peu chers : un sujet parvenu à sa pleine croissance peut coûter 250 à 300 francs ; on ne tient, dans leur achat, aucun compte de l'ivoire. Les éléphants de ce pays, quoique précieux, ne peuvent cependant être comparés à l'éléphant de l'Hindoustan sous le rapport de l'éducation.

Il y a une époque de l'année où il est très-dangereux de rencontrer des éléphants sauvages : c'est au moment où la sécheresse est dans toute sa force, c'est-à-dire aux mois d'avril et de mai ; alors très-difficiles sur la qualité de l'eau, ils deviennent furieux s'ils restent plusieurs jours sans boire.

Il y a aussi un nombre considérable de rhinocéros près du lac et au pied des montagnes ; leurs cornes et leur peau sont des produits importants. Les Kambodjiens sont fort adroits à les chasser ; armés de longs bambous pointus, ils s'avancent dans les bois fréquentés par ces animaux ; ils entourent l'un d'eux sans bruit ; ils s'en approchent, attirent son attention ; l'animal, furieux, se jette sur ses ennemis, la gueule ouverte ; alors ceux-ci plongent le bambou dans son gosier avec une adresse extrême ; l'animal tombe bientôt, suffoqué par l'hémorrhagie. Ils le tuent aussi avec des balles.

Le Kambodje a de petits chevaux vigoureux et bien faits, dont Bangkok s'approvisionne. Il y a des cerfs, des buffles, des bœufs sauvages ; on compte trois espèces de ces bœufs : le ngua-kating, le ngua-deng, le ngua-dam ; le premier, nommé sahpé en malais, est un animal rare, de couleur noire, avec de grandes cornes ; il saute continuellement ; il se distingue par sa force prodigieuse, son audace, sa férocité et son agilité. Les indigènes le redoutent extrêmement.

Le ngua-deng, ou bœuf rouge, a une grande taille. Le ngua-dam, ou petit bœuf noir, erre par troupes de cinquante à trois cents ; on en fait une chasse active.

Les bœufs domestiques sont de deux races : l'une est une espèce à bosse ; et l'autre, une petite race rouge ; tous ont des cornes très-petites.

Le buffle est très-commun à l'état domestique, et il y sert pour le labourage et le transport ; mais on le trouve sauvage aussi, et alors il est plus grand et a une force prodigieuse ; ses cornes et sa peau sont, ainsi que celle des bœufs, des objets de commerce.

Les crocodiles sont nombreux ; on les prend soit au moyen de filets, soit en leur enfonçant des morceaux de bois pointu dans la gueule ; dans le premier cas, on en remplit des boutiques de bateaux ; dans le second, on les attire sur le rivage ; on les envoie vivants en Cochinchine, parce qu'ils peuvent vivre longtemps sans nourriture. C'est un aliment très-recherché des Cochinchinois.

Il y a des sangliers. Les tigres et les léopards se montrent assez souvent.

Les écureuils et les lièvres sont les principaux rongeurs de ce pays.

L'inondation considérable à laquelle le Kambodje est sujet y amène une multitude d'oiseaux aquatiques : des pélicans, des plongeurs, des corbeaux d'eau, des canards, des hérons, des ibis, des ceryles-pies, fort joli oiseau pêcheur. Il y a de nombreux représentants de la famille des faucons : outre les faucons proprement dits, on distingue des aigles et des vautours. On remarque une espèce de gros-bec, dont le nid se compose de deux parties : le nid proprement dit, qui a la forme d'une gourde, et un vestibule de 20 à 25 centimètres de long, un peu plus gros que le goulot d'une bouteille, et par où l'oiseau entre dans sa demeure ; quelques herbes filamenteuses servent à suspendre gracieusement cette demeure au-dessus de l'eau et à l'extrémité des branches d'un arbre.

Une petite cigogne blanche se perche volontiers

sur le dos des buffles. Les grues sont innombrables.

Parmi les reptiles du Kambodje, on distingue un serpent d'eau d'une taille énorme. — Les tiques sont communes, et les moustiques très-importuns. Des myriades de gros taons fondent sur les animaux, et percent même la peau des éléphants. Le plus grand désagrément qu'éprouvent les voyageurs, ce sont les sangsues de terre. La saison des pluies fait naître une foule de ces sangsues, qui ont de 8 à 9 centimètres de long; elles infestent la surface du sol. Prévenues, par le bruissement des feuilles ou le mouvement du sol, de l'approche de quelque être vivant, elles s'élèvent sur l'extrémité de leur corps, elles roulent de proche en proche, essayant de s'attacher à ce qui passe; si l'on s'arrête un moment, on les voit arriver de tous les côtés en bataillons pressés; elles montent par les vêtements, et s'établissent bientôt sur le cou; il est impossible de dormir en plein air, car elles ne se reposent pas la nuit; hommes et animaux sont couverts de ces importuns annélides.

Des guêpes d'une très-grosse taille et en quantité extraordinaire se montrent parmi les insectes les plus nuisibles de ce pays.

Les abeilles sont nombreuses au Kambodje et donnent une cire et un miel renommés.

On croit que la faune du Kambodje a été plus riche qu'elle ne l'est aujourd'hui; il y a une vingtaine d'années, une grande épizootie y fit périr un nombre considérable d'animaux.

Les métaux paraissent peu abondants. On trouve cependant de l'or et du fer dans les montagnes voisines du golfe de Siam.

LIEUX PRINCIPAUX.

Les villes de l'état de Kambodje sont aujourd'hui peu nombreuses ; elles sont entourées de palissades ; leur forme est invariablement carrée, et, à chaque angle, s'élève une tour en pierre.

Oudong, la capitale, est vers le milieu du cours de la rivière de ce nom, à peu près à égale distance du lac Talé-sab et du Mè-kong. C'est là que demeure le roi ; celui qui règne maintenant, pauvre et faible souverain, fut autrefois prisonnier à Bangkok, où, réduit à la plus extrême misère, il gagnait sa vie en raccommmodant des montres et des horloges ; en ce moment, il cherche assez misérablement à imiter les Européens ; il est, du moins, bienveillant pour les étrangers. Son palais, accompagné de la monnaie et de l'arsenal, est au milieu de la ville, entouré d'un mur de brique assez bas ; le reste de la capitale est environné d'une palissade en bois de 3 à 4 mètres de haut, et n'offre qu'un assemblage sans ordre de maisons couvertes en chaume, dont les moins laides sont les résidences des nobles. Tout y annonce la pauvreté.

Deux marchés considérables se tiennent près d'Oudong : l'un, Kampong Chneang, est connu par la fabrication des marmites dont les Annamites et les Kambodjiens se servent pour faire cuire leur riz ; l'autre est Kampong Luceng, près d'une île de la rivière d'Oudong, île vers la pointe de laquelle est l'emplacement de l'ancien collège général des Missions orientales établi par le P. Pi-

gneaux. Près de là, s'élevait l'église de Pambrichom, qu'une pagode remplace aujourd'hui.

Palomping, Panomping ou Nam-vang, qu'on appelle vulgairement Calompé, située au confluent de la rivière d'Oudong et du Mè-kong, vers les frontières de la Cochinchine, est une ville plus commerçante que la capitale. On y apporte, de la Cochinchine, du fer, de la soie, du poisson salé; les Cochinchinois, qui y sont en assez grand nombre, s'y montrent peu bienveillants pour les étrangers.

Panomping, qu'on écrit aussi P'nompeng, signifie montagne d'abondance : ce nom vient sans doute d'un monticule qu'on voit près de là, et qui fut, dit-on, élevé de main d'homme. Une grande pagode en ruine se trouve au sommet de la colline; sur le fronton, se voit un Bouddha accroupi, ayant encore des traces de dorures. Derrière la pagode, est une belle pyramide à base quadrangulaire. Autour de la colline, sont les sépultures des Chinois et des Cochinchinois, ainsi que les lieux où les Kambodjiens brûlent leurs morts.

Presque toutes les maisons de Panomping sont bâties en bambous. Ces graminées, quand elles sont sèches, brûlent comme de la paille; il en résulte des incendies d'autant plus fréquents, que trop souvent les marchands de bambous, quand ils voient que leur commerce ne va pas, mettent le feu à un coin du marché, et tout flambe en un clin d'œil.

Entre Oudong et Panomping, on remarque le village de Piñalou, qui est habité par des chrétiens descendants des Portugais, ainsi que par des Annamites et des Kambodjiens.

Louvek ou Viñ-loung, qui a été capitale du Kambodje, se voit, ruinée, un peu au nord d'Oudong.

Plus haut, est Pountenang ou Pon-tai-p'ret, qu'on appelait encore la ville de Kambodje et qui fut aussi la capitale du royaume; elle a été complètement détruite par les Cochinchinois il y a une quinzaine d'années. Un peu relevée aujourd'hui, elle fabrique beaucoup de poterie. Entre cette ville et Oudong, toute la contrée paraît déserte et désolée.

En s'écartant à l'ouest, on remarque, sur la route d'Oudong à Mattambang, la ville de Potisat, près de laquelle se trouvent un dépôt d'antimoine et des carrières d'albâtre oriental.

Avançons-nous maintenant vers l'extrémité occidentale du royaume, au bord du golfe de Siam. Nous y remarquons deux ports : l'un est Pong-som ou Kampong-som, vers l'embouchure du fleuve du même nom, dans un pays fertile en poivre noir, gomme-gutte, cardamome, vernis; on y compte mille Chinois. L'autre est Kampot, aussi à l'embouchure d'un petit fleuve qui, malheureusement, ne lui offre pas de débouché vers l'intérieur. La population y est mélangée de Kambodjiens, de Cochinchinois et de Malais. Le voisinage produit du riz en abondance; les rizières occupent une belle plaine, ombragée çà et là de palmiers à sucre. D'un autre côté de la ville, sont de grandes montagnes qui longent le rivage de la mer. Tout cet ensemble est très-pittoresque.

Vis-à-vis de Kampot, est la belle île de P'ou-kok, dont nous avons déjà parlé.

Si nous nous enfonçons dans les parties orientales du Kambodje, au milieu du bassin du Mè-kong, nous ne trouvons que de rares bourgades, et, çà et là, des peuplades sauvages. On distingue, en descendant le fleuve, Sambok, simple hameau situé au bord du Mè-kong, et

où réside, dans une chétive chaumière, le gouverneur d'une province; ensuite Sambor, Kréché, Konchor; puis Chelong, résidence d'un grand mandarin qui est considéré comme l'administrateur de tout le pays kambodjien des rives du même fleuve.

Les sauvages de cette partie du pays se confondent avec les Moï de l'An-nam, que nous avons décrits précédemment. Beaucoup de Kambodjiens endettés et exposés à la vindicte des lois, s'enfuient chez ces populations, s'y marient et finissent par s'y établir. Les Cham, venus du Tsiampa, y sont également nombreux. On y remarque les Stieng. La plus importante peuplade d'indigènes proprement dits paraît être celle des Penong, qui sont, les uns, tributaires du Kambodje, les autres, tout à fait indépendants. Ils habitent de misérables cabanes et ont pour tout habillement un très-étroit morceau de toile fixé autour des reins; les élégants portent, en outre, un vêtement kambodjien; les chefs ont à la ceinture un grand nombre de grelots et de petites sonnettes.

L'habillement des femmes consiste en un morceau de toile d'un pied de large roulé autour des reins.

Les Penong portent les cheveux longs, comme les Annamites. Ils se cassent les dents de devant, pour ne pas, disent-ils, ressembler aux singes.

Ils aiment singulièrement à se parer avec des colliers et des couronnes de verroterie et de dents de tigre, avec des cercles de laiton qu'ils mettent aux bras et aux jambes, avec des boucles d'oreille en étain, si volumineuses qu'elles font retomber le lobe inférieur jusque sur les épaules; les femmes sont souvent martyres de leur coquetterie; car les bracelets et les gros anneaux de jambe en laiton, très-pesants et à demeure, produisent

des maladies de la peau qui engendrent de dangereux ulcères.

Les habitations sont divisées en un certain nombre de cellules : chaque ménage habite une de ces cellules ; ces demeures se transportent d'un point à un autre.

Les Penong ont un teint olivâtre, mais moins foncé cependant que celui de certains Kambodjiens. Ils sont adroits à tirer de l'arc, et se servent bien de leur halberde. Ils cultivent un peu la terre, c'est-à-dire qu'ils l'écorchent avec une espèce de petite houlette, et ils récoltent ainsi du millet, du maïs et du riz de montagne. Ils emploient, pour couper les jeunes arbres et les broussailles, une lame emmanchée au bout d'un long bâton.

Ils croient à l'existence de certains génies qui habitent les forêts et les montagnes, et ils paraissent avoir quelque idée de l'immortalité de l'âme. Du reste, leurs penchants sont cruels ; ils s'épient et se surprennent souvent les uns les autres, et se font des prisonniers qu'ils vendent comme esclaves aux Kambodjiens. L'impôt qu'ils payent au Kambodje consiste en une écuelle de cire par ménage. Ils envoient aussi, dans le cœur du royaume, de la laque et un peu d'ivoire.

Il ne faut pas confondre avec les sauvages du Kambodje oriental un peuple industriel, nommé *Kuy*, qu'on rencontre dans les montagnes à l'est du grand lac ; ce peuple extrait de ses montagnes un très-riche minéral de fer acide, avec lequel il fabrique des instruments d'agriculture, des couteaux et des sabres qui coupent très-bien, et des lingots de fer qui servent de monnaie dans le pays des Lao.

PARTIE DU KAMBODJE SIAMOIS VOISIN DU LAC TALÉ-SAB; RUINES
REMARQUABLES.

Nous sortirons un peu des limites du royaume Kambodjien actuel, pour faire une excursion dans la partie du Kambodje aujourd'hui siamois qui avoisine le lac Talé-sab, et qui est plein des souvenirs de l'antique gloire de cet état.

Au nord-ouest du lac, nous remarquons d'abord Battambang, Battabang ou Mattambang, qui est encore une ville florissante, et près de laquelle sont les ruines de la pagode de Bassète, avec de riches sculptures et de magnifiques débris. Près de là aussi, on voit la montagne de Pra-bat (du saint pied), lieu de pèlerinage bouddhiste, où se trouve l'empreinte prétendue d'un pied sacré, car on dit que Bouddha fit une enjambée du pic d'Adam à une montagne près de Bangkok, et, de là, dans une seconde enjambée, posa son pied sur le sommet du Pra-bat.

Au nord du lac, est la ville d'Angkor ou Nokhor, aujourd'hui insignifiante, mais qui, placée jadis à quelque distance de là, fut une brillante capitale du Kambodje. Les ruines qu'on en trouve sont un des objets des plus curieux de l'Indo-Chine; surtout le temple qu'on voit encore parfaitement conservé, à quelques kilomètres de ces ruines, fait l'admiration des voyageurs. Nous donnerons de ces remarquables antiquités une description détaillée, d'après MM. King et Forrest, qui les ont récemment visitées.

Ce temple, nommé Nokhor Vât, se trouve à 20 kilomètres au nord du lac Talé-sab, au milieu d'une antique et épaisse forêt ; un air malsain semble en éloigner les visiteurs importuns ; nul prince, nul personnage de haut rang n'y pénètre jamais, car, dans tout le Kam-bodje et tout le Siam, est répandue l'étrange opinion que, si un homme d'un sang illustre les visitait, il y périrait immédiatement.

Grandioses et érigées en pierre, dans une région où toutes les constructions sont chétives et en bois, ces masses admirables surprennent par l'harmonie de leurs proportions, par l'élégance de leurs sculptures.

Si l'on approche du temple du côté de l'ouest, on voit d'abord une noble terrasse en pierre où conduisent trois escaliers faisant face à l'occident, au midi et au nord, et à côté desquels s'élèvent, sur des piédestaux, de majestueux lions. Dans la direction de l'est, s'étend, de plain-pied avec la terrasse, la chaussée qui mène à l'entrée principale de l'édifice ; elle franchit un fossé de 400 mètres de largeur, qui n'est plus qu'un marais, mais qui était évidemment plein d'eau dans l'origine ; la base de cette chaussée est un conglomérat ; la partie supérieure est en pierres de taille, admirablement jointes entre elles, sans aucun ciment.

Le Nokhor Vât a trois portes : la principale, en face de la chaussée, est surmontée d'une tour de 60 mètres de haut, délicatement sculptée ; les deux autres sont sous des tours plus petites, mais de même style. Les trois tours sont unies entre elles par une succession de salles dont l'extérieur offre de délicieuses ciselures.

Des murs soutenus par d'élégantes colonnes carrées composent, avec ces tours, l'enceinte extérieure du tem-

ple; sur la face orientale de cette enceinte, une plaque de marbre noir, carrée, incrustée dans le mur, porte une inscription, relative sans doute à la construction du monument; quoique les caractères soient semblables à ceux de l'alphabet kambodjien employé aujourd'hui, les indigènes actuels ne peuvent en déchiffrer le sens. On arrive de là au temple proprement dit, par une avenue en terrasse, qui avait une élégante balustrade, détruite par l'armée siamoise en 1835, et qui est bordée de jardins jadis somptueux, aujourd'hui broussailles impénétrables : on y voit encore plusieurs beaux arbres; des palmiers, des manguiers, des bétels.

On monte au temple proprement dit par un escalier de quinze grandes marches. Trois parties distinctes, qui s'élèvent progressivement l'une au-dessus de l'autre, du dehors à l'intérieur, composent ce monument. La partie intérieure, qui est la principale, est une tour pyramidale, d'une hauteur de 100 mètres; c'est là qu'est la grande idole, à laquelle on arrive par un large escalier de 20 mètres d'élévation; on parvient à la base même de la tour par huit escaliers, quatre grands et quatre petits; l'architecture et les sculptures de ce *sanctum sanctorum* du Nokhor Vât déploient une magnificence plus belle encore que tout le reste du monument, et, chose remarquable, on n'y rencontre aucune de ces absurdes figures de monstres et d'animaux fabuleux qu'on trouve en si grand nombre dans les ornements des édifices de l'Hindoustan et de Java.

La divinité principale de ce temple, vénérée au plus haut point dans tout le Kambodje, a été dépouillée de la splendeur dont elle brillait jadis; l'aspect terne du bronze dont est composée l'idole a remplacé les innombrables

pierres précieuses qui l'ornaient. Des milliers de pèlerins viennent encore de toutes parts pour se prosterner devant cette statue ; mais leur aspect et leur culte offrent une apparence misérable, qui n'a rien de la pompe et de la solennité des anciens temps.

La seconde partie du temple proprement dit est comme une enceinte de la première ; elle a peu d'ornements.

La troisième est une autre galerie enveloppant la précédente : elle est ornée de bas-reliefs du plus haut intérêt et d'une admirable conservation, malgré l'âge très-reculé auquel ils remontent : ils ont seulement perdu la couche d'or qui les revêtait anciennement, et dont on voit encore des traces évidentes. Sur le côté occidental, qui est la face principale, se trouve représentée une bataille entre deux grandes armées : c'est sans doute un événement de l'histoire du Kambodje. On y remarque des combattants montés sur des chariots traînés par des tigres et des dragons ; des généraux assis sur des éléphants munis d'énormes défenses ; des archers et des fantassins armés de lances et d'épées. Il y a, dans les rangs des deux armées, un grand nombre de lions, de tigres, de dragons et d'éléphants, combattant pour leur propre compte et auxquels doit revenir la gloire principale du combat, à en juger par la quantité de blessés et de morts étendus autour d'eux.

Sur la face nord de la galerie, est représentée la marche de l'armée : les soldats et les animaux s'y avancent avec ordre, sous le commandement des chefs ; çà et là, au milieu des rangs, sont des troupes de musiciens, frappant sur des gongs, soufflant dans des cornes. Les combattants sont armés d'arcs, de flèches, d'épées, de

massues, de boucliers; parmi eux, apparaissent des guerriers d'une stature gigantesque, dont plusieurs sont représentés avec vingt-quatre bras. Partout les éléphants occupent le premier rang, et l'on voit que, dans ces temps reculés, l'emploi de ce pachyderme comme animal de combat était général au Kambodje, où aujourd'hui il n'est pas employé à cet usage.

Sur la face orientale, on reconnaît deux partis rivaux qui se disputent la possession d'un énorme serpent enroulé autour d'un tronc d'arbre; 200 hommes sont engagés dans cette lutte : 100 d'un côté de l'arbre, et 100 de l'autre.

La face méridionale représente un grand nombre de prisonniers dans les mains des bourreaux, qui leur font subir d'horribles tortures.

Dans des passages qui conduisent de la galerie extérieure à la galerie intérieure, se trouvent réunies, sur un piédestal commun, une quantité d'images de dieux, de toutes les dimensions; elles étaient dispersées sur les nombreux autels du temple : c'est à une époque assez récente qu'elles ont été rassemblées en ce lieu par les prêtres gardiens du Nokhor Vât, qui ont cherché ainsi à les soustraire aux mains avides des pèlerins. Beaucoup sont en bronze, autrefois revêtu d'or; d'autres sont en ivoire, en bois, en pierre. Beaucoup de statues en or, en argent et en agate, qui ornaient autrefois en profusion l'édifice sacré, ont été emportées par l'armée siamoise dans la guerre de 1835. Ces profanations sont d'autant plus surprenantes, que les Siamois sont bouddhistes et auraient dû naturellement respecter ce temple de Bouddha.

Trois cents hommes et femmes sont encore attachés au Nokhor Vât. Ils sont, disent-ils, les descendants des es-

claves qui étaient la propriété du temple dans sa prospérité. Il y en avait, assure-t-on, autrefois plusieurs milliers, mais leur nombre décroît tous les jours, car ils désertent pour aller chercher un séjour plus agréable. Aucun d'eux ne peut offrir au voyageur la moindre lumière sur la fondation de l'édifice ou sur l'organisation primitive du service du temple.

Tout cet admirable monument est en grès grisâtre, sans bois, ni ciment, ni fer. Les blocs de pierre sont juxtaposés avec tant de précision et d'art, qu'il est souvent difficile de distinguer leur point de jonction; ils ont été amenés de montagnes éloignées de plusieurs journées de chemin. Plusieurs de ces pierres ont 6 mètres de longueur et 1 mètre de largeur.

Une chose qui surprend d'abord dans un édifice si grandiose, c'est l'absence complète de grande salle, c'est le peu de largeur des corridors les plus élégants. D'où peut venir une telle disposition? Sans doute de ce que l'art de faire les voûtes était inconnu aux constructeurs de ce temple, et que, d'ailleurs, il entraînait dans leur plan de n'employer aucune pièce de bois.

Une remarque qu'on peut faire aussi, c'est que c'est vers l'ouest que sont dirigées toutes les parties les plus nobles de l'édifice : la chaussée qui y conduit, la façade principale, les tours d'entrée, se trouvent toutes de ce côté, et la statue de Bouddha regarde ce point cardinal.

En résumé, le Nokhor Vât est un chef-d'œuvre de solidité et d'art : le savant dessin de l'ensemble, la délicatesse des détails, la finesse des ciselures, la grâce des sculptures, le contour artistique des statues, tout concourt à faire de ce monument une merveille, que les pauvres Kambodjiens d'aujourd'hui, si peu avancés dans

la civilisation, si incapables de rien produire de semblable, ne peuvent croire l'ouvrage des hommes : ils lui attribuent donc une origine divine et l'ont appelé le temple des Anges.

Quand a-t-il été construit ? Il est impossible de le dire. On sait seulement que la solitude désolée qui règne autour de lui commença à se faire lorsque la ville voisine, capitale du Kambodje, fut prise et détruite par les Cochinchinois vers l'an 200 après J.-C.

A 8 kilomètres au nord du magnifique temple de Nokhor Vât, s'étendent les ruines de l'ancienne capitale du Kambodje : on appelle ces ruines *Nokhor Luæng*. Un mur très-élevé, composé d'un conglomérat très-solide, en détermine l'enceinte, sur une étendue d'environ 8 kilomètres ; une ouverture en pierre de taille de 35 mètres de hauteur y est pratiquée, pour former l'entrée principale de la ville. L'effet en est très-pittoresque.

Les ravages du temps ont moins épargné Nokhor Luæng que le temple de Nokhor Vât : d'informes amas de pierres rappellent seuls la plupart des édifices. Le palais du roi, cependant, est encore assez bien conservé. L'entrée regarde l'orient. La partie extérieure de ce palais est un labyrinthe inextricable de corridors et de passages ; la partie centrale, qui contenait les appartements du roi et d'où l'on sortait par un escalier, consiste en un assemblage de tours octogones peu élevées, richement sculptées, et ornées, sur chaque face, d'une tête colossale, représentant soit un dieu, soit un homme. Des galeries couvertes relient ces tours entre elles.

Les côtés extérieurs de ces galeries, ainsi que les corridors nombreux qui forment les dehors du palais, sont dé-

corés de ciselures innombrables et délicieuses, qui représentent surtout des femmes splendidement vêtues et parées de bijoux.

Le voisinage de ce monument offre, dans toutes les directions, un amas confus de débris d'autres palais et de temples. Ça et là, cependant, se montre un espace vide, au milieu duquel s'élève quelque statue de Bouddha ou d'une autre divinité. Ces statues, dont plusieurs, en bronze revêtu d'or, sont d'un grand prix, ont été apportées par les soins de riches dévots de Bangkok, d'Oudong ou d'autres grandes villes; dévots qui ont pensé expier ainsi quelque grande faute, ou se faire une renommée de piété aux yeux de leurs coreligionnaires. Mais de toutes les antiquités de Nokhor Luœng, la plus intéressante peut-être est la statue du roi lépreux P'ra-Pathim-Sourivong, qui s'élève dans une jungle solitaire et sauvage : ce prince, qui a une noble physionomie et dont les cheveux retombent en boucles sur ses épaules, est représenté prenant un breuvage destiné à le guérir de la lèpre. Il est très-vénéré au Kambodje; tout ce qu'il y a de beau dans ce royaume lui est attribué.

Voici une étrange légende qui concerne le roi et la statue.

Le roi, affecté d'une lèpre, voulut se rendre propice la déesse de la santé, et fit, à cette intention, ériger le temple de Nokhor Vât. Mais, n'ayant pas été guéri par la vertu de ces constructions, cependant si magnifiques, il eut recours aux secours humains : il promit une grande récompense à l'homme qui lui rendrait la santé. Un célèbre brahmine promit la guérison du monarque, si celui-ci se plongeait dans un liquide corrosif en ébullition, dont il avait le secret. Le roi hésita devant ce moyen ex-

trême; il demanda qu'une personne de bonne volonté en fît l'essai avant lui. Nul ne se présenta pour cette dangereuse épreuve. Alors le brahmine fut invité à se jeter lui-même dans la chaudière, dont il n'avait rien à redouter d'après ses propres principes de médecine. « J'y consens volontiers, dit le savant prêtre, si Votre Majesté me jure de jeter après moi la poudre que voici. » Le roi promet; mais c'était une perfidie : il craignait déjà les pouvoirs surnaturels et l'influence d'un personnage si habile : il conçoit l'affreux projet de s'en débarrasser, et à peine le brahmine s'est-il élancé, plein de confiance, dans la chaudière, que le cruel monarque, sans verser dans le vase la poudre merveilleuse, ordonne qu'on jette dans le fleuve l'homme et le liquide bouillant; dès lors la malédiction du ciel atteignit le prince et sa capitale : la ruine de cette ville en fut la conséquence.

Les inscriptions, très-nombreuses dans les ruines de Nokhor Luceng, offrent deux sortes de caractères : les unes sont en caractères palis, employés ordinairement par les Kambodjiens, et cependant le sens des mots est inintelligible pour les habitants actuels. Les autres sont en caractères différents et que peu de personnes peuvent lire; nul, non plus, n'en comprend le sens.

Une des pierres couvertes d'inscriptions que renferme cette antiquité, est, disent les indigènes, en communication avec la mer, située du côté opposé de la Terre; elle s'agite, ajoutent-ils, quand les vagues de cette mer sont elles-mêmes courroucées. Une telle supposition, fort déraisonnable quant à la communication, prouve du moins un certain avancement dans le système géographique des Kambodjiens, puisqu'elle révèle l'idée d'un océan placé aux antipodes.

CARACTÈRE PHYSIQUE ET MORAL DES KAMBODJIENS,
LEUR RELIGION, LEUR GOUVERNEMENT.

Nous terminerons notre description du Kambodje par quelques traits sur les habitants, la religion et le gouvernement de ce pays.

Les Kambodjiens, ou plutôt les *Khmer*, diffèrent assez des Cochinchinois. Ils sont très-grands, bien faits, fortement membrés; leur couleur est d'un rouge de brique, quelquefois presque noire; ils portent les cheveux courts, mais avec un toupet au sommet de la tête. Leur blouse est fendue droit devant, et ne se boutonne pas sur le côté, comme celle des Annamites et des Chinois. Leur vêtement inférieur, servant de pantalon et nommé *langouti*, n'est qu'un morceau d'étoffe, sans couture, mais assez artistement drapé et noué au-dessus des reins; les femmes le laissent tomber comme un jupon, les hommes le relèvent et l'attachent par derrière. Les femmes ont, par-dessus le *langouti*, pour couvrir le haut du corps, une tunique qui ressemble assez à une chemise de femme d'Europe; les hommes ont une petite veste. Les femmes, avant d'être mariées, portent les cheveux longs; elles les coupent après le mariage. Un véritable gentleman kambodjien doit avoir un beau *langouti* en soie, une veste à boutons d'or, le toupet redressé fièrement, et un cortège d'esclaves qui portent le parapluie ou le parasol (symbole de la dignité), l'éventail, les cigarettes, la boîte à chiquer l'arec et le bétel. Enfin un homme important a plusieurs femmes, tandis que les autres n'en ont qu'une, et il possède aussi plusieurs éléphants. Lorsqu'un man-

darin voyage en barque, on voit, au-dessus du gouvernail, briller ses insignes, consistant en plumes de paon, avec des hallebardes et des sonnettes qui s'agitent harmonieusement à chaque coup de rame; on aperçoit souvent une figure de dragon gravée sur le bois de l'embarcation et peinte des plus brillantes couleurs. Quand ce sont des mandarins du premier ordre, la musique accompagne leur voyage. Les Kambodjiens aiment, en effet, beaucoup la musique, et ils sont souvent d'assez bons artistes. Ils jouent de la flûte, du flageolet, d'un grand harmonica dont les lames sont en bois très-dur, au lieu de verre; le violon même ne leur est pas inconnu, et ils en tirent d'agréables sons. Ils ont la voix plus claire et plus sonore que celle des Annamites, et leur langue se prête mieux à l'harmonie; cette langue, assez agréable, quoiqu'elle ait un certain nombre de fortes aspirations et de mots un peu durs, n'est point, comme l'annamite, monosyllabique et chantante; elle n'est ni accentuée ni tonique. On la parle *recto tono*, suivant l'expression du P. Bouillevaux, à qui nous empruntons plusieurs de ces détails. Elle emploie souvent les caractères palis.

Un grand nombre de mots varient suivant qu'on s'adresse à un prêtre, ou à un homme en dignité, ou au roi; la langue qu'on doit parler au roi est presque un dialecte à part, tant il y a de termes étrangers à la langue vulgaire.

Les Kambodjiens sont doux et bons, mais mous et paresseux; ils se contentent à peu près de cultiver un peu de riz, et de prendre du poisson pour leur nourriture quotidienne, laissant aux Chinois, aux Malais et aux Annamites tout le profit du commerce.

Pour cultiver le riz, ils emploient une mauvaise charrue

sans roues, que deux buffles tirent péniblement au milieu des champs détrempés par l'eau ; on herse ensuite ; on repique la plante, quand elle est haute de 10 à 12 centimètres ; on élève de petites chaussées qui retiennent l'eau dans les rizières. On récolte aussi du tabac, de l'indigo, de la soie, du coton, qui vient surtout parfaitement sur les bords du Mè-kong ; des cannes à sucre, qui n'étaient guère destinées qu'aux enfants et aux gourmands pour être sucées en nature, avant l'établissement récent d'un moulin à sucre. Les femmes ont pour industrie principale la confection des langoutis, qu'elles tissent très-bien et qui sont très-recherchés au Siam. Elles ne portent pas leurs enfants sur leurs bras comme en Europe ; elles les appuient sur la hanche, en les soutenant avec le bras droit.

On jouit dans le Kambodje de moins de liberté que dans l'An-nam. Les riches Kambodjiens ont beaucoup d'esclaves. Le créancier s'empare¹ de l'homme endetté et de sa famille ; les sauvages de l'est sont aussi réduits en esclavage, par suite d'achats faits à ces populations mêmes.

La religion généralement professée au Kambodje est le bouddhisme, tel à peu près qu'on l'enseigne à Ceylan. Bouddha y porte le nom de Somana-khôdom¹. Il y a de nombreuses pagodes ; c'est là que les enfants vont apprendre les caractères, c'est-à-dire tout ce qui doit composer leur instruction ; ils sont enseignés par les

¹ *Somana-khôdom* (en sanscrit : *Sramana-Gautama*) est le nom de la dernière incarnation de Bouddha. L'année de sa mort est précisément celle à laquelle les bouddhistes de Ceylan et de l'Inde méridionale reportent l'entrée de Sâkya-mouni, le dernier Bouddha, dans le Nirvâna (fin suprême des bouddhistes).

prêtres, et se vêtent, comme ceux-ci, de l'habit jaune orange, tant qu'ils font leurs études.

Les Kambodjiens ne sont que de grands enfants : ils sont très-superstitieux, très-craintifs, croient aux revenants, témoignent aux bonzes, qui ne sont que d'effrontés jongleurs, un respect profond ; on pourrait dire qu'ils les *adorent*, car ils se prosternent devant eux, en s'asseyant à terre, les deux genoux l'un sur l'autre, puis ils s'inclinent en levant les mains au front. Ils agissent de même à l'égard des mandarins.

C'est un spectacle curieux et misérable à la fois que de voir les religieux d'une bonzerie marcher en procession enveloppés dans leur long voile de couleur jaune orange et allant demander l'aumône ; le supérieur s'avance en tête, une fleur de nénufar à la main, et donne une espèce de bénédiction : on vient s'accroupir devant lui, et l'on dépose du riz dans la gamelle de chacun des bonzes.

Les Kambodjiens se figurent que les bonzes parfaits, les grands saints, doivent être dans une paix complète, dans un état sans nom et comme anéantis. Aussi voit-on des bonzes mener la vie la plus solitaire, immobiles comme des statues de leurs dieux, les yeux baissés, récitant des prières sans fin, en langue pali, qu'ils ne comprennent pas, et méditant ou semblant méditer sur les mérites de Bouddha.

Les Kambodjiens admettent l'existence de bons et de mauvais génies. Le Soleil, la Terre, la Lune, le feu, le vent, la pluie, le riz, sont de bons et puissants génies qu'il faut invoquer. Mais ils craignent et respectent les mauvais génies encore plus que les bons, plus que Bouddha lui-même : quelqu'un est-il malade, aussitôt on appelle le sorcier, qui évoque le malin esprit.

Ils croient à la métempsychose. Les âmes passent par un grand nombre d'existences pour se purifier, pour être punies ou récompensées; leur punition est d'être reléguées dans le corps des animaux les plus vils; elles sont récompensées par des existences glorieuses, selon leurs mérites; le plus grand coquin peut, à la suite de nombreuses transmigrations, s'élever par ses mérites jusqu'aux honneurs divins.

Ne pas tuer d'animaux et faire l'aumône aux bonzes, voilà, en résumé, les deux dogmes principaux de la religion.

Les fêtes religieuses ont lieu aux pleines et aux nouvelles lunes. Alors on va laver l'idole, on nettoie la pagode, on porte du sable alentour : autant de grains de sable apportés, autant de péchés effacés; on fait brûler des bâtons odorants devant l'idole. La plupart des bonzes retournent au milieu du commun des hommes et se créent une famille, quand ils croient avoir fait assez de bonnes œuvres; beaucoup reprennent plus tard l'habit orange, pour peu qu'ils se trouvent mal de l'existence mondaine; quelques-uns ne quittent pas la pagode et vivent toujours dans le célibat.

Les mariages des Kambodjiens offrent quelques traits assez remarquables : le soir du jour de la noce, les jeunes mariés se mettent réciproquement dans la bouche une petite boulette de riz, pour signifier sans doute qu'ils doivent s'aider et se nourrir l'un l'autre. Les fêtes qui accompagnent le mariage durent quelquefois plusieurs jours, mais se font ordinairement avec décence ¹. Les

¹ La grande Encyclopédie japonaise (*Wa-kan-san-sai-dzou-ye*) mentionne, entre autres faits curieux, dans la notice qu'elle con-

hommes sont assis ensemble autour des nattes sur lesquelles sont placés les mets; les femmes les servent, puis mangent les restes du festin.

Les femmes, comme épouses, n'ont aucune autorité; mais, comme mères, elles sont honorées et quelquefois même toutes-puissantes.

Pendant le fort de l'inondation, qui a lieu d'août à novembre, les communications ne s'opèrent qu'en barque. Afin que l'eau n'atteigne pas leurs habitations, les indigènes les établissent sur des espèces de petites colonnes. Cette habitude de se loger à une certaine élévation s'est même répandue dans les lieux où l'inondation n'est pas à craindre. Un treillis de bambous sert de plancher à la demeure. Les maisons kambodjiennes sont plus petites, mais plus élégantes que celles des Cochinchinois. Au rez-de-chaussée, sous l'habitation, se trouvent les poules, les canards, les cochons, les chiens et autres animaux domestiques.

Le commerce, fait surtout par les Chinois et les Malais, offre une assez forte exportation de gomme gutte, d'écaille, de benjoin, de laque, d'ivoire, de poivre, de cardamome, de cornes de rhinocéros, de cornes et de peaux de buffle et de bœuf, de rotins, de poisson sec, de viande séchée d'éléphant, de buffle et d'autres grands animaux.

Les Malais du royaume habitent particulièrement sur la côte, principalement à Pong-som et à Kampot; ils

sacre au Kambodje, la coutume suivant laquelle les prêtres étaient chargés d'enlever la virginité aux jeunes filles qui se disposaient à prendre un époux.

conservent leur mahométisme et leur langue, mêlée de mots kambodjiens et cham.

L'année des Kambodjiens commence vers le mois de mars. Ils divisent le mois en semaines de sept jours ; plusieurs de leurs noms de jours correspondent aux nôtres : ainsi, Thngay-atut (jour du Soleil) répond à notre dimanche ; Thngay-chan (jour de la Lune), au lundi.

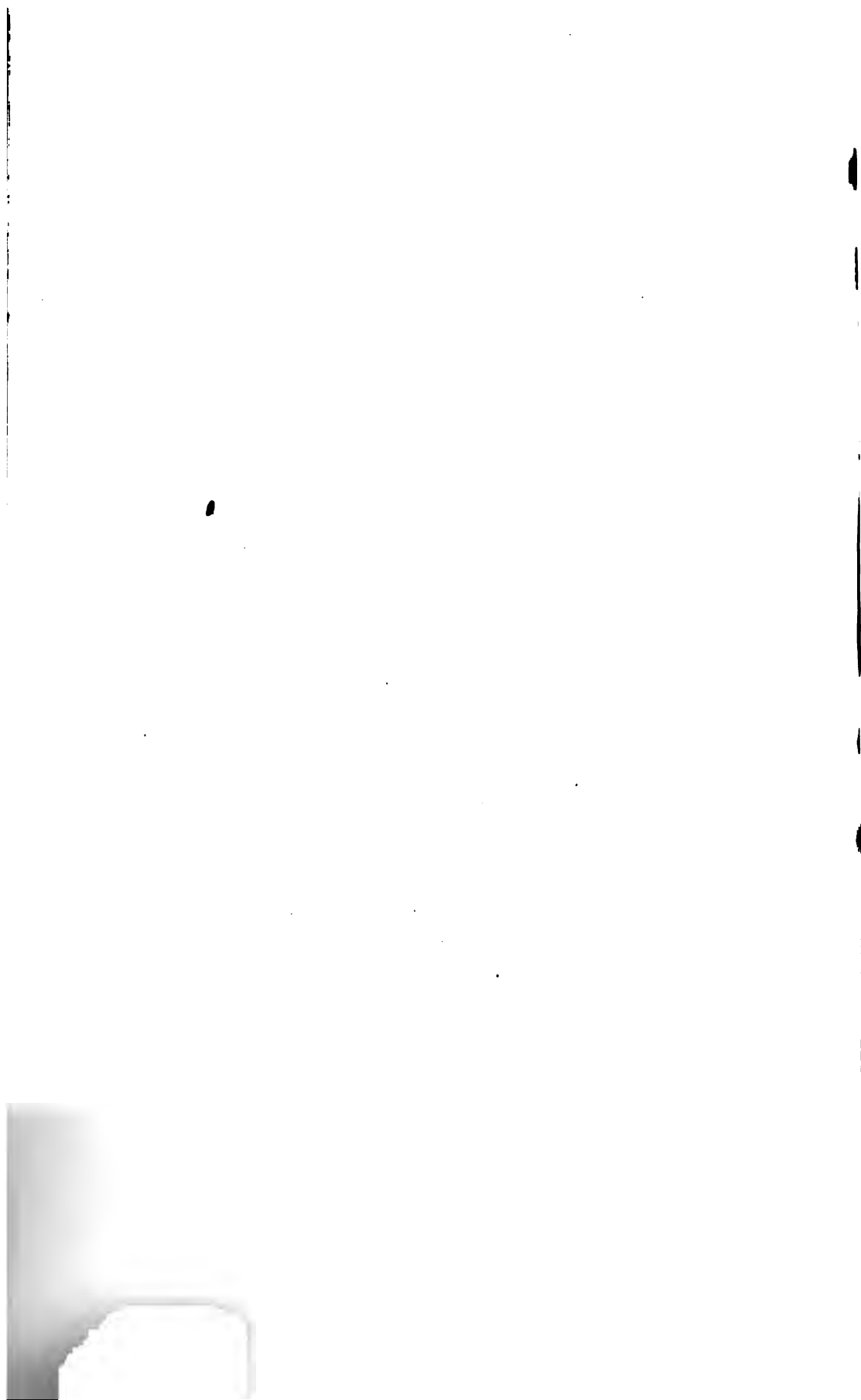
Le gouvernement est une monarchie absolue. Après le roi, vient le *chuféa*, qui est comme un second roi, et rappelle la forme de la royauté siamoise. Le *somdach* est le troisième dignitaire de l'État. Puis viennent les ministres, appelés *luc*, c'est-à-dire le *luc-krehom* (seigneur rouge), le *luc-kom-reach* (seigneur des pleurs ou ministre de la justice), et quelques autres, qui résident à la cour.

Les mandarins qui composent le conseil du roi se couchent à plat-ventre devant lui et osent à peine un peu lever la tête. Tous les mandarins du royaume viennent chaque année prêter serment au souverain, et boire solennellement une eau sur laquelle les bonzes ont fait toutes sortes d'imprécations, en appelant sur le sujet infidèle tous les malheurs imaginables.

Tel est l'*illustre royaume de Kambodje*, dont la vieille civilisation brilla jadis de tant d'éclat, et qui s'étendit, assure-t-on, du golfe du Bengale à la mer de Chine ; royaume qui, dans un des livres bouddhiques, est cité comme un des seize peuples principaux alors dominants sur la Terre, et signalé comme un des pays où les idées libérales avaient une libre carrière ; on y lit que cette contrée n'a ni aristocratie brahmanique, ni noblesse hé-

réditaire; car, dans le Kambodje. ajoute-t-on, un *naï* (maître) peut descendre à servir le serviteur (*hao*), et le serviteur peut devenir maître; aujourd'hui, région sauvage, immense forêt, excepté, ça et là, sur les bords des rivières, où s'étendent quelques champs de riz !

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.



DEUXIÈME PARTIE

APERÇU GÉNÉRAL DE L'HISTOIRE DE LA COCHINCHINE

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

L'histoire de la Cochinchine se divise en deux grandes périodes, l'une très-ancienne, à peine mentionnée dans les historiens de la Chine et antérieure aux premières relations des autochthones avec les habitants de ce dernier empire; l'autre postérieure au commencement du troisième siècle avant notre ère.

Il est extrêmement difficile d'obtenir des données précises sur la première de ces deux grandes périodes; et, si l'on devait se borner aux documents écrits, on serait à peu près réduit à n'en rien savoir. L'histoire fait presque partout défaut pour ce qui touche ces populations que nous avons l'habitude de considérer comme aborigènes, et que l'on ne trouve guère mentionnées dans les annales des peuples que parce qu'elles fournissent au vainqueur

l'occasion de vanter les premiers exploits de la race conquérante. C'est cependant, pour l'ethnographie et pour tous ceux qui s'intéressent au problème des origines de l'humanité, une des questions les plus importantes à élucider que celle de ces peuples primitifs qui ont vécu dans des temps peut-être contemporains de la naissance de l'homme à la conscience.

A défaut de monuments écrits, il faut se décider à rechercher ailleurs des vestiges de ces périodes oubliées que nous avons des motifs si légitimes de reconstituer par l'étude. Et pour peu que nous songions qu'il n'est, tout bien réfléchi, qu'un très-petit nombre de faits de la science historique que nous ayons besoin d'éclaircir pour arriver au seul but sérieux de l'être sensible et pensant, nous ne devons pas désespérer d'apercevoir, dans les ténèbres du passé quelques lueurs suffisantes pour nous découvrir ce que nous avons la mission de rechercher. Une science puissante et féconde, l'ethnographie, s'offre, pour nous guider, comme un phare tutélaire sur l'océan d'incertitudes et de contradictions au milieu duquel ces magnifiques recherches nous obligent de nous engager.

L'histoire nous fait défaut ; mais ces peuples, dont nous ignorons la vie primitive, ne se retrouvent-ils pas encore sur la terre de leurs ancêtres avec des traits d'archaïsme aussi frappants que caractéristiques ; et n'a-t-on pas constaté que, malgré les révolutions sociales, malgré l'asservissement des nations, malgré les tentatives toujours incomplètes de ce qu'on appelle l'extermination d'une race, le type originel parvient toujours à se conserver et souvent même à prendre le dessus au milieu d'une population de métis dont le sang mâle appartient aux con-

quérants? Enfin n'a-t-on pas vu des peuples qui, après avoir subi pendant des siècles l'influence de leurs vainqueurs et modifié leurs mœurs au gré du génie étranger, suscitaient au milieu de la foule envahissante une race nouvelle douée de tous les traits essentiels qui distinguaient leurs premiers ancêtres? C'est qu'il est une vérité sur laquelle repose, en partie du moins, l'ethnographie et qu'aucun système ne pourra infirmer : c'est la perpétuité, l'indestructibilité du type. Partant de ce principe, l'ethnographe possède un criterium d'investigations à l'aide duquel il parvient à projeter la lumière sur les temps inconnus de l'antiquité; et dès lors il ne dépend plus que de la sagacité et de la critique de son esprit d'en profiter pour enrichir de faits aussi certains qu'appréciables le domaine de nos connaissances historiques.

La philologie comparée et la linguistique n'offrent pas moins de ressources. Basées l'une et l'autre sur la recherche des procédés par lesquels l'homme est parvenu à transmettre au moyen de la parole les impressions de son âme et les concepts de son esprit, elles nous font découvrir dans les éléments mêmes du langage, c'est-à-dire dans la création la plus intime du génie de l'homme, d'éloquents vestiges de la civilisation et des mœurs des nations. Un mot, examiné avec l'œil d'un linguiste expérimenté, suffit quelquefois pour signaler l'existence d'une coutume essentielle de la vie d'un peuple. Les métamorphoses successives de ce mot, lorsqu'il est possible de les établir suivant les principes rigoureux de la critique, peuvent et mettre au grand jour un des fils continus de ce tissu d'événements qu'on appelle l'*histoire*, et même apporter au milieu des périodes les

plus confusément aperçues les premiers jalons d'une chronologie relative.

Tels sont les ressources, très-imparfaites, je l'avoue, mais réelles aux yeux de qui sait en profiter, qu'il nous reste à faire valoir pour la reconstitution de la période archaïque de l'histoire de Cochinchine. L'œuvre à accomplir exige de longues et patientes recherches sur un terrain encore inabordé, car tout est neuf pour la science dans l'intéressante région qui nous occupe; mais la nature du résultat promis est telle qu'il n'y a aucun doute que, d'ici à peu d'années, les travaux des savants français surtout ne soient dirigés sur ce point. En attendant, bornons-nous à mentionner les faits capitaux que nos études nous ont signalés et qui peuvent servir de point de départ à des investigations ultérieures.

1° La principale race autochtone de l'An-nam doit être nettement distinguée de la race chinoise proprement dite;

2° Cette race, tout en possédant des caractères communs aux différentes populations tartares, offre un type qui la sépare des Tartares-Mandchoux et Mongols de l'Asie centrale, et aussi, bien qu'à un moindre degré, de la nation tibétaine;

3° Elle présente des traits communs avec les tribus qui habitent les montagnes du Yun-nan, et quelques affinités singulières, mais inexplicables, avec les indigènes du Kouang-toung et du Foh-kièn;

4° La nation cochinchinoise actuelle semble être le résultat d'un double mélange : 1° de l'élément autochtone avec un élément de provenance chinoise; 2° de ce même élément autochtone avec un élément de provenance hindoue, ce dernier dans une proportion relativement assez faible;

5° La linguistique confirme la non-parenté des autochthones de l'An-nam avec les Chinois;

6° L'ethnographie des régions intérieures de la Cochinchine, bien qu'à peine abordée, laisse soupçonner cependant l'existence d'une population malaise dans cette contrée, à une date sans doute antérieure ou contemporaine de l'arrivée de la première migration chinoise;

7° Le courant malais, d'après ces données, ne se serait pas arrêté à la Cochinchine centrale, mais aurait franchi les montagnes des Lao pour se répandre dans toute l'étendue du royaume de Siam. Ce courant pourrait bien remonter à une époque où les populations des hautes régions de l'Asie centrale et méridionale, telles que les *Miao-tse*, les *Lalo* ou *Lolo*, et toutes ces tribus encore si imparfaitement connues et que les Cochinchinois confondent sous les noms de *Moi*¹, étaient liées de parenté avec les ancêtres des habitants de plusieurs grandes îles de la Malaisie actuelle;

8° L'opinion suivant laquelle un courant malais aurait précédé les races historiques d'une partie considérable de l'Indo-Chine, sinon de cette presque île entière, ne saurait nuire en rien au système de l'extension primitive de la famille tartare dans les deux péninsules indiennes, des recherches auxquelles nous avons consacré déjà près de dix années consécutives nous ayant amené à constater dans la haute antiquité des rapports intimes entre la race qui a peuplé le cœur de l'Asie depuis les rives du Bosphore jusqu'aux îles de l'Extrême-Orient d'une part, et un rameau

¹ Le caractère de l'écriture idéographique usitée en Cochinchine qui répond à ce nom exprime en chinois une idée de pluralité dans le sens du mot latin *omnes*.

sans doute considérable de cette race envahissante et vagabonde dont on retrouve des vestiges incontestés depuis Madagascar jusqu'à l'île de Pâques, aussi près que possible de l'Amérique et depuis la Nouvelle-Zélande jusqu'à Formose sur les côtes de la Chine, d'autre part ;

9° L'élément chinois, qui a laissé des traces d'autant plus profondes dans les régions où il a pénétré qu'il avait en sa faveur la supériorité intellectuelle et civilisatrice, nous paraît au contraire descendre d'une source autonome, qui, dans son long parcours des montagnes de la haute Asie aux rivages du Pacifique, ne nous montre de fusion avec les éléments qui semblent lui avoir été étrangers, qu'à une époque relativement moderne dans le domaine de l'histoire.

PÉRIODES FABULEUSES ET LÉGENDAIRES

De nombreuses légendes se sont répandues chez les Cochinchinois, sur l'origine de leur nation et de leur monarchie. Nous nous bornerons à en citer quelques-unes.

« Dans l'antiquité, dit un historien indigène, existait en Chine un prince dont le nom était *Houin-dé*¹. Ce prince avait acquis de grandes vertus et gouvernait l'État suivant la volonté du Ciel. Voyant qu'il avait déjà atteint un âge fort avancé, il songea à se désigner un successeur. Mais comme il craignait que ses fils, après sa mort, ne se révoltassent contre celui qu'il aurait choisi, il les fit venir et leur dit : « Il existe en dehors des quatre frontières une plante merveilleuse appelée *kô*, dont la fleur donne de la vigilance et rappelle à la vertu les hommes qui sont sortis de la droite voie. Celui d'entre vous qui me rapportera cette plante obtiendra le trône. » Les fils de *Houin-dé* prirent alors congé de leur père et sortirent de la Chine dans quatre directions opposées. Le

¹ C'est une altération du nom de *Hoang-ti* « l'empereur jaune », fondateur du cycle sexagénaire chinois, lequel remonte à l'an 2637 avant notre ère.

plus jeune fils alla vers les royaumes du sud et arriva dans le pays appelé aujourd'hui Cochinchine, où, fatigué du long voyage qu'il avait accompli sans découvrir la plante *kô*, il résolut de s'arrêter. Un jour qu'il dormait sous un arbre appelé *tan*, il vit en songe sa sœur jumelle qui lui dit : « Depuis que tu as quitté la demeure de notre père, la tristesse m'a rongé le cœur. Je n'ai pu résister davantage et je suis venue te visiter dans ton exil. » Ensuite la jeune fille vint se reposer à côté de son frère. A son réveil, il trouva sa sœur qui dormait encore. Quand elle fut réveillée, il lui dit : « Puisque tu n'as pas craint de parcourir mille lieues pour arriver jusqu'à moi, j'espère que tu ne voudras plus me quitter. La distance est trop considérable pour retourner au palais de notre père. Ce pays l'emporte sur la Chine par la richesse du sol. Dans mon cœur j'ai formé le dessein de m'y fixer définitivement. » La sœur jumelle répondit : « Je suis venue ici pour accomplir les intentions de mon frère; je n'aurai garde de les contrarier. » Et au même instant elle se mit à donner le jour à douze fils et à douze filles qui formèrent la première population du pays¹. »

Un missionnaire romain, le Père de Marini, cite la légende suivante, dont il n'indique pas la source, mais qui a sans doute été recueillie dans le pays² :

« Pour parler du commencement du Royaume, il semble que cette nouvelle Monarchie n'en ait pris le nom que quand vn neuveu, ou le fils d'un second Empereur de

¹ *Dai-viet-truyen*, p. 2.

² On a conservé ici le style du missionnaire et son orthographe des noms propres.

la Chine s'en mit en possession, et que les Tunquinois appeloient *Than Noü*¹, du nom dont ils se seruent pour signifier celui qui inuenta le premier l'vsage de la charuë et le moyen de cultiuer la terre, plusieurs siècles auant la naissance de Jésus-Christ. Le peuple y viuait sans Loix et sans Police, lorsque le Neveu, ou le fils de *Than Noü*, comme i'ai desjà dit, ayant pris la conduite du Royaume, entreprit de réduire les sujets : et en effet quoy que ces gens qui auoient toujours vécu dans l'indépendance, trouuassent fort étrange de se soumettre à des Loix et d'obeïr à vn Chef, ce Prince neantmoins, sceut si bien, par sa belle conduite, ménager leurs esprits et son pouuoir, que l'ayans reconnu pour leur Souuerain, et s'estant volontairement soumis à ses ordres, afin de les y engager dauantage paramour et par inclination, et qu'ils fussent persuadez qu'il ne cherchoit qu'à leur plaire, il quita son premier Nom, et voulut estre appelé *Kinh Duong*. Il changea aussi le nom de sa femme en celui de *Thân Lao*, et ajoûta au sien la qualité de *vuong*, qui signifie roy. Ce prince eut de cette femme vn fils qui fut marié quelques années après à vne jeune Princesse fort sage et fort vertueuse, qui se nommoit *Au Co*.

« Il faut icy passer de l'histoire à la fable. Cette princesse donc *Au Co*, femme de ce troisième Roy *Kinh Duong*, deuint grosse, et dans le temps elle accoucha prodigieusement, au lieu d'un fils qui faisoit les souhaits

¹ Ou plus exactement *Than-nong* (en chinois : *Chin-noung*). C'est le nom d'un empereur de la période semi-historique des annales de la Chine, cité notamment par Confucius dans la seconde partie du *Hi-tse*, et qui régna de par le feu. Les auteurs qui admettent l'existence de ce personnage varient sur l'époque où il a vécu entre le vingt-huitième et le trente-troisième siècle avant notre ère.

et l'espérance du Royaume, de cent œufs enueloppéz dans vne membrane; d'où sortirent au lieu de poussins, autant d'enfans masles. Et parce qu'avec le temps il y auoit sujet d'apprehender que la jalousie parmy cette quantité de freres n'y fit naistre de grandes querelles, le pere et la mere pour les désarmer, et les mettre hors de combat, conuinrent mutuellement de se séparer, et de se retirer chacun avec la moitié de cette belle et nombreuse lignée; la mere sur les montagnes, et le pere du costé de la Mer. En changeant de demeure, ils voulurentaussi changer de nom; de sorte que la mere se fit appeler *San Tinh*, qui signifie habiter les montagnes; et le pere *Thu'i Tinh*, c'est-à-dire, demeurer vers la Mer, pour se conuaincre de l'obligation qu'ils s'estoient imposée, d'en demeurer aux termes de leur contract mutuel, et au partage qu'ils auoient fait de concert. Après cette diuision de tant de frères, et le diuorce volontaire entre leur pere et mere, *Hi' Vu'o'ng* prit la conduite du Royaume, dont les descendans en droite ligne se conseruerent la possession l'espace de plusieurs siecles iusqu'à la dix-huitième generation, qu'au défaut de masle, le Royaume après la mort du Roy écheut à vne fille qui restoit seule de cette famille, et qui se nommait *My Ciu*, et que les descendans de *Thu'i Tinh*, qui demeuroient sur les costes de la mer, de mesme que ceux qui tiroient leur origine de *San Tinh*, qui s'estoient retirés sur les montagnes, pretendoient auoir en mariage. Le Roy se trouuant fort embarrassé pour ne sçavoir auquel des deux partis donner sa fille, s'auisa enfin pour sortir d'affaire, et ne pas témoigner auoir acception de personne, de leur proposer vne chose, dont le succès deuoit faire leur bonne ou mauuaise fortune à l'égard de cette Princesse; et de leur dire, que chacun d'eux estant

retourné en son détroit, celui-là épouserait sa fille, qui le premier apporteroit la dot dont on seroit convenu, parce que selon la loy du païs, les marys et non pas les femmes y sont obligez de la fournir. Les vns et les autres receurent volontiers et avec bien de la joye cette proposition; et se retirèrent en leurs quartiers le plus promptement qu'il leur fut possible; d'où enfin vn de la race de *San Tinh*, de ceux qui demeuroient sur les montagnes, ayant pris vne barque, se rendit le premier à la Cour, à la faueur de la rapidité du fleuve; où s'estant incontinent présenté pour déliurer ce dont il estoit tombé d'accord, conformément aux promesses du Roy, il épousa la Princesse sa fille; dont celui de la race de *Thu'i Tinh*, qui y arriua peu de temps apres, conceut tant de dépit, que peu s'en falut qu'il ne se desesperât; de sorte que pour se venger de *San Tinh*, il fixa cinq ans durant les eaux de la Mer dans ses limites, et empecha qu'elles ne retournassent dans les riuieres, pour les deseicher et les rendre inutiles; et par ce moyen le commerce de ces Montagnards cessant, ils éprouuerent les dernieres misères. Cette fable cependant a donné lieu de croire encore aujourd'huy au simple peuple de ce Royaume, que le flux et le reflux de la Mer est vn combat qu'a causé l'inimitié irréconciliable de ces deux riuiaux; si bien que quand ils voyent le flux de la Mer inonder avec precipitation les campagnes l'espace de plusieurs milles, et qui empêche le cours ordinaire de la riuière, il disent que c'est *Thu'i Tinh* qui fait la guerre à *San Tinh*; et au contraire quand la Mer se retire, et que le fleuve s'y précipite avec furie, il disent alors que c'est *San Tinh* qui donne la chasse à son ennemy, et qui remporte la victoire sur luy. »

Une autre chronique indigène raconte, suivant le P. de

Marini, une légende d'un caractère analogue à la précédente : « Un certain homme de la famille *An*, ennemi irréconciliable du roi *Hou-vuæng*, entra dans le Tong-kiñ à la tête d'une armée considérable. Ce dernier, pour s'opposer à l'envahissement de ses États, fit un appel à tous ses sujets afin qu'ils prissent les armes pour sa défense. Or, il arriva que pendant qu'on publiait cet appel, il retrouva dans une ville nommée *Ché-dao* un enfant de trois ans doué d'une précocité merveilleuse, qui fit dire au roi qu'il n'avait rien à craindre de cet ennemi et qu'il le chasserait à lui seul s'il voulait lui envoyer un cheval de fer et pour munitions cent boisseaux de riz et cent mesures de bon vin. Le roi n'eut pas plus tôt satisfait à sa demande que le jeune enfant se mit à table, et consumma en un seul repas tous les vivres et le vin qu'on lui avait apportés. Après cela, il monta sur le cheval de fer et l'anima de telle sorte qu'il prit sa course avec tant de vitesse qu'on l'eût dit voler. S'étant rendu au-devant de l'ennemi, il ouvrit un passage aux soldats du roi et tailla en pièces les rebelles. Après quoi il gravit une haute montagne nommée *Che-sok*, et s'envola sur son cheval de fer jusqu'au ciel, où il disparut. Les Tongkinois, pour consacrer le souvenir de ce fameux événement, ont élevé sur le sommet de la montagne *Che-sok* un monument à la mémoire du glorieux enfant, et ils s'y rendent pour y faire leurs prières et l'invoquer sous le nom de *Boua-dao Tien-vuæng* « le roi céleste ».

Je n'étendrai pas davantage le récit de ces anecdotes légendaires. Celles qu'on vient de lire suffiront pour donner une idée des fables grossières imaginées par les Annamites pour remplir le vide qui existe à l'origine de leur histoire.

HISTOIRE ANCIENNE

[De 2357 avant notre ère à 806 de notre ère.]

Les plus précieuses sources que nous possédions pour l'histoire ancienne de la Cochinchine sont sans contredit les sources chinoises. Malheureusement l'insuffisance de nos bibliothèques ne nous permet encore de puiser qu'à un petit nombre d'entre elles. Nous essayerons cependant d'en tirer profit, tant pour élucider les données que l'on a pu se procurer d'autre part, que pour combler quelques grandes lacunes que, sans leur secours, nous devrions peut-être renoncer absolument à remplir.

Dans l'antiquité, la Cochinchine formait le pays de *Nan-kiao*¹. Elle est mentionnée sous ce nom dans le chapitre du Livre sacré de l'histoire (*Chou-king*) intitulé « Règles de l'empereur Yao » (*Yao-tien*). L'Hérodote chinois, le grand historiographe Sse-ma Tsièn, en parle également dans ses Mémoires historiques (*Sse-ki*), au livre consacré à l'empereur Chun. Le premier de ces deux princes commença à régner, comme on sait, en 2357

¹ *T'ai-tsing Yih-toung-tchi*, livr. CCCXII, p. 1.

avant notre ère, et le second, son associé et successeur, en 2285, c'est-à-dire environ trois siècles avant Abraham.

Sous la dynastie des Tchœou [1134-256 avant notre ère], cette région formait le pays de *Youeh-chang-chi*¹. Plus tard, au commencement du règne de l'empereur Tsin-chi Hoang-ti [249 avant notre ère], elle fut réunie au pays des Cent Youeh (*Peh-Youeh*), dénomination appliquée à cette époque aux populations qui habitaient au sud de la Chine.

Il résulte de ces données que la Cochinchine fut, pour la première fois, enclavée dans les limites du Céleste-Empire, sous le règne terrible et mémorable de Tsin-chi Hoang-ti. La tradition rapporte qu'une fois cette annexion consommée, ce prince envoya une colonie de plus de 500 000 hommes pour s'établir dans l'An-nam, et que ce sont les descendants de cette immense migration qui forment la population chinoise, de nos jours encore très-considérable, dans l'Inde transgangétique. Il faut sans doute diminuer de beaucoup l'élévation de ce chiffre donné dans les annales indigènes²; mais on ne peut s'empêcher d'admettre que de nombreux colons vinrent à cette époque apporter dans le Tong-kiñ et les contrées limitrophes les mœurs et la civilisation de la Chine. Alors la Cochinchine portait le nom de sa capitale *Lin-yih*.

¹ *Tai-tsing Yih-toung-tchi*, loc. citat.

² Il faut en général se défier des chiffres si prodigieux que les anciens donnaient à quelques-unes de leurs migrations. Napoléon I^{er} ne croyait pas aux armées considérables dont parlent les anciens; et quand on songe, en effet, aux conditions requises pour l'entretien d'un corps de troupe à une époque où manquaient la plupart des ressources de la civilisation moderne, on est très-porté à se ranger de l'avis du grand capitaine.

Le constructeur de la grande muraille, l'incendiaire des bibliothèques, le persécuteur des lettrés, *Tsin-chi Hoang-ti*¹, ce prince, dont le nom orgueilleux signifie « l'auguste empereur, le premier de sa race », venait de terminer ses jours; et le sceptre de la domination universelle qu'il avait voulu fonder venait de passer aux mains de son pâle successeur, qui, par respect pour les volontés de son père, avait pris pour nom *Oell-chi Hoang-ti* « l'auguste empereur, numéro deux de sa race », pour indiquer que cette dynastie devait se perpétuer indéfiniment au travers des siècles, comme la transfiguration d'un seul homme. Un gouverneur de Canton, province dont dépendait alors la Cochinchine, jugea à propos de profiter des embarras dans lesquels se trouvait plongé le nouveau gouvernement, pour conquérir son indépendance et se faire proclamer roi de l'An-nam, auquel il donna le nom de *Nam-viet*. Mais bientôt *Kao-tsou*, fondateur de la dynastie des Han¹, le força à reconnaître la suzeraineté de la Chine, dans les limites de laquelle il ne tarda pas à être réincorporée.

Cette condition toutefois ne pouvait convenir longtemps aux indigènes; et, dès le premier siècle de notre ère, une formidable insurrection signala l'antipathie des Annamites pour la domination étrangère. Le deuxième mois de l'an 40 en effet, des rebelles se soulèvent en armes sur tous les points du pays, et, bientôt réunis sous le drapeau de l'indépendance, chassent les autorités chinoises et massacrent tout ce qui cherche à leur opposer de la résistance. Deux jeunes héroïnes, nommées *Tching-tse* et *Tching-æll*, se placent à la tête des insurgés et les

¹ Règne de 206 à 194 avant notre ère.

conduisent au combat. L'émulation que répand parmi les troupes la présence des deux vaillantes sœurs est telle que les dominateurs en sont effrayés. L'empereur *Kouang-wou Hoang-ti* dépêche contre elles un de ses plus habiles généraux, nommé *Ma-youèn*¹. Après plusieurs rencontres, les révoltés sont réduits dans une sanglante journée, à la fin de laquelle les corps des deux jeunes guerrières sont trouvés inanimés sur le champ de bataille².

A cette époque, la Cochinchine portait le nom de *Siang-lin* et dépendait de la principauté de *Jih-nan*, « le midi du soleil ».

C'est également de ce temps que datent les deux villes *Si-tching* « la cité du sceau impérial » et *Wang-hai-tching* « la cité d'où l'on aperçoit la mer », dont on attribue la fondation au célèbre général *Ma-youèn*³, que nous avons cité plus haut. La ville *Yueh-wang-tching* « cité du roi de Cochinchine » fut aussi fondée sous la dynastie des Han, par le roi *An-yang*⁴.

A la fin de cette même dynastie [en 263] les Cochin-

¹ On lit dans la grande *Géographie chinoise de la dynastie des Tsin* : « *Ma-youèn* était originaire de *Mæou-ling*, ville du troisième ordre située dans le département de *Si-gan-fou*. Sous le règne de l'empereur *Kouang-wou*, deux jeunes filles du pays de *Kiao-tchi*, nommées *Tching-tse* et *Tching-æll*, soulevèrent une révolte. *Ma-youèn*, prenant le titre de *fo-po-tsiang-kiun* avec *Fou-yo*, *Liaou-loung* et d'autres, se porta contre elles par mer et par terre. Arrivé à *Long-po*, il livra bataille aux deux jeunes filles. Les ayant complètement défaites, il les poursuivit, les tua et extermina ensuite leurs partisans. La Cochinchine (*Kiao-tchi*) étant ainsi pacifiée, il éleva une colonne de cuivre et s'en retourna. » Livr. ccccxiv, f° 16. (Cf. *Youèn-kien-loui-han*, livr. ccxxxiii, f° 7.)

² *Tai tsing Yih-toung-tchi*, livr. ccccxii, f° 1; *Li-tai-ti-wang-nien-piao*, ann. 40,

³ *Tai-tsing Yih-toung-tchi*, livr. ccccxii, p. 10, n.

⁴ *Géographie impériale des Tsin*, loc. citat.

chinois essayèrent de nouveau de conquérir leur indépendance. Un meurtre mit entre les mains d'un seigneur du pays, nommé *Ku-lien*, les rênes du gouvernement, qui passèrent après sa mort dans celles d'un de ses descendants de lignée féminine, et ensuite au fils de ce dernier. Un esclave nommé *Wen*, et adopté par la famille des Fan, parvint à éloigner du trône les membres de celle-ci et à s'y placer lui-même. Il se signala par une expédition dans le Tong-kiû, à la suite de laquelle il mourut, laissant pour successeur son fils *Fan-fou*. Le reste de la dynastie des Fan est peu connu ou ne présente qu'un très-médiocre intérêt. On y trouve seulement la mention d'une grande bataille livrée par un général de l'empereur *Yang-ti*, de la dynastie des Souï [en 605 de notre ère], et dans laquelle figurèrent une quantité considérable d'éléphants. A cette époque, la civilisation était déjà très-florissante dans l'An-nam, et les indigènes de cette contrée avaient adopté la plupart des institutions religieuses et politiques de la Chine.

Tels sont, en résumé, les principaux événements de l'histoire de l'An-nam dont les auteurs chinois nous aient conservé le souvenir. On trouvera, sans aucun doute, dans les pages précédentes, de nombreuses lacunes qu'il eût été parfois possible de combler; mais, si l'on songe combien nous sommes encore peu au courant des événements de l'extrême Orient, on comprendra que le récit de certaines périodes est non-seulement fastidieux, mais tellement obscur, qu'il ne peut être d'aucune utilité pour la science, dans les conditions actuelles. Il nous a donc paru à propos de ne pas entrer dans des détails qui seraient aujourd'hui qualifiés avec raison d'insignifiants. Quelques mots seulement sur les connaissances que les an-

ciens Européens ont pu avoir de la Cochinchine, et nous nous reporterons au moyen âge de l'histoire annamite.

L'intéressante question de savoir quelles ont été les limites orientales des connaissances acquises par les Grecs sur la géographie de l'Asie a déjà exercé la perspicacité de nombreux savants. On ne peut cependant pas encore affirmer qu'elle ait été éclaircie d'une façon complètement satisfaisante. Aux idées de d'Anville, qui reculait le monde connu des anciens jusqu'au Siam et à la Cochinchine, on oppose les arguments le plus souvent spécieux de Gossellin, qui ne voulait pas qu'au deuxième siècle de notre ère les géographes eussent entendu parler de pays situés au delà du détroit de Malâka. Aux savants qui ont pensé qu'il fallait voir la Chine dans la *Serica* des anciens¹, d'autres savants ont un passage de Pomponius Mela² suivant lequel les Scythes et les Indiens occupaient les deux extrémités de cette contrée, ce qui sollicite à y voir le Tibet ou quelque pays avoisinant. Chacun a présenté son système et s'est bientôt cru autorisé à identifier les noms de lieux donnés par Ptolémée, Strabon, Ammien Marcellin, Pomponius Méla, Pline, Paul Orose, etc., avec des noms de localités inscrits sur les cartes récentes de nos voyageurs contemporains. Pour assurer la fortune de ces identifications, on s'est donné la tâche souvent pénible de trouver des ressemblances orthographiques, et l'on a établi ainsi une synonymie entre la géographie grecque et latine et la géographie actuelle de ces contrées. C'est ainsi que Gossellin a vu Ténasérim (écrit,

¹ Notamment Heeren, dans son livre *Ueber den Handel der alten Welt*.

² « *Seres media ferme eoæ partis incolunt, Indi et Scythæ ultima.* » Pomponii Melæ *De sit. orb.*, lib. 1, cap. 2.

d'après lui, en deux mots signifiant «peuplade de Tena») dans *Thinæ*, où d'Anville voyait Sai-gon; que Malte-Brun a identifié *Issedon* avec *Iskerdon* ou *Chekerdon*, dans le Petit Tibet ¹;—les *Batæ* de Ptolémée, ou les *Betæ* d'Ammien Marcellin ², avec le nom même du Tibet, composé, suivant le savant danois, de deux mots, *ten* «pays» et *bout* «le dieu Bouddha», et prononcé *tabathe* par quelques nations (*sic*);—la *Sera-Metropolis* de Ptolémée avec une ville peu connue et presque déserte (*sic*) du Tibet, appelée *Sera*;—les *Damnæ* du même auteur avec le *Daum* au nord du Tibet, etc., etc.; ce qui n'empêche ces savants de repousser, suivant le besoin, des probabilités qui les gênent, et d'expliquer *Jabadii insula* par l'île de Sumâtra, *Sinarum regio* par le royaume de Siam, etc.

Quel que soit le respect que nous professions pour l'érudition des savants auxquels nous faisons allusion, il nous semble que le procédé qu'ils ont employé pour leurs déterminations géographiques pèche contre les lois les plus rigoureuses de la saine critique. Comparer des noms géographiques grecs et latins avec des noms modernes dont on méconnaît l'origine, le sens, l'étymologie, les transformations successives; vouloir identifier des noms de villes anciennes avec des noms de villes actuelles dont on ignore absolument l'histoire, et dont la fondation est peut-être moderne (le cas s'est rencontré), c'est faire en géographie historique ce qu'ont fait en lin-

¹ Malte-Brun, dans la *Géographie universelle* (liv. XIV), a soutenu cette opinion.

² M. Vivien Saint-Martin identifie les *batæ* avec les *Bdoutta* des annales kachemiriennes intitulées *Radjataranghîni*. (Académ. des Inscript., *Mémoires des savants étrangers*, t. VI, p. 266). Cf. le titre de *Bhatchâh*, ou «souverain des Bhât», mentionné par Albiroûni, dans les *Fragm. arab. et pers. relat. à l'Inde*, de M. Reinaud, p. 117.

guistique les savants aventureux qui, au commencement de ce siècle surtout, se sont mis à comparer lettre par lettre des mots de toutes sortes de langues pour en tirer les plus incroyables conséquences; c'est déployer un étalage d'érudition, mais non pas contribuer au progrès de la science. On peut objecter avec raison qu'on a manqué de sources où puiser les renseignements nécessaires pour aborder sérieusement cette intéressante branche de l'étude; mais alors, pourquoi chercher le dernier mot d'un problème avant d'en posséder les premiers éléments? Elargir le champ de l'erreur, c'est diminuer celui de la vérité.

Il est d'ailleurs, dans le domaine de l'histoire, certaines questions sur lesquelles on ne parviendra à projeter quelque lumière (si tant est qu'on y parvienne jamais) que lorsque des faits nouveaux, en nombre suffisant, conquis un à un par les procédés lents et pénibles de la sévère érudition, auront fourni à la critique une base de raisonnement qui lui manque. Les systèmes qu'on s'efforce de faire prévaloir bon gré mal gré, aussitôt qu'ils se sont emparés du cerveau, n'avancent en rien la marche des sciences. L'esprit voué à ces thèses capricieuses n'accepte la lumière que sous le faux jour qui le flatte; il couvre de son ombre tout ce qui nuit à ses élucubrations. On rencontre de frappants exemples de cette vérité, aussi connue que souvent oubliée, dans l'étude qui nous occupe. Le défaut de base solide a entraîné Gosselin à rétrécir le champ où d'Anville s'était plu à s'étendre. Les recherches minutieuses que j'ai dû entreprendre, moins pour la composition de ce volume que pour un autre travail de plus longue haleine¹, m'ont convaincu du peu de

Histoire de la langue chinoise, considérée dans ses origines et dans ses

solidité de la plupart des identifications de ces deux savants géographes ¹. J'avais eu l'intention de développer ici les motifs de cette conviction; mais j'ai dû obtempérer au vœu de la Société d'Ethnographie, qui a pensé qu'un tel sujet méritait d'être traité dans un mémoire spécial et avec plus d'étendue qu'il ne serait possible d'en accorder dans un des chapitres de cet ouvrage.

Je m'abstiendrai donc de discuter quelle valeur il faut accorder aux thèses contradictoires des savants qui placent la *Serica* exclusivement au Tibet ou par delà le grand désert de Gobi; la *Chersonesus aurea* aux embouchures de l'Irrawadi ou dans la presqu'île de Malâka; le *Magnus sinus* dans le golfe de Martaban ou dans le golfe de Siam; la fameuse cité de *Thinæ* à Ténasérim, à Siam, à Saïgon, ou bien à l'endroit où se trouve actuellement la ville de Hué. Quelques courtes remarques suffiront, je l'espère, pour tenir au moins en suspens le jugement des personnes qui s'intéressent à cette curieuse partie de la géographie ancienne.

Il est évident, par tout ce que nous en disent les auteurs grecs et latins, que les contrées au delà du Gange étaient fort mal connues de leur temps, et qu'on rapportait sur leur compte une foule de faits imaginaires, erro-

rapports avec les autres idiomes asiatiques. L'Institut de France a décerné à un fragment de ce travail un prix de 1200 francs au concours de 1861.

¹ Loin de moi néanmoins la pensée de rabaisser la valeur des travaux de d'Anville et de Gosselin sur la question. Ils ont eu le mérite de poser les termes du problème et de grouper pour le résoudre une foule de faits intéressants. Cela suffirait au besoin pour conserver une large part d'estime à ces deux éminents géographes.

nés et contradictoires. On aurait donc tort de tirer des conséquences trop absolues des renseignements presque toujours vagues et fort imparfaits qu'ils renferment. Personne n'ignore combien les géographes de cette époque reproduisaient avec peu de critique les données qu'on leur fournissait sur des contrées même assez voisines de leur patrie. A plus forte raison devaient-ils fourmiller d'erreurs, lorsqu'ils parlaient des régions lointaines où avaient seulement pénétré, de temps à autre, quelques commerçants sans instruction et sans autre mobile que celui de leur négoce ¹.

La *Chersonesus aurea* pourrait bien être la presqu'île de Malâka, ainsi que l'a pensé d'Anville, mais nullement la péninsule mal caractérisée de Martaban, comme Gossellin a essayé de l'établir par des subtilités inadmissibles. En effet, la presqu'île de Malâka répond infiniment mieux que la seconde à l'idée que se faisaient les Grecs de la *χερσόνησος* ², mot qui s'emploie pour désigner une presqu'île allongée ou attachée à la terre ferme par un isthme, comme la *Chersonesus cimbrica* (Schleswig et Jutland), la *Chersonesus taurica* (Crimée), sans parler de la *Chersonesus* de l'Hellespont.

¹ Il faut ajouter que les géographes grecs et latins qui nous fournissent des données sur les contrées lointaines de l'Asie orientale les avaient obtenues eux-mêmes dans des conditions peu propres à l'exactitude. Ptolémée, comme on sait, a puisé la plus grande partie de ses renseignements dans l'ouvrage géographique de Marin de Tyr, lequel n'avait parlé du pays des *Seres* que d'après un certain *Titianos Maës*, marchand macédonien. Ce dernier lui-même n'avait pas vu la Sérique et n'en avait parlé que d'après ce qu'en avaient dit d'autres marchands. Cf. les prolégomènes de la *Géographie de Ptolémée*, I, xi.

² De *χερς* « terre ferme » et *νησος* « île ».

La position de la métropole des *Thinæ* est encore très-difficile à déterminer d'une manière précise. L'opinion de d'Anville ne paraît pas absolument invraisemblable ; mais il faudrait en savoir davantage sur l'histoire du Bas Mè-kong pour rien décider à cet égard.

Quant à la *Sinarum regio* et à la *Sinarum metropolis*, il me semble à peu près aussi difficile de placer l'une en Cochinchine et l'autre aux environs de Hué qu'il est inadmissible d'identifier la première avec le Siam et la seconde avec Ténasérim. Malte-Brun s'évertue à trouver le mot *Tchin* partout, excepté en Chine. Il est entraîné avec Klaproth à croire que ce nom est étranger au Céleste-Empire, ou du moins qu'il n'est qu'une corruption du nom de la dynastie des Tsin ; et, par suite, il place le pays de *Thinæ* dans le Pégou. Cette hypothèse le conduit à une erreur suivant laquelle, pour distinguer le midi de la Chine, on lui donna le nom de *Maha-Tchin* « la Grande Chine », d'où l'on aurait fait par corruption *Manji*. Or, il est certain, je crois, que ce dernier nom n'a aucun rapport avec la désignation indienne de la Chine citée ci-dessus.

S'il est difficile d'identifier la région des *Sinæ* avec le Siam ou la Cochinchine, il n'est pas impossible de la faire commencer au Tong-kiū, lequel faisait alors partie de l'empire chinois, et de la prolonger ensuite vers le nord, en l'unissant par le Kouang-toung actuel aux autres provinces avoisinantes. Klaproth, à l'opinion duquel je n'ai pu me ranger pour ce qui est de l'origine du mot *Chine*, a parfaitement raison quand il se refuse à croire que la côte occidentale de l'Asie ait pu demeurer tout à fait ignorée des anciens. Selon ce savant sinologue, la capitale *Thinæ*, ἡ μητρόπολις Θειναι, est très-vrai-

semblablement Canton de nos jours, ou une ville qui existait dans son voisinage; et, si la carte de Ptolémée est toute bouleversée, c'est qu'il a prolongé la côte de la Chine au sud, tandis qu'elle se dirige de l'ouest à l'est. Le fleuve sur lequel est située la *Sinarum metropolis* devient ainsi le *Si-kiang*, près des bords duquel Canton a été bâtie. Cette opinion d'ailleurs n'est pas nouvelle, car on la trouve émise par les plus anciens éditeurs des géographes grecs.

Il est en effet hors de doute qu'avant Ptolémée les Chinois avaient déjà établi d'importantes relations commerciales avec les peuples situés au midi et à l'occident de leur pays, et il n'est pas absolument impossible d'admettre, avec plusieurs savants sinologues, que l'empire Romain était déjà en rapport avec la Chine au deuxième siècle de notre ère. L'ambassade envoyée en 166 à l'empereur Houan-ti, par AN-TUN, roi du *Ta-tsin*, et dans laquelle on a cru reconnaître une ambassade de *Marcus-Aurelius ANTONINUS*, a pu signaler l'existence de la Chine aux historiens grecs et latins¹. Si l'on remarque en outre, que l'ambassade se rendit à la cour des Han, par le pays de *Jih-nan* (région actuelle du Tong-kiân), on ne peut plus guère se refuser à croire que les données géographiques des anciens s'étendaient au-delà des limites les plus reculées de la péninsule indochinoise.

Un savant géographe, M. Reichard, de Lobenstein, à qui l'on doit d'excellentes cartes de géographie ancienne,

¹ Il faut dire cependant que quelques savants ont émis des doutes sur le caractère et la véritable provenance de cette ambassade. Voy. notamment Letronne, *Matér. pour l'Hist. du Christ. en Égypte, en Nubie et en Abyssinie*, p. 120.

a été conduit à prolonger jusqu'à la zone centrale de l'empire chinois le domaine de la cosmographie grecque et latine. Suivant lui, *Cattigara* de Ptolémée répond à Canton, et la métropole des Sinæ ou *Thinæ* à quelque ville située jadis à droite du Yang-tse-kiang ¹ à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Nan-king ². Il se présente, il est vrai, des difficultés sérieuses contre l'admission de cette hypothèse.

Néanmoins, il paraît très-probable que les limites de la géographie ancienne étaient beaucoup plus reculées qu'on ne le croit généralement aujourd'hui. L'étude des annales indigènes de chacune des nations de l'extrême Orient confirme cette idée, et aucune allégation formelle de l'antiquité grecque ou latine ne vient la démentir. La civilisation chinoise, qui remonte à plus de vingt-six siècles avant notre ère, avait déjà exercé un rôle trop considérable sur les nations de la Tartarie et de l'Indo-Chine; la prépondérance des Fils du Ciel ³, à l'époque où écrivait Ptolémée par exemple, s'était déjà trop fait sentir sur ces peuples; la doctrine de Confucius d'une part, et le bouddhisme naissant de l'autre, avaient déjà créé trop de communications entre les états de l'Inde transgangétique et la Chine, pour que l'on puisse supposer que ce

¹ D'après ce système le fleuve Bleu ou Yang-tse-kiang répondrait au *Cotiaris* de Ptolémée.

² *Nan-king* « la capitale du sud » n'a commencé à devenir la résidence des empereurs de Chine que vers le milieu du troisième siècle de notre ère.

³ L'empereur *Tsin-Chi Hoang-ti*, qui réunit la Chine entière sous son autorité, possédait, en 215 avant notre ère, une armée assez considérable pour confier 300 000 hommes à l'un de ses généraux afin de combattre les Tartares.

dernier empire, l'un des plus riches, des plus vastes, des plus puissants de ce temps-là, ait été absolument ignoré des plus ardents voyageurs et des marins les plus habiles de l'époque.

Ce sont là des vérités historiques qu'on ne saurait plus contester. Reste donc à l'érudition et à la critique modernes le soin d'identifier avec justesse les données des géographes grecs, latins et orientaux. Nous avons dit pourquoi nous consignerions nos idées à ce sujet dans un mémoire spécial, et ce qui nous oblige à nous contenter pour le moment du peu de remarques qui précèdent.

MOYEN AGE

[De 806 à 1570 de notre ère].

Une grande partie de la période sur laquelle nous allons passer un rapide coup d'œil nous est à peu près inconnue. Quelques événements d'une médiocre importance figurent seuls sur les pages des annales indigènes, et leur récit, souvent interrompu, présente de continuelles lacunes.

Sous la dynastie chinoise des Tang, à l'époque où régnait l'empereur Hien-tsoung¹, le peuple de *Lin-yih* se révolta de nouveau et vint faire des incursions sur le territoire de la Chine. Le gouverneur de l'An-nam, nommé *Tchang-tan*, prit alors les armes, s'empara de Lin-yih et repoussa les rebelles jusque dans une région qu'ils nommèrent *Tchen-tching*, où ils établirent leur capitale. C'est depuis lors que la Cochinchine proprement dite est connue au Céleste-Empire.

Les historiens chinois font remonter au temps des Tang la fondation de *Hué*, qui devint la capitale de l'empire

¹ De 806 à 821 de notre ère.

d'An-nam, dans la période *Youèn-ho* [806 à 820 de notre ère].

En 862 nous voyons le Tong-kiñ tomber au pouvoir du roi de *Nan-tchao*, pays situé dans la province actuelle du Yun-nan, et dont la capitale était la ville connue aujourd'hui sous le nom de *Ta-li-fou* ¹.

Les rois de ce pays avaient déjà acquis une puissance considérable et à plusieurs reprises ils avaient tenu tête avec succès aux Chinois et aux Tibétains. Leur domination comprenait non-seulement la meilleure partie du Yun-nan, mais encore une portion de la province de Kouei-tchœou, et de vastes territoires en Barmanie jusqu'aux environs du Bengale ². Le roi de Nan-tchao ne conserva pas toutefois la souveraineté du Tong-kiñ pendant bien longtemps; l'empereur de Chine I-tsoung ayant envoyé le général *Kao-pièn* pour repousser ses incursions dans la province de Kouang-si, ce dernier reprit la capitale du Tong-kiñ et ne tarda pas à replacer ce royaume tout entier sous le sceptre des Fils du Ciel.

[907 de notre ère.] A la chute de la dynastie des Tang, les Tongkinois essayèrent de reconquérir leur indépendance, et, après plusieurs années de guerre civile, ils placèrent sur le trône un seigneur du pays, nommé *Ting*. Son fils et successeur, *Ting-lièn*, ne crut pas devoir suivre les errements de son père. Il envoya des ambassadeurs à la cour

¹ Située par 23° 44' 24" de lat. nord et 98° 01' 50" de long. orient. (méridien de Paris).

² Le pays de *Nan-tchao* est un des quatre pays que les historiens chinois qualifient de « fléaux de l'empire », parce qu'ils se rendirent tristement célèbres par les incursions de leurs soldats sur le territoire de la Chine.

de Chine, pour offrir le tribut et recevoir l'investiture, ce qui lui valut un sceau et un diplôme avec le titre de *Kiun-wang* « roi subordonné ».

Plusieurs princes, appartenant à trois familles différentes et toujours soumis à la suzeraineté de la Chine, se succédèrent en peu d'années sans laisser le souvenir d'événements mémorables, jusqu'à ce qu'enfin l'un d'eux, nommé *Li Kièn-té*, résolut de repousser les prétentions du Fils du Ciel sur ses états. A cet effet, il leva une armée considérable, envahit la province de Kouang-toung, pilla les villes de Kin-tchæou et de Lièn-tchæou, et vint porter le siège sous les murs de Nan-ning-fou, dans le Kouang-si. L'attaque fut si habilement combinée et l'ardeur des Tongkinois si violente, que le gouverneur de la place dut ouvrir ses portes aux ennemis. Il se jeta ensuite sur un bûcher enflammé qu'il avait fait disposer à l'avance, préférant mourir de la sorte plutôt que de tomber vivant aux mains des vainqueurs. Son pressentiment ne tarda pas à être justifié, car les Tongkinois n'eurent pas plus tôt pénétré dans l'intérieur des remparts, qu'ils se livrèrent à un carnage à la suite duquel 58 000 habitants de la ville avaient été passés au fil de l'épée.

A cette nouvelle, l'empereur de Chine envoya une armée de quatre-vingt mille hommes qui culbuta les Tongkinois et les contraignit à évacuer les localités dont ils s'étaient emparés. Toutefois les vainqueurs jugèrent prudent de s'arrêter, et un traité fut signé en vertu duquel les deux états rentrèrent en possession de leur territoire respectif et régularisèrent le tracé de leurs frontières.

Un auteur chinois rapporte une curieuse légende sur

les événements qui se passèrent entre les années 1020 et 1050 de notre ère. A cette époque, les empereurs de la dynastie des Soung avaient solidement établi leur domination sur la Chine et ne songeaient plus qu'à étendre au nord et au midi les territoires soumis à leur puissance. Leurs généraux avaient triomphé des *Si-fan*, tribus de la partie occidentale du Sse-tchouèn, et s'en retournaient fièrement à la capitale recevoir le prix de leur valeur, lorsqu'ils furent tout à coup rappelés en Cochinchine, où une rébellion venait d'éclater. Un prince de ce pays, nommé *Noung-tchi-kao*, apprenant que les Chinois se disposaient à l'attaquer, prit l'offensive et envahit les provinces de Kouang-toung et de Kouang-si, où il mit tout à feu et à sang. Pour repousser cette invasion, l'empereur *Jin-tsoung* appela *Tieh-tsing*, un de ses meilleurs généraux qui vivait dans la retraite, et lui ordonna de marcher à la rencontre des révoltés, à la tête d'une armée de cent trente mille hommes. Celui-ci porta immédiatement le siège sous les murs d'un camp où les Cochinchinois s'étaient retranchés, et fit si bien qu'en peu de jours le chef des insurgés jugea qu'il fallait bon gré mal gré rendre les armes aux vainqueurs et se livrer à leur discrétion.

Il avait à peine pris cette résolution, que sa fille, nommée *Touan Houng-yu*, se présenta devant lui, assurant qu'elle avait le moyen de chasser les assiégeants. Celui-ci, convaincu qu'une folle présomption pouvait seule inspirer une telle pensée, lui ordonna sévèrement de se retirer, enjoignant à sa mère de la retenir enfermée dans l'appartement des femmes. Mais celle-ci se borna à lui demander ce qui avait pu la conduire à faire une aussi

étrange proposition à son père. Alors la jeune fille lui déclara qu'elle descendait d'un génie et que, lorsqu'elle était encore enfant, une fée, sous le costume d'un prêtre *tao-sse*, lui avait remis un livre de tactique militaire qui la mettait à même de lever des armées comme par magie et de les rendre, ainsi qu'elle-même, invisible suivant sa volonté. Puis, afin de prouver la vérité de son assertion, elle alla dans un jardin, tira un mouchoir, et, pendant qu'elle prononçait quelques paroles d'enchantement, la tête tournée du côté du soleil, un cheval aérien, de couleur rouge, se montra dans l'espace. Ce prodige était à peine accompli que Touan-houng-yuh répéta des sortilèges et battit sur unealebasse tombée du ciel : aussitôt apparurent trois mille chevaux avec leurs cavaliers, qui sortirent de la merveilleusealebasse comme de leur caserne.

Aussi surprise qu'émerveillée, la femme du général cochinchinois alla raconter ces prodiges à son mari, qui ne douta plus dès lors du pouvoir de sa fille et résolut sur-le-champ d'en tirer profit. La jeune héroïne fut aussitôt nommée généralissime des armées aériennes et ne tarda pas à se porter sur le lieu du combat. Tout d'abord un guerrier chinois se présente pour se mesurer avec elle, mais il est vaincu et conduit dans la ville, où Touan-houng-yuh s'oppose à son exécution, préférant le transformer par des charmes en défenseur dévoué de la cause des barbares¹. Cet événement suffit pour détourner la fortune du camp des Chinois.

L'empereur de Chine, apprenant l'insuccès de son

¹ On sait que les Chinois qualifient de *barbares* tous les peuples habitant en dehors des frontières de leur empire.

expédition, envoie alors un renfort considérable de troupes aguerries, sous le commandement d'un de ses plus braves généraux. Il y joint une bande de sorcières, jugeant leur concours utile pour combattre la magie par la magie. Mais toutes ces ressources sont insuffisantes pour vaincre la jeune héroïne, et les bataillons du Fils du Ciel sont de nouveau culbutés par les Cochinchinois.

Cependant arrive une heure où la victoire devient indécise. Au milieu de l'ardeur du combat, la jeune héroïne a aperçu le fils du général chinois Tieh-tsing, et ses regards l'ont enflammée d'amour. Oubliant alors sa mission et l'honneur de sa patrie, elle s'adresse au jeune homme et lui offre de faire triompher ses soldats s'il veut lui promettre sa main à la fin du combat. Celui-ci accepte, mais avec une froideur qui surexcite de nouveau l'imagination de la jeune fille. Non contente d'avoir trahi sa patrie, elle promet encore de livrer ses compatriotes à la merci des Chinois; et, au moment où son père se décide à se constituer prisonnier, ce malheureux général rencontre le second fils de Tieh-tsing, qui l'étend mort dans des flots de sang. Un instant après, elle livrait les partisans du roi de Cochinchine aux mains de leurs adversaires, et recevait le prix qui devait récompenser sa trahison ¹.

L'armée chinoise, victorieuse, porta ensuite ses armes dans le Tong-kiñ et ravagea tout le pays. Parmi les soldats tués en foule sur le champ de bataille, on découvrit le corps du roi. L'An-nam entier était soumis.

L'auteur chinois de cette narration la considère comme historique. La partie légendaire est le résultat des pré-

¹ Voy. *Ping-nan-hazou tchouen* (Histoire de la dernière pacification du Sud), en six volumes, citée dans le *Chinese repository*.

jugés que les bonzes répandaient à profusion durant cette époque florissante de leur popularité. Quant à l'héroïne, que l'imagination a entourée de merveilleux, elle joue un rôle dont les annales de l'Indo-Chine offrent de nombreux exemples. On a vu plus haut ¹ deux jeunes filles soutenir courageusement le choc des armées de l'empereur Kouang-wou Hoang-ti. A une date encore toute récente, des pucelles barmanes ont paru à la tête des troupes qui marchaient à la rencontre des envahisseurs britanniques; et, quand elles ont vu que leurs charmes ne pouvaient lutter avec succès contre la supériorité des armes anglaises, elles se sont lancées au milieu de la mêlée où elles ont eu à cœur de trouver une mort glorieuse.

Sous la dynastie des Soung [960-1123], nous voyons en diverses circonstances l'arbitrage de l'empereur de Chine évoqué dans leurs différends par les petits rois qui se partageaient alors l'Indo-Chine orientale, et les ambassadeurs des uns et des autres arriver chargés de présents pour rendre hommage à la cour de Pé-king.

A part ces événements, il faut remonter au temps du fameux empereur mongol *Koublaï-khan* ² [1260-1294] pour retrouver la mention de rapports importants entre les deux pays. Ce prince, ayant entendu vanter les richesses de la Cochinchine, résolut de s'en emparer et envoya dans ce dessein une armée contre le roi de Lin-yih. Celle-ci obtint à plusieurs reprises des succès remarquables, mais elle n'en fut pas moins réduite finalement à abandonner le pays et à laisser inachevée l'œuvre qu'avait rêvée le petit fils du fameux Gengis-Khan.

¹ Deuxième partie, p. 149.

² Né en 1214, mort en 1294 de notre ère. Le voyageur vénitien Marco-Polo passa dix-sept ans à la cour de ce prince.

[1368.] A l'inauguration de la dynastie des *Ming*, l'empereur *Tai-tsou* notifia son avènement à *Itataha*, qui régnait alors sur l'An-nam. A partir de cette époque, la Cochinchine et le Tong-kiñ conservèrent leur autonomie sous le protectorat de la cour de Chine, à laquelle ils payaient tribut et dont leurs souverains recevaient l'investiture, jusqu'en 1471, année durant laquelle les deux états furent réunis sous le sceptre de *Li-hao*, roi du Tong-kiñ.

Ce prince signala son règne non-seulement par des incursions sur le territoire chinois, mais encore par ses guerres contre les rois du *Lao* et du pays de *Pa-pé*¹. Il possédait une flotte nombreuse et bien montée qui combattit plusieurs fois avec avantage contre les jonques chinoises et contre les pirogues des Malais de la presqu'île de Malâka.

Les premières années du seizième siècle se signalèrent par des révolutions incessantes qui bouleversèrent ce malheureux pays, jusqu'à ce qu'enfin la fameuse famille des *Li* parvint à s'emparer du pouvoir et à le consolider entre ses mains sous la suzeraineté et la protection des empereurs de la dynastie mandchoue.

Avant d'aborder la période suivante de l'histoire qui nous occupe, quelques observations nous paraissent de nature à prendre place dans ce chapitre.

Durant l'époque que nous avons désignée comme le moyen-âge des annales cochinchinoises, il paraît résulter

¹ Ce pays dépendait alors de la province chinoise du Yun-nan, et était situé au sud-ouest du pays de *Tche-li*, au nord du royaume de Siam et dans les territoires situés à l'est de la Barmanie.

des documents chinois sur ce sujet, qu'on doive entendre sous le nom d'*An-nam* une contrée qui correspondait à peu près au Tong-kin de nos jours, tandis que le *Tchen-tching* ou la Cochinchine devait être plus au sud. Quant au Kambodje, désigné sous le nom de *Tchin-la*, il est d'abord tributaire du pays de *Fou-nan*, qu'il finit par dominer à son tour. Ces deux contrées n'en forment plus qu'une sous le règne de Yang-ti ¹, de la dynastie des Souï, époque où leur monarque s'appelait *Cha-li* ou autrement *Tche-touo-sse-na* ². A la suite des guerres qui eurent lieu en 1195, l'empereur de Chine *Ning-tsoung* confirma la souveraineté du roi de Kambodje sur la Cochinchine et les petits états de *Chen-pan*, *Tchen-li*, *Teng-lieou-mei* ³, *Pou-kan* ⁴, à la condition que le nouveau royaume prendrait le titre de *Tchen-tching* (Cochinchine).

Les noms des princes cochinchinois que nous voyons figurer dans les ouvrages originaux présentent au premier coup d'œil, pour un sinologue, un aspect qui trahit une provenance étrangère à la Chine et même à la Cochinchine, telle du moins que nous la connaissons aujourd'hui. On ne peut guère s'empêcher de voir des noms étrangers aux langues chinoise et annamite cachés sous les transcriptions suivantes : *Che-li-in-to-pouen*, *Po-moei-yue-ho-hin-naï*, *Yang-po-chi-li-liu-to-pouen-mo-ti-po*, *Tseou-chi-lan-pa*, *Tseou-ya-na*, *Po-yeou-pou-la-tche-ou*, *Nga-ta-ngo-tchi*, et surtout dans ce titre des sou-

¹ De 605 à 617 de notre ère.

² *Mémoires concernant les Chinois*, t. XIV, p. 119.

³ En japonais : *Torimi*. Une courte notice de ce pays est donnée dans le *Wa-kan-san-sai-dzou-yé*, liv. XIV, 1^{re} 9.

⁴ En japonais : *Fokan*. Il est mentionné dans le *Wa-kan-san-sai-dzou-yé*, loc. cit.

verains indigènes, *Fang-li-ma-ha-la-tcha*, qui trahit évidemment une provenance indienne ¹. Si cette dernière origine était également établie pour tous ces noms, il en résulterait un fait curieux pour l'histoire et l'ethnographie de l'An-nam, à savoir, la prépondérance de l'élément indien sur l'élément chinois, dont la réaction sur le fond indigène aurait été dès lors réduite à de moindres proportions qu'on ne l'avait supposé jusqu'à présent.

Au moyen âge, la Cochinchine ne semble pas avoir été fréquentée par d'autres nations asiatiques que les Chinois, les Japonais et les peuples de l'Inde transgangaïque ². Du moins, les monuments écrits nous manquent pour ce qui concerne les autres nations. Les Arabes, il est vrai, paraissent avoir visité l'An-nam au temps où les khalifes de Baghdad favorisaient tout particulièrement le commerce de leurs sujets avec l'Inde et la Chine, c'est-à-dire vers le milieu du neuvième siècle de notre ère. Ce que dit Masoudi de *Maber* et Edrisi du pays de *Mayed* semble bien se rapporter à quelque partie de l'An-nam ³, mais encore est-il difficile d'expliquer ces noms, et les

¹ Il me paraît évident que les quatre dernières monosyllabes de ce titre répondent au sanscrit *Maharadja* « grand roi », d'autant mieux que, l'*r* manquant en chinois, on a toujours employé l'*l* pour en tenir lieu.

² Sous le règne des souverains de *Madjapahit* (1301-1475), les Kam-bodjiens tentèrent une invasion dans l'île de Java ; mais ils furent repoussés. Néanmoins il paraît avéré qu'il existait dès cette époque des relations entre le *Siampa* et les îles de l'archipel Indien. Cf. Marsden, *Travels of Marco-Polo*, liv. III, ch. VII.

³ Voy. M. Reinaud, *Voyage des Arabes et des Persans*, t. I, p. 31.— La différence qui se remarque entre les noms *Maber* et *Mayed* ne provient que de l'inattention des copistes qui ont varié les points diacritiques des lettres arabes de ce mot dans les divers manuscrits.

renseignements qui les accompagnent sont-ils tellement obscures et succincts qu'il n'y a guère à gagner de s'en occuper.

Quant aux Européens, ils n'en avaient pas entendu parler avant Marco-Polo¹, qui mentionne diverses localités de la Cochinchine dans plusieurs endroits de sa Relation, notamment dans le chapitre où il traite « du golfe de *Keï-nan* (*Haï-nan*) et de ses rivières. » Le pays d'*Ania*, qui est cité dans ce même endroit, a été identifié avec l'*An-nam*². Celui de *Toloman*, voisin du précédent, n'a pas été suffisamment expliqué³. Le pays de *Ziamba*, au contraire, est avec évidence le Siampa. Il nous est représenté par le célèbre voyageur vénitien comme une contrée riche et vaste, peuplée d'habitants parlant une langue particulière, et gouvernée par des rois indigènes tributaires des empereurs mongols. « J'ai vu, dit Marco-Polo, dans l'année du Seigneur 1288, que ce roi avait trois cent vingt-six enfants, garçons et filles, parmi lesquels cent cinquante était affectés à la carrière des armes. Dans ce royaume il y a beaucoup d'éléphants et de bois d'aloès ; il y a aussi beaucoup du bois avec lequel on fait les encriers et qu'on nomme ébène. » Dans une autre partie du recueil, il

¹ Marco-Polo rédigea la narration de ses *Voyages* pendant les quatre années de captivité qu'il subit à la suite de la bataille de Curzola, où il fut grièvement blessé et fait prisonnier par les Génois. La traduction latine de ces voyages publiée à Rome ou à Venise est, dit-on, la première édition de l'œuvre du grand voyageur vénitien. La première édition italienne a paru à Venise en 1496.

² Marsden, *Travels of Marco-Polo*, livr. III, chap. v, p. 584.

³ Ce nom, écrit également *Tholoman* et *Coloman*, a semblé à Marsden (*ib. cit.*, p. 458) une altération du nom des Darmans (en chinois : *Po-lo-men*).

paraît être question du Kambodje ¹, mais ce qui en est dit est vague et n'offre qu'un assez faible intérêt.

Les voyages des Portugais dans le midi et l'orient de l'Asie, vers le milieu du quinzième siècle, signalèrent de nouveau la Cochinchine à l'Europe ; mais ce ne fut guère que cent ans plus tard qu'on obtint des données précises sur cette intéressante contrée. João de Barros, ce savant et loyal historien qu'on a surnommé le Tite-Live portugais, fit paraître en 1552 la première décade d'un ouvrage pour la composition duquel il avait mis à profit les archives des vice-rois de l'Inde et les papiers de Nuno da Cunha, ainsi que de riches informations recueillies pendant le cours de ses nombreux voyages ². Cet ouvrage, qui compte parmi les monuments les plus remarquables de l'ancienne érudition portugaise, nous montre que dès son époque ses compatriotes possédaient des notions exactes sur la géographie de l'An-nam. On y voit notamment la connaissance du cours du Mè-kong, du lac Talé-Sab et la mention du pays de Siampa, encore bien peu connu de nos jours :

« Le premier état voisin du Siam, dit João de Barros, est le royaume du Kambodje, au milieu duquel coule le superbe fleuve appelé *Mecon* (Mè-kong), dont la source se trouve dans le royaume de Chine, auquel se joignent

¹ Le pays appelé *Lochac*, *Lochach*, *Laach*, *Locac*, *Locheac* ou *Boeach*, suivant les textes, pourrait bien être une partie du Kambodje, dont la capitale s'appelait *Loech*, suivant l'autorité de Gaspar de Cruz, qui la visita pendant le règne de Sébastien, roi de Portugal (1557-1578). Voy. Marsden, *Travels*, etc., liv. III, ch. VIII; et *Voyage de Marc-Pol*, édit. de la Société de Géographie, pp. 190, 442. Cf. Purchas, *Pilgrimes*, t. III, p. 169. — Nous savons d'autre part qu'au milieu du seizième siècle *Lavek* était déjà la capitale du Kambodje.

² Voyez l'intéressante notice de M. Ferdinand Denis sur ce voyageur dans la *Biographie générale*, t. IV.

tant de fleuves importants et qui parcourt une si grande étendue de pays que quand il arrive à la mer il forme un lac de plus de soixante lieues de longueur, et divise le sol en un grand nombre d'embouchures dont ne peuvent donner idée les fleuves les plus célèbres parmi nous. En quittant ce royaume de Kambodje, on entre dans un autre royaume appelé *Campa* (Siampa), des montagnes duquel provient le véritable *Lenholoe* (bois d'aloès), que les indigènes du pays appellent *Calambac* : il confine au royaume que nous appelons *Cauchij-China* et les naturels *Cacho*¹. Ce royaume est dans ces contrées le moins connu des Portugais, parce que ses côtes sont très-dangereuses et environnées de nombreux écueils, et que ses habitants ne s'adonnent pas à la navigation. Les étrangers qui naviguent dans ces parages, à savoir les Siamois et les Malais, sur quatre navires en perdent deux et parfois trois ; néanmoins, quand bien même il n'en échappe qu'un, à lui seul il tire plus de profit dans ce pays que quatre navires ensemble n'en tireraient de la Chine².

Le fleuve Mè-Kong, dont Barros vient de nous parler, fut illustré cent ans plus tard par le naufrage de l'infortuné Camoens. Le célèbre écrivain portugais, après un exil de de trois ans à Macao, se rendait auprès de ses amis et compatriotes à Goa, lorsqu'une épouvantable tempête jeta brusquement son navire à la côte de Cochinchine, où il se

¹ « Passado este Reyno Camboja, entra o outro Reyno chamado Campá, nas montanhas do qua nasce o verdadeiro Lenholoe, a que os mouros daquellas partes chamam Calambuc, com o qual confina o Reyno, a que os nossos chaman Cauchij China, e os naturaes Cachó. »

² João de Barros, *Da Asia ; dos feitos que os Portuguezes fizeram no descubrimento, e conquista dos mares, e terras do Oriente*. Decad. 1.^a, part. 2.^a.

brisa. Il lui fallut alors gagner à la nage les rives du Mè-kong, tenant levé au-dessus des eaux le seul bien qui lui restât... son poème. C'est alors que voyant la modeste fortune qu'il avait si péniblement acquise à jamais perdue pour lui, il composa pour se consoler ces strophes sur le fleuve qui l'avait conduit sain et sauf à terre, et la suivante, où sont cités la plupart des pays qui nous occupent.

« Vois couler au milieu du *Kambodje* le fleuve *Mè-kong*, dont le nom signifie le souverain des eaux. Dans l'été seulement il reçoit le tribut de tant de cours divers, qu'il inonde de vastes champs où il répand le trouble. Ses crues sont pareilles à celles du Nil aux fraîches eaux. La population de ses rives croît, dans sa naïveté, que les animaux de toute espèce participent, après la mort, à la peine et à la gloire (à l'enfer et au paradis) ¹.

« Calme et tranquille en son cours, il vibrera de l'écho de ces chants mouillés jadis par ses ondes, échappés aux écueils tempétueux, aux privations et aux périls d'un triste et malheureux

¹ Voici le texte original de ces beaux vers du Camoëns :

Vês passa por Camboja Mecom rio,
Que capitão das aguas se interpreta;
Tantas recebe d'outro só no estio,
Que alaga os campos largos, e inquieta :
Tem as enchentes, quaes o Nilo frio :
A gente delle crê, como indi-creta,
Que pena, e glória tem despois de morte
Os brutos animaes de toda sorte.

Este receberá placido, e brando
No seu regão os cantos, que molhados
Vem do naufragio triste, e miserando,
Dos procellosos barcos escapados;
Das fomes, dos perigos grandes, quando

naufnage, quand l'injuste destin aura frappé celui dont la lyre sonore est destinée à plus de réputation que de bonheur.

« Vois se dérouler la côte appelée *Siampa*, dont la forêt est ornée de bois embaumés ; vois la *Cochinchine* encore si peu connue, et l'anse ignorée de l'*An-nam*. »

La relation de Christoval de Jaque de los Rios de Mancaned ¹, écrite en 1606, nous fournit à son tour de curieux détails sur l'état de ces régions à la fin du seizième siècle. « En 1570, on découvrit au Kambodje une ville remplie de nombreux édifices, entourée d'une forte muraille de quatre lieues de tour, dont les créneaux, sculptés avec beaucoup de soin, représentaient des licornes, des éléphants, des onces, des tigres, des lions, des chevaux, des chiens, des aigles, des cerfs et toute espèce d'animaux sculptés d'une pierre très-fine. Dans l'intérieur de cette muraille, on voyait de superbes maisons et de magnifiques fontaines, ornées d'écussons armoriés et d'inscriptions que les Kambodjiens *ne savent pas expliquer*. On y voit un très-beau pont dont les piliers sculptés représentent des géants, au nombre de soixante, soutenant le pont sur leurs mains, leur tête ou leurs épaules.

Será o injusto mando executado
Naquelle, cuja lyra sonora
Será mais afamada que ditosa.

Vês corre a costa que *Champá* se chama,
Cuja mata he do pao cheiroso ornada ;
Vês *Cauchichina* está de escura fama ;
E de *Ainao* vê a incognita enseada.

(Voy. Luis de Camões, *Os Lusíadas*, canto X, cxxvii-cxxix.)

¹ Nous devons la connaissance de cette relation inédite à M. Ternaux-Compans.

Cette ville se nomme *Angor* : on l'appelle aussi « la ville des cinq pointes », parce qu'on y voit cinq pyramides très-élevées, au haut desquelles on a placé des boules de cuivre doré, semblables à celles que l'on voit à *Churdu-muco* ; elle est éloignée de cette dernière ville de trois journées de marche en remontant le *Mè-kong*. Le roi *Apramlangara* y avait envoyé des habitants, parce qu'elle est située dans la partie la plus fertile du royaume. Le monarque cambodjien fait frapper une monnaie sur laquelle il met ses armes, qui sont un coq, un serpent, un cœur et une fleur. Il y a dans ses états des villes qui ont de dix mille à trente mille habitants : celle de *Sistor* en a plus de cinquante mille. C'est là que tous les procès sont jugés par les seigneurs du pays. »

La même relation raconte que le capitaine Juan Xuarez Gallinato, après avoir visité le Kambodje, se rendit au *Champa* et en Cochinchine. Dans la première de ces contrées, il existait alors ces épouvantables coutumes qui rappellent les horreurs de l'histoire aztèque. On y pratiquait fréquemment les sacrifices humains. On promenait le Dieu du pays dans un char dont les roues étaient « armées d'épées », et les dévots se faisaient un bonheur de se précipiter sur son passage, afin d'être saintement réduits en pièces ou mutilés. Chaque année le roi en personne se rendait sur une montagne fort élevée appelée *Laburela*, laquelle séparait son territoire de la Cochinchine, et là il sacrifiait un grand nombre d'hommes au Soleil.

Pour arriver en Cochinchine, Gallinato suivit « la côte agréable des royaumes de *Sinoa* et de *Cachan* ¹ », qui

¹ Le port de Cachan, suivant la *Relation* de Christoval de Jaques, est situé par 5°40' de lat. nord.

formaient alors des états distincts, ainsi que le Kambodje, la Cochinchine, le Tong-kiū et le Lao. Christoval de Jaque fut si étonné de la richesse de ces contrées, qu'il ne put s'empêcher d'écrire : « *La Cochinchine est le pays le meilleur et le plus fertile de ces régions.* C'est ce royaume et ceux qui l'avoisinent qu'on peut véritablement nommer les Indes, tant ils sont riches en or, argent, rubis, diamants, soies et autres choses précieuses. »

Un officier chinois, auquel fut confiée une mission diplomatique vers la fin du treizième siècle, rédigea une description du Kambodje ¹ qui servit de base à la plupart des notices données sur ce pays au Céleste-Empire; nous y trouvons quelques curieux détails sur l'état de ce pays au moyen-âge.

Le Kambodje (en chinois : *Tchin-la*) s'appelait *Kan-p'ou-tchi* et se trouvait mentionné sous ce nom dans les livres sacrés des Tibétains. Une de ses provinces s'appelait *Tcha-nan* et conduisait à la ville de *Kan-pantzin* ². On remarquait de nombreux monuments d'or (c'est-à-dire dorés), qui témoignaient de la richesse du pays ³. L'écriture était déjà très-répandue parmi le peu-

¹ *Tching-la Foung-tou-ki*, dans les *Nouveaux mélanges asiatiques* de Abel-Rémusat, t. I, p. 71 et suiv.

² L'auteur du *Tchin-la Foung-tou-ki* dit qu'il y avait de son temps quatre-vingt-dix provinces ou districts au Kambodje, parmi lesquels il a pu se procurer les noms des suivants : *Tchin-pou*, *Tcha-nan*, *Pakien*, *Mou-liang*, *Pa-sié*, *Pou-mai*, *Tchi-kouen*, *Mou-tsin-po*, *Lai-kan-keng*, *Pa-sse-li*.

³ « La prodigieuse consommation d'or et d'argent qui a lieu dans ces contrées, dit Abel-Rémusat, a attiré l'attention de quelques économistes qui ont pensé qu'elle pouvait compter pour quelque chose dans les questions relatives à la balance et à l'écoulement des métaux précieux dans les différentes parties de l'ancien continent.

ple, et les livres, en peau de cerf ou de daim teinte en noir, étaient recouverts de caractères tracés à l'aide d'un petit bâtonnet fait de pâte semblable à la chaux. Autrefois le roi de Cochinchine exigeait chaque année une urne de *fiel humain*¹, ce qui causait la mort d'un grand nombre d'hommes. Cet usage était tombé en désuétude depuis quelques années.

Il existe très-probablement encore, dans la littérature chinoise du moyen âge, d'autres relations étendues des royaumes de Cochinchine et de Kambodje; mais jusqu'à présent elles ne figurent pas, que je sache, sur les rayons de nos bibliothèques publiques.

La dorure de tant de monuments, de statues et d'ornements, doit en effet coûter des sommes énormes, et exiger, chez des peuples où les procédés des arts sont encore peu avancés, une quantité d'or très-considérable. »

¹ Voy. sur cette affreuse coutume la relation du Père Marini et celle de Christoval de Jaque, suivant laquelle toutes les fêtes des Kambodjiens étaient accompagnées d'orgies durant lesquelles les convives enivrés arrachaient le fiel de leurs victimes et s'en frottaient les cheveux qu'ils portaient longs comme les femmes.

LA DYNASTIE DES NGOUYÈN ET SES PREMIERS PRINCES

[1570-1770]

L'histoire de la fondation de la fameuse dynastie des Ngouyèn, dynastie qui occupe encore de nos jours le trône de l'An-nam, est jusqu'à présent environnée de beaucoup d'obscurité. Les documents qui seraient de nature à nous éclairer à son égard offrent entre eux tant de divergence et souvent même de si flagrantes contradictions, qu'il est presque toujours fort difficile d'en faire usage. Cela vient-il de ce que les princes de cette dynastie ont jugé utile de répandre des versions contradictoires et des erreurs calculées sur l'origine de leur puissance, ou bien faut-il n'attribuer ces incertitudes qu'à l'absence d'annales indigènes pour cette période¹ ? Toujours est-il que nous ne possédons que des informations fort imparfaites à l'aide desquelles on peut tout au plus acquérir une idée générale des révolutions politiques qui ont conduit à l'instauration d'une grande et puissante monarchie dans la région orientale de la péninsule transgangétique.

¹ L'histoire des dynasties régnantes n'est pas publiée, dit-on, tant qu'elles occupent le trône. Elle reste déposée, en quelque sorte secrètement, dans les archives de la cour.

D'après les données indigènes les plus répandues, la dynastie des Ngouyèn remonterait à l'an 1570 de notre ère. Il paraît toutefois avéré qu'elle ne fut définitivement constituée que vers le commencement du dix-septième siècle, époque à laquelle un grand du pays profita des fonctions de gouverneur de la Cochinchine qui lui avaient été confiées, pour proclamer l'indépendance de cette contrée.

En l'année 1528, un ancien pêcheur annamite nommé *Mak-dang-daong*, qui, par son courage et son intelligence, était parvenu comme général cochinchinois à un haut degré de puissance, apparaît sur la scène politique du Tong-kiñ, où il finit par expulser du trône les princes de la famille Lé et à concentrer entre ses mains les rênes du gouvernement. Au bout de deux années, cet usurpateur abdiqua en faveur de son fils *Mak-dang-duan*. Celui-ci régnait déjà depuis trois ans lorsqu'un général, natif de la province de Than-hoa, réussit à reconquérir, en faveur d'un prince de la famille Lé, fils du roi *Chieou-tong*, une partie des territoires sur lesquels avaient dominé ses ancêtres. Ce prince, nommé *Trang-trong*, fut en conséquence proclamé roi en 1533, et *Ngouyèn-do*, le général qui avait causé sa restauration, reçut le titre de gouverneur général du Tong-kiñ, qu'il conserva jusqu'en 1540, époque à laquelle il fut empoisonné. Les fils de ce général étant trop jeunes pour lui succéder, les hautes fonctions dont il avait été investi échurent en partage à son gendre Triñ-kièm, dans la famille duquel elles devinrent héréditaires. De cette époque date cette double lignée de princes qui figurent simultanément dans l'histoire de la nation tongkinoise.

En ce temps-là, la cour du Tong-kiñ renouvela à la

face du monde le triste tableau des temps où vivaient nos rois fainéants. Les princes de la famille *Lé*, comme nos rois mérovingiens, furent heureux de se décharger du poids des affaires sur les grands de la famille *Trin*, qui, semblables à nos maires du palais, possédèrent l'autorité effective, tout en abandonnant à d'autres le titre purement nominal de la royauté.

Les premiers furent censés régner, et, sous le titre de *voua* (rois), vécurent dans une captivité magnifiquement déguisée. Les seconds se présentèrent au peuple comme les lieutenants d'un souverain devenu fictif, et, sous le titre de *choua*¹ (seigneurs), régnèrent dans toute la signification de ce mot².

Livrés corps et âme, dès leur tendre jeunesse, à tous les enivrements du harem, entretenus dans l'ignorance des choses du dehors et habitués par les basses flatteries de courtisans efféminés à se croire d'une nature infiniment supérieure au reste des hommes, les *voua* trouvèrent presque toujours fort commode de n'avoir à songer à rien autre qu'à la variation de leurs plaisirs, et de laisser aux *choua*, à qui cela convenait, les ennuyeuses et fatigantes préoccupations de la politique. L'inactivité absolue de l'esprit et l'énervement corporel rendirent ces

¹ Prononcez à peu près *tioua* ou *kioua* grasseyé.

² « Le chef de la famille *Lé* était seul appelé *voua*, c'est-à-dire « roi » ; on lui rendait les honneurs de la royauté ; il possédait de grands trésors, les troupes lui prêtaient serment de fidélité ; tous les actes du gouvernement étaient faits en son nom ; mais il n'y avait aucune part. Le chef de la famille *Trin*, sous le nom de *choua*, qui signifie « seigneur », exerçait toute l'autorité en maître absolu : il avait à sa disposition toutes les troupes du royaume, levait les impôts, distribuait toutes les places : il était le chef réel de toute l'administration. » *Nouv. lettr. édif.*, t. VI, p. 1j.

princes trop faibles pour comprendre les remontrances des courtisans intéressés à les faire sortir de leur apathie, et les régents s'aperçurent bientôt qu'ils n'avaient d'autre soin à prendre, pour conserver la toute-puissance au nom de ces ombres de rois, que de les entretenir sans cesse au sein des libations et des orgies.

Au bout de peu d'années, les fils du général Ngouyên-dô, se trouvant en âge de s'occuper des affaires publiques, revendiquèrent leurs prétendus droits au trône du Tong-kiñ. L'un de ces princes, trouvant sans doute dangereux de tenir tête à son cousin de la famille Triñ, s'en alla en Cochinchine sous prétexte de pacifier le pays et d'y exercer les fonctions de gouverneur. Il n'y fut pas plus tôt établi, qu'il proclama ce pays indépendant des chous du Tong-kiñ et gouverné par lui au nom des princes dépossédés de la famille Lé. Cet événement suscita entre la Cochinchine et le Tong-kiñ une longue suite de guerres qui, suspendues pendant de courts intervalles, se rallumèrent avec fureur pendant près de deux cents ans.

C'est ce même Ngouyên-hoang, dont nous venons de parler, que les indigènes citent à la tête de la dynastie actuellement régnante, et qui occupa environ quatorze ans le trône de la Cochinchine sous le titre de *Tièn-vuông* (le Roi céleste). Les autres souverains de la même famille, qui héritèrent successivement du sceptre des Ngouyên depuis l'année 1614 jusqu'en 1779, ne paraissent pas s'être signalés par des actes importants, et c'est à peine si l'on rencontre dans leur histoire quelque fait susceptible d'être cité.

• Depuis l'an 1596, dit le P. Marini, la Maison Triñ a incessamment fait la guerre à celle de Mak, à

cause du refus qu'elle fait, en vûe de ses legitimes prétentions sur le Royaume, de reconnoistre la Maison de Triñ pour sa souueraine et de luy payer tous les ans vn tribut; et que bien loin de se soûmettre, elle se rend souuent de ses montagnes dans les plaines, où elle commet mille hostilitéz : et pour ce sujet le Roy de Tong-kiñ a fait publier dans toutes les terres de sa dépendence, que désormais on procederoit contre ceux qui protégeroient ou qui retireroient chez eux quoi que ce fût de la famille Mak, de la mesme façon qu'on en vse contre les criminels de leze Majesté; et avec tant de seuerité, que depuis peu d'années, quelques familles ayant esté déferées au Tiran comme alliées en quelque façon à ladite maison, il ordonna qu'on les exterminast, sans en excepter mesme les petits enfans; ainsi elles furent toutes immolées en mesme temps à son ambition. »

Organisés de la sorte, la Cochinchine et le Tong-kiñ formèrent pendant plus d'un siècle deux états distincts, gouvernés par des princes parfaitement indépendants, avec cette seule réserve qu'ils reconnaissaient l'un et l'autre l'empereur nominal de la famillé *Lé*, dont ils se donnaient, ainsi que nous l'avons expliqué, comme les simples lieutenants. Toutefois, comme cette ombre de monarque résidait toujours au Tong-kiñ, c'était à peine si dans la Cochinchine on en entendait mentionner le nom dans quelques circonstances solennelles.

Le huitième roi de la dynastie des Ngouyèn, *Vovueng* [1737-1765], sentant sa mort prochaine, fit venir un des grands mandarins de la couronne et lui annonça que son intention formelle était d'avoir pour successeur, non pas son fils aîné et légitime que le peuple avait déjà reconnu pour tel, mais le fils d'une de ses con-

cubines qu'il aimait éperdument. Cette injonction ne fut pas plus tôt reçue, que le confident du roi prit les mesures nécessaires pour accomplir la charge qui lui était confiée. En effet, lorsque Vo-vuæng eut expiré, tous les hauts personnages qui étaient contraires à ses desseins furent arrêtés, et son fils naturel, qui n'avait alors que douze ans, fut proclamé roi, sous le titre de *Han-vuæng*. Quant à l'héritier présomptif du trône, il fut incarcéré dans une prison d'État, où il acheva ses jours en peu de mois, laissant plusieurs enfants encore en bas âge.

Comme Han-vuæng était trop jeune pour prendre en mains les rênes du gouvernement, le grand mandarin, qui l'avait placé sur le trône au préjudice de son demi-frère, se déclara régent du royaume. Et comme il s'aperçut qu'il ne demandait pas mieux de passer son temps dans les orgies du palais, en dehors des affaires publiques, peu de temps lui suffit pour usurper la puissance souveraine. Mais à peine fut-il parvenu à ce rang suprême, qu'il signala son autorité par des actes de la plus odieuse tyrannie, à un tel point que le peuple consentit à perdre son indépendance pour échapper à son oppression. Plusieurs mandarins se chargèrent de faire parvenir les plaintes des Cochinchinois jusqu'aux oreilles du choua du Tong-kiñ, qui n'en eut pas plus tôt pris connaissance qu'il se hâta de mettre sur pied son armée, et marcha contre le régent à la tête de forces considérables.

Sommé de livrer le régent du royaume aux Tongkinois, qui, à cette condition, promettaient de rentrer immédiatement sur leur territoire, *Han-vuæng*, secondé par les plus grands dignitaires de la cour, consentit à donner cette satisfaction au choua; mais il ne l'eut pas plus tôt

accordée, que celui-ci continua sa marche sur la capitale. Frappé de terreur, le jeune roi s'efforça de réunir son armée en toute hâte, mais la désorganisation était telle qu'il reconnut bientôt que cette dernière ressource lui échappait, et il n'eut plus qu'à chercher dans la fuite, avec ses deux neveux, un moyen de sauvegarder sa vie menacée.

Sur ces entrefaites, un homme de la province de Kï-nôn, nommé *Nyak*, prétextant l'intention de rétablir l'héritier légitime sur le trône de ses ancêtres, soulève la population et arrive à constituer l'armée imposante qui fit la force de la fameuse insurrection dite des *Tai-sæn*. L'un des neveux du roi fugitif est pris par les insurgés, qui cherchent à profiter de son nom et de son influence pour arriver à leurs fins. Nyak, le chef de l'insurrection, va même jusqu'à lui donner sa fille en mariage; mais, s'apercevant bientôt des ruses dont il est l'objet, il s'enfuit dans la Basse-Cochinchine, où s'était réfugié le roi Hieou-vuæng, que les principaux mandarins obligent à abdiquer en sa faveur. A la suite de cette abdication, Hieou-vuæng cherche une retraite à Kan-kao, au sud-ouest de la Cochinchine, mais bientôt il est arrêté par les insurgés qui le mettent à mort. Le nouveau roi, bien que gendre de Nyak, le chef des rebelles, n'est pas épargné par les partisans de ce dernier. Traqué par leurs troupes, il tombe, au bout de six mois de siège, entre les mains des *Tai-sæn*, qui, tout en simulant le plus profond respect pour sa personne, le font mettre secrètement à mort.

Seul, le second neveu du feu roi Hieou-vuæng restait vivant de toute la famille royale des Ngouyèn. Ce neveu était *Ngouyèn-an*, celui que l'histoire a désigné plus tard sous le nom de GIA-LOUNG.

Un missionnaire français, Alexandre de Rhodes¹, nous fournit sur l'État de l'An-nam à l'époque où il séjourna dans cet empire des renseignements dont quelques-uns doivent être mentionnés ici : « Il n'y a pas encore cinquante ans, écrivait le zélé missionnaire, que la Cochinchine est un Royaume séparé du Tunquin, duquel pendant sept cents ans, il auoit été vne Prouince. Celuy qui secoûa le ioug le premier estoit l'ayeul de celuy qui regne à present : il estoit Gouverneur enuoyé par le Roy de Tunquin, du quel il estoit beau-frere. Après qu'il y eut demeuré quelque temps, il trouua que le nom de Roy estoit plus beau que celuy de Gouverneur, et que la qualité de souuerain valoit mieux que celle de vassal. Il se reuolta contre son Prince et se rendit maître dans ce Royaume, où depuis il s'est maintenu à force d'armes, et a laissé à ses enfans vn heritage qui leur a été disputé plusieurs fois : les Tunquinois n'ont eu aucun aduantage sur eux en les attaquant souuent, de façon qu'à présent il n'y a quasi plus d'apparence que cette souueraineté reuienne à celuy qui en a le droit. »

La Cochinchine, du temps d'Alexandre de Rhodes, était bornée au nord par le *Tong-kiñ*, à l'ouest par le royaume de *Lao*, et au sud par celui de *Champa* (sic). La résidence royale était appelée *Kehue* ; on n'y voyait que des maisons de bois.

Un autre missionnaire, le P. Marini, à qui nous devons une curieuse description géographique et histo-

¹ Le Père Alexandre de Rhodes, missionnaire de la Compagnie de Jésus, naquit à Avignon en 1591. Il aborda pour la première fois en Cochinchine en 1624. Il passe pour avoir ouvert au Christianisme les portes la Cochinchine, après avoir brisé celles du Tong-kiñ. (Crétinean-Joly, *Hist. de la Compagn. de Jésus*, 1844, t. III, p. 239).

rique du Tong-kiñ¹, et qui écrivait vers le milieu du dix-septième siècle, nous dit que l'An-nam était divisé de son temps en trois parties : le *Tunquin*, la *Cochinchine* et le *Ciucanghe* (sic). On comptait six provinces principales, dont deux portaient les noms de *Guiaom* et *Thign-Hoa* (sic), et les quatre autres étaient désignées par les points cardinaux du côté desquels elles étaient situées eu égard à la capitale. On y mentionnait 8 645 bourgs ou villages. Aucune ville n'était fortifiée dans tout le royaume; dans les temps de guerre seulement, ils environnaient leur campement d'une palissade de bambous aigus, comme celles que les soldats du corps expéditionnaire hispano-français ont rencontrées fréquemment de nos jours. Suivant une statistique militaire pour l'année 1640, on évaluait alors à 335 000 fantassins, 12 000 chevaux, plus de 2 000 éléphants et environ 2 000 galères l'effectif militaire dont pouvait disposer le roi de Tong-kiñ. Ce dernier jouissait du droit de suzeraineté sur plusieurs États voisins. Le roi de *Lao* lui envoyait souvent une sorte de tribut composé d'éléphants, de musc, d'ambre, de cornes de licornes (sic) et de dents d'éléphants. Le roi de *Bao*, en reconnaissance du droit qui lui avait été accordé d'ouvrir plusieurs mines d'argent, offrait chaque année des sommes considérables à la cour de Ké-cho. Le roi du petit *Lao*, non sans difficulté il est vrai, payait également sa contribution. Seuls les rois de Cochinchine

¹ Le Père Jean-Philippe Marini, de la Société de Jésus, écrivit vers le milieu du dix-septième siècle. Né à Gênes en 1608, il arriva au Tong-kiñ en 1638 et y demeura quatorze ans. L'édition originale de son livre est intitulée : *Delle missioni de' padri della Compagnia di Giesu nella provincia del Giappone e particolarmente di quella di Tunchino*. Roma, 1657; in-4°.

et de Ciucanghe refusaient toute contribution : le premier parce qu'il se prétendait souverain indépendant ; le second parce qu'il assurait avoir en sa faveur la raison du plus fort. Dans un autre passage ¹ de sa narration, le P. Marini cite le roi d'*Ava*² comme étant alors tributaire du Tong-kiñ.

Le royaume de Lao, à cette même époque, formait une importante contrée, comprise entre 14° et 22° $\frac{1}{4}$ de latitude nord, et bornée au nord par la Barmanie ainsi que par la région où vivaient des peuplades appelées *Gnaï*, à l'est par le Tong-kiñ et la Cochinchine, au sud par le Kambodje, au sud-ouest et à l'ouest par le Siam. Il était habité par des tribus dont plusieurs présentaient encore tous les caractères de la vie nomade et sauvage. On remarquait cependant un grand luxe déployé à la cour du roi. « La principale ville et celle où le Roy fait son séjour, nous dit le P. Marini, est située au milieu du Royaume, à dix-huit degrez d'éléuation de nostre pole arctique, et s'appelle *Langione*. Elle a d'un costé de bons fossez et des murailles extrêmement hautes ; et de l'autre le grand fleuve pour la deffendre contre les entreprises des ennemis. Le Palais Royal, dont la structure et la symmétrie sont admirables, parroist de fort loin. De vray il est d'une prodigieuse estendüe, et si grand qu'on le prendroit pour une ville, tant à l'égard de sa situation que du nombre infiny de gens qui y demeurent. L'appartement du Roy, qui est orné d'un fort superbe et magnifique portail, et quantité de belles chambres, accompagnées d'une grande sale, sont toutes de bois incorruptible,

¹ Livre XV^e.

² La Barmanie ou royaume d'Ava.

et ornées dehors et dedans de bas-reliefs excellens, et dorez si délicatement qu'ils semblent plutôt estre couverts de lames d'or que de feuilles de ce métal. De là en entrant dans les cours qui y sont fort spacieuses, on voit d'abord vne grāde suite de maisons toutes de briques et couvertes de tuiles, où demeurent ordinairement les secondes femmes; et par dehors vn rang d'autres maisons, qu'on y a basties à costé dans la mesme symmétrie pour les officiers des mandarins. Je ferois vn volume entier si i'entreprendois de décrire exactement toutes les autres parties du palais, les richesses, les départemens, les iardins, et plusieurs autres choses semblables. » Cette description succincte, due au voyageur qui nous a le premier fourni des renseignements étendus sur le Lao et qui est encore de nos jours une autorité pour ce qui touche à ce pays, prouve sans contredit un développement déjà assez avancé de civilisation chez ces peuples à peu près inconnus de nos voyageurs contemporains ¹.

¹ Un voyageur espagnol (Christoval de Jaque de los Rios de Mancaned) qui visita le Lac en 1596, dit qu'à cette époque le roi de ce pays était assez riche et assez puissant pour rivaliser avec les plus grands monarques du monde.

GHIA-LOUNG ET LES FRANÇAIS EN COCHINCHINE.

[1779—1820.]

Ghia-loung, l'un des plus célèbres empereurs d'Annam et le dixième de la dynastie actuellement régnante des Ngouyèn, naquit vers 1760. Avant de monter sur le trône, il se nommait *Ngouyèn-tchoung* ou *Ngouyèn-an*.

Échappé presque par miracle à la mort au milieu du bouleversement qui signala la terrible et mémorable époque des *Montagnards occidentaux* ¹, ce jeune prince s'était réfugié dans la demeure d'un missionnaire français, le P. Pigneau ², qui le reçut avec joie et le garda, ainsi que sa femme, son fils, sa sœur et l'ex-reine, jusqu'au moment où, les Taï-sœn s'étant retirés à Saï-gon, il put reparaitre au grand jour. Encouragé par les habiles conseils de celui dont la généreuse hospitalité lui

¹ Le nom de *Tai-sœn* « montagnards-occidentaux » vient de ce que les chefs de cette formidable insurrection étaient originaires des montagnes situées à l'ouest de la province de *Ki-nou*.

² Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Behaine, né au bourg d'Origny, près Laon, au mois de décembre 1744, arriva dans l'île de Hon-dat, province de Kan-kao, près du Kambodje, en 1767. Il fut nommé, en 1770, évêque d'Adran, et l'année suivante vicaire apostolique de la Cochinchine.

avait sauvé la vie, Ngouyèn-añ se forma une armée et se fit proclamer roi en 1775, en même temps que le fameux rebelle Nyak se faisait déclarer Souverain-Empereur sous sous le titre de *Tai-duk*.

Toutefois, Ghia-loung ne devait pas jouir longtemps de la dignité dont il venait d'être investi. Poursuivi par l'empereur des rebelles, il alla chercher un refuge dans une des îles du golfe de Siam, où il fut accompagné par le P. Pigneau, qui ne cessa de lui servir d'ami et de conseiller intime dans tout le cours de sa vie agitée.

Cependant les Cochinchinois se fatiguaient chaque jour davantage du gouvernement des rebelles, et un certain nombre de ceux qui se trouvaient en état de prendre les armes étaient venus rejoindre Ghia-loung dans sa retraite. Lorsqu'ils furent réunis au nombre de mille à douze cents, ce prince songea au moyen d'assurer son rétablissement. L'intervention du P. Pigneau le décida néanmoins à différer son projet de restauration et à envoyer d'abord une ambassade à Louis XVI, dans le but d'obtenir de la France les secours dont il avait besoin pour remonter sur le trône. Il offrit en échange la cession du promontoire et de la baie de Tourane, de l'île de Hoïnan et de Poulo-Condor, sur la côte de Cochinchine, et, en cas de besoin, 60 000 soldats tout équipés pour la défense de ces territoires.

[1787]. L'ambassade une fois organisée, Pigneau se rendit en France, accompagné du jeune fils de Ghia-loung, et alla faire part à la Cour de la mission dont il était chargé. Un traité d'alliance offensive et défensive fut alors signé à Versailles par les comtes de Montmorin et de Vergennes pour le roi de France, et par le fils de Ghia-loung pour

son père. L'importance de ce document nous fait un devoir de le reproduire ici ¹ :

NGOUYÈN-ANH, roi de Cochinchine, ayant été dépouillé de ses États, et se trouvant dans la nécessité d'employer la force des armes pour les recouvrer, a envoyé en France le sieur P. J. G. Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, dans la vue de réclamer le secours et l'assistance de Sa Majesté LE ROI TRÈS-CHRÉTIEN; et sadite Majesté, convaincue de la justice de la cause de ce prince, et voulant lui donner une marque signalée de son amitié comme de son amour pour la justice, s'est déterminée à accueillir favorablement la demande faite en son nom. En conséquence, elle a autorisé le sieur de Montmorin à discuter et arrêter avec ledit sieur évêque d'Adran, la nature, l'étendue et les conditions des secours à fournir, et les deux plénipotentiaires, après s'être légitimés, savoir : le comte de Montmorin en communiquant son plein pouvoir; et l'évêque d'Adran, en produisant le grand sceau du royaume de Cochinchine, ainsi qu'une délibération du grand Conseil dudit royaume, sont convenus des points et articles suivants :

Le roi très-chrétien promet et s'engage de seconder de la manière la plus efficace les efforts que le roi de la Cochinchine est résolu de faire pour rentrer dans la possession et la jouissance de ses États.

Pour cet effet, Sa Majesté Très-Chrétienne enverra incessamment sur les côtes de la Cochinchine, à ses frais, quatre frégates avec un corps de troupes de 1 200 hommes d'infanterie, 200 hommes d'artillerie, et 250 Caffres; ces troupes seront munies de tout leur attirail de guerre,

¹ Ce traité paraît ici pour la première fois. Barrow en a donné un résumé dans ses *Voyages à la Cochinchine* (t. II, p. 207), mais d'une façon fort inexacte et qui ne saurait donner une idée juste de l'original.

et nommément d'une artillerie compétente de campagne.

Le Roi de Cochinchine, dans l'attente du service important que le Roi Très-Chrétien est disposé à lui rendre, lui cède éventuellement, ainsi qu'à la couronne de France, la propriété absolue et la souveraineté de l'île formant le port principal de la Cochinchine, appelé *Hoi-nan*, et par les Européens *Touron* ; et cette propriété et souveraineté seront incommutablement acquises dès l'instant où les troupes auront occupé l'île sus-mentionnée.

Il est convenu en outre que le Roi Très-Chrétien aura, concurremment avec celui de la Cochinchine, la propriété du port susdit, et que les Français pourront faire sur le continent tous les établissements qu'ils jugeront utiles, tant pour leur navigation et leur commerce, que pour garder et caréner leurs vaisseaux et pour en construire. Quant à la police du port, elle sera réglée sur les lieux par une convention particulière.

Le Roi Très-Chrétien aura aussi la propriété et la souveraineté de Pulo-Condor.

Les sujets du Roi Très-Chrétien jouiront d'une entière liberté de commerce dans tous les États du roi de la Cochinchine, à l'exclusion de toutes les autres nations européennes. Ils pourront, pour cet effet, aller, venir, et séjourner librement, sans obstacle et sans payer aucun droit quelconque pour leurs personnes, à condition toutefois qu'ils seront munis d'un passe-port du commandant de l'île d'*Hoi-nan*. Ils pourront importer toutes les marchandises d'Europe et des autres parties du monde, à l'exception de celles qui sont défendues par les lois du pays. Ils pourront également emporter toutes les denrées et marchandises du pays et des pays voisins, sans aucune

exception ; ils ne payeront d'autres droits d'entrée et de sortie que ceux qu'acquittent actuellement les naturels du pays, et ces droits ne pourront être haussés en aucun cas et sous quelque dénomination que ce puisse être.

Il est convenu de plus qu'aucun bâtiment étranger, soit marchand, soit de guerre, ne sera admis dans les États du Roi de Cochinchine que sous pavillon français.

Le gouvernement cochinchinois accordera aux sujets du Roi Très-Christien la protection la plus efficace pour la liberté et la sûreté tant de leurs personnes que de leurs effets ; et, en cas de difficulté ou de contestation, il leur sera rendu la justice la plus exacte et la plus prompte.

Dans le cas où le Roi Très-Christien serait attaqué ou menacé par quelque puissance que ce puisse être, relativement à la jouissance des îles de Hoi-nan et Pulo-Condor, et dans le cas où Sa Majesté Très-Christienne serait en guerre avec quelque puissance, soit asiatique soit européenne, le Roi de la Cochinchine s'engage à lui donner des secours en soldats, matelots, vivres, vaisseaux et galères. Ces secours seront fournis trois mois après la réquisition, mais ils ne pourront pas être employés au delà des îles Moluques et de la Sonde, et du détroit de Malaca. Quant à leur entretien, il sera à la charge du souverain qui les fournira.

En échange de l'engagement énoncé dans l'article précédent, le Roi Très-Christien s'oblige d'assister le Roi de la Cochinchine, lorsqu'il sera troublé dans la possession de ses États. Ces secours seront proportionnés à la nécessité des circonstances ; cependant ils ne pourront en aucun cas excéder ceux énoncés dans le présent traité.

Le présent traité sera ratifié par les deux souverains

contractants, et les ratifications seront échangées dans l'espace d'un an, ou plus tôt si faire se peut.

Fait à Versailles, le 28 novembre 1787.

Signé : Le comte DE MONTMORIN ;
P. J. G., évêque d'Adran.

En même temps que le roi de France consentait à signer le traité qui précède, il élevait Pigneau à la dignité d'évêque d'Adran, et lui confiait le titre et les fonctions d'ambassadeur extraordinaire de France en Cochinchine. Louis XVI se disposait également à nommer un commandant pour l'expédition, mais le nouvel évêque lui exprima le désir que cette charge fût confiée au comte de Conway¹, alors gouverneur des établissements français de l'Inde. Cette demande ne souriait que médiocrement au roi, qui chercha d'abord à dissuader le prélat; toutefois, comme celui-ci insistait, il accéda à sa demande et conféra au comte de Conway le grand cordon rouge avec le titre de lieutenant-général.

Peu de temps après avoir obtenu ce succès, Pigneau et le fils de Ghia-loung faisaient voile pour Pondichéry. Or, il y avait dans cette ville, à cette époque, une femme d'une beauté remarquable, qui faisait parler d'elle au moins autant par le sans-gêne de sa manière de vivre que par les charmes de sa personne. Elle s'appelait madame de Vienne et était devenue la maîtresse du comte

¹ Thomas, comte de Conway, né en Irlande en 1735, fut nommé gouverneur général des établissements français de l'Inde, en mars 1787.

de Conway, dont elle avait épousé un des aides de camp. A son arrivée à Pondichéry, le P. Pigneau jugea à propos de faire quelques visites aux personnes de distinction de la localité, mais il refusa absolument d'aller voir madame de Vienne, et s'exprima sur son compte en termes sévères et méprisants. Celle-ci n'eut pas plus tôt appris les paroles qu'avait exprimées le nouvel évêque à son égard, qu'elle résolut de s'en venger, en faisant avorter l'expédition à laquelle il s'intéressait. Elle y réussit, et Conway, harcelé par les épigrammes de sa maîtresse qui le plaisantait sans relâche d'avoir été nommé sous les ordres d'un évêque au commandement de ce qu'elle appelait l'armée du pape, fit suspendre l'armement, sous prétexte qu'il attendait de France des avis plus explicites ¹.

M. de Moracin, sans doute influencé par les intrigues de M. de Conway, de madame de Vienne et de leurs amis, annonça, dans une lettre en date du 20 juillet 1788, que l'expédition de Cochinchine n'aurait pas lieu cette

¹ M. de Conway montra dans toute cette affaire la plus regrettable mauvaise volonté. Dans une lettre qu'il adressa au ministre, en date du 18 juin 1788, il s'attacha à examiner et à discuter les avantages qu'offraient le traité avec le roi de Cochinchine et la cession des deux îles qui en résultait. Suivant lui, Poulo-Condor est une île affreuse, habitée par deux cents malheureux et désolée par des pluies abondantes. La Compagnie des Indes a refusé de s'y établir. Quant à l'île d'Hoi-nan, malgré sa position avantageuse, elle a contre elle sa stérilité; elle ne produit que du riz, et, voisine d'un continent désert, elle ne nourrirait point ceux qui l'habiteraient. La Cochinchine n'offre d'ailleurs que peu de chances favorables au commerce. — Une lettre secrète et désintéressée de M. Bruny d'Entrecasteaux au ministre fait un singulier contraste avec les perfides insinuations de M. de Conway. L'auteur de cette lettre (en date du 18 avril 1788) dit qu'il a parlé plusieurs fois

année, à cause d'obstacles de divers genres. « On ne peut d'ailleurs transporter 1500 hommes en Cochinchine sans une dépense de deux millions. Cet ajournement forcé laisse encore au roi les moyens d'ordonner ou de défendre l'expédition. »

De son côté, le père Pigneau, s'apercevant que rien n'avancait, adressa au ministre une lettre en date du 16 juillet 1788, dans laquelle il se plaignait qu'à sa demande d'aller reconnaître l'état de Cochinchine, M. de Conway n'ait cessé d'opposer la plus grande réserve, disant toujours « qu'il suivroit ses instructions ». Il priait le ministre de faire commander l'expédition soit par M. d'Entrecasteaux, soit par le chevalier de Fresne, et, dans le cas où elle ne devrait pas avoir lieu, de l'en avertir.

Quelque temps après, et avant d'avoir reçu la réponse du ministre, l'évêque d'Adran écrivait à M. de Conway une lettre en date du 18 mars 1789, dont voici la substance : Le roi de Cochinchine demande l'envoi le plus prompt que possible d'un détachement dont la présence rendroit la confiance à son peuple, et lui donne-

de l'établissement projeté à M. de Castries, et il en parlerait encore avec plus d'assurance depuis sa campagne de Chine qui l'a mis à portée de mieux comprendre *toute l'importance du port de Tourane* et ce que cette côte offre de favorable. La grande difficulté qu'il y voit, c'est de correspondre avec l'isle de France en temps de guerre, les établissements voisins des autres nations européennes à Poulou-Pinang et dans le détroit de Malaca devant tenir cet établissement dans une espèce d'isolement et comme abandonné à lui-même en cas de guerre avec l'une ou l'autre de ces puissances européennes. — Je dois la communication de ces documents à l'obligeance de M. Margry, qui promet au monde savant une précieuse histoire des colonies dans les régions lointaines de l'Orient et de l'Amérique.

roit le moyen de conserver la grande étendue de pays qu'il a déjà. Le prince se chargera de la nourriture des troupes, tant de terre que de mer et des autres dépenses. Si la cour abandonnoit le projet de l'expédition, il dédommageroit de tous les frais de l'armement. Les conditions du traité passé avec le prince ayant paru peu avantageuses à la France, et les Français ayant manifesté le désir d'être en Cochinchine comme les Anglois dans le Bengale, l'évêque d'Adran fait voir le peu de sagesse de pareilles prétentions. Cependant, si, après le rapport des ingénieurs, les François venoient à avoir besoin de s'établir sur le continent, il répond d'amener le roi de Cochinchine à accorder tout ce qui sera nécessaire pour organiser l'établissement d'une manière convenable. Enfin Pigneau conjure le comte de Conway, pour la gloire et les intérêts du roi, de ne pas laisser à la nation la honte d'avoir manqué de parole au roi de Cochinchine.

Plusieurs mois se passèrent sans que l'évêque d'Adran reçût une réponse formelle du ministre. L'année suivante [1789], il lui fut répondu que « les circonstances ont porté le roi à décider que l'expédition n'aurait pas lieu ».

Ce malencontreux incident ne découragea cependant pas Pigneau. Persuadé qu'il n'avait plus à compter sur le comte de Conway, il engagea quelques officiers français¹ et quelques matelots volontaires à Pondichéry, fréta un

¹ Parmi ces officiers, on cite surtout Chaigneau, Dayot, Olivier et Vannier, qui reçurent de Ghia-loung le titre de mandarins annamites. C'est à eux à qui l'on doit les meilleures fortifications qui se rencontrent encore aujourd'hui en Cochinchine et les premiers vaisseaux de ce pays construits à la manière européenne.

partit, avec le jeune prince qui
pour Saï-gon où il espé-
Ghia-loung.
pendant la durée du
sée par le P. Pigneau,
ortes d'infortunes et de souf-
dû chercher dans la fuite un
la rage de ses persécuteurs; tantôt,
bête fauve par les troupes ennemies,
esigner à chercher dans les bois, dans les
ans les îles du golfe de Siam, avec le petit
de soldats qui lui étaient restés fidèles, un asile
se nourrissait de racines et de quelques rares
roduits de la chasse ou de la pêche. Cependant, à un
moment donné, profitant d'une querelle qui avait divisé
les frères Taï-scên, il était parvenu à se fixer à Saï-gon,
et à se rétablir, tant bien que mal, dans la Basse-Cochin-
chine.

Pigneau rencontra donc ce prince à son arrivée en
Cochinchine, et le petit nombre d'hommes qu'il avait en-
rôlés pour son expédition ne laissa pas de contribuer
efficacement au rétablissement définitif de Ghia-loung
dans ses États. On répandit bientôt le bruit que les sol-
dats qui venaient d'arriver à Saï-gon n'étaient que l'avant-
garde des forces imposantes que le roi de France envoyait
pour châtier les rebelles et rétablir le souverain légitime
sur le trône de ses ancêtres. Ce bruit était d'autant moins
de nature à consolider la puissance déjà chancelante des
Taï-scên, que les Cochinchinois commençaient à se fati-
guer de leurs excès et à murmurer tout haut.

Pour profiter de ces circonstances favorables, Pigneau
et les volontaires qu'il avait amenés se mirent à orga-

niser à l'européenne les troupes de Ghia-loung, qui ne tarda pas à être mis en état de prendre à son tour l'offensive. Après avoir assiégé Tai-duk, l'empereur rebelle, dans Ki-pou, sa capitale, et avoir engagé successivement avec ses troupes plusieurs affaires mêlées de revers et de succès, il put arriver jusqu'à Hué où il rétablit son gouvernement.

Sur ces entrefaites, Ghia-loung écrivit une lettre au roi de France [en date de janvier 1790], dans laquelle il rappela les événements antérieurs et relatifs à la mission de l'évêque d'Adran en France. Il a su, depuis le retour de celui-ci, que le roi Louis XVI avait eu véritablement l'intention de venir à son secours, et que tout n'a manqué que par l'irrésolution de son commandant dans l'Inde, officier qui ne sait ni avancer ni reculer. Néanmoins, il a pu rentrer dans une partie considérable de ses états, et, quoique la paix ne soit pas encore entièrement rétablie, il regarde son sort comme assuré. Il exprime sa reconnaissance pour toutes les bontés du roi à l'égard de son fils. « L'éloignement, quelque immense qu'il soit, ne pourra jamais me faire oublier de si grands bienfaits. » Il n'ose plus demander de troupes au roi. Cependant, il lui est obligé « comme s'il les avoit ». Enfin, il termine sa lettre par ces lignes mémorables de la part d'un souverain envers lequel la France avait manqué de parole : « Si dans mes États il pouvoit y avoir quelque chose qui pût être utile à Votre Majesté, je la prie instamment de vouloir bien en disposer et d'être assurée que je ne négligerai rien pour remplir ses intentions. »

La cour de Versailles, qui avait eu la maladresse de servir les passions d'un vil employé et d'une femme ga-

lante, en dépit de ses engagements, de ses intérêts et de ceux de la nation française, ne tarda pas à apprendre la vérité. Mais il était trop tard pour en tirer profit, et le fils de Louis XV, préoccupé de la tourmente révolutionnaire, loin de songer aux intérêts lointains de ses sujets, n'avait plus qu'à marchander avec eux le trône et la vie qui devaient bientôt lui échapper l'un et l'autre.

Ghia-loung poursuivit ses conquêtes jusque dans le Tong-kiû, et, après avoir maintenu vingt-deux ans son pouvoir sur la partie méridionale de la Cochinchine, réunit sous son sceptre tout le territoire qui porte le nom d'An-nam. Vers la fin de l'année 1799, il perdit Pigneau, cet illustre et vénérable prélat, auquel il avait voué une amitié sincère et reconnaissante ¹. Deux

¹ Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, mourut le 9 octobre 1799. « Pendant sa maladie, dit M. de La Roquette, qui a recueilli de nombreux documents inédits sur cet illustre prélat, non-seulement le roi lui envoya ses médecins, mais il vint lui-même le visiter souvent, ainsi que le prince royal et les grands mandarins. Lorsque l'évêque eut cessé d'exister, les mandarins et toute l'armée témoignèrent, par leurs cris déchirants, combien la perte qu'ils faisaient leur était sensible. Le roi, la reine et le jeune prince paraissaient surtout inconsolables. Son corps, embaumé par ordre du roi, fut porté à Saï-gon et exposé pendant deux mois dans un cercueil magnifique, au milieu de la résidence épiscopale. Le prince royal fit construire un grand bâtiment dans la cour du palais, pour y recevoir les mandarins et tous ceux qui venaient rendre les honneurs funèbres à son maître. Les chrétiens et les idolâtres y accouraient en foule, ainsi que les mandarins revêtus de leurs habits de cérémonie; tous montraient une vive douleur et le plus grand recueillement. Le roi, qui avait exigé qu'on fit pour l'évêque d'Adran tout ce que la religion catholique permettait, et qui avait fait mettre à la disposition des missionnaires tout ce dont ils pourraient avoir besoin, assista lui-même à ses funérailles avec les mandarins de différents corps; et, chose étrange! sa mère, la reine, sa sœur et ses concubines allèrent toutes jusqu'au tombeau.

ans plus tard (1801), il perdit son jeune fils qui s'était rendu, en son nom, à la cour de Louis XVI. Enfin, en 1802, les derniers germes du parti des Taï-sœn ayant été détruits par l'exécution de tous leurs chefs, il se fit proclamer empereur (*Hoang-dé*) avec le titre des années *Ghia-loung* « la gloire parfaite », sous lequel ce prince est connu dans l'histoire.

Les événements qui se passèrent durant les années subséquentes n'offrent qu'un intérêt secondaire et tout à fait local. Quelques tentatives de révolte dans le Tong-kiñ, motivées par l'augmentation des impôts ou des corvées, et dont le prétexte était le rétablissement des anciennes dynasties du pays, sont les seuls faits politiques dignes d'être mentionnés.

La garde du monarque, composée de plus de 12000 hommes, etc., y marchait sous les armes; plus de cent éléphants, avec leur escorte ordinaire, précédaient ou suivaient le convoi, que le prince royal dirigeait en personne, par ordre de son père. On y traîna des canons de campagne pendant toute la marche, qui dura depuis une heure après midi jusqu'à neuf heures du matin; quatre-vingts hommes choisis portaient le corps placé dans un superbe palanquin. Il se trouvait à ces funérailles environ 50 000 hommes, sans compter les spectateurs qui couvraient les deux côtés du chemin l'espace d'une demi-lieue. Imitant la conduite des chrétiens, le roi jeta un peu de terre dans la fosse, et fit, en versant un torrent de larmes, les derniers adieux au ministre qu'il venait de perdre. Après que les prêtres catholiques eurent terminé leurs cérémonies, ce prince voulut honorer, par un sacrifice à la manière de son pays, le *maître illustre* qui l'avait soutenu dans l'infortune et guidé dans la prospérité. Pour se conformer aux dernières volontés de l'évêque d'Adran, ce prince le fit enterrer dans un petit jardin que le prélat possédait auprès de Saï-gon, et lui fit élever un monument dont M. Barthélemy, artiste français, composa les dessins et soigna l'exécution. Une garde du roi est continuellement placée dans le jardin, et l'on regarderait en Cochinchine comme un profanateur celui qui voudrait en jouir ou l'habiter.— Par son testament, Pigneau légua

Le 25 janvier 1820, l'empereur Gia-loung mourut, laissant le trône à son fils aîné, qui régna sous le titre de *Min-mang* « l'illustre destinée ». Le fils légitime de Gia-loung, celui qui avait accompagné le P. Pigneau à la cour de Versailles, et qui était mort, comme on l'a vu, en 1801, avait laissé deux fils : l'un d'eux mourut des suites d'une maladie de langueur, l'autre fut écartelé pour avoir commis un inceste avec sa mère ¹.

Ajoutons, en terminant ce que nous avons à dire de Gia-loung, que les fameuses fortifications de Hué furent construites sous le règne de ce monarque, d'après le système de Vauban et sous la direction d'officiers

tout ce qu'il possédait au roi, au prince héritier et au reste de la famille royale, afin de les rendre favorables aux missionnaires et aux chrétiens. Lorsque Gia-loung vit les bijoux et les présents que lui faisait l'évêque d'Adran, il dit au missionnaire qui les lui présentait : « Voilà de bien belles choses, des ouvrages bien travaillés, mais mon cœur n'y porte pas envie. Je ne désire qu'une seule chose, c'est un petit portrait du *maître* pour mettre avec celui du roi de France (Louis XVI), et le porter sur mon cœur tous les jours de ma vie. » On ne put lui en donner qu'un d'une grande dimension; il le fit encadrer et exposer dans son palais. Le roi chargea un des missionnaires de faire parvenir à la famille du prélat un brevet qu'il lui avait destiné, dans lequel il loue son mérite, ses talents, rappelle les services qu'il a rendus, l'amitié qui les unissait si étroitement, et lui donne, outre la qualité d'instituteur du prince héritier, la première dignité après la royauté, et le surnom d'*accompli*. Ce souverain avait ordonné à son fils de porter le deuil du prélat, et défendit toute espèce de réjouissance pour rendre grâce aux génies du royaume du succès de la dernière expédition, prohibition inouïe en Cochinchine. » (*Notice sur le P. Pigneau de Behaine.*)

¹ Ce fait est rapporté par M. Michel Chaigneau, fils de l'un des officiers français amenés par Pigneau en Cochinchine au secours de Gia loung.

et d'ingénieurs français. On doit également à ce prince éclairé d'avoir cherché à introduire dans ses États les premiers germes de la civilisation européenne, dont il avait compris, avec une rare perspicacité, la juste valeur et la portée.

MIN-MANG.

[1820-1841].

Les souverains de la plupart des États de l'extrême Orient ont le droit de se choisir un successeur. Cette prérogative tient à une vieille coutume chinoise qui remonte aux premiers siècles de l'histoire. Non-seulement le fils aîné n'est pas nécessairement en cette qualité l'héritier présomptif de la couronne ; non-seulement le monarque peut choisir un de ses fils naturels pour occuper le trône après lui, mais il a encore la liberté de chercher parmi tous ses sujets, même parmi ceux qui occupent la position la plus infime, l'homme le plus digne à ses yeux de gouverner le peuple et de prendre à ce titre les rênes de l'empire entre ses mains. Dans les bienheureux temps qui se confondent avec les âges mythologiques, on vit des princes chercher dans les classes obscures un homme vertueux pour leur succéder au rang suprême ; mais depuis longtemps cette louable coutume est tombée en désuétude, et les Fils du Ciel, comme nos rois, ont souvent jugé leurs enfants plus dignes que tout autre de les remplacer. Toutefois, la prédilection paternelle n'est pas constamment

tombée sur un fils légitime, et les enfants du sérail ont plus d'une fois vu leur tête couronnée.

Il en fut ainsi du successeur de Gia-loung. Un enfant qu'il avait eu dans sa jeunesse de sa première favorite fut appelé au trône. Il avait nom *Chi-dam*. La postérité le connaît sous le nom royal, de *Miñ-mâng*.

[1820.] Lorsque Gia-loung sentit sa fin approcher, il fit venir ce prince et lui transmit, avec un accent solennel, ces courtes paroles, qui devaient déchaîner, dans un avenir peu éloigné, des torrents de sang chrétien :

« Aime la France et les Français, ô mon fils, mais ne leur accorde jamais un seul pouce de terre dans les États. »

Tel fut le testament que reçut Miñ-mâng avec la couronne d'An-nam, testament qui se grava profondément dans son esprit, qu'il n'oublia jamais et qu'il transmit lui-même à son successeur. Le règne de Gia-loung avait été favorable au christianisme et à l'introduction des sciences européennes en Cochinchine ; le règne de Miñ-mâng se signala par la haine des chrétiens et par une répugnance constante pour tout ce qui pouvait rappeler notre civilisation ¹.

Il serait injuste, cependant, de ne pas reconnaître dans Miñ-mâng plusieurs des qualités qui contribuent à former les grands rois. Doué d'un esprit profond et réfléchi, il savait mesurer la portée de ses actes ; et, dans les années où il résolut d'exterminer jusqu'au dernier chrétien de ses États, il regagna, par des mesures habiles, près de

¹ Miñ-mâng crut cependant devoir notifier son avènement au roi Louis XVIII, à qui il adressa une lettre datée du 12^e jour du 9^e mois de son règne et des présents. Cette lettre doit se trouver aux Archives de l'empire, à Paris.

ses coreligionnaires, ce qu'il perdait d'affection et de dévouement du côté de ses sujets convertis par les missionnaires.

D'ailleurs nous ne connaissons guère ce prince que par ce qu'en ont écrit ses ennemis. M. Eug. Veuillot, qui se pose comme l'un d'eux, dans son aimable naïveté lui lance l'anathème suivant : « Miñ-Mâng se révélait du premier coup défenseur de la raison humaine, ami des lumières et proscripteur, choses qui s'accordent le mieux du monde ¹. »

Une affreuse maladie pestilentielle vint désoler la Cochinchine dans l'année même de son avènement. Les rapports des Européens prétendent que c'était un violent choléra. Toujours était-il que la population se trouvait décimée par le fléau, que les victimes qu'il frappait résistaient à peine quelques heures à ses terribles coups, et que des villages entiers se trouvaient absolument dépeuplés en quelques semaines. Miñ-mâng, en cette circonstance, fit preuve de la plus louable paternité. Il ordonna des prières publiques dans les provinces de l'empire, quitta les vêtements de la royauté et revêtit, en signe de deuil, des vêtements blancs. Il fit ensuite venir ses ministres et leur enjoignit d'envoyer des commissaires

¹ On pourra juger du caractère de Miñ-mâng, par les préceptes suivants, qu'il fit publier pour la moralisation de son peuple. Il a paru curieux d'y joindre entre parenthèses le commentaire que donne M. Veuillot de chaque article, pour montrer comment le spirituel écrivain sait dénaturer le sens de tout ce qu'il rapporte.

I. — Gardez exactement les rapports sociaux. (C'est-à-dire respectez le pouvoir, inclinez-vous devant les supérieurs. *E. V.*)

II. — Portez en toutes choses une grande pureté d'intention. (Réminiscence visible de la loi chrétienne. *E. V.*)

III. — Remplissez avec diligence les devoirs de votre état et de votre condition. (Même source que le précédent. *E. V.*)

dans toutes les directions, afin de s'enquérir des causes du fléau et d'apporter des soulagements aux souffrances du peuple. Il chargea en même temps les mandarins civils de répandre des secours pécuniaires aux plus pauvres d'entre leurs administrés, et il ouvrit le trésor impérial pour subvenir à ces dépenses. Enfin, il voulut que des médicaments fussent distribués en son nom et à ses frais aux malheureux frappés par l'épidémie.

[Janvier 1825.] Sur ces entrefaites, le capitaine de vaisseau de Bougainville se présenta dans les eaux de Tourane, au nom de Louis XVIII, avec le titre d'envoyé extraordinaire, afin de remettre à l'empereur d'Annam une lettre du roi de France et des présents qui accompagnaient cette missive. Miñ-mâng refusa de recevoir la lettre et les présents, et déclara formellement qu'il ne voulait avoir de relation avec aucune puissance européenne. Le capitaine de Bougainville n'avait ni les instructions ni les forces nécessaires pour faire

IV. — Soyez sobre dans le boire et le manger.

V. — Gardez les usages et les rites.

VI. — Que les pères et mères élèvent leurs enfants avec sollicitude, et que les frères aînés rendent au besoin le même service à leurs cadets.

VII. — Evitez les mauvaises doctrines et n'étudiez que les bonnes.

VIII. — Gardez la chasteté et la pudeur. (Réminiscence maladroitement du Décalogue, dans un pays où la religion elle-même méprise la chasteté. C'est, bien entendu, M. Veuillot qui parle et qui ajoute : « Le commentaire promet d'ailleurs des récompenses aux personnes qui se distinguent dans la pratique de la vertu. »)

IX. — Observez exactement les lois du pays. (En d'autres termes, payez exactement les impôts. *s. v.*)

X. — Pratiquez les bonnes œuvres. (Autre réminiscence de la morale chrétienne, dont le sens est difficile à saisir, sous un régime social où ces mots « bonnes œuvres » n'offrent pas à l'esprit une idée nette et définie. *s. v.*)

accepter par la force ce qu'on refusait de recevoir de bonne grâce. Il résolut donc de se retirer ; mais, avant de prendre le large, il réussit à faire descendre à terre, en dépit des innombrables satellites cochinchinois, un prêtre français, le P. Régéreau, qui s'était voué à la dangereuse mission de participer à l'évangélisation de l'An-nam.

La nouvelle de l'arrivée de ce prêtre sur le territoire cochinchinois ne tarda pas à parvenir aux oreilles du monarque, qui, fermement résolu à anéantir la propagation du christianisme dans ses États, rendit quelque temps après [le 25 février 1825] un édit dont on nous a transmis seulement une traduction dans les termes suivants :

« La religion perverse des Européens corrompt la droiture du cœur et de l'esprit de l'homme. Déjà plusieurs vaisseaux européens, sous prétexte de venir commercer dans ce royaume, y ont introduit en secret les instituteurs de cette doctrine, pour tromper la nation, détruire nos usages, nos coutumes et nous empêcher de rectifier et d'améliorer le cœur du peuple. En conséquence, nous ordonnons à nos mandarins que, pendant la saison où les bâtiments français paraissent sur nos côtes, ils établissent une surveillance de tous les instants, et fassent garder sévèrement, jour et nuit, tous les ports et toutes les voies de terre et de mer, afin d'empêcher les instituteurs de la doctrine européenne de s'introduire furtivement parmi le peuple et de propager les ténèbres dans le royaume. »

Cet édit était un des premiers actes de *persécution* du barbare Miñ-mang ; il avait l'infamie de ne pas vouloir un plus grand nombre de missionnaires catholiques dans ses États, trouvant qu'il y en avait déjà trop pour sa tranquillité et celle de son peuple. « La religion de Jésus, lisait-on dans une requête qui lui fut adressée vers la même

époque [août 1826], par les mandarins lettrés, est faussee et contraire à la droite voie; elle séduit le peuple et abuse de sa simplicité; elle emploie la crainte des supplices et de l'enfer pour effrayer les faibles, et promet la jouissance des délices du Ciel pour attirer les autres¹. » Miñ-mang résolut de prendre en considération cette requête qui avait été rédigée, dit-on, expressément par ses ordres. Les missionnaires, médiocrement satisfaits, froncèrent le sourcil, et, quand il les pria de venir lui expliquer « des lettres de Rome », ils firent la sourde oreille. L'empereur se fit alors amener M. Taberd, provicaire de la mission de Cochinchine. On inscrivait déjà le nom du respectable prélat sur la liste des nombreux martyrs de l'An-nam. Il en fut quitte pour visiter la capitale, car l'empereur lui fit remettre le montant de son voyage et le renvoya où bon lui plut. Cette persécution ne devait pas être la dernière; et, comme le remarque toujours M. Veuillot, « le roi attendait, hésitait, mais il ne renonçait nullement au projet d'en finir avec les chrétiens. » Au Tong-kiñ, suivant le P. Marette, on était cependant plus libre qu'en France en 1830 : « Dans ce pays, écrivait le digne apôtre, « si je refuse la sépulture à quelqu'un, je ne crains pas les suites de ma démarche... Quoi de plus heureux ! »²

« Les choses, comme dit M. Veuillot, continuèrent ainsi jusqu'en 1831 » ; et, à partir de cette époque, Miñ-mang, las des missionnaires catholiques et de leur système de propagande, ne voulant plus se borner à faire peur, recommanda « aux mandarins et aux bourreaux de ne pas

¹ Voy. *Vie de l'abbé Gagetan*, p. 94.

² *Ann. de la prop. de la foi*, t. V, p. 349, toujours citées par M. Eugène Veuillot.

tuer trop vite. » On écrivit que c'était pour faire subir plus de tortures et causer plus d'apostasies.

Cependant à la fin la situation s'aggrava à tel point entre les missionnaires et l'empereur que ce dernier résolut d'en finir. Souvent servi par des fonctionnaires trop zélés, la résolution de Miñ-mâng devint le signal de sanglantes répressions, et l'Église de Cochinchine s'enrichit de la couronne de nombreux martyrs.

[1831]. Sur ces entrefaites, l'amiral La Place, alors capitaine de vaisseau, parut dans la baie de Tourane sur la corvette *la Favorite*, accompagné de M. Chaigneau, consul de France, qu'il était chargé de faire reconnaître en cette qualité par le gouvernement cochinchinois, et du subrécargue du *Saint-Michel*, M. Borel, qui avait fait plusieurs voyages dans l'An-nam, dont il comprenait la langue avec facilité. Le but de cette mission était de renouer des relations politiques avec la Cochinchine, et d'assurer dans ces parages à nos négociants des avantages commerciaux. Malheureusement le capitaine La Place ne disposait pas de forces suffisantes pour obtenir de tels résultats et la France comptait pour trop peu de chose à cette époque dans les destinées de l'Orient, pour qu'on pût faire valoir le prix de son amitié et de son alliance.

« Toutes les considérations que je pus mettre en avant, écrivit le futur amiral, n'eurent d'autre résultat que d'inquiéter davantage la cour de Hué sur un danger présent, sans la décider en faveur d'une nation dont elle ignore la puissance, et qui, par le fait, *trop faible encore dans ces mers lointaines*, ne pourrait lui envoyer que des secours tardifs et insuffisants. »

[1833.] Ce ne fut toutefois qu'environ deux ans après

l'événement que nous venons de rapporter que les missionnaires européens commencèrent à se ressentir de la colère du roi Miñ-mâng. Le 6 janvier parut le fameux édit qui signala la période de ce règne la plus fatale aux chrétiens. Il enjoignait aussi aux mandarins des provinces de rechercher activement tous ceux qui avaient embrassé la religion de Jésus, de les contraindre à renier leur foi après avoir piétiné sur un crucifix, de dissoudre les réunions monastiques et de démolir les églises. La première victime de cet édit fut l'abbé Gagelin, qui, pour être sorti de *Dong-naï* (où le roi lui avait permis de rester) afin de prêcher en province ¹, fut condamné au supplice de la strangulation. Il subit sa peine dans la journée du 17 octobre.

[1834.] La nouvelle année commença par un nouveau décret de persécution, qui parut le 13 janvier et précéda de peu de temps le *décatalogue* de Miñ-mâng. Ce décret toutefois ne paraissait pas devoir modifier sensiblement la condition des chrétiens, lorsque tout d'un coup la dé-

¹ Lettre de M. Jaccard dans la *Vie de l'abbé Gagelin*, p. 216. Une autre lettre du même missionnaire confirme à M. Gagelin, alors emprisonné à Hué, la nouvelle de sa condamnation dans les termes suivants : « Monsieur et très-cher confrère, nous avons des gardes « depuis hier; le jour nous avons deux soldats qui nous surveil-
« lent, et la nuit nous en avons quatre. Nous pourrions vous suivre
« de loin; votre sentence est prononcée irrévocablement : lorsque
« vous aurez subi le supplice de la corde, on vous coupera la tête
« pour vous porter dans les provinces où vous avez prêché le chris-
« tianisme. Ainsi vous voilà martyr; que vous êtes heureux ! »
L'abbé Gagelin s'empressa de lui répondre : « La nouvelle que vous
« m'annoncez que je suis irrévocablement condamné à mort me
« pénètre de joie jusqu'au fond du cœur. Non, je ne crains pas de
« l'avouer, jamais nouvelle ne me fit tant de plaisir. »

couverte de l'abbé Marchand dans une forteresse occupée à *Ghia-diñ* par des rebelles¹, vint surexciter violemment la colère de l'empereur contre les missionnaires.

Enfermé dans une cage de fer, le malheureux confesseur fut conduit à Hué, où il fut gravement compromis par les déclarations des chefs rebelles arrêtés avec lui. Odieusement tenaillé avec des fers ardents, il fut ensuite crucifié près de la chrétienté de Tho-duk et mourut après avoir eu son corps plusieurs fois lacéré par les bourreaux².

[1836.] Les rapports des mandarins envoyés à la cour peu après le martyre de l'abbé Gagelin engagèrent Miñ-mâng à publier un nouvel édit prononçant la peine de mort contre tout Européen qui s'introduirait furtivement dans ses États. Dans ce document, l'empereur accusait les chrétiens de diverses pratiques de magie et d'infamies commises pour la célébration du mariage. Cette année néanmoins ne fut ternie par le sang d'aucun martyr.

[1837.] Il n'en fut malheureusement pas de même l'année suivante. Le 20 juin, en effet, l'abbé Cornay fut arrêté dans le bourg de *Ban-no*, où il s'était réfugié, et, trois mois après, jour pour jour, les exécuteurs des hautes œuvres lui tranchèrent la tête, puis les membres, puis le corps en quatre morceaux. Peu de temps avant sa mort, il écrivait à sa famille : « Ne plaignez pas le jour de ma mort, il sera le plus heureux de ma vie, puis-

¹ Il paraît que l'abbé Marchand avait été gardé de force par les rebelles dans leur forteresse.

² On peut lire l'affreuse narration de ce supplice dans les *Ann. de la prop. de la foi*, t. IX.

qu'il mettra fin à mes souffrances et sera le commencement de mon bonheur. Mes tourments mêmes ne sont pas absolument cruels; on ne me frappera pour la seconde fois que quand je serai guéri de mes premières blessures. Je ne serai point pincé ni tenaillé, comme M. Marchand, et en supposant qu'on me coupe les quatre membres, quatre hommes le feront en même temps et le cinquième coupera la tête : ainsi je n'aurai pas beaucoup à souffrir. Consolez-vous donc, dans peu tout sera terminé, et je serai à vous attendre dans le ciel !¹ »

[1838.] La persécution allait atteindre à son apogée. Durant les trois années qui lui restaient à vivre, Miñ-mâng devait poursuivre avec fureur l'œuvre d'extermination qu'il avait si vigoureusement entreprise et baigner de sang chrétien les différentes provinces de ses États. En quelques mois seulement la mission du Tong-kiñ comptait plus de vingt-six victimes, parmi lesquelles se trouvaient deux évêques décapités². La mission de Cochinchine perdait de son côté l'infortuné M. Jaccard, qui avait attendu longtemps dans les souffrances la strangulation réservée pour terminer ses jours. M. Jaccard ambitionnait vivement le martyre. En apprenant son arrestation, sa bonne mère s'écria : « Oh ! quelle heureuse nouvelle et quel bonheur pour notre famille de compter parmi ses membres un martyr³ ! » Aussi, dès qu'elle eut

¹ *Ann. de la prop. de la foi*, t. XI, p. 249.

² Mgr Dominique Henares, évêque espagnol de Fesseite, et Mgr Pierre Borie Dumoulin, évêque français élu d'Acanthe, tous deux martyrisés au Tong-kiñ.

³ *Ann. de la prop. de la foi*, t. IX, p. 399.

reçu la nouvelle définitive du supplice de son fils, elle alla en toute hâte « réciter, en présence de Jésus crucifié, le cantique de son action de grâce pour un si grand bien-fait ».

[1839.] Quelques-uns des récits des missionnaires, s'il était possible de douter de leur véracité, sembleraient des tissus dramatiques d'épisodes romanesques. Ils nous racontent que, lors de l'exécution d'un jeune néophyte nommé Michel Mi, celui-ci marchant avec intrépidité à la mort, le bourreau lui avait dit : « Donne-moi cinq ligatures, et je te couperai la tête d'un seul coup de sabre, *pour ne pas te faire souffrir*. — Coupe-la en cent coups si tu veux, lui répondit-il; pourvu que tu me la coupes, cela me suffit. Pour des ligatures (de pièces de monnaie), quoique je n'en manque pas chez moi, je ne t'en donnerai point : j'aime mieux les donner aux pauvres. » Une fois arrivé au lieu de l'exécution, Michel Mi, qu'accompagnaient d'autres chrétiens également condamnés au dernier supplice, fut entouré par une double haie de soldats, « afin de dérober à la vénération du peuple les reliques qu'il se préparait à enlever ». « Mais à peine le sang eut-il coulé que chrétiens et païens se précipitèrent en masse pour le recueillir. En vain les soldats, dont les rangs furent rompus, frappaient-ils à coups de plat de sabre ; *on n'y faisait même pas attention*. » C'est qu'en cette circonstance, l'esprit de lucre, d'un côté, et le fanatisme, de l'autre, donnaient au terrain baigné de sang un attrait tout particulier. « Ce jour-là, écrivent des missionnaires ¹, s'établit un commerce dont l'histoire des

¹ MM. Retord, Jeantet, Charrier et Gauthier, dans les *Ann. de la propag. de la foi*, t. XII, p. 522.

martyrs offre seule des exemples. On vit les bourreaux, exploitant les dépouilles de leurs victimes, mettre à prix le sang qui s'attache à leurs sabres, vendre en détail la barbe des suppliciés, trafiquer de leur cangue, de leurs cages et de tout ce qui avait été pour eux un instrument de douleur ; la foule se battait pour en avoir, à quelque prix que ce fût . Dans ces circonstances, les acheteurs, même idolâtres, sont si nombreux que la vente est bientôt achevée. Alors on arrache les herbes, on ramasse précieusement la terre du lieu où le sang des martyrs a coulé. Les païens font *boire de ce sang* à leurs enfants malades et *on assure qu'ils guérissent* ; les bourreaux disent qu'au moment où ils frappent les martyrs, il s'exhale comme un parfum ; avant de leur trancher la tête, ils les prient ordinairement de leur pardonner, et leur demandent la permission de les faire mourir. »

Je ne prolongerai pas davantage le récit des persécutions qui ont valu à Miñ-mâng le surnom de *Néron de l'An-nam*. Je me bornerai à ajouter que ce prince, d'une supériorité intellectuelle incontestable, nous a presque constamment été représenté sous un faux jour. D'une nature ardente et pleine de passions, il était appelé à devenir un grand et excellent roi. « Considérant la nécessité de fonder en un seul corps de nation deux peuples antipathiques soumis à son empire, dit un savant ecclésiastique, il conçut fortement une pensée d'unité qu'il voulut étendre au delà des justes bornes. Mœurs, coutumes, croyances, il voulait tout réunir sous les lois d'une centralisation absolue, dont il se réservait à lui seul la direction souveraine ; plan vaste et bien conçu que le défaut de modération l'empêcha de réaliser. Après avoir compris sa position, il la dépassa ; il voulait non-seulement pouvoir

dire : *l'État, c'est moi*, mais encore régler, selon ses croyances et ses affections, les croyances et les affections de son peuple ¹. »

Les persécutions exercées sous son règne contre les chrétiens ont toujours été motivées par les nécessités d'une politique que la fatalité rendait de jour en jour plus difficile, et par les craintes, mal fondées, il est vrai, mais non moins réelles, qu'il éprouvait pour le maintien de sa dynastie. Les envahissements des Anglais dans toutes les parties de l'Asie, d'une part, et une révolte des anciens partisans des frères Tai-scen ², lesquels promettaient, en cas de triomphe de leur cause, le libre exercice du christianisme en Cochinchine, d'autre part, doivent être considérés comme ayant servi de mobile aux édits promulgués contre la prédication du christianisme dans l'Annam; et la fureur qui a si odieusement signalé sur les pages de l'histoire moderne les dernières années du règne de Miñ-mâng datent du jour où la découverte du missionnaire Marchand dans une forteresse occupée par des rebelles lui a fait supposer que ses ennemis avaient pour soutiens les sectateurs de cette foi étrangère.

¹ Luquet, *Lettres à Mgr. l'évêque de Langres*, p. 386.

² Voyez plus haut, p. 185 et 190.

THIEOU-TRI ET TU-DUK

[1841-1847, 1847-1858]

A peine Thieou-tri fut-il monté sur le trône de son père qu'il songea à lui rendre royalement les honneurs funèbres. Deux mille soldats furent employés à niveler une montagne pour y construire un tombeau, et ce ne fut qu'au bout de six mois qu'on put accomplir les cérémonies usitées en pareille circonstance. Il ne s'agissait cependant que de célébrer une sorte de commémoration de la mort de Miñ-mâng, car le riche monument ne devait pas renfermer les dépouilles mortelles du feu roi. Conformément à la coutume du pays, le corps du défunt monarque avait été inhumé dans un lieu secret par des condamnés qu'on avait exécutés aussitôt après¹, et cela pour éviter, en cas de changement de dynastie, la profanation du sépulcre.

Quand fut écoulée la période de deuil, pendant laquelle le nouvel empereur se condamna à vivre dans le silence et l'inactivité au sein de son palais, Thieou-tri songea à demander l'investiture à la Cour de Chine. Plus fier, Ghialoung, sans oser positivement repousser toute idée de vas-

¹ Voy. M. Masson, dans les *Ann. de la prop. de la foi*, t. XV, p. 264.

salité, avait jugé prudent de ne point mettre la question en litige; son successeur l'avait imité; son petit-fils n'eut pas assez de confiance en lui-même pour se passer du protectorat de la Chine : il le sollicita du Fils du Ciel.

En même temps que Thieou-tri recevait l'investiture de la cour de Chine, l'injonction lui était envoyée de rechercher les chrétiens et de punir quiconque chercherait à propager leur doctrine. Afin de s'acquitter de cette tâche, il transmet des ordres aux mandarins des provinces, qui se firent aussitôt un devoir de poursuivre les chrétiens jusque dans leurs asiles les plus secrets. Cinq d'entre eux ¹ furent arrêtés, jugés et emprisonnés; ils étaient même sous le coup d'une sentence de mort lorsque la nouvelle en arriva aux oreilles de M. Lévêque, commandant de la corvette française *l'Héroïne*, qui venait de mouiller dans la baie de Tourane [25 février 1843]. Celui-ci adressa sur-le-champ une sommation au gouverneur de la place pour qu'il eût à demander au roi de lui livrer les prisonniers sains et saufs; et, comme il vit que celui-ci refusait de transmettre cette réclamation à l'empereur, prétextant qu'elle lui vaudrait la peine de mort, il déclara qu'il se rendrait en vue de Hué avec sa corvette, à moins qu'on ne consentît à lui donner des guides pour l'y conduire. Cette démonstration de fermeté ne pouvait manquer d'avoir un plein succès : non-seulement la lettre parvint à l'empereur, mais l'empereur gracia les prisonniers, qui furent remis entre les mains de M. Lévêque. Ceux-ci exprimèrent le désir d'être débarqués sur un autre point de la côte annamite, afin de recommencer leurs prédications. Mais le commandant de

¹ Les PP. Galy, Bernoux, Charrier, Miche et Duclos.

l'Héroïne comprit qu'il avait pour devoir d'en agir autrement, et il emmena avec lui les pauvres missionnaires qu'il avait si heureusement sauvés. Cela n'empêcha pas ces prêtres amnistiés de rentrer plus tard sur le territoire cochinchinois pour y recommencer leur propagande. ¹.

[Mai 1845.] Tandis que l'escadre française était en rade de Singapour, un bruit se répandit suivant lequel Mgr Lefèvre, évêque d'Isauropolis, après avoir souffert toute espèce de mauvais traitements de la part des mandarins annamites, avait été jeté en prison en attendant que le gouverneur eût choisi un genre de supplice pour terminer ses jours.

A peine cette nouvelle fut-elle parvenue au commandant de l'escadre, que la corvette *l'Alcmène* en fut immédiatement détachée, avec ordre de se rendre en toute hâte dans la baie de Tourane, pour réclamer la délivrance du prisonnier. Le 16 mai, elle quittait Singapour, et mettait à la voile pour le nord.

La même nouvelle était parvenue quelque temps auparavant jusqu'aux oreilles d'un commodore américain qui avait jugé à propos de se rendre en Cochinchine pour réclamer le prisonnier chrétien. Il était descendu à terre et avait eu plusieurs entrevues avec les mandarins du pays. Mais ceux-ci lui avaient affirmé que l'évêque était à la capitale et qu'il fallait attendre la réponse de l'empereur. Le commodore devait donc se contenter de cette promesse, et, jusqu'au moment de sa réalisation, se payer

¹ *Ann. de la propag. de la foi*, t. XXVII, p. 344. — L'un des cinq missionnaires, M. Duclos, est mort, prisonnier pour la seconde fois dans l'An-nam, en 1852.

des marques interminables de courtoisie des autorités locales. La réponse (suivant une habitude invétérée chez les gouvernements de l'extrême Asie) ne se hâta pas d'arriver, et le commodore, se croyant joué, perdit patience. Un beau jour il se fit accompagner de cinquante de ses plus braves matelots bien armés, fit une descente subite dans le palais du gouverneur, et après avoir garrotté tout ce qu'il rencontra de mandarins, les emmena prisonniers à bord. Le gouverneur avoua alors que l'empereur se refusait absolument de rendre l'évêque, à moins que ce ne fût à un envoyé français.

Cette réponse, loin de satisfaire le commodore, le rendit plus furieux que jamais. Il déclara donc la guerre aux Annamites, et en quelques heures ses canots armés s'étaient rendus maîtres de toutes les jonques cochinchinoises et d'innombrables prisonniers. Il ne manquait qu'une chose pour que le succès fût complet : c'était que l'empereur se préoccupât quelque peu de ce qui venait d'arriver. Malheureusement Thieou-tri n'avait garde de troubler la tranquillité dont il jouissait dans sa capitale, et peu lui importait ce qui pouvait se passer dans un de ses ports. On lui raconta l'événement, comme on raconte généralement de pareils faits aux souverains de l'extrême Orient. Il ordonna à l'un de ses mandarins militaires d'aller châtier les *barbares*, et il n'en fut plus question.

Le mandarin militaire partit à grand bruit de la capitale et arriva silencieusement à Tourane, où il se garda bien de faire connaître sa mission. Comme il pouvait s'y attendre, le commodore ne tarda pas à s'ennuyer et à s'apercevoir qu'il n'avait rien à tirer de sa cargaison de prisonniers. Un beau matin, il fit jeter à la côte tous les mandarins, grands et petits, dont il s'était emparé,

et gagna le large. Le même beau soir, le mandarin militaire s'en retourna à Hué annoncer à l'empereur que ses ordres étaient accomplis et qu'il n'y avait plus *un seul barbare* à Tourane.

Le pauvre diable se trompait : il y avait en Cochinchine plus de barbares que jamais. Les Yankees étaient partis, mais les Français venaient d'arriver. L'*Alcmène* avait jeté l'ancre dans la baie de Tourane.

Sans perdre de temps, M. Fornier-Duplan, commandant de la corvette, engagea les négociations, et, conformément aux avis reçus de Hué, la délivrance de Mgr Lefèvre lui fut promise sans délai. En effet, au bout de dix jours, la missive suivante arriva de la cour de Hué :

« Le mandarin, ministre de la marine du royaume d'An-nam, sur le rapport du préfet des provinces de Kouang-nam et de Kouang-naï, a rendu compte à l'empereur qu'il est venu récemment dans le port de Tourane un vaisseau de guerre français, commandé par M. *Toupa-lan* (Duplan). Ce commandant a remis respectueusement une lettre exposant ce qui suit : « L'une des années précédentes, un envoyé de la France, le capitaine « Lévêque, a humblement demandé la mise en liberté « de cinq prêtres français condamnés par les lois, et « il a obtenu que ces prêtres lui fussent remis, et ils « ont pu revoir leur patrie. Cette faveur l'a rempli de joie « et de reconnaissance. Si, depuis lors, il est encore « quelque Français qui, sans le savoir, ait violé les lois, « on demande respectueusement que celui-ci obtienne « son pardon. »

« Après avoir lu cette lettre et en avoir trouvé les termes respectueux, le mandarin a bien voulu intercéder

auprès de l'Empereur et faire connaître les ordres suivants qu'il a reçus :

« Moi, l'Empereur, dans ma bienveillance pour les étrangers, dans ma vertu et ma générosité, j'accorde la grâce qui m'est demandée. On ira voir le prêtre français qui a été condamné, le nommé Dominique, et on lui ouvrira les portes de sa prison, afin qu'il puisse revoir sa patrie. — Respectez ce premier ordre et respectez profondément l'ordre qui va suivre : Le nommé Dominique sera conduit à Tourane par une personne nommée à cet effet, et remis au mandarin du lieu, qui lui rendra la liberté, afin qu'il revoie sa patrie. On devra s'entendre pour fixer le jour du départ, et il conviendra de s'assurer que le prêtre a bien été reçu à bord du navire pour retourner dans son pays. — La loi du royaume est digne, claire, juste, généreuse et grande. Il y a plusieurs années, cinq Français, les nommés Berneux, Charrier, Galy, Miche, Duclos, sont arrivés dans ce pays, contrairement aux lois. Un capitaine, envoyé de France, M. Lévêque, est venu intercéder pour eux et a obtenu leur grâce. Voici qu'une seconde fois un Français s'est glissé furtivement parmi le peuple des villes et des campagnes, a cherché à tromper les ignorants et a violé les lois. D'après les codes du royaume, ce crime est sans pardon ; mais comme cet étranger ne connaissait pas nos décrets, nous avons bien voulu, dans notre clémence, suspendre encore le châtimement. Récemment un vaisseau de guerre du royaume des États-Unis est venu à Tourane demander humblement du bois et de l'eau. De plus, il a supplié qu'on délivrât le prêtre français Lefèvre. Mais ce prêtre est sujet du royaume de France, tandis que le vaisseau appartenait à une autre nation. En outre, ces étrangers ont attaqué les barques

du pays et se sont comportés en plusieurs circonstances contrairement aux lois. Le mandarin de l'endroit nous a demandé l'autorisation de les punir ; mais, comme ces étrangers venaient pour la première fois et ne connaissaient pas encore les lois du royaume, nous nous sommes contentés de les chasser immédiatement. Le capitaine de vaisseau de guerre venu après lui a apporté respectueusement une lettre. Il a prié d'abord qu'on examinât sa demande, ce qui était juste. Je charge, en conséquence, le mandarin de transmettre la volonté impériale : Moi, l'Empereur, j'accorde la demande, et, par ce décret de clémence, je rends la liberté au coupable. Il faut qu'il se rende auprès de son souverain pour lui faire connaître notre justice et notre bienveillance. Il convient aussi de dire aux habitants du royaume de France (s'il y en a qui veulent trafiquer ici) de n'aborder qu'au port de Tourane. Faire le commerce, vendre et acheter sont choses permises ; mais on ne peut venir de Macao pour parcourir toutes les provinces, se répandre parmi le peuple, le tromper et violer les lois. Le mandarin devrait alors recourir à la plus sévère pénalité, et il serait difficile une autre fois d'obtenir la grâce. Que ce décret écrit à droite soit communiqué au capitaine de vaisseau de guerre français Duplan. — Le premier jour du cinquième mois de la cinquième année de Thieou. »

Le 12 juin, le gouvernement cochinchinois réalisa sa promesse, et Mgr Lefèvre fut remis, conformément à tous les points de la missive ministérielle, entre les mains du commandant de l'*Alcmène*, à bord de laquelle il se trouva enfin hors de tout danger, et abandonna assez à contre cœur le royaume de Cochinchine.

[1847.] Dans la même année, Thieou-tri tomba malade, et, en dépit de tous les médecins ou sorciers de son royaume, il rendit l'âme dans la nuit du 4 novembre. Il n'avait guère fait preuve pendant la durée de son règne que d'une assez médiocre intelligence ; la cruauté de cet infâme tyran des missionnaires n'avait pas été toutefois jusqu'à causer la mort d'un seul de ces Européens ¹.

A la mort de Thieou-tri, son second fils, *Hoang-nam*, lui succéda, avec le titre de TU-DUK, au détriment de An-p'ong, son fils aîné. Ce dernier toutefois ne se résigna pas facilement à voir le sceptre qui lui était destiné passer dans les mains de son plus jeune frère, et il espéra parvenir à le recouvrer en suscitant une rébellion dans l'empire. Afin de fortifier son parti, il résolut d'intéresser les chrétiens à sa cause, mais ses avances n'obtinrent point de succès, et Mgr Pellerin, évêque de Biblos et vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale, lui transmit en leur nom cette simple réponse : « Les chrétiens ne détrônent pas les rois ; même dans les temps de persécutions, ils sont toujours et partout des sujets fidèles, et vous apprendrez ce qu'est leur fidélité si vous réglez un jour ². » La tentative de An-p'ong échoua, et ce prince, condamné à être coupé en cent morceaux, fut jeté dans un cachot où il périt, dit-on, de mort violente, après avoir obtenu la commutation de sa peine.

Aussitôt que le nouveau monarque eut été installé sur le trône, il lança un édit contre la propagation de la religion chrétienne dans ses États. Cet édit, qui portait entre

¹ Eug. Vuilliot, *La Cochinchine et le Tonquin*, sec. éd., p. 33.

² *L'Univers*, 26^e année, 326^e numéro (nov. 1859).

autres injonctions que tout missionnaire européen découvert dans l'An-nam devrait être jeté à la mer avec une corde au cou, ne fut pas tout de suite mis à exécution ; mais bientôt, les mandarins n'osèrent plus en atténuer la rigueur, un nouveau décret, en date du 30 mars 1851, ordonnant que quiconque cacherait chez soi un propagateur de la doctrine chrétienne serait « coupé par le milieu des reins et jeté dans le fleuve ».

[1^{er} mai 1851.] La première victime de ce nouveau décret fut un missionnaire de Lorraine, Schœffler, qui, condamné à la peine de mort, tomba sous les coups d'un bourreau qui dut s'y reprendre à trois fois pour séparer la tête du tronc et dut ensuite « scier avec son sabre les chairs qui tenaient encore ».

Le 21 mars de l'année suivante, M. Bonnard fut arrêté pendant qu'il baptisait des enfants indigènes à Bôi-Xouyen. Condamné à la peine de mort, il eut la chance de perdre la tête d'un seul coup de sabre, faveur que n'eurent pas tous les missionnaires qui subirent au Tong-kiñ le dernier supplice. « Les mandarins, dit l'évêque d'Acanthe¹, avaient déployé pour cette circonstance un appareil extraordinaire d'éléphants, de chevaux et de soldats. On dit qu'il y avait au moins cinquante hommes armés de fusils, de piques et de sabres, sans compter beaucoup de mandarins avec leurs grands parasols jaunes, verts ou bleus. Mais, qu'a-t-on fait de son corps ? Nous pensions qu'il serait enterré sur le lieu même du supplice, comme le fut celui de M. Schœffler, et que la tête seule serait jetée à l'eau. Déjà nous avions pris nos mesures pour en-

¹ Mgr Retord, dans une lettre du Tong-kiñ, datée du 5 mai 1852 et publiée dans les *Ann. de la propag. de la foi*, 1853, t. XXV, p. 75.

lever les reliques ; nos prévisions furent trompées. Aussitôt après l'exécution, les mandarins firent piocher la terre rougie de son sang, pour empêcher les chrétiens de la recueillir, et son corps ainsi que sa tête furent déposés dans une grande barque montée par une compagnie de soldats. Une autre barque reçut le grand mandarin avec plusieurs satellites armés. Il avait des vivres pour trois jours. Ils mettent à la voile, font jouer leurs rames, et les voilà partis, descendant le fleuve comme pour une expédition importante et lointaine. Mais un canot de chrétiens, dans lequel était un diacre et deux de nos catéchistes, voguait à distance devant eux pour les observer. Sur le soir, plusieurs barques de pêcheurs qui stationnaient aux environs de notre communauté furent dirigées par nous vers la mer. A huit ou neuf heures, le ciel s'assombrit et la pluie commença à tomber. Les mandarins avec leurs barques étaient arrivés un peu au-dessous de Tam-toa ; là ils s'arrêtèrent, et, après avoir fait quelques observations qu'on ne pouvait pas voir, mais qu'on devinait bien, ils remirent à la voile pour remonter le fleuve et s'en retourner. Le lieu avait été remarqué par les chrétiens du canot. Bientôt arrivent les barques de pêcheurs. Un jeune homme plonge à vingt-cinq pieds de profondeur et descend droit sur le corps de notre saint martyr, dont il touche les pieds et les mains ; puis il revient triomphant sur l'eau en disant : « Je l'ai trouvé ! » Les mandarins avaient attaché au cou de M. Bonnard une énorme pierre à piler du riz, et, pour sa tête, après l'avoir mise dans un petit sac, ils la lui avaient fixée sous le bras. Une fois découvert, le pieux trésor fut promptement retiré de l'abîme. Il était une heure après minuit quand nos pêcheurs arrivèrent, avec ce pieux fardeau, à la porte de notre communauté. Sur-le-

champ on le revêtit de tous les ornements sacerdotaux, et on le déposa, la face découverte, dans un très-beau cercueil donné par une famille chrétienne. Il resta ainsi exposé, entouré de flambeaux, au milieu de l'église de notre collège jusqu'au soir du lendemain : nous l'enterrâmes alors avec toutes les cérémonies du rituel.

Nous avons passé aussi rapidement que possible sur cette période de l'histoire de Cochinchine, qui a cependant motivé l'expédition hispano-française dont nous allons nous occuper. Les nombreux et interminables récits des persécutions exercées contre les chrétiens, missionnaires européens ou indigènes, ont été trop souvent racontés pour que nous entreprenions de les renouveler ici. D'ailleurs, ils deviennent à la longue d'un médiocre intérêt, et il faut un véritable effort pour prêter créance aux horreurs qu'ils retracent. Une surveillance de tous les instants, des emprisonnements continuels, d'incessantes condamnations aux supplices les plus terribles usités dans le pays sont des mesures qu'on a peine à comprendre de la part d'un gouvernement qui a montré en maintes circonstances une sagesse et une modération également remarquables ; et cela surtout, contre des hommes qui ne prêchent que l'amour du prochain, le respect aux autorités constituées, la pureté dans les mœurs et dans toutes les actions de la vie.

Qui sait si, dans quelques dizaines d'années, des critiques de l'histoire d'Orient n'iront pas révoquer en doute les assertions de plus d'un historien européen sur cette époque des annales annamites, et s'ils ne s'efforceront pas de relever dans l'estime des siècles ces princes si terriblement noircis à la face du monde ? Qui sait s'ils ne préten-

dront pas que l'infâme Miñ-mâng était au fond du cœur moins pervers qu'on ne l'a dit, bien qu'il se soit laissé entraîner à la longue à d'horribles actes de cruauté, et qu'il ait prétendu que son peuple imbécile et stupide embrassait sans examen la religion de Jésus¹? Qui sait si l'on n'accusera pas les missionnaires et les chrétiens annamites d'avoir insulté à la foi populaire, dans le but de transformer les pagodes en églises, de remplacer les images de Bouddha par des statuettes de la Vierge et des saints, de substituer aux *ho-chang* et aux bonzes, des curés et des vicaires?

Quoi qu'il en soit, nul ne peut s'empêcher d'admirer, à côté d'un zèle de propagande parfois excessif et funeste, l'activité incessante, l'ardeur infatigable, le courage invincible, l'abnégation à toute épreuve de ces hommes volontairement exilés sur une terre de douleurs où la perspective d'une mort violente est la seule récompense qu'ils puissent espérer au terme d'une vie rongée par les privations et les souffrances; et cela pour répandre dans des contrées lointaines et inhospitalières une doctrine dont l'avenir réside dans l'amour de la beauté immatérielle, infinie et absolue!

[1856]. Afin de mettre un terme à la triste condition faite aux chrétiens du Tong-kiñ et de la Cochinchine, le gouvernement français chargea M. de Montigny d'aller con-

¹ Veuillot, *la Cochinchine et le Tonquin*, p. 251. — A la suite d'un procès contre des missionnaires, qui eut lieu en 1857, Tu-duk, rapporte M. Veuillot, « recula devant l'application du dernier édit, et ces généreux confesseurs, au lieu d'être étranglés, furent exilés aux extrémités du royaume. Quatre des condamnés avaient plus de soixante-dix ans. Cette circonstance les fit gracier, » *Libr. cit.*, p. 389.

clure avec la cour de Hué un traité de nature à améliorer le sort des missionnaires dispersés dans les diverses parties de l'An-nam, à ouvrir cet empire à nos bâtiments de commerce, et à obtenir la faculté d'envoyer un agent diplomatique résident à la capitale. On prétend qu'il avait en outre reçu l'ordre de demander la cession du port de Tourane ou de quelque le voisine, afin d'y établir une forteresse. M. de Montigny envoya donc M. Lelieur de Villesur-Arc, commandant du *Catinat*, avec une lettre pour l'empereur Tu-duk, dans laquelle étaient mentionnées les demandes de la France. Après avoir éprouvé des avanies de toute nature, il fallut, pour sauver l'honneur du pavillon tricolore, faire descendre à terre une compagnie de marins qui attaqua à la baïonnette la garnison cochinchinoise, encloua soixante pièces et jeta une quantité considérable de poudre la mer.

Telle était la situation, lorsqu'un mois plus tard, M. de Montigny, que les typhons avaient éloigné de sa route, arriva à Tourane, à bord de la corvette *la Capricieuse*. Malheureusement l'empereur Tu-duk avait eu le temps de consulter la cour de Pé-king, qui l'avait engagé à la résistance, et des forces imposantes avaient été disposées pour répondre à toute agression. L'envoyé n'avait pas de force pour lutter contre la malveillance et la ruse des Cochinchinois. Après avoir été joué quelque temps par de petits personnages envoyés à sa rencontre, il comprit qu'il ne lui restait rien de mieux à faire que de se retirer. Après avoir annoncé aux autorités locales qu'il allait prendre de nouveau les instructions de la cour des Tuileries et avoir engagé le gouvernement annamite à ne point encourir les dangers qui résulteraient pour lui d'une nouvelle persécution des chrétiens, il mit à la voile. C'est

alors que les mandarins, persuadés qu'ils étaient parvenus à se débarrasser des Français, firent afficher de larges inscriptions portant ces mots : « Les Français aboient comme les chiens et fuient comme les chèvres. »

L'insuccès de cette tentative diplomatique devait être fatale aux missionnaires. L'empereur Tu-duk, persuadé que les Français n'étaient venus qu'à l'instigation des chrétiens, résolut de se venger sur eux ; la persécution redoubla.

Voici, à cette occasion, un extrait d'une lettre que nous écrivait à cette époque un de nos correspondants particuliers : ¹ « ... La cause ou le prétexte de cette violente persécution a été l'apparition ou plutôt le départ précipité des bâtiments de guerre français qui devaient accompagner M. de Montigny dans sa mission en Cochinchine. Autant la vue de nos bâtiments avait effrayé le tyran de l'An-nam, autant leur départ inattendu a contribué à le rendre cruel et insolent. Ce fut d'abord une véritable panique. On racontait des choses merveilleuses de l'invincible puissance des Français. Le peuple répétait partout qu'au seul nom de *Français* les éléphants du roi avaient tremblé et secoué la tête, que les canons avaient quitté leurs affûts, et qu'un insecte mystérieux venait, chaque soir, éteindre la lampe de l'empereur pour l'avertir de sa chute imminente. Enfin tout le monde croyait à une prochaine délivrance ; mais, hélas ! cette joie fut de courte durée. Les navires avaient à peine disparu à l'horizon que les matelots et le peuple prirent leur départ pour une véritable fuite. La plus grande stupefaction régnait par tout le pays. L'empereur et les mi-

¹ *Revue orientale et américaine*, 1858, t. I, p. 69.

nistres profitèrent de cette circonstance pour ridiculiser les Français et pour jurer d'exterminer les chrétiens.»

Persuadé que, tout bien réfléchi, il n'avait rien à craindre des Européens, Tu-duk résolut de braver les menaces de M. de Montigny, et ordonna de nombreuses arrestations. L'une d'elles mit à la disposition des tribunaux annamiques Mgr Diaz, évêque espagnol de l'ordre de Saint-Dominique et vicaire apostolique, qui fut en toute hâte condamné à la peine de mort, et exécuté le 20 juillet 1857.

Tu-duk avait jeté le gant à la face de la France; les chrétiens, découragés, envoyèrent Mgr Pellerin, évêque de Biblos, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale, pour engager le gouvernement français à le relever. Napoléon III y consentit. La conquête de la Cochinchine, qui devait en être et qui en est la conséquence, si elle est achevée, sera, sans contredit, aux yeux de la postérité, l'un des plus glorieux événements de l'histoire maritime et coloniale de la France.

LA COCHINCHINE FRANÇAISE.

L'alliance de deux grands peuples pour une noble cause, et leur victoire commune, glorieusement consacrée sous les murs fumants de Sévastopol, ont été le signal d'une ère nouvelle pour les destinées politiques, maritimes et coloniales de la France. Les drapeaux de nos légions, qui avaient si brillamment figuré à côté des étendards britanniques dans les plaines rougies de la Crimée, devaient encore partager l'honneur d'ouvrir l'extrême Orient à l'Europe, et d'inaugurer aux dernières limites du monde asiatique l'entrée de larges voies à la pensée créatrice et à l'activité fiévreuse et si puissante de l'Occident. Le meurtre d'un missionnaire, le père Chapdelaine, motiva une expédition contre la Chine, et bientôt Canton, l'un des principaux ports de cet empire de quatre cent millions d'hommes, fut abandonné à une faible poignée de soldats anglo-français. Cet événement et les conséquences plus ou moins bien prévues qu'il entraînait engagèrent la cour des Tuileries à fixer sérieusement son attention sur ces lointaines contrées où notre honneur national était engagé et où devait l'être bientôt l'avenir de notre commerce transmaritime. On comprit enfin que la

France était appelée à remplir un rôle considérable aussi bien en Asie que dans les autres parties du monde, et qu'elle ne pouvait s'en acquitter dignement qu'à la condition de posséder dans les mers indiennes des intérêts suffisants pour y entretenir une flotte et une milice de terre également imposantes.

Trois contrées semblaient appeler simultanément la domination de la France : la Corée, Madagascar et la Cochinchine.

La Corée nous offrait une station politique que nous ne retrouverons peut-être jamais. C'était une péninsule pauvre, mal gouvernée, mal administrée, sans cesse en révolution, ouverte au premier conquérant venu. Cette péninsule domine un golfe ou une mer, si l'on préfère donner ce nom pompeux aux eaux jaunâtres qui la baignent. Un fleuve, désormais célèbre en Europe, le Pé-ho, se jette dans cette mer et ouvre aux navires la route de Pé-king. De cette façon la Corée commande sur l'entrée du Pé-tchi-li, province où se trouve la capitale. Un bon ancrage sur la côte sud-ouest de cette péninsule eût suffi pour nous assurer la prépondérance dans ces contrées. Le défaut de renseignements suffisants sur le pays, l'ignorance des choses asiatiques en général, quelque peu d'irréflexion, firent abandonner la Corée. Elle était destinée à la Russie, qui déjà l'entoure de son suaire glacial...

Madagascar préoccupa un peu plus longtemps. C'était une île vaste et superbe qu'on pouvait sans doute acquérir ; mais il y avait là une tâche bien lourde à accomplir pour une nation qui venait à peine de reprendre son ancien instinct colonial. On jugea l'entreprise prématurée.

Toute la sollicitude du gouvernement se concentra sur l'Indo-Chine. On reprit en mains le traité conclu en 1787

entre Louis XVI et Gia-loung et on trouva que ce dernier s'était engagé à céder à la France divers territoires en échange du concours en soldats et en numéraire qui lui était garanti pour son rétablissement au trône. On n'ignorait pas que le concours promis à Gia-loung lui avait manqué, ainsi que nous l'avons vu plus haut, et que par conséquent les clauses en notre faveur renfermées dans le traité devenaient nulles et comme non avenues. Les chrétiens étaient persécutés en Cochinchine et au Tong-kiñ. La fille aînée de l'Église devait courir, bien tard il est vrai, à leur secours et punir leur tyran. Elle y courut. Le canon qui résonna violemment en 1858 dans la baie de Tourane donna à nos droits sur la Cochinchine un caractère sérieux. Sa voix nous ouvrit une conquête digne de rivaliser avec la conquête de l'Algérie dans les fastes coloniaux du dix-neuvième siècle.

Une fois l'expédition de Cochinchine décidée, l'amiral Rigault de Genouilly reçut l'ordre de prendre le commandement des forces françaises destinées à cette campagne et qui devaient se réunir aux troupes tagales que l'Espagne mettait généreusement à notre disposition pour venger la mort d'un de ses enfants, Mgr Diaz, martyrisé au Tong-kiñ peu de temps auparavant.

Partie de Yu-li-kan, dans la matinée du 30 août 1858, la division navale française, à laquelle s'étaient ralliés l'avisos espagnol *el Caño* et la *Dordogne* ayant à bord 456 hommes de troupes des Philippines, mouilla dans la baie de Tourane, dans la soirée du 31.

Le lendemain matin une sommation d'avoir à livrer les forts dans les deux heures fut notifiée au gouverneur de Tourane. Ce délai expiré, le vice-amiral Rigault de Genouilly, commandant en chef de l'expédition, n'ayant

point obtenu de réponse, attaqua simultanément tous les ouvrages qui protègent le mouillage et les deux forts de construction européenne qui défendent l'entrée de la rivière.

Au bout d'une demi-heure d'une vigoureuse canonnade les feux de l'ennemi étaient éteints et les compagnies de débarquement mettaient pied à terre et enlevaient les forts au cri de « Vive l'Empereur ! » Le lendemain, tous les ouvrages qui défendaient l'entrée de la rivière avaient sauté sous le coup de nos canons rayés. Quant à l'armée annamite qui, composée, disait-on, de 10 000 fantassins, devait marcher au-devant de nos soldats, on ne l'aperçut nulle part. Les armes en grand nombre qu'on a trouvées à Tourane, après l'évacuation des Cochinchinois, provenaient de fabriques françaises ou belges, et la poudre, en quantité considérable, était de provenance anglaise.

Alors le fameux port de Tourane, que nos voisins d'outre-Manche s'accordent avec toutes les puissances à regarder comme l'un des plus beaux ouvrages du monde et comme une position maritime imprenable, si elle était bien fortifiée et défendue par des Européens, fut solennellement déclarée possession française. Dès le lendemain on entreprit les travaux nécessaires pour une occupation sérieuse. « Soldats et matelots, dit un témoin oculaire¹, prirent la pioche avec courage, et, malgré les pluies torrentielles qui ne tardèrent pas à arriver, malgré les maladies, malgré les privations de tous genres, travaillèrent sans murmurer aux terrassements que nécessitaient l'ouverture des routes et des chemins, la réparation des forts, la construction des batteries et des lignes de défense, le dé-

¹ M. A. Coste, ancien officier de marine.

blayement de plateaux spacieux pour les hôpitaux, les magasins et les casernes, travaux pour lesquels les missionnaires avaient promis ces milliers de travailleurs indigènes vainement attendus. Jamais armée ne se trouva dans des circonstances plus difficiles que celles dans lesquelles le corps expéditionnaire de l'Indo-Chine passa l'année de 1859. Qu'il nous soit donc permis, aujourd'hui que des résultats heureux commencent à s'obtenir, de donner ici quelques mots de souvenir à ces hommes intrépides, héros sans nom, dont l'énergie, le courage, la persévérance et le dévouement sans bornes à la patrie ont permis de poursuivre l'entreprise commencée. Une incurie incompréhensible de la métropole laissait manquer l'expédition des choses les plus nécessaires, malgré les demandes réitérées de l'amiral. Ainsi, par exemple, la poudre manqua, et il fallut en demander à Hong-kong aux arsenaux anglais; le vin manqua, les vêtements manquèrent ! Ces faits étonneront sans doute, mais nous avons cru devoir les signaler ; il n'arrive que trop souvent de voir les nobles projets échouer par suite des négligences administratives, et la France ne connaît pas assez les causes qui ont paralysé, pendant près de deux ans, les efforts des hommes généreux qui ont jeté les premiers fondements de sa domination dans l'Indo-Chine. Les troupes et les équipages se trouvaient dans des conditions hygiéniques détestables; mal nourris, couchant sous la tente et souvent dans la boue, ils étaient constamment occupés, soit aux travaux de terrassement, soit au déchargement des navires; aussi la fièvre, la dysenterie, les coliques sèches, le typhus et le choléra éclaircissaient chaque jour leurs rangs déjà si peu nombreux au moment de l'arrivée. Enfin les renseignements, si nécessaires

pour avancer dans un pays à peu près inconnu et y entreprendre des opérations militaires, manquaient complètement. L'amiral, averti par ce qui était arrivé, ne pouvait plus attacher aucune confiance à ceux qu'avaient fournis les missionnaires, dont il crut même devoir écarter quelques-uns de l'armée. » Malgré toutes ces contrariétés et ces déceptions, en quelques mois la ville neuve se couvrit de bâtiments, de barques et de boutiques; des négociants de diverses nations vinrent s'y fixer, et la ville commença à reconquérir, à l'abri du pavillon français, l'activité commerciale dont elle avait joui aux beaux temps de son histoire.

Sur ces entrefaites, les Cochinchinois, désespérés d'avoir perdu une position aussi importante, firent, à diverses reprises, des tentatives pour reprendre Tourane. L'empereur Tu-duk envoya notamment contre les Français un de ses meilleurs généraux, qui promit « d'expulser les *barbares* et de les contraindre à se plonger eux et leurs vaisseaux dans les profondeurs de la mer d'où les démons les avaient fait sortir ». Le pauvre général, très-étonné de ne pas voir les barbares s'enfuir à son approche, jugea fort à propos de se borner à quelques escarmouches. Honteux de son peu de succès, il ne put se résoudre à paraître jamais devant l'auguste et terrible figure de son souverain maître, et préféra se donner la mort plutôt que d'endurer le supplice qui attend si souvent, dans l'extrême Asie, les généraux vaincus.

Pendant que notre nouvel établissement se peuplait d'Européens, le vice-amiral Rigault de Genouilly songeait à poursuivre la tâche dont il avait été chargé. Son premier dessein fut de marcher directement sur Hué, la résidence impériale. Les rapports qui lui parvinrent sur l'état



TYP. J. CLAYE.

11. Aspect général de la rivière de Sai-gon (p. 238-239).

de défense de cette place et sur le nombre de soldats qui en défendaient l'entrée l'engagèrent à différer toute démarche offensive dans cette direction. Sur ces entrefaites on reçut à Tourane la nouvelle d'une révolution suscitée au Tong-kiñ par les missionnaires espagnols, avec l'aide des chrétiens indigènes. On dépêcha sur-le-champ plusieurs bâtiments à l'effet de seconder le mouvement ; mais à peine nos troupes furent-elles arrivées sur le théâtre prétendu de ce mouvement, qu'elles s'aperçurent que les récits des missionnaires étaient fort exagérés et qu'elles avaient été l'objet d'une mystification. Cette expédition inutile n'empêcha pas heureusement M. Rigault de Genouilly de poursuivre une autre entreprise dont les magnifiques résultats devaient servir de base à l'établissement définitif de l'autorité française en Cochinchine.

Le 9 février 1859, le vice-amiral, accompagné de neuf bâtiments, se présentait à l'entrée du fleuve de Saï-gon, capitale de la Cochinchine méridionale, et le lendemain matin les deux forts qui commandaient le mouillage du cap Saint-Jacques étaient bombardés et détruits. Le fort de Kân-ghiœ, placé sur la route, fut ensuite canonné, et sautait, un instant après, enflammé par les obus du vaisseau amiral *le Phlégéton*. Le 15, dans la soirée, les troupes alliées se présentaient devant les deux forts, construits sous le règne de Ghia-loung par des ingénieurs français, pour protéger le côté sud de Saï-gon, et dès le lendemain ils étaient occupés par le corps expéditionnaire. Le 17, au point du jour, commença l'attaque de la citadelle ; à dix heures les alliés y entraient et s'y trouvaient maîtres d'un matériel considérable : environ 200 bouches à feu en fer et en bronze, 20 000 armes de main, 85 000 kilogrammes de poudre, en caisses ou en

barils, sans compter des poudres en gargousses, des cartouches et des artifices en même proportion, une foule d'autres munitions et ustensiles de toutes sortes, une caisse renfermant de l'argent monnayé du pays pour une valeur de 130 000 francs, et assez de riz pour nourrir 6 à 8 000 hommes pendant une année de siège. Une corvette et sept jonques de guerre étaient encore sur le chantier. La perte éprouvée par le gouvernement annamite, en cette circonstance, a été évaluée à une vingtaine de millions.

Saï-gon fut dès lors constituée solennellement possession française ; et, après avoir reconnu les avantages de son admirable situation, on décida qu'on en ferait désormais la base de toutes les opérations stratégiques en Cochinchine. Le vice-amiral Rigault de Genouilly s'occupa donc activement d'organiser un gouvernement régulier, à la tête duquel il plaça le capitaine de frégate Jauréguiberry. Une foule de chrétiens vinrent bientôt se réfugier dans cette métropole de notre colonie naissante, où ils ne tardèrent pas à être suivis par de nombreux indigènes qui préférèrent se soumettre à notre domination que de rester en butte au caprice et aux incessantes vexations des petits mandarins de cet empire désorganisé et chancelant.

Les Cochinchinois, voyant que notre puissance se consolidait sérieusement dans la Basse-Cochinchine, manifestèrent plusieurs fois l'intention de conclure la paix ; mais, lorsqu'il s'agissait d'en arriver à la rédaction d'un traité, on s'aperçevait qu'ils n'avaient pas eu l'intention d'en signer, et que leurs démarches dans ce sens ne tendaient qu'à un but, celui de gagner du temps. Le vice-amiral Rigault de Genouilly, dont l'attitude ferme et

courageuse a si fort contribué à la consolidation de notre puissance dans l'An-nam, et qui n'a renoncé à diriger en personne une attaque sur Hué que parce que les renforts nécessaires pour réussir dans une telle entreprise ne lui étaient pas envoyés, fut le premier à constater officiellement qu'il n'était pas possible de compter sur les promesses des Cochinchinois; et le contre-amiral Page proclama que ces peuples, placés « en dehors de la civilisation », ne pouvaient être mis à la raison que par l'emploi de la force.

Plusieurs motifs déterminèrent le vice-amiral Rigault de Genouilly à préférer Saï-gon à Tourane pour chef-lieu de nos établissements. Ce dernier port, magnifique d'ailleurs, était, dans les conditions du moment, d'une défense assez difficile par terre. Éloignés des marchés d'approvisionnements, ses environs avaient en outre le défaut de ne pas posséder toutes les conditions désirables de salubrité. Saï-gon, au contraire, n'offrait aucun de ces inconvénients. Située par 104° 23' de longitude orientale, cette ville est bâtie sur une rivière, dont la navigation, suivant l'hydrographe Horsburgh, n'est nullement dangereuse, et dont la profondeur est suffisante pour toute espèce de navires. Le lieutenant White, qui remonta en 1819 les eaux de cette rivière avec deux grands vaisseaux, *le Franklin* et *le Marimon*, fut frappé du mouvement extraordinaire de la navigation indigène. Un grand nombre de jonques, creusées dans un simple tronc d'arbre, allaient et venaient, manœuvrées par des femmes à l'aide d'une longue rame fixée à un pivot près de la poupe; d'autres barques de plus grande dimension servaient d'habitations à des familles entières.

Saï-gon une fois définitivement choisie pour base des

opérations, l'amiral songea à réunir sur ce point la plupart des forces dont il disposait, et à assurer la tranquillité de la place en forçant les Annamites à évacuer le territoire environnant. Il pensait, en outre, qu'il était prudent de s'occuper immédiatement de colonisation, avant de porter la guerre plus au cœur de l'empire. Des ordres formels, envoyés de Paris, lui enjoignirent de diriger les opérations sur Hué. Il se trouva donc dans la nécessité de faire démanteler la citadelle, faute de monde pour la défendre, et de retourner à Tourane, ne laissant à Saï-gon qu'une faible garnison et quelques bâtiments sous les ordres du capitaine de frégate Jauréguibéry, afin de ne pas perdre la position. Les Cochinchinois, à plusieurs reprises, essayèrent par des escarmouches de fatiguer le corps expéditionnaire français; mais, en dépit des maladies et des privations de toutes sortes qu'enduraient nos braves soldats, ils furent constamment culbutés et leurs ouvrages tombèrent en notre pouvoir. Malheureusement, à peine emportés sur l'ennemi, il fallait les abandonner faute de monde pour s'y fixer, et surtout de vivres et de munitions pour s'y maintenir.

Enfin arrivèrent les renforts depuis si longtemps promis. L'amiral jugea néanmoins qu'ils étaient insuffisants pour entreprendre, avec la certitude du succès, la campagne contre Hué qui lui était ordonnée. Il demanda son retour en France et fut remplacé, le 1^{er} novembre 1859, par le contre-amiral Page.

Le lendemain, 2 novembre, un événement inattendu vint répandre la joie dans la jeune colonie. Un navire siamois abordait pour la première fois dans le port, et venait nous rappeler que nous avions pour voisin un peuple ami, lié par un traité avec la France, et avec le-

quel il était possible d'établir les plus utiles relations. Le gouverneur ayant appris qu'un prince du sang, neveu du roi de Siam, était à bord du navire, se hâta de s'y rendre et fit tous ses efforts pour resserrer en cette circonstance les liens d'amitié dont le gouvernement thaï venait de donner par cette visite un si aimable témoignage à nos compatriotes.

Le 17 novembre, une nouvelle attaque des Cochinchinois fut victorieusement repoussée, et les ennemis se trouvèrent dans la plus grande détresse, les communications entre leur campement et la ville de Hué ayant été interceptées par nos soldats.

Sur ces entrefaites, le blocus effectif dont Saï-gon avait été l'objet fut levé ; et, après avoir déclaré solennellement possession française la ville et le territoire qui l'environne, le gouverneur ouvrit le port à toutes les nations amies de la France. Par un arrêté ultérieur, et pour engager les navires marchands à mouiller dans ce port, il fut notifié que les bâtiments qui viendraient deux fois dans six mois à Saï-gon seraient exemptés de la moitié des droits d'arrivage, et que ceux qui viendraient trois fois dans l'année en seraient entièrement affranchis. Le résultat de cette mesure fut excellent, et les navires affluèrent bientôt en si grand nombre à Saï-gon que les Anglais nommèrent cette ville *la Singapour française*.

Quelque temps après, la cour des Tuileries changea d'avis sur la direction à donner aux affaires de la Cochinchine, et elle expédia l'ordre au nouveau commandant de l'expédition d'évacuer Tourane et de réunir à Saï-gon toutes les troupes dont il disposait. L'amiral ne crut pas devoir, à cette première injonction, abandonner une place qui, comme port et comme localité voisine de la capitale,

offrait une position stratégique de première importance dans cette contrée, et cela d'autant plus que la conservation de Tourane avait déjà coûté d'énormes sacrifices et qu'il lui paraissait infiniment regrettable d'évacuer une ville acquise au prix de tant de sang français. Il demanda donc de nouvelles instructions à Paris, et, en les attendant, détruisit la dernière forteresse occupée par les Cochinchinois sur le bord de la baie. Un ordre formel lui enjoignit d'évacuer Tourane. Cet ordre fut accompli le 23 mars 1860.

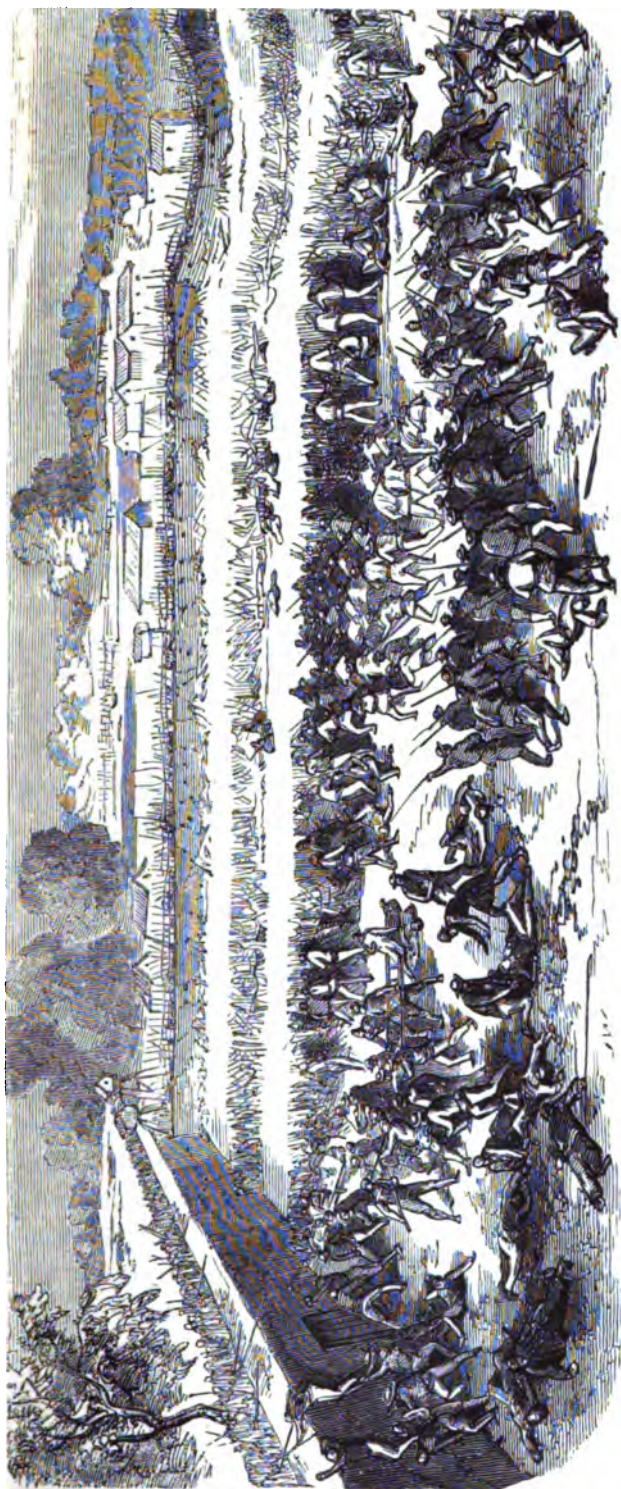
Enhardis par cette évacuation, les Annamites, proclamant en tous lieux « la mise en déroute des Français », reportèrent toutes les forces dont ils pouvaient disposer sur Saï-gon; et comme cette ville n'était défendue que par un petit nombre de soldats harassés de fatigue et découragés, ils se décidèrent à prendre l'offensive. Au mois de juillet, après avoir préparé de nombreux travaux de siège, ils tentèrent d'enlever nos établissements. Dans la nuit du 3 au 4, trois à quatre mille de leurs meilleurs soldats enveloppèrent la pagode dite des Clochetons, où une partie de nos troupes avaient commencé à se retrancher. Deux cent cinquante hommes, tant Français qu'Espagnols, s'y défendirent avec une telle vaillance qu'au bout de quelques heures de mêlée les Cochinchinois durent abandonner le terrain tout jonché de leurs morts et de leurs blessés. Cette poignée d'hommes, commandés par deux jeunes officiers de marine, MM. Narac et Gervais, avaient sans doute sauvé par leur intrépidité la nouvelle France asiatique.

Le commandant Daries, qui avait succédé à M. Jauréguibéry, continua dès lors l'œuvre naissante de la colonisation, et prépara, par de nombreuses reconnais-



TYP. J. CLAYE.

12. Attaque des lignes de Ki-Hoa, le 24 février 1861. — Prise de la grande redoute (p. 244-245).



TYF. J. CLAYE.

13. Courtine enlevée par les marins de débarquement et l'infanterie espagnole (p. 244-245).



sances, la poursuite des conquêtes hispano-françaises.

A l'issue de la guerre de Chine, l'amiral Charner envoya quelques renforts à Saï-gon, où il se rendit lui-même avec la plus grande partie son escadre au commencement de février 1861. Dès lors les opérations furent reprises avec la plus grande vigueur, et, en peu de jours, une affaire importante mettait l'armée annamite sur les dents, et nos soldats à même de faire sans obstacle les explorations dont on avait besoin pour achever la conquête de la Basse-Cochinchine. Cette glorieuse affaire fut la prise de Ki-hoa.

[Février 1861.] Profitant de ce que l'expédition de Chine avait appelé dans le nord la plupart des troupes françaises, les Cochinchinois, comme nous l'avons dit, avaient fait des efforts pour rentrer à Saï-gon. Leur tentative ayant été infructueuse, ils s'étaient livrés patiemment à d'immenses préparatifs d'attaque et avaient donné à leurs lignes un développement extraordinaire, dont on a estimé l'étendue à douze kilomètres. « De là, dit un rapport officiel, ils poussaient continuellement vers nous de nouvelles parallèles, et menaçaient notre position de Saï-gon, où ils nous tenaient enfermés. » Avec un corps de troupes s'élevant environ à trois mille hommes, et le concours du contre-amiral Page remontant le fleuve avec la *Renommée*, trois corvettes à vapeur, quatre grandes canonnières et plusieurs avisos, la position fut enlevée, non sans une vive et courageuse résistance de la part des Cochinchinois. Ce beau fait d'armes débloquent complètement nos établissements et permettait la circulation de tous côtés. Après la victoire, l'amiral ordonna la destruction immédiate des ouvrages annamites, et les indigènes, rentrés dans leurs propriétés, reçurent comme corvée l'obligation

de contribuer chacun pour une certaine part à la démolition du fort de Ki-hoa.

[Avril 1861.] L'amiral Charner n'eut pas plus tôt obtenu ce brillant succès, qu'il porta son attention sur la place de *Myt-ho*¹, qui conservait aux Cochinchinois une importante position stratégique à l'embouchure du Mè-kong et à quelques lieues seulement de Saï-gon, capitale de nos établissements. Après avoir habilement combiné un plan de campagne, la citadelle de Myt-ho fut attaquée et prise d'assaut, le 12 avril, par les forces de terre et de mer hispano-françaises. Des reconnaissances avaient été faites à l'avance par les canaux et les arroyos qui sillonnent le pays, en même temps qu'une force navale était dirigée à l'entrée du fleuve de Kambodje, dont le cours avait été barré, par ordre de l'amiral, au moyen de nombreuses estacades. Du 10 au 13 avril, les troupes, commandées par le capitaine de vaisseau Du Quilio, marchèrent sur la ville, tandis qu'une division de canonnières, placée sous les ordres du contre-amiral Page, franchissait la barre du fleuve et brisait les obstacles qui l'obstruaient. Il n'en fallut pas davantage pour nous ouvrir les portes de la ville de Myt-ho, et nous rendre maître du territoire qui l'environne². Peu après cette conquête, la saison des pluies obligea l'amiral Charner à établir les troupes dans leurs cantonnements. Il profita alors de la suspension des hostilités pour organiser le pays, consolider les travaux

¹ Le nom de cette ville a été écrit de plusieurs manières différentes : *My-tho* et *Myt-ho* sont également possibles en cochinchinois, mais il faudrait connaître les deux caractères qui représentent ce mot, ou son étymologie, pour savoir exactement quelle est la véritable orthographe à adopter.

² *Moniteur universel*, 27 mai 1861. La nouvelle de l'occupation de Myt-ho était en date du 14 avril.



TYP. J. CLAYE.

14. Le contre-amiral Bonard, commandant de l'expédition de Cochinchine (p. 246-247).

de défense, réparer les ponts et les routes et préparer de nouveaux moyens d'action pour rentrer en campagne au retour de la belle saison, si le cabinet des Tuileries le jugeait à propos. En même temps, le nombre de chevaux de la cavalerie était porté de cinquante à deux cents, et il était créé un matériel roulant de cinquante voitures ¹.

Le 29 novembre, le vice-amiral Charner remettait la direction des affaires de la Cochinchine entre les mains du contre-amiral Bonard, appelé à lui succéder par ordre du gouvernement métropolitain.

A peine le contre-amiral Bonard eut-il reçu la direction des affaires de Cochinchine, qu'il s'occupa de réunir tous les renseignements de nature à l'éclairer sur les opérations militaires dans lesquelles, d'un moment à l'autre, il pouvait se trouver engagé.

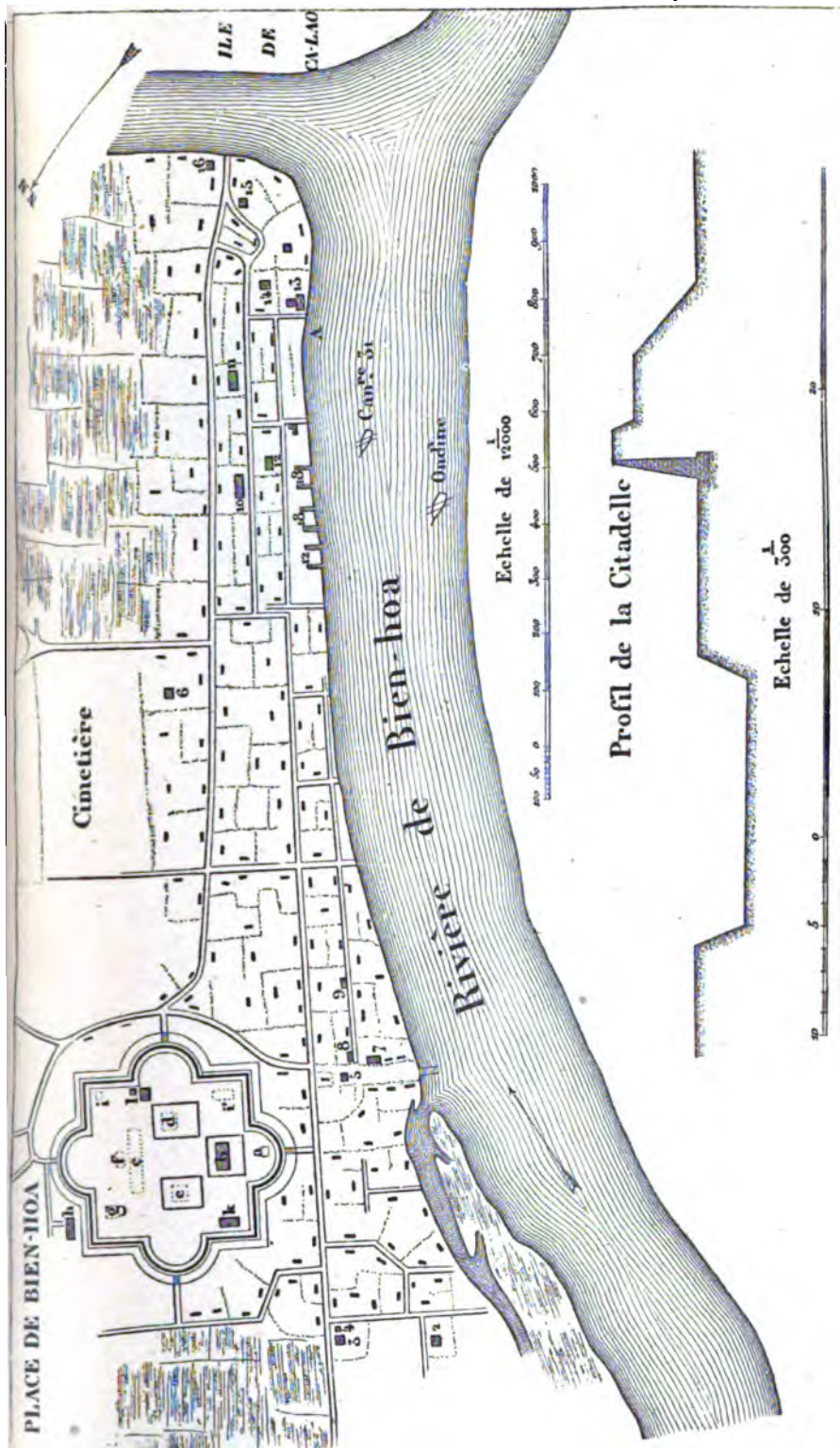
[Décembre 1861.] A la suite de quelques reconnaissances qu'il fit effectuer par le chef d'escadron d'état-major de Foucauld, et en conséquence d'informations obtenues d'autre part, il constata que « de formidables préparatifs de défense avaient été accumulés sur toutes les routes » que pouvait suivre le corps expéditionnaire pour marcher sur Bien-hoa. « Ainsi, à deux lieues de Saï-gon, dit le rapport officiel, entre la rivière de ce nom et celle de Bien-hoa, il existait un camp fortifié défendu par trois mille hommes de troupes annamites. La rivière de Bien-hoa, à deux lieues environ de cette forteresse, était obstruée par neuf solides barrages en bois, et un peu plus haut par une estacade en pierres. Au-dessous

¹ Nous devons une partie de ces renseignements à une bienveillante communication de M. le vice-amiral Charner, qui a rendu des services si importants à l'œuvre de la colonisation française en Cochinchine.

du barrage, qui avait pu permettre d'aller à la sous-préfecture de Houyèn, à sept lieues de Bien-hoa, existait un obstacle de mille mètres de développement, composé de pilotis solides plantés à moins d'un pied de distance les uns des autres. Toutes ces estacades étaient soutenues par des forts garnis de canons et de parapets, derrière lesquels pouvaient se poster des tirailleurs à tous les détours de la rivière et des arroyos. De plus, des brûlots, dont quelques-uns ont été lancés sans succès sur nos navires, étaient préparés par l'ennemi. »

Au lieu d'engager successivement les troupes contre les mille et mille obstacles plus ou moins importants que les Annamites avaient préparés de la sorte contre les Français, l'amiral Bonard jugea à propos d'aborder de prime abord le centre de ces défenses. La combinaison qu'il adopta dans ce principe fut couronnée de succès.

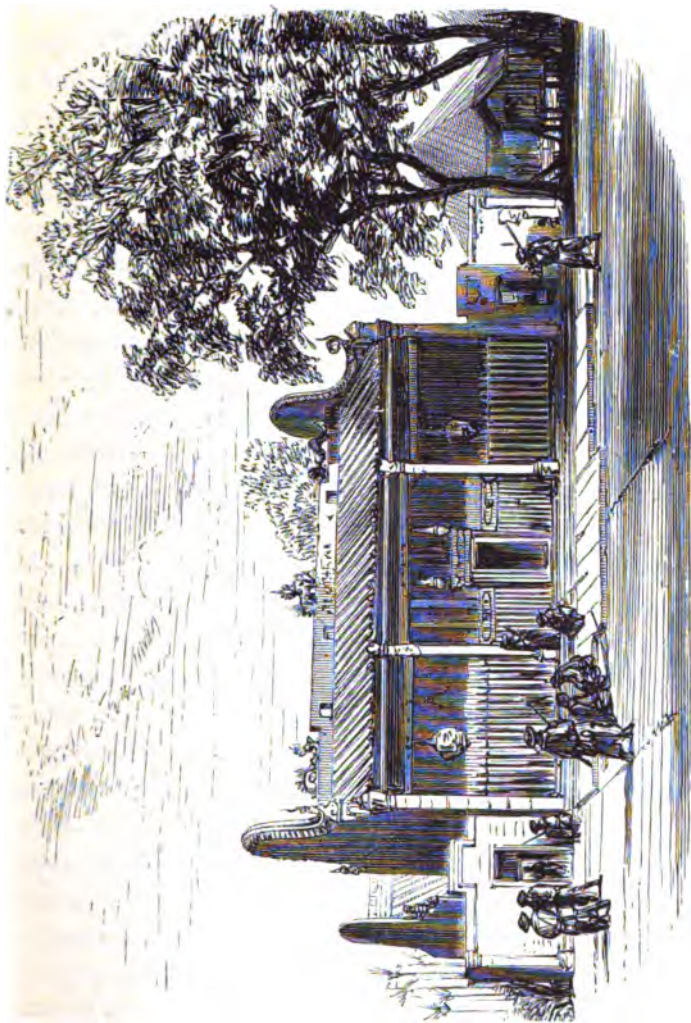
« Tout étant disposé pour une attaque vigoureuse, dit le chef de l'expédition, j'envoyai un ultimatum à l'ambassadeur du roi Tu-duk, abrité derrière les barricades de Bien-hoa, en lui demandant une réponse catégorique dans les vingt-quatre heures. La réponse n'ayant pas été satisfaisante, les troupes destinées à l'attaque se sont mises en mouvement le 14 décembre, à cinq heures du matin. Le samedi soir, la colonne commandée par le chef de bataillon Comte, composée des chasseurs à pied, de cent fantassins espagnols, de cinquante cavaliers et de quatre obusiers, est allée bivouaquer à Hon-lok. Une seconde colonne, placée sous les ordres du lieutenant-colonel d'infanterie de marine Domenech Diego, et composée de cent espagnols, d'un bataillon du 3^e régiment d'infanterie de marine et de deux canons rayés de 4,



TYP. J. CLAYE.

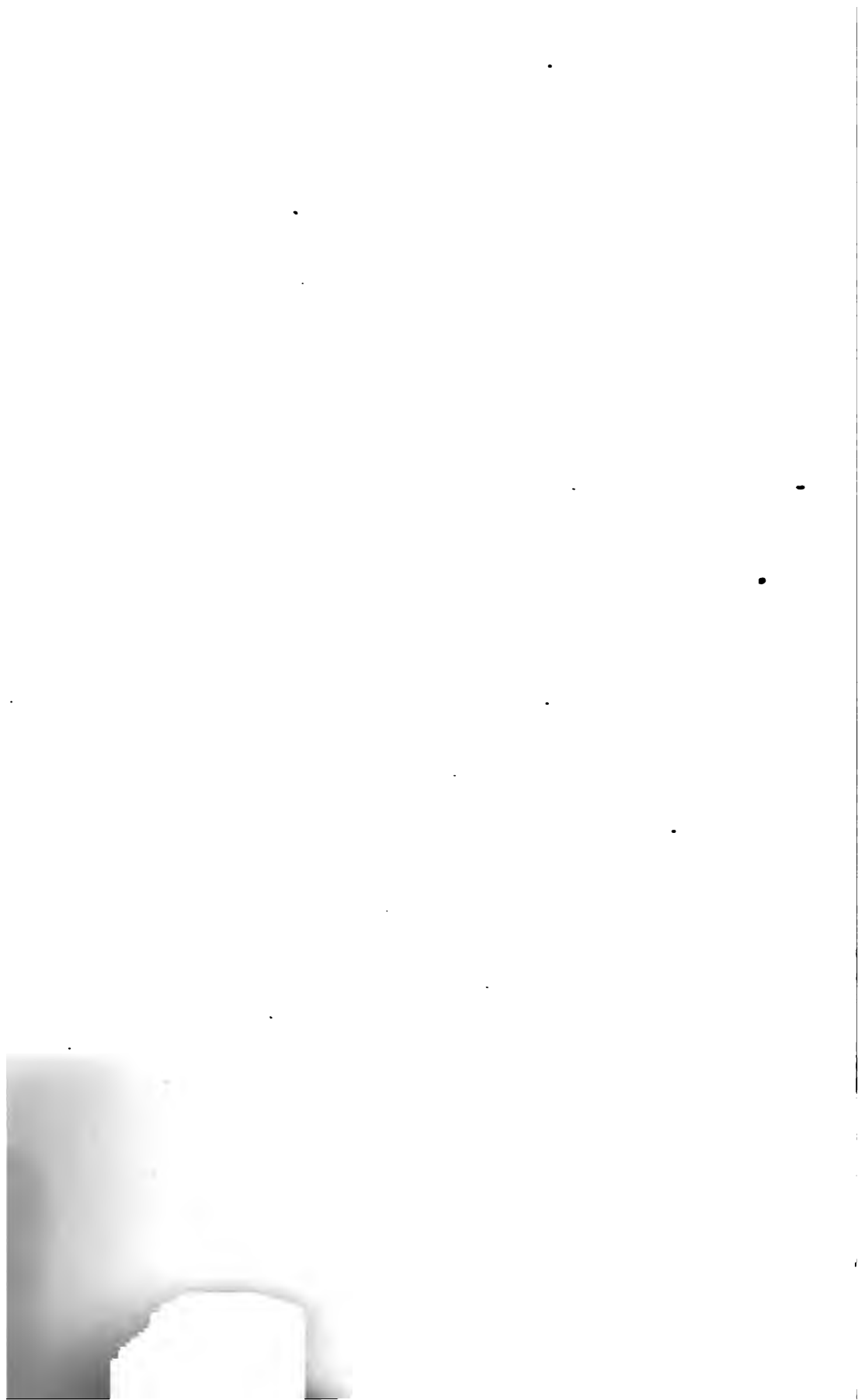
15. Place de Bien-Hoa et ses environs (p. 248-249).

a. Mât de pavillon.	e. f. Magasins de riz.	1. 1'. Maisons incendiées.	10 à 12. Magasins du chantier de construction.
b. Palais impérial.	g. Prison des détenus politiques.	h. 1'. Maisons pouvant servir de casernement, d'hôpital ou de magasin.	13. Cales ouvertes.
c. d. Habitations des mandarins.	h. Prison des chrétiens.	13 à 17. Pagodes.	A. Point de débarquement des troupes.



TYP. J. CLAYE.

16. Pagode des Sept Congrégations (camp des Marins), l'une des pagodes de Bien-Hoa (p. 248-249).



est descendue, le soir, à un poste avancé sur la rivière, et se tint prête à marcher au point du jour, afin de remplacer à Hon-lok la colonne Comte, qui devait se porter sur Go-kong, tenant en échec le camp de trois mille hommes établi sur le plateau de Mi-hoa, sans l'attaquer encore. « Dès l'aube, la colonne Comte s'est mise en marche sur Go-kong, pendant que le capitaine de vaisseau Le Bris, à la tête de deux compagnies de débarquement, se dirigeait sur le même point par l'arroyo de Go-kong, donnant dans la rivière de Bien-hoa. En même temps, le commandant de la *Renommée*, avec ses embarcations, se portait également sur Go-kong, en partant de l'arroyo où avait débarqué la colonne Domenech Diego. Ces trois colonnes arrivaient en même temps, grâce au signal du canon qui devait, au moment de l'attaque, être fait à M. le capitaine de vaisseau Le Bris et au commandant de la *Renommée*, par le commandant Comte, lorsque ce dernier approcherait de Go-kong. A sept heures et demie cette place était enlevée. »

A peine cette place fut-elle occupée, que le contre-amiral songea à prendre à revers les forts et les batteries de la rive droite, pendant que les navires les canonnaient vigoureusement. « La résistance des forts du barrage, dit M. Bonard, a été opiniâtre, et n'a cédé que devant la manœuvre qui les a tournés. Un seul de nos navires, la canonnière *l'Alarme*, a reçu cinquante-quatre boulets dans sa coque et a eu tout son gréement et sa mâture coupés. » Grâce à cette manœuvre tournante, tous les forts échelonnés sur le cours de la rivière jusqu'à Bien-hoa ont sauté ou ont été évacués en désordre.

Le jour n'avait pas encore reparu que déjà le commandant Comte, avec sa colonne, s'était dirigé vers le

camp de *Mi-hoa*, devant lequel la colonne Domenech Diego était restée en observation. A huit heures du matin cette dernière colonne s'est avancée peu à peu sur le front du camp annamite, « l'infanterie de marine en attaquant le centre situé dans des fourrés et garni de nombreux pierriers et de canons de petit calibre mais très-mobiles, les Espagnols tenant la gauche, et la cavalerie tendant par un long détour à couper de ce côté la retraite de l'ennemi, pendant que les chasseurs qui arrivaient du côté de Go-kong la coupaient par la droite. Aussitôt que l'arrivée de ces dernières troupes nous a été connue, poursuit le contre-amiral, la colonne s'est élancée sur le camp de l'ennemi, qui, pris de trois côtés à la fois, a été en proie à une panique telle qu'il a repassé la rivière en désordre et s'est enfui jusqu'à Bien-hoa, où il a été vivement poursuivi par le colonel Domenech et par nos cavaliers. » Peu de temps après, le camp de *Mi-hoa*, les forts et les batteries ayant été détruits, le chef de l'expédition se porta en personne contre la citadelle de Bien-hoa, à bord de l'avisos à vapeur l'*Ondine*, sur lequel flottait le pavillon amiral, suivi d'une canonnière commandée par le lieutenant de vaisseau Jonnart. Au troisième feu de cette canonnière, la défense des Cochinchinois cessa, et un vaste embrasement parut au-dessus de la citadelle. Le lendemain elle était au pouvoir des alliés. Ils avaient à déplorer la mort de deux hommes et quelques blessés.

Le contre-amiral Bonard signale ainsi qu'il suit les principales conséquences de cette campagne : Destruction complète et dispersion du camp de *Mi-hoa*, situé à trois lieues de Saï-gon ; — prise de trois forts et explosion d'un quatrième ; — évacuation totale de la province de

Bien-hoa par l'armée de Tu-duk, qui, craignant d'être coupée sur la route de Hué, ce qui est en voie d'exécution, s'est enfuie en désordre à travers les montagnes, en abandonnant tous les forts si péniblement entassés les uns sur les autres et brûlant les magasins (les débris de cette armée se sont retirés vers la Basse-Cochinchine);—prise de quarante-huit pièces de canon, d'un approvisionnement de bon bois de construction et de quinze jonques royales, dont dix de près de deux cents tonneaux; — enfin, possession d'une citadelle où, malgré les dégâts que l'ennemi a cherché à commettre, les alliés ont pu installer immédiatement une garnison respectable, avec un hôpital de cent lits, *dans un pays magnifique*, où l'on ne rencontre pas de marécages.

[Janvier 1862.] Aussitôt après la prise de Bien-hoa et la mise en déroute de l'armée annamite, le contre-amiral Bonnard se dirigea par mer, avec les compagnies de débarquement et un détachement de troupes espagnoles, « vers la montagne de *Baria* ¹, près de laquelle est située la préfecture de Fouk-thoui-fou, où les mandarins, ralliant leurs forces dispersées, tentaient de réorganiser un centre de résistance dans le genre de celle qu'ils avaient préparée à Bien-hoa. » Le même système d'attaque qui avait réussi pour la prise de cette dernière place réussit de nouveau pour enlever cette autre position, qui tomba promptement aux mains de nos soldats. En visitant, après le combat, les morts sur le champ de bataille, on reconnut que les forces ennemies comptaient au moins cinq régiments de diverses provinces, et entre autres de

¹ La préfecture de *Baria*, située au bas de la montagne de ce nom, et appelée *Fouk-thoui-fou*, est à cheval sur la route qui mène à Hué. (*Moniteur universel*.)

la province royale de Hué. Les uns et les autres étaient parfaitement vêtus, et, suivant l'expression du rapport officiel, portaient un uniforme presque élégant.

Sur ces entrefaites, l'amiral, averti par une lettre trouvée dans le camp enlevé à Baria qu'un approvisionnement considérable pour l'armée annamite était chargé sur des jonques à Phauri, port de Biñ-thouan, expédia immédiatement sur ce point le *Norzagaray*, seul aviso dont il pût disposer en ce moment pour remplir cette mission au large. Le lieutenant de vaisseau Lespès, capitaine de ce petit bâtiment, surprit ainsi vingt-cinq jonques chargées, qu'il brûla ou coula à fond. Par suite du manque d'avisos, il ne fut pas possible d'amener à Saï-gon ces mille tonneaux de riz et de matériel ; il fallut les détruire.

A la nouvelle de ces défaites, l'empereur Tu-duk reçut un rapport du mandarin qui commandait ses troupes dans la Basse-Cochinchine, dans lequel il était déclaré que la ville de Bien-hoa était tombée par trahison aux mains des barbares, que ces derniers se disposaient à marcher sur Hué, mais que Sa Majesté annamite n'avait rien à craindre, la bravoure et le dévouement de ses troupes lui donnant toute garantie. Ce rapport toutefois ne rassura que médiocrement Tu-duk, et, après avoir fait partir ses trésors et sa famille pour le Lao annamite, où il possède un palais magnifique, situé au milieu d'un pays dont les habitants sont très-fidèles à sa dynastie¹, il se proposait d'abandonner lui-même sa capitale, lorsqu'il apprit que l'attaque de Hué par les troupes hispano-françaises était différée. Il profita du répit qu'il obtenait

¹ *Moniteur de l'armée*, mars 1862.

ainsi pour juger les généraux qui avaient commis le crime pendable de se faire battre par les *barbares*. En effet, le 9 janvier 1862, il parut un édit portant condamnation à mort des six généraux annamites dont les troupes avaient été vaincues pendant la campagne de Bien-hoa; mais, eu égard à leurs anciens services, ils furent autorisés à se suicider eux-mêmes en public. Quatre d'entre eux s'ouvrirent le ventre devant leurs soldats; les deux autres déclinerent cet honneur, en gagnant à la hâte les frontières du Lao ¹.

Par un décret subséquent, l'empereur Tu-duk appela six membres de sa famille à succéder aux généraux défunts ou évadés, et leur ordonna de concentrer toute l'armée annamite sur *Nà-trang*, place située sur la route de Hué, à 200 kilomètres de la frontière française. Il leur enjoignait, en outre, de ne plus nous attaquer, mais de défendre sa capitale dans le cas où nous nous déciderions à y porter le siège.

Les glorieuses victoires du corps expéditionnaire que nous venons de rapporter, en nous appuyant autant que possible sur les documents officiels, furent accompagnées ou suivies d'autres succès de moindre importance, mais qui n'avaient pas moins pour résultat de rendre sûre et définitive notre occupation des provinces conquises.

« Pendant l'expédition de Baria, une autre conquête se faisait dans la province de Myt-ho: *Fou-kao*, bandit payé par les mandarins pour ravager le pays, était un monstre au physique et au moral, âgé de cinquante ans, petit, ayant les bras morts-nés, sans vie, le corps tout couvert de lèpre. C'était la désolation de la province. Les

¹ *Moniteur de l'armée*, avril 1862.

cruautés de cet homme étaient inouïes; aussi chacun prononçait-il son nom avec épouvante et fuyait-il à son approche. Fou-kao donc et sa bande attaquèrent près de Kai-laï, province de Myt-ho, un détachement de soixante hommes envoyé par le capitaine de vaisseau Devaux. On fondit sur eux; tout à coup M. Riennie, lieutenant de vaisseau, aperçut Fou-kao dans un palanquin; un de ses porteurs seul l'accompagnait, les autres avaient fui. Fou-kao leur avait donné l'ordre de le précipiter dans un ravin plutôt que de le laisser prendre par les Français. Son dernier serviteur faisait tous ses efforts pour lui obéir. M. Riennie l'abattit d'un coup de revolver et s'empara du lépreux immonde, trop peu ingambe pour fuir. Il fut amené à Myt-ho. Le commandant Devaux fit alors afficher partout cette prise et annonça dans tous les cantons environnants que Fou-kao serait pendu le lendemain matin sur la grande place publique. Un concours considérable de monde vint assister à l'exécution, et l'Annamite qui en était chargé tira le brigand par les jambes pour bien assurer sa mort ¹. Cette exécution produisit une impression des plus favorables sur la population indigène, à laquelle elle assura désormais la tranquillité et la confiance dans l'invincibilité de nos armes pour quelque ennemi que ce puisse être.

L'insuccès de toutes les tentatives de résistance des Cochinchinois portèrent à maintes reprises les misérables soldats de Tu-duk à se livrer à d'odieuses cruautés sur les victimes qui leur tombèrent sous la main : « Les mandarins, dit un rapport officiel, ont, en s'éloignant, donné

¹ Voy. l'article sur l'expédition de la Cochinchine, rédigé d'après le *Moniteur*, et les correspondances particulières du Pays.

la mort à d'infortunés Annamites, chrétiens et autres, qu'ils tenaient renfermés ou qu'ils avaient fait enchaîner dans des enclos entourés de piquants, de chevaux de frise et de matières combustibles auxquelles on a mis le feu. » Après la prise de Bien-hoa, un certain nombre de ces malheureux qui avaient réussi à se sauver, les uns sains et saufs, les autres blessés, furent recueillis çà et là par les Français, cachés dans les broussailles et tellement effrayés qu'ils ne savaient s'il fallait voir en nos soldats des sauveurs ou des meurtriers. Une correspondance particulière du champ de bataille de Baria ¹ ajoute les affreux détails qui suivent, à ceux que nous venons de citer : « Un spectacle horrible s'est offert à nous en arrivant à la prison des chrétiens, où se trouvaient cinq cents cadavres carbonisés, et autour de laquelle gisaient un grand nombre de ces infortunés qui avaient été égorgés. Chaque jour, et à tour de rôle, nous faisons des battues pour ramasser les malheureux échappés au bûcher. Hier [11 janvier 1862], nous avons recueilli cinquante femmes et enfants à moitié brûlés. Ce matin, au point du jour, il nous est arrivé une longue file de mères suivies de tout petits enfants se traînant à grand'peine. La plupart de ces femmes portaient leurs enfants à moitié brûlés dans des paniers suspendus aux deux extrémités d'un bâton placé sur l'épaule. A leur tête marchait une femme portant à la main une image du Christ. Plus de deux cents chrétiens ont péri dans les flammes depuis deux jours. »

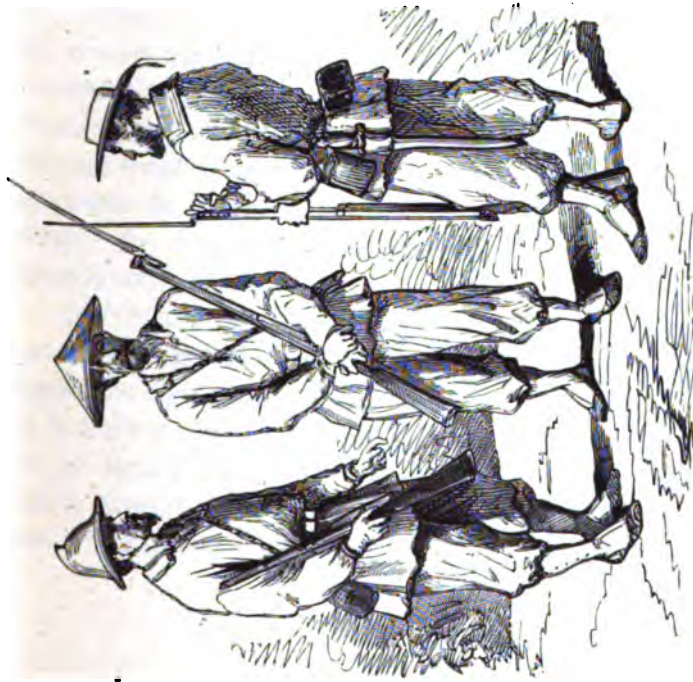
[Mars 1862.] Une fois la situation de nos établissements suffisamment consolidée dans le nord, le contre-amiral Bonard résolut de faire une reconnaissance dans

¹ Publié dans la chronique du *Tour du monde*, t. V.

le sud de la Basse-Cochinchine, afin de s'assurer les moyens de soumettre les portions de ce territoire qui étaient de nature à menacer la sûreté de notre colonie naissante. Le résultat de cette sorte d'inspection fut de constater que la citadelle de *Viñ-loung*, située sur le fleuve de Kambodje, jouait dans les provinces méridionales le même rôle que Bien-hoa dans les provinces septentrionales de la région envahie par nos troupes. « Quoique les communications avec le gouvernement de Hué, dit la relation officielle, soient beaucoup plus difficiles pour ces provinces que pour celle de Bien-hoa, il n'en était pas moins vrai que *Viñ-loung*, devenue la résidence d'un vice-roi, était un centre d'opposition formidable portant le désordre jusqu'aux portes de la citadelle de *Myt-ho*, ayant des approvisionnements d'armes et de munitions pour les répandre dans le pays, et ayant déjà réalisé un second centre fortifié à *Mi-koui*, en dedans des quatre postes détachés formant ce qu'on appelle le quadrilatère de *Myt-ho*. »

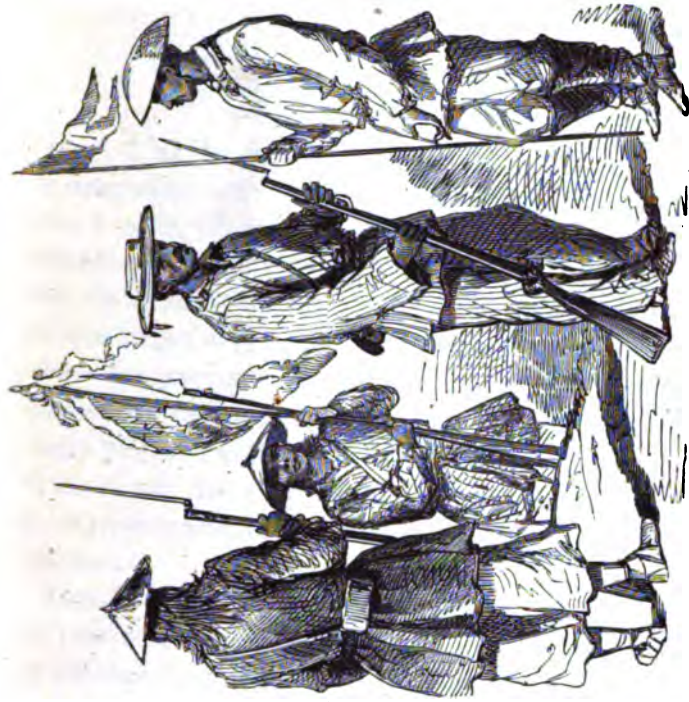
Il fut donc décidé qu'on anéantirait d'un seul coup ces deux centres de rébellion avant que la saison des pluies vint paralyser les mouvements de nos troupes. On avait préparé à l'avance à *Myt-ho* les approvisionnements en vivres, munitions et charbon nécessaires au corps expéditionnaire, et la station navale avait été renforcée d'une grande canonnière, *la Fusée*, et de quatre canonnières de plus petite dimension.

La citadelle de *Viñ-loung*, située devant un port profond, ouverte à l'est et à l'ouest sur le fleuve de Kambodje et fermée au nord par une île marécageuse, impraticable pour une armée, était en outre défendue par huit forts, qui protégeaient les barrages de l'est et de



TYP. J. CLAYE.

18. Soldats français, tenue de campagne (p. 256-257).



TYP. J. CLAYE.

19. Soldats annamites et espagnols (p. 256-257).

naient, sans pouvoir éteindre son feu, depuis dix heures du matin, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Dol. Vers cinq heures du soir, le feu des forts de l'ouest s'étant ralenti, j'ai fait cesser l'attaque des canonnières, afin de ne pas gêner le mouvement tournant des troupes. Cette attaque successive a eu un plein succès : tous les forts de l'ouest ont été enlevés tour à tour, et le principal occupé. En même temps, les canonnières de première classe, la *Dragonne* et la *Fusée*, et quatre chaloupes canonnières, sous les ordres du commandant Desvaux, attaquaient les forts de l'est et les réduisaient après deux heures d'une résistance énergique, durant laquelle les Annamites ont remplacé à diverses reprises, sous une grêle de projectiles, les pièces démontées sur leur front. Enfin, à la nuit, après un combat de plus de sept heures, toutes les batteries étaient éteintes ; la citadelle seule tenait encore, et lançait, en désespoir de cause, quelques boulets sur les troupes et sur les bâtiments ; mais la lueur qu'on apercevait dans l'intérieur de la citadelle m'était un sûr garant que la défense était à son terme, et que tout se préparait pour la fuite des mandarins et pour l'incendie. »

L'amiral lança alors à terre un faible détachement, le seul qui restât en ce moment libre à sa disposition. Ce détachement se porta en toute hâte sur les batteries abandonnées, afin d'arrêter, dans la mesure du possible, les dommages que le feu annamique causait aux magasins et aux logements de la citadelle, dont la garnison avait reçu l'ordre exprès de tout détruire en cas de retraite. « Le 23, au point du jour, dit le rapport officiel, la marine et l'artillerie entraient simultanément par deux portes opposées, dans la citadelle livrée à l'incen-

CARTES TAIRRES

The map illustrates a geographical region with a prominent river network. Key locations and features include:

- Top Region:** Labeled "MI-HOA" and "BEN-HOA". A "Fort de Chao-tai" is situated near the top right.
- Central Region:** Features a large area labeled "Pays découvert" (discovered country) containing "Bois taillis très praticables" (well-managed woodlands). Several forts are marked, including "Fort de Mé-hia-don", "Fort de Ben-go", and "Fort de Long-da-don". Other labels include "Camp forestier de Vai-luong-don", "Région des montagnes", and "Point de jonction de la 1^{re} colonne".
- Bottom Left:** Shows a fortified settlement labeled "SAI-CON" with a note: "Arrière des négociants allant à la ville chinoise". Below it, a label reads "Rach Yong-don".
- Bottom Right:** Includes a note about "Fragrances mangées pour les pères et les mères" (fragrances eaten by fathers and mothers).
- River System:** A major river flows from the bottom left towards the top right, with numerous tributaries and smaller settlements along its banks.

die. » Soixante-huit pièces de canon sur quatre-vingts, et le fort de Viñ-loung, tombaient au pouvoir des Français, ainsi que d'immenses approvisionnements de riz (environ sept mille mètres cubes) renfermés dans des magasins magnifiques, dont chacun avait plus de cent cinquante mètres de développement. On a également trouvé une fonderie de canons, des obus, les premiers que l'on ait rencontrés au pouvoir des Cochinchinois, et qui avaient été fabriqués sur le modèle des nôtres, et enfin des quantités considérables de salpêtre et de poudre. Cette belle victoire, inappréciable pour l'avenir de notre puissance dans l'Asie orientale, avait coûté la vie à deux matelots, et l'on comptait vingt et un blessés.

La prise de Viñ-loung est, aux yeux du contre-amiral Bonard, la dernière action sérieuse que les Français auront à livrer dans la Basse-Cochinchine. Elle a pour résultat immédiat de placer tout entière cette belle et magnifique province de l'empire annamite sous l'égide protectrice et bienfaisante de notre domination.

Par un traité signé le 5 juin 1862, entre l'amiral Bonard et les ambassadeurs de l'empereur Tu-duk, l'Annam cède à la France les provinces de Saï-gon, de Bien-hoa et de Myt-ho, et ouvre trois ports du Tong-kiñ au commerce français; les trois provinces occidentales de la Basse-Cochinchine, laissées aux Annamites, seront gouvernées par un vice-roi qui ne pourra y recevoir aucune troupe sans l'assentiment du gouvernement français.

LE KAMBODJE

NOTICE HISTORIQUE

L'histoire du Kambodje est beaucoup moins connue que l'histoire de la Cochinchine proprement dite. Jusqu'à présent, aucun orientaliste, en tant que je sache, n'a entrepris de travaux spécialement consacrés à cette matière, et aucune traduction de livres originaux n'a encore été publiée. Il existe cependant une littérature kambodjienne, et, bien que nos bibliothèques ne renferment guère que des ouvrages religieux ou des romans de cette provenance, des données assez précises nous engagent à ne pas désespérer d'obtenir un jour quelque recueil des annales indigènes. Il est très-vraisemblable que ces dernières se mêlent aux légendes et aux traditions religieuses qui encombrant la littérature de la plupart des peuples de l'Indo-Chine; que les récits des événements politiques sont rarement dégagés des sentences dogmatiques dont les écrivains barmans et siamois aiment si souvent à bigarrer leurs ouvrages; que la rigoureuse chronologie et la critique historique, que nous aimons à retrouver, si saine et si élevée, chez quelques écrivains

chinois, manquent généralement dans ces chroniques. Nous ne pouvons douter cependant qu'il ne s'y trouve une foule de faits curieux à constater, des éléments de synchronismes dont on ne peut prévoir l'importance, et la source de précieux éclaircissements pour le progrès de l'ethnographie des populations transgangétiques.

Les premiers renseignements authentiques que l'on possède sur l'histoire du Kambodje remontent environ à deux siècles après notre ère, époque de l'introduction du bouddhisme. Avant cette époque, les indigènes vivaient à l'état barbare et nomade. La prédication, parmi eux, de la doctrine de Sakya-mouni fut le signal d'une civilisation nouvelle et rapide qui se manifesta bientôt par un développement remarquable des arts, par la création d'un alphabet, et par l'inauguration d'une littérature qui devait compter un jour, sinon parmi les plus importantes, du moins parmi les plus riches de l'Asie orientale.

La seconde phase de la civilisation kambodjienne date de l'invasion chinoise, sous la dynastie des Han. Les productions du pays ayant paru supérieures à celles du Céleste-Empire, un marché fut établi par les envahisseurs qui s'y rendirent en foule et y fondèrent le centre d'un commerce considérable.

Toutefois le Kambodje ne tarda pas à reconquérir son indépendance et à devenir un des États les plus florissants de la péninsule transgangétique. Au septième siècle de notre ère, nous le voyons dominer sur de vastes et magnifiques régions, parmi lesquelles se trouvait le Siam. Le prince qui régnait alors dans ce pays, nommé P'ra-Ruang ¹, vint en personne rendre hommage

¹ Une erreur grave de chronologie me paraît s'être glissée dans

au roi de Kamp'otcha-Nakhon et lui apporter le tribut; mais bientôt il parvint à se soustraire à la domination des Kambodjiens et se rendit à jamais célèbre dans les annales de ses compatriotes en conquérant leur indépendance, et même en faisant peser le poids de son sceptre sur les états de son ancien dominateur.

Les annales de Siam, intitulées *Pongsavadan muang nua*, racontent à cette occasion que, parmi les objets apportés en tribut au roi de Kambodje par P'ra-Ruang, roi de Satchanalaï, se trouvait un panier qu'on pouvait remplir d'eau sans que rien s'en échappât par les fentes. Le roi de Kambodje fut tellement émerveillé de ce présent, qu'il craignit qu'un homme capable de se procurer des choses aussi surprenantes ne vînt à le supplanter, conformément à une prédiction qui avait cours dans le pays. Il ordonna donc que P'ra-Ruang fût mis à mort; mais comme celui-ci appartenait à la race des *Nakh*¹, dont sa mère avait été la reine, il s'enfonça en terre et disparut au moment où ses bourreaux se disposaient à se saisir de sa personne. Pour se venger de cette trahison, il revint quelque temps après au Kambodje, où il surprit le roi à l'improviste et le contraignit non-seulement à renoncer à ses droits de suzeraineté, mais encore à se soumettre à sa domination.

Une fois qu'il eut établi solidement sa puissance, P'ra-

les faits de l'histoire de Siam que nous rapporte Mgr Pallegoix (*Descript.*, t. II, p. 63), quand il dit que le roi *P'ra-Ruang* naquit l'an 950 de l'ère de Bouddha (*P'outtha-Sakkarat*). Cette ère remontant, suivant le savant missionnaire, à l'an 543 avant J.-C. (*Gramm. ling. thai*, p. 111), il en résulterait que P'ra-Ruang aurait vécu au commencement du cinquième siècle de notre ère, tandis que ce prince institua l'ère qui porte son nom au milieu du septième siècle, en l'an 638 de J.-C. (*Cf. libr. et loc. cit.*)

¹ Sانسcrit : *nagā*, serpent ou demi-dieu habitant les régions souterraines.

Ruang songea à rendre son nom célèbre dans l'histoire par des institutions dignes d'un grand règne. Initié à l'écriture kambodjienne, il composa sur le modèle de celle-ci un alphabet d'où est dérivé le caractère *thai* usité de nos jours. Il réforma également le calendrier et créa l'ère qui porte son nom. Parmi les rois qui furent conviés à la cour de Siam pour célébrer la création de cette ère nouvelle, les annales indigènes citent les souverains des pays de Lao, Mon, Tyin ou Chin¹, P'ama, Langkha-P'ram. Je n'ai mentionné ces noms que parce qu'ils sont peut-être de nature à jeter quelque jour sur l'histoire et l'ethnographie également obscures de cette époque.

Vers le onzième ou le douzième siècle, suivant une tradition indigène², un pauvre hère parvint à s'emparer du trône. Les Kambodjiens citent constamment cet homme, illustre à leurs yeux, sous le nom de *Neak sedak komlong*, le Roi lépreux. On attribue à ce prince les plus beaux monuments du Kambodje et notamment l'édification de la pagode et de la ville d'Angkor. Je regrette de n'avoir pu découvrir de renseignements plus précis sur cette époque des annales kambodjiennes, dans laquelle il pourrait bien y avoir quelque anachronisme. Cette histoire ne se con-

¹ On eût pu voir dans ce nom de *Tyin* ou *Chin*, la Chine, qui est désignée par les Malais sous le nom de *Tchina* et qui figure déjà dans les lois de Manou (*Manava-Dharma Sastra*), sous la même dénomination. Mais c'est plutôt le peuple *Chan*, car il est dit dans les annales de Siam (*Pongsavadan muang-nua*) que le roi de Chine manqua à l'appel de P'ra-Ruang, ce qui excita la colère de ce prince et l'engagea dans une grande guerre. Quant au nom de *P'ama*, il désigne peut-être les Barmans ou quelque autre peuple dont le nom est emprunté à celui du dieu Brahma. Je présente néanmoins ces rapprochements sous réserves.

² Recueillie de la bouche des indigènes, par le P. Rouillevaux.

fondrait-elle pas avec celle d'un mendiant siamois qui régna sur son pays et sur le Kambodje, sous le nom de *P'aya-Krek* ? Je serais tenté de le croire.

Les siècles postérieurs ne nous fournissent, au milieu de vastes lacunes, qu'un petit nombre d'événements, souvent mêlés de fables n'offrant, pour nous, qu'un très-médiocre intérêt. Les Kambodjiens, à plusieurs reprises, tombent sous la domination des rois de Siam, reconquièrent leur indépendance, et même font subir à ces derniers des échecs qui mettent parfois leur souveraineté en question.

Au commencement du dix-huitième siècle nous voyons les Annamites, alors maîtres du Kambodje, repoussés de cette contrée par les Siamois qui la rendent tributaire de leur prince. En 1778, un grand mandarin qui gouvernait la province de *Kompongsoai* « rivage des manguiers », leva l'étendard de la révolte, et, après avoir battu l'armée royale, contraignit le malheureux roi détrôné à chercher un refuge dans les forêts, où il se rendit en toute hâte, avec quelques éléphants et un petit nombre de serviteurs.. Pour retarder les poursuites de ses ennemis il dut jeter sur sa route et dans les herbes des petites monnaies d'argent, en forme de boule et appelées *duong*, qui excitèrent la convoitise de ses sujets rebelles. A la fin cependant, il fut découvert au milieu des fourrés et enfermé dans un coffre de fer qu'on remplit d'eau pour l'étouffer. Les autres membres de la famille royale kambodjienne parvinrent à gagner Bangkok, capitale actuelle du Siam, où ils furent d'autant mieux reçus que leur présence, ou, si l'on veut, leur captivité dans cette ville, servait à merveille la politique ambitieuse du souverain siamois. Après plusieurs révolutions, le trône du *Khmer*, qui avait

passé quelque temps au pouvoir des frères *Tai-sen*, dont nous avons parlé en traitant de l'histoire de la Cochinchine proprement dite, fut rendu au descendant de ses princes légitimes, grâce à l'intervention des Siamois. Mais ceux-ci firent payer cher leur concours en cette circonstance, car ils obligèrent le nouveau roi à reconnaître la suzeraineté de leur monarque.

A la mort du roi restauré, les Annamites, profitant de ce qu'il ne laissait pas d'enfant mâle, mirent sur le trône une de ses filles, espérant ainsi empêcher les Siamois d'y élever un des frères du prince défunt. Leur espoir ne fut pas de bien longue durée; car bientôt les Thaï amenèrent au Kambodje le *mahareach Duong* (le grand roi Duong), et, après avoir rallié sous son drapeau la population indigène, massacrèrent tous les Annamites qui leur tombèrent sous la main. L'empereur de Cochinchine, à cette nouvelle, envoya des forces considérables dans le Khmer, où de nombreuses batailles furent livrées. Les Annamites l'emportaient sur les Siamois par leur marine, mais leur armée de terre dut céder à la fin, ces derniers possédant un nombre beaucoup plus considérable d'éléphants que leurs ennemis. Un de ces pachydermes, nommé Aphyt, eut à peu près exclusivement les honneurs de la journée qui décida du sort du Kambodje. Blessé par une balle cochinchinoise, au moment où les cornacs siamois, intimidés, hésitaient à lancer les deux ou trois cents éléphants qu'ils dirigeaient, Aphyt ne connaît plus la voix de son maître. Furieux, il s'élance au milieu des soldats ennemis, et tous les autres éléphants suivent son exemple. En un instant les bataillons annamites sont dispersés, et les fantassins, saisis par la trompe de ces vigoureux animaux ou piétinés sous leurs pieds, restent inanimés sur

le champ de bataille. La victoire était aux Siamois.

Le dernier roi du Kambodje dont nous ayons quelque connaissance est ce même Ong-Duong, qui monta sur le trône vers 1849. Un missionnaire apostolique en Indo-Chine, M. Bouillevaux, qui a eu l'occasion de le visiter, nous donne sur son compte des renseignements que nous reproduirons sommairement. Ce prince avait vécu, comme prisonnier, au Siam, dans une grande misère, qu'il ne parvenait à soulager qu'en se livrant au métier d'horloger. C'était un petit homme très-gros et ayant le visage couvert de petite vérole. Tributaire tout à la fois du Siam et de la Cochinchine, il occupait une position difficile, dans laquelle il ne parvenait à se maintenir que par une certaine finesse et une supériorité d'esprit relative. Avidé d'instruction, surtout des faits qui viennent de l'Europe, il aimait à imiter nos coutumes. Dans ses loisirs, il avait appris quelque mots de latin, langue dont il se servait pour rédiger des inscriptions, à peu près dans le style de celles que nous composons souvent en Europe, quand il nous arrive d'écrire dans les langues orientales que nous connaissons à peine. C'est ainsi qu'il avait fait tracer sur la façade d'un joli pavillon, où se trouvait une salle à manger : *DOMUS BIBERE MANDUCARE ORIZA (sic)*. Dans l'intérieur des appartements, on voyait une foule d'objets de provenance européenne dont il faisait le plus grand cas. « J'ai diné plusieurs fois, dit le père Bouillevaux, non pas avec le roi, mais en sa présence et aux frais de sa cuisine, que je ne trouvais pas toujours très-appétissante. Le gros eunuque, son cuisinier en chef, ne me donnait les plats que lorsqu'ils étaient froids ; d'un autre côté, le roi voulait me forcer à manger comme un ogre. Un jour, après s'être servi de ses doigts pour se moucher, Sa Majesté prit du riz avec la main dans

le plat et en mit une poignée sur mon assiette en me disant de manger, de manger beaucoup... A la première visite que je fis au *Maha reach Duong*, accompagné d'autres missionnaires, il nous servit une certaine drogue qu'il disait être du vin d'Europe ; il paraît que c'était de l'eau de Cologne ; l'un de mes confrères faillit en être empoisonné. »

L'histoire plus récente du Kambodje ne nous est connue que par quelques nouvelles insérées dans les journaux et qui ne présentent pas les caractères voulus d'authenticité pour qu'il en soit fait usage dans ce volume.

LES LAO

NOTICE HISTORIQUE

« Aucune des nations de l'Asie, dit le docteur Gützlaff ¹, n'a attiré aussi peu l'attention que la race nombreuse des Lao, qui possède cependant une histoire nationale écrite, commençant peu d'années après la fondation de notre ère. Elle s'est silencieusement répandue sur tout l'intérieur de la péninsule qu'elle habite; elle a pénétré au travers des plus épaisses forêts et subséquemment éclairci le sol de ses arbres gigantesques et de sa luxuriante végétation. Elle est devenue également habile pour l'exploitation des mines et a mis au jour la plus grande partie de l'or, de l'argent et du cuivre qui circule aujourd'hui dans l'An-nam, en Chine et au Siam. »

Il est, en effet, peu de populations qui soient plus intéressantes à étudier que celles qu'on comprend sous le nom peu précis de Lao, de la connaissance desquelles dépendent autant d'importants problèmes ethnographiques, et dont on ait parlé d'ordinaire avec autant de légèreté et si peu de connaissance de cause. Répandues, comme

¹ Dans une notice présentée par sir George Staunton à la Société royale géographique de Londres.

le dit fort bien Gützlaff, sur de vastes territoires, en Cochinchine, au Siam, en Barmanie jusqu'aux régions du Tibet, en Chine, dans les montagnes du Yun-nan, du Hou-nan et du Kouang-si, elles n'ont guère été mentionnées que par des voyageurs qui en avaient vu quelques individus éloignés de leurs foyers et, si l'on peut s'exprimer ainsi, dénaturés par le contact de nations au milieu desquelles ils n'étaient pas faits pour vivre et où ils ne figuraient que comme de pauvres hères abandonnés du sort et égarés sur une terre étrangère.

Mgr Pallegoix, évêque de Mallos, auquel on doit d'ailleurs une intéressante notice des Lao, nous présente sur leur compte des observations ethnographiques qui ne me paraissent pas admissibles sans quelques réserves. Ces peuples, suivant le savant prélat, ont la même origine que les *Thaï*; leur langage est très-doux et a beaucoup de rapports avec la langue thaï, au point que ces deux nations peuvent s'entendre mutuellement; leur écriture enfin ressemble beaucoup à celle des Khmer ou Kam-bodjiens.

Or, il paraît évident qu'il ne s'agit ici que des Lao en quelque sorte naturalisés thaï, ce qui est d'autant plus vraisemblable que Mgr Pallegoix leur donne des noms siamois (*Lao-P'oung-dam* ¹, *Lao-P'oung-khao* ², *Muang-lom* ³, *Muang-huang P'rabang* ⁴, etc.); autrement il serait pour le moins fort hasardé d'attribuer aux Thaï et aux Lao un berceau commun, du moins dans la région

¹ « Lao ventres noirs. »

² « Lao ventres blancs. »

³ Localité à l'orient du pays des Lao.

⁴ Royaume gouverné par un petit prince tributaire du Siam. Les indigènes sont en relations journalières de commerce avec les *Lolo*.

qu'ils occupent aujourd'hui. Si l'on voulait reporter les problèmes d'origine aux premiers âges du monde, le monographe n'aurait pas à s'en occuper, surtout vis-à-vis de doctrinaires qui, professant l'unité physique de l'espèce humaine, ont tranché le nœud de la question avant d'essayer de le dénouer. A une certaine époque, il paraît assez probable que les deux peuples n'en formaient qu'un; mais cette époque ne doit vraisemblablement pas être comprise dans le domaine de l'histoire, ni dans les temps postérieurs à l'arrivée des uns et des autres dans la région de l'Indo-Chine qu'ils occupent de nos jours. Quant à l'homogénéité du langage, elle me paraît, jusqu'à preuve du contraire, devoir être révoquée en doute, et l'assertion du zélé missionnaire peut être considérée comme la conséquence de l'examen de *Lao* parlant un patois siamois et non l'idiome particulier de leur race. L'alphabet lao, tel que nous le connaissons, présente, il est vrai, des ressemblances frappantes avec l'alphabet kambodjien, mais on y remarque aussi des dissemblances notables; ensuite, cet alphabet lao n'est point une œuvre des indigènes, mais il leur a été apporté par les propagateurs du bouddhisme, ce qui exclut toute déduction ethnographique à en tirer.

En partie soumis aux souverains des états qui les avoisinent, en partie indépendants de toute domination étrangère, les Lao sont connus dans l'Asie orientale sous divers noms, sans doute également étrangers à leur idiome national. Les uns, livrés à l'industrie et au commerce, se sont accommodés, par intérêt, aux exigences des peuples avec lesquels ils étaient obligés d'entretenir des relations, et ont enduré d'eux toutes sortes d'avanies; les autres, au contraire, conservant les instincts de la vie sauvage, ont

repoussé fièrement les avances qui leur étaient faites pour les décider à la soumission et ont conservé la liberté au prix des innombrables rigueurs de la vie nomade et vagabonde. Confondus avec les *Miao-tse*, les *Yao*, les *Lolo* et autres peuplades dites barbares, ils ont émigré jusque dans l'Assam, où ils se sont mêlés avec diverses tribus du Boutan et de la région himalaïenne, et ont répandu sur le parcours de leur migration des espèces de clans, qui n'ont pas tardé à acquiescer un caractère superficiel d'originalité.

Les périodes anciennes de l'histoire des Lao nous montrent ces vigoureux autochtones sans cesse en lutte avec les tribus qui les environnent, tantôt agrandissant leur territoire par des conquêtes, tantôt en resserrant les limites par l'abandon de régions qui ne convenaient pas à leurs mœurs et à leurs habitudes vagabondes.

Plus tard, nous voyons les marchands lao franchir les frontières de la contrée qu'ils habitent, pour aller trafiquer avec les nations voisines. En 1641, quelques-uns d'entre eux arrivèrent jusqu'à Batavia, ce qui décida les Hollandais à envoyer un ambassadeur nommé Wusthoft, qui gagna leur principal établissement dont le nom était alors *Vink-jan* (*sic*). Le voyage dura deux mois et vingt et un jours, durant lesquels il parcourut sur le fleuve Mè-kong une étendue de deux cent cinquante lieues. De nombreuses chutes d'eau présentèrent de grands obstacles à sa marche, et les bateliers durent souvent abandonner leurs barques pour continuer la route par terre, sauf à se réembarquer plus loin lorsque la rivière devenait plus facilement navigable. Il eut également à traverser des jungles épaisses et des montagnes remplies de périls. Le chef des Lao reçut cet envoyé

avec de grands honneurs; il le contraignit toutefois à accomplir la cérémonie du prosternement, suivant le mode usité à la cour de Pé-king.

A cette même époque, les Lao étaient en guerre avec le Tong-kiñ et le Pégou, mais ils entretenaient des relations pacifiques avec la Chine. L'ambassade néerlandaise, n'étant pas parvenue aux résultats qu'elle avait espérés, dut renoncer aux projets de commerce avec ces tribus indo-chinoises. Les Portugais, de leur côté, tentèrent d'obtenir les avantages ambitionnés par les Hollandais; ils furent renvoyés, comme eux, sans aucun succès.

Les Anglais avaient pénétré dans le pays des Lao, par le Pégou, avant l'année 1587, et les membres des factoreries de la Compagnie avaient déjà visité une partie du pays, lorsque des guerres intestines les obligèrent à renoncer à leurs tentatives d'établissement. Pendant plus de deux siècles, les relations cessèrent, et il ne fallut rien moins que les victoires anglaises en Barmanie pour les renouveler.

Depuis lors, le Lao a été plusieurs fois visité par des missionnaires et par des aventuriers européens qui, dit-on, ont trouvé moyen de s'y établir. Ni les uns ni les autres n'ont donné une relation de ce pays ajoutant quelque chose aux connaissances très-imparfaites que nous possédions avant eux. Il faut espérer que nos colons en Cochinchine auront la curiosité de visiter un sol qui passe pour renfermer de riches métaux, notamment des mines d'or, et qui pourrait bien devenir un jour une nouvelle Californie !

TABLEAUX CHRONOLOGIQUES

DE

L'HISTOIRE ANNAMIQUE

(TONG-KIN — COCHINCHINE — KAMBODJE.)

DATES	RÈGNES ET ÉVÉNEMENTS
AVANT J.-C.	DYNASTIE HONG-MANG. <i>King-duæng-vuæng.</i> Il était, suivant les historiens indigènes, petit-fils de l'empereur de Chine <i>Chin-noung</i>, dont on reporte parfois le règne à près de trente siècles avant notre ère. <i>Lak-long-kouan</i>, fils du précédent. Pendant les dix-huit siècles subséquents, régnèrent une suite de prince désignés dans les annales indigènes sous le titre de <i>Houng-vuæng</i>. <i>Hao vuæng.</i> Cette dynastie régna en tout 2622 ans. La Cochinchine est citée sous le nom de <i>Nan-kiao</i>, dans le <i>Chou-king</i> (livre sacré de l'antiquité chinoise). DYNASTIE THUK.
1134 à 236	La Cochinchine forme le pays de <i>Youeh-chang-chi</i> .
252	<i>An-duæng-vuæng.</i>
249	Réuni à l'empire de Chine par Tsin-chi Hoang-ti, fondateur de la dynastie des Tsin.

avec de grands honneurs; il le contrain-
accomplir la cérémonie du prosterner
mode usité à la cour de Pé-king.

A cette même époque, les Lao ét-
le Tong-kiñ et le Pégou, mais ils
tions pacifiques avec la Chine. L'a
n'étant pas parvenue aux résult-
dut renoncer aux projets de
indo-chinoises. Les Portug-
d'obtenir les avantages am-
ils furent renvoyés, comm-

Les Anglais avaient
par le Pégou, avant
des factoreries de
une partie du pays
obligèrent à renon-

CHRÉTIENNE.

Pendant plus de... ale. Deux jeunes filles conqui-
et il ne fallut r... ce de leur pays. Leur règne toutefois
Barmanie pour... is ans, après quoi elles périrent sur le
Depuis lor... mille. Le Tong-kiñ entra ainsi sous la
missionnaire... chinoise.

on, ont tr... est soumis à la Chine et gouverné par
autres n'...

quelque... Tong-kiñ paraît avoir reconquis son indépen-
nous p... et avoir été gouverné par plusieurs princes in-
lons... Il semble cependant avoir été soumis quelque
qui... au roi du Yün-nan. Cette période est d'ailleurs
de... fort obscure.

... Yün-k'nam-dé, général chinois, usurpe le trône du
Tong-kiñ, dont il fait mourir le vice-roi.

... Fricou-rict-rucang, commandant des armées du pré-
sident, le supplante et règne à sa place.

ENTS

rend le

la Chine.

le Tong-kiñ est
gène qui rend hom-
ne et reçoit d'elle le titre
(ant).

ral, gouverne au nom de l'em-

es avoir tué Duceng-chiñ-kong, lui
règne ne dure qu'une année.

DYNASTIE NGO (FAMILLE CHINOISE).

Tiên-ngo-vuæng.

Il était gendre de Duceng-chiñ-kong, dont il vengea la
mort tout en déclarant l'indépendance du Tong-kiñ.

946 *Duceng-tam-kha*, tuteur des fils de *Tiên-ngo*, dont il
usurpa les droits.

952 *Han-ngo-vuæng*, fils de *Tiên-ngo-vuæng*.

967 A cette époque, douze gouverneurs (*Ngo-su kouan*) se
partagèrent le gouvernement du Tong-kiñ.

DYNASTIE DIN (DYNASTIE INDIGÈNE).

968 *Tiên-hoang*, d'abord pâtre, puis général, appelé pri-
mitivement *Bio-liñ*, devient roi du *Kiao-tchi*.

DATES	RÈGNES ET ÉVÉNEMENTS
AVANT J.-C.	DYNASTIE TRIEOU
202	<i>Vou-dé</i> . Institué roi de <i>Nam viet</i> par le premier empereur de la dynastie chinoise des Han.
140-86	L'empereur de Chine <i>Hiao Wou-ti</i> divise l' <i>An-nam</i> en trois parties : le Tong-kiñ, la Cochinchine proprement dite et la Basse-Cochinchine.
131	<i>Van-vuæng</i> .
119	<i>Miñ-vuæng</i> .
107	<i>Ai-vuæng</i> .
106	<i>Thuat-duæng</i> .
APRÈS J.-C.	APRÈS L'ÈRE CHRÉTIENNE.
40	Insurrection nationale. Deux jeunes filles conquièrent l'indépendance de leur pays. Leur règne toutefois ne dura que trois ans, après quoi elles périrent sur le champ de bataille. Le Tong-kiñ entra ainsi sous la domination chinoise.
110	Le Tong-kiñ est soumis à la Chine et gouverné par des vice-rois.
221	Le Tong-kiñ paraît avoir reconquis son indépendance, et avoir été gouverné par plusieurs princes indigènes. Il semble cependant avoir été soumis quelque temps au roi du <i>Yun-nan</i> . Cette période est d'ailleurs fort obscure.
542	<i>Tien-li-nam-dé</i> , général chinois, usurpe le trône du Tong-kiñ, dont il fait mourir le vice-roi.
549	<i>Triêu-viet-vuæng</i> , commandant des armées du précédent, le supprime et règne à sa place.

DATES	RÈGNES ET ÉVÉNEMENTS
571	<i>Han-li-nam-dé</i> , fils de Tien-li-nam-dé, reprend le trône de son père et règne trente-deux ans.
603	Le Tong-kiñ redevient une province de la Chine.
907	A la chute de la dynastie des Tang, le Tong-kiñ est gouverné par un usurpateur indigène qui rend hommage à la nouvelle cour de Chine et reçoit d'elle le titre de Kiun-wang (prince régnant).
932	<i>Duæng-chiñ-kong</i> , général, gouverne au nom de l'empereur de Chine.
939	<i>Kong-tien</i> , après avoir tué <i>Duæng-chiñ-kong</i> , lui succède. Son règne ne dure qu'une année.
DYNASTIE NGO (FAMILLE CHINOISE).	
940	<i>Tiên-ngo-vuæng</i> . Il était gendre de <i>Duæng-chiñ-kong</i> , dont il vengea la mort tout en déclarant l'indépendance du Tong-kiñ.
946	<i>Duæng-tam-kha</i> , tuteur des fils de <i>Tiên-ngo</i> , dont il usurpa les droits.
952	<i>Han-ngo-vuæng</i> , fils de <i>Tiên-ngo-vuæng</i> .
967	A cette époque, douze gouverneurs (<i>Ngo-su kouan</i>) se partagèrent le gouvernement du Tong-kiñ.
DYNASTIE DIN (DYNASTIE INDIGÈNE).	
968	<i>Tiên-hoang</i> , d'abord pâtre, puis général, appelé primitivement Bio-liñ, devient roi du <i>Kiao-tchi</i> .

DATES	RÈGNES-ET ÉVÉNEMENTS
980	<i>Phe-dé</i> . Ce titre signifie prince déchu. Il a été donné à ce prince parce qu'il fut détrôné par le commandant de ses troupes.
	DYNASTIE LÉ, 1 ^{re} DU NOM.
981	<i>Dai-haï</i> .
1005	Interrègne d'une année, pendant lequel les fils de Dai-haï se disputent le trône par la force des armes.
1006	<i>Trung-tong</i> , fils de Dai-haï, tué par son frère, au bout d'un règne de trois jours.
1006	(<i>Ngoa-trieou</i>), dynastie détrônée.
1075	Le roi de Cochinchine, voyant les forces des empereurs de la dynastie des <i>Soung</i> engagées dans le nord contre les Tartares, envahit le <i>Kouang-si</i> , et ravage le territoire chinois par le feu et par l'épée. Un général chinois vient châtier les rebelles.
»	La paix est rétablie, et <i>Li-kie-tso</i> est institué roi du pays d' <i>An-nam</i> « le sud pacifié ».
1279	<i>Koublaï-khan</i> , fondateur de la dynastie mongole, décide la conquête de l'Indo-Chine. Il envoie des ambassadeurs au Tong-kiñ pour faciliter l'accomplissement de ses projets.
»	L'armée envoyée par Khoublai-khan pour conquérir le Tong-kiñ est mise en déroute et bientôt taillée en pièces par les troupes de <i>Tching-i-hiouen</i> .
1403	Les Chinois sont appelés au Tong-kiñ pour renverser un usurpateur et rétablir l'héritier légitime sur le trône.
1424	<i>Tching-tsou-wen-ti</i> , après avoir défait les rebelles, déclare que, ne pouvant rencontrer aucun des princes

DATES	RÈGNES ET ÉVÉNEMENTS
	légitimes, tout le pays sera transformé en une province chinoise, placée sous l'autorité d'un gouverneur. Les Tongkinois, devenant chaque jour plus mécontents de la domination étrangère, un chef de partisans, nommé <i>Li</i>, entreprend la délivrance de sa patrie. Le fils et successeur de ce dernier, <i>Li-hao</i>, s'empare de la capitale du Lao. Un peu plus tard il parvient, avec le secours d'une flotte malaise de Malâka, à chasser les Chinois de son pays.
1517	Arrivée des Portugais.
1550	La guerre civile éclate dans le Tong-kiñ. L'empereur de Chine <i>Chi-tsoung Sou-ti</i>, de la dynastie des <i>Ming</i>, essaye de profiter de cette circonstance pour réintégrer ce royaume dans ses États; mais ses efforts n'aboutissent qu'à de faibles résultats, et les Chinois, hais des Indigènes, sont bientôt chassés du pays. Vers cette même époque, un ministre reçut le titre héréditaire de <i>choua</i> « seigneur ». Cette fonction ne tarda pas à supplanter la royauté, dont le titulaire, avec le titre de <i>voua</i> « roi », ne tarda pas à être mis en tutelle. Les Hollandais établissent une factorerie près de la capitale.
1748	Les <i>voua</i> recouvrent les rênes de l'autorité suprême, qui étaient échappées de leurs mains pour passer dans celles des <i>choua</i> ou ministres héréditaires. A partir de cette époque, l'histoire du Tong-kiñ se lie intimement ou même se confond avec l'histoire de la Cochinchine (<i>An-nam</i>).

LISTE DES VOUA OU ROIS DU TONG-KÏN DE LA FAMILLE LÉ.

DATES	RÈGNES ET ÉVÉNEMENTS
1533	<i>Trang-trong</i> , fils de Chieou-tong.
1549	<i>Trung-tong</i> , fils du précédent.
1557	<i>Añ-tong</i> , fils de Thai-to.
1573	<i>Thé-tong</i> , fils du précédent.
1600	<i>Kiā-tong</i> , fils du précédent.
1619	<i>Than-tong</i> , fils du précédent. Au bout de 24 ans de règne, il abandonne le gouvernement à son fils.
1649	<i>Chan-tong</i> , fils du précédent.
1649	<i>Than-tong</i> , reprend les rênes du gouvernement à la mort de son fils.
1663	<i>Houyen-tong</i> , autre fils du précédent.
1672	<i>Ghia-tong</i> , frère du précédent.
1675	<i>Hi-tong</i> , fils posthume de Than-tong.
1705	<i>Du-tong</i> , fils du précédent.
1729	<i>Viñ-khan</i> , fils adoptif du précédent. « Il fut mis à mort, dit le P. Bouillevaux, par le <i>choua</i> ou régent perpétuel du royaume, à cause de ses adultères, et ne reçut point de nom honorifique après sa mort. »
1732	<i>Thoux-tong</i> , fils de Du-tong.
1732	<i>Vin-huu</i> , frère du précédent. « Après cinq années de règne, il se démit de la royauté en faveur d'un neveu encore en bas âge, afin que le changement de roi fit cesser les calamités qui affligeaient le royaume. Il mourut la 27 ^e année du règne de son successeur. »
1740	<i>Kaï-houng</i> , fils de Thoux-tong.
1786	<i>Chieou-tong</i> , petit-fils du précédent. « Il ne régna pas deux ans entiers. Détrôné en 1788 par les frères <i>Tat-sæn</i> , il se retira à Pé-king, où il termina ses jours ¹ . »

¹ Cette liste, sauf quelques modifications, est empruntée au P. Bouillevaux.

COCHINCHINE

DYNASTIE ACTUELLEMENT RÉGNANTE DES NGOUYEN.

DATES	RÈGNES ET ÉVÉNEMENTS
1570	<i>Tien-ngouyen-vuæng.</i>
1614	<i>Sai-vuæng</i> , fils du précédent.
1635	<i>Thuæng-vuæng</i> , fils du précédent.
1649	<i>Hièn-vuæng</i> , fils du précédent.
1668	<i>Ngai-vuæng</i> , fils du précédent.
1692	<i>Miã-vuæng</i> , fils du précédent.
1724	<i>Niã-vuæng</i> , fils du précédent.
1737	<i>Vo-vuæng</i> , fils du précédent.
1763	<i>Hieou-vuæng</i> , fils du précédent.
1777	Interrègne de deux années.
1779	<i>Ghia-loung</i> , neveu de Hieou-vuæng
1820	<i>Miã-mang</i> , fils du précédent.
1841	<i>Thieou-tri</i> , fils du précédent.
1847	<i>Tu-duk</i> , deuxième fils du précédent.

KAMBODJE.

DATES	RÈGNES ET ÉVÉNEMENTS
II ^e siècle.	Introduction du bouddhisme.
"	Invasion des Chinois, sous la dynastie des Han.
618	Le Kambodje figure officiellement dans les documents de la cour de Chine sous le nom de <i>Tchin-la</i> .
638	Le roi de Siam, Pra-Ruang, se rend en personne à la cour du roi de <i>Kamp'otcha-nakhon</i> , pour lui rendre hommage et payer le tribut.
1057	<i>Khôta-thevarat</i> règne sur le Kambodje. Détrôné miraculeusement par un mendiant paralytique protégé du Bouddha, il dut s'enfuir avec sa famille dans le bassin oriental du fleuve Mè-nam, où il s'établit et fonda plusieurs villes.
"	Une princesse, descendante de ce mendiant privilégié, règne sur le Kambodje.
1350	<i>P'aya Outhong</i> , roi de Siam, porte la guerre au Kambodje et en ramène de nombreux prisonniers.
1382	<i>P'ra-Ramé-souen</i> , roi de Siam, s'empare de la capitale du Kambodje, où il ne laisse que cinq mille âmes.
1432	<i>Maha-Chakrap'at Ratcha-thirat</i> , roi de Siam, s'empare de <i>Lavek</i> ou <i>Louvek</i> , qui était alors la capitale du Kambodje, et prend en otage un des fils du roi de ce dernier pays qu'il établit radja à <i>Satchanalai</i> .
1557	Le roi du Kambodje vient à son tour attaquer la capitale de Siam ; il pille et saccage tout ce qu'il rencontre sur son passage.
1583	<i>Pra-Narét</i> , roi de Siam, vient assiéger <i>Lavek</i> , capitale des Kambodjiens. Après un siège de plusieurs mois, le roi de Kambodje est constitué prisonnier et égorgé par ordre du vainqueur, qui accomplit alors la promesse

DATES	RÈGNES ET ÉVÉNEMENTS.
	qu'il avait faite de se laver les pieds dans le sang du vaincu.
1706	Le roi de Siam chasse les Annamites du Kambodje, qu'il rend tributaire de sa couronne.
1767	<i>P'aya-Thak</i> , aventurier, guerrier et bientôt roi de Siam, soumet le Kambodje à son autorité.
1849	<i>Ong-Duong</i> monte sur le trône de Kambodje vers cette année.

RELATIONS DES EUROPÉENS AVEC LA COCHINCHINE

DATES	ÉVÉNEMENTS
166	L'ambassade de An-tun, roi de Ta-tsin (qu'on a identifié avec Marc-Aurelius Antoninus, empereur romain), se rend en Chine par le Tong-kiñ.
830	Les Arabes paraissent avoir visité la Cochinchine vers cette époque.
1269	Marco Polo visite le pays de Ziamba (Tsiampa) et quelques autres parties de l'An-nam. (Marsden, <i>Travels</i> , etc., p. 586.)
1566	Les Portugais visitent la Cochinchine vers cette époque, et Gaspar de Cruz se rend au Kambodje.
"	Le célèbre poëte portugais Luis de Camoens gagne à la nage les rives du Mè-kong, tenant son manuscrit des <i>Lusiades</i> au-dessus des eaux.
1570	Le capitaine Juan Xuarez Gallinato visite le Kambodje et la côte de Cochinchine.

DATES	ÉVÉNEMENTS
1624	Le P. Alexandre de Rhodes, jésuite, aborde en Cochinchine, où il introduit le christianisme.
1638	Le P. Marini, jésuite génois, arrive au Tong-kiā, où il réside quatorze ans.
1767	Le P. Pigneau de Behaine arrive à l'île de Hon-dai, près du Kambodje.
1799	Mort du P. Pigneau de Behaine, évêque d'Adran.
1819	Le lieutenant White remonte la rivière de Saï-gon avec le <i>Franklin</i> et le <i>Marimon</i> .
1825	Le capitaine de Bougainville, à bord de la <i>Thétis</i> , se présente en rade de Tourane pour remettre une lettre de Louis XVIII.
1831	La <i>Ferocité</i> , commandée par le capitaine La Place, se présente devant Tourane.
1843	Le capitaine Lévêque, à bord de l' <i>Héroïne</i> , obtient la reddition de cinq Français prisonniers à Hué.
1845	Le capitaine Fournier-Duplan, à bord de l' <i>Alcmène</i> , se présente devant Tourane pour obtenir la reddition de Mgr Lefèvre.

DATES	ÉVÉNEMENTS
1847	Le capitaine Rigault de Genouilly vient à Tourane demander l'exécution du traité de 1787.
»	Le capitaine Lapierre, à bord de la <i>Gloire</i> , vient réclamer Mgr Lefèvre.
1851	Exécution de M. Schœffler, missionnaire apostolique.
1855	Exécution de M. Bonnard, missionnaire apostolique.
1857	Exécution de Mgr Diaz, évêque de Platéa, vicaires apostolique du Tong-kin central.
1858	Prise de <i>Tourane</i> par le vice-amiral Rigault de Genouilly.
1859	Prise de <i>Sai-gon</i> par le vice-amiral Rigault de Genouilly.
1860	Evacuation de Tourane par ordre formel de la cour des Tuileries.
»	Défense glorieuse de la pagode des Clochetons par deux cent cinquante Européens contre trois à quatre mille Cochinchinois.
1861	L'amiral Charner, avec une partie de son escadre, arrive à Sai-gon où il amène des renforts.

DATES	ÉVÉNEMENTS
1861	Prise de Ki-hoa par l'amiral Charner, qui débloque complètement nos établissements et rend la circulation facile de tous côtés.
"	Prise de Bien-hoa, par le contre-amiral Bonard.
1862	Prise de Vûn-loung, par le contre-amiral Bonard.
1862 (Juin).	Traité conclu à Sai-gon entre l'amiral Bonard et l'empereur Tu-duk, qui cède à la France les provinces de Bien-hoa, de Sai-gon et de Myt-ho.

APPENDICE

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR

QUELQUES OUVRAGES CHINOIS

TRAITANT DE LA COCHINCHINE

Tai-tsing Yih-toung-tchi, Géographie chinoise de la dynastie impériale des Tsing; vol. gr. in-8°. (Bibl. imp., Nouv. fonds, n° 289.)

Cette grande et importante publication qui, pour certaines parties du moins, l'emporte à beaucoup d'égards sur les Géographies universelles publiées en Europe, renferme plusieurs notices sur l'An-nam. En voici l'énumération analytique :

Livre CCCCXXII. — A. — *L'An-nam*.

- 1° Situation astronomique;
- 2° Résumé historique (origines et transformations territoriales);
- 3° Villes et localités principales;
- 4° Mœurs et coutumes;
- 5° Montagnes et rivières;
- 6° Archéologie;
- 7° Mandarins célèbres, classés suivant l'ordre des dynasties;
- 8° Biographie indigène;
- 9° Productions du pays.

Livre CCCCXXIV. — B. — *Tchen-tching* (Cochinchine).

- 1° Résumé historique;
- 2° Mœurs et coutumes;
- 3° Productions du pays.

C. — *Tchin-la* (Kambodje).

- 1° Résumé historique;
- 2° Mœurs et coutumes;
- 3° Productions du pays.

Wa-Kan San-sai-dzou-yé, Encyclopédie illustrée, japonaise et chinoise, par Sima-yosi Ankô; 405 vol. gr. in-8°. (Bibl. imp., Nouv. fonds, n° 1088.)

Peu d'ouvrages japonais ont acquis la réputation de celui-ci, qu'on désigne communément sous le titre de : « Grande Encyclopédie japonaise ». Une section particulière de ce précieux recueil a été consacrée à l'ethnographie. On y trouve des notices plus ou moins étendues sur les différents peuples connus des Japonais à l'époque où a écrit l'auteur. Quelques-unes sont accompagnées d'un vocabulaire. Plusieurs des notices que renferment les livres XIII et XIV de cette Encyclopédie sont consacrées à des populations de la région annamite. En voici une énumération succincte :

1. *Kiao-tchi* (japonais : *Ko-tsi*), livre XIII, page 29.
2. *Tong king* (jap. : *Ton-kin*), p. 30.
3. *Tchen-tching* (jap. : *Tsian-pan*), liv. XIV, p. 1.
4. *Houng-yi* (jap. : *Kô-i*), p. 2, v°.
5. *Lao-tchoua* (jap. : *Raou-ta*), p. 6.
6. *Pin-toung-loung* (jap. : *Fin-ton-rô*), p. 6.
7. *Teng-lieou-mei* (jap. : *Torimi*), p. 9.
8. *San-fo-t'o* (jap. : *San-bou-da*), au sud de la Cochinchine, p. 15.
9. *Tchin-la* (jap. : *Sin-rô*), le Kambodje, p. 8, v°.

Ti-i'ou-tsoung-yao, Aperçu général de la géographie, avec cartes; 3 vol. gr. in-8°. (Collection de Rosny.)

Cet ouvrage a été publié pour la première fois sous la dynastie des Ming (1368-1616). Les deux premiers tomes sont consacrés à la géographie de la Chine proprement dite, et à la description de ses provinces. Le tome troisième, celui auquel nous avons recouru, traite des pays en dehors de la Chine (*waï-kouek*). Une collection de cartes extrêmement curieuses accompagne le texte et en facilite l'intelligence. Ces cartes, d'une projection bizarres, où les sinuosités des vagues et les contours des rochers frappent tout d'abord la vue, sont cependant dressées avec un certain soin et mettent en relief les localités importantes. L'exactitude est peu observée dans les distances qui séparent les îles tant entre elles que du continent: on voit néanmoins qu'on s'est efforcé de leur assigner une position relative aussi exacte que les connaissances de l'époque le permettaient aux géographes chinois qui ont collaboré à cet ouvrage.

Tchin-la Foung-tou-ki, Narration géographique et ethnographique du royaume de Kambodje, par *Tchæou-Ta-kouan*.

Cette notice, dont Klaproth a reproduit le texte dans la *Chrestomathie chinoise* de la Société asiatique, et qui a été traduite en français par Abel-Rémusat, dans ses *Nouveaux mélanges asiatiques* (t. 1, p. 71 et suiv.), a été composée par un officier chinois chargé, en 1295 de notre ère, d'une mission diplomatique dans ce pays. Divisée en sections relatives aux diverses questions de politique, d'ethnographie, de géographie et d'histoire naturelle qui touchent ce pays, elle offre un véritable intérêt, tant parce qu'elle nous fait connaître la condition de Kambodje au moyen âge, que parce qu'elle nous montre l'état des travaux géographiques des Chinois à cette époque déjà reculée.

Tseng-ting Kouang-yu-ki, Description de la terre, revue et augmentée, 12 vol. in-4°. (Collection Klaproth.)

Cette géographie, composée vers le milieu du seizième siècle, par *Lou-ying-yang*, a été mise au courant des modifications territoriales en 1686, par un lettré nommé *Tsat-fang-ping*, et souvent réimprimée depuis cette époque. Elle renferme, dans son dernier volume, une notice sur la Cochinchine.

Youèn-kièn-loui-han, Encyclopédie chinoise rédigée par une commission de lettrés, en 450 livres in-8°. (Bibl. imp., Nouv. fonds, n° 335.)

Composée par ordre du fameux empereur Kang-hi, cette encyclopédie parut la quarante-neuvième année du règne de ce prince (1710). Elle renferme des extraits d'auteurs anciens et modernes sur toutes les branches de la science cultivées à cette époque par les Chinois. Dans le cadre des études qui nous occupent, on y remarque notamment les notices suivantes :

- Livre CCXXXIII. — 1° Le pays de *Lín-yü*, p. 7.
2° *Tchen-tching* (la Cochinchine), p. 9.

- 3° *Po-li*, île située au sud-est du pays de Lin-yih, p. 11.
 - 4° *Pouan-pouan*, au sud-ouest du pays de Lin-yih, p. 13.
 - 5° *Fou-nan*, pays dont il est parlé dans ce volume, p. 17.
 - 6° *Tchih-tou*, littéralement « la terre rouge », p. 19.
 - Livre CCXXXIV. — 1° *An-nam*, l'empire d'An-nam, p. 1.
 - 2° *Tchin-la*, le Kambodje, p. 5.
 - 3° *Teou-ho*, île située au sud du Kambodje, p. 6.
-

TROISIÈME PARTIE

LINGUISTIQUE DE L'AN-NAM

NOTICE SUR LA LANGUE COCHINCHINOISE

La langue annamique ou cochinchinoise, l'une des plus importantes de l'Inde transgangétique, est parlée dans la partie orientale de cette presqu'île; elle est l'idiome national de l'empire d'An-nam et des royaumes de Tong-kiñ et de Cochinchine qui lui sont soumis.

Le chinois est très-généralement répandu parmi les lettrés de l'An-nam, qui ont emprunté originairement à la Chine leur écriture, leurs sciences et la plupart des connaissances intellectuelles qu'ils possèdent. La langue idéographique de la Chine est aussi, dans l'An-nam, la langue savante, classique et administrative. De là vient qu'on a souvent confondu en Europe sous les noms d'*annamique* ou d'*annamatique*, le dialecte chinois de ce pays et la langue indigène, qui en diffère considérablement. En effet, la plupart des nations qui ont allumé chez les Chinois les flambeaux de la civilisation ne se sont pas contentées d'emprunter à la Chine ses arts, ses sciences, son

écriture; elles ont été jusqu'à incorporer la plus grande partie de sa langue dans leur propre idiome, qui ne fut bientôt plus assez riche pour répondre aux besoins sans cesse croissants de leur existence sociale. Ce fait historique se constate simultanément chez les Japonais, les Coréens, les Loutchouans et chez quelques autres nations moins connues de l'Asie orientale. Nous devons donc considérer les Annamites comme ayant un langage dans lequel le chinois joue un rôle des plus importants, analogue au rôle de la langue arabe, par exemple, dans les idiomes musulmans de la Perse, de l'Inde et de l'archipel Malais. Quant au fond de la langue annamique, comme celui du coréen et du japonais, il ne faut probablement pas songer à découvrir en Chine sa véritable origine.

Dans le court espace consacré ici à la langue encore si peu connue des Cochinchinois, nous nous sommes proposé de réunir quelques notes de philologie et de grammaire que nous avons recueillies, il y a plusieurs années, de la bouche d'un jeune Cochinchinois nommé *Tchom*, ainsi que dans les travaux d'Alexandre de Rhodes, de Pigneau, de Taberd et de plusieurs autres missionnaires de la Cochinchine et du Tong-kiñ.

1. De l'écriture annamique.

L'écriture annamique n'est pas composée de lettres indiquant des sons, comme dans nos langues, mais de signes qui représentent ou figurent conventionnellement des idées et auxquels on a donné le nom de « caractères idéographiques ».

Une grande partie de ces caractères sont les mêmes

que ceux dont les Chinois font usage. D'autres sont composés d'éléments de caractères chinois, mais disposés d'une telle façon qu'ils sont étrangers et inintelligibles aux habitants du Céleste-Empire.

Il en résulte que l'étude de l'écriture cochinchinoise exige préalablement l'étude de l'écriture chinoise. Le cadre de ce volume ne nous permettant pas d'entrer, sur cette dernière écriture, dans les développements désirables, nous nous bornerons à renvoyer à d'autres publications dans lesquelles nous nous sommes occupés spécialement de la matière ¹.

Les caractères chinois et sinico-annamiques employés en cochinchinois ont été classés par les indigènes et par les Européens, dans leurs dictionnaires, suivant deux ordres différents : 1° l'ordre des clefs ou radicaux ; 2° l'ordre des phonétiques.

Les clefs chinoises, dont le nombre est aujourd'hui de 214, sont également usitées dans l'An-nam. Les phonétiques ou signes indiquant les sons ne diffèrent que dans les caractères purement annamiques, pour la composition desquels on a dû imaginer des groupes particuliers.

En parcourant l'ensemble des caractères sinico-annamiques (c'est-à-dire des signes idéographiques créés dans l'An-nam et ajoutés à la série des signes chinois), on s'a-

¹ *Notice sur l'écriture chinoise et les principales phases de son histoire.* Paris, 1854, in-8°. — *Les écritures figuratives et hiéroglyphiques.* Paris, 1860, in-4°. — *A Grammar of the Chinese Language.* London, Allen and C°, in-8°. — On trouvera également des notions très-claires sur l'écriture idéographique dans les *Éléments de la grammaire chinoise* d'Abel Rémusat, et une notice spéciale sur les phonétiques à la suite de l'édition que nous avons publiée, en 1858, de ce dernier ouvrage.

percevra facilement que le principe du phonétisme a été généralement observé, tandis qu'on n'a point cherché aussi scrupuleusement à rattacher chaque signe à un élément graphique quelconque ou à une clef. De là viennent quelques difficultés pour le classement d'un certain nombre de signes sous les 214 radicaux graphiques usités communément de nos jours dans les dictionnaires chinois.

Une partie des caractères chinois employés dans les textes annamiques y ont altéré ou perdu leur valeur primitive pour recevoir une acception purement locale. Le mot 𠂔, *tcha*, par exemple, qui en chinois signifie « s'irriter », veut dire « père » en annamique. Le mot 之, qui est en chinois la marque du génitif et qui a, en même temps, le sens de « celui-ci, celui-là, cela, celle, etc. », se prononce dans l'An-nam *chi*, *gi* et *giäi*. Avec les deux premières prononciations il signifie « quoi? quel? combien? » ; lu *giäi*, il a un sens tout différent et veut dire « un instant ». Le *Dictionarium* de Taberd donne en outre à l'explication du mot *giäi* trois expressions composées que l'on ne rencontre point en chinois et qui expriment aussi « un moment, un court espace de temps », ce sont : *giäi-fout*, *giäi-nua* et *mot-giäi*.

Il est également bon de remarquer ici que les Annamites emploient souvent un seul caractère chinois (auquel ils donnent plusieurs prononciations) pour exprimer des mots différents de leur langue.

Les caractères purement annamiques sont généralement destinés à l'expression écrite des mots propres à la langue indigène de l'An-nam. Ainsi, par exemple, les noms de nombre, qui existent en série double chez les Cochinchinois, sont représentés par deux systèmes différents de signes chinois. Le premier n'est autre chose que celui qu'on em-

ploie communément à la Chine et s'attache aux noms de nombre d'origine chinoise, tandis que le second, qui diffère essentiellement du précédent sous le rapport graphique, est destiné à représenter les différents nombres exprimés par des mots purement annamiques. On trouvera la double série de ces chiffres mentionnée plus loin, en parlant de la numération cochinchinoise.

2. Du dialecte sinico-annamique.

Nous entendons sous le nom de *sinico-annamique* la prononciation particulière affectée par les Cochinchinois aux caractères idéographiques de la Chine. Cette prononciation diffère de la prononciation mandarinique, habituellement usitée au Céleste-Empire, parce qu'elle remonte à une époque où la langue de ce dernier pays n'avait pas encore subi les altérations qu'elle éprouva depuis l'invasion des Mongols et des Mandchoux¹; elle provient également, mais dans un petit nombre de cas, de légères différences qui existent dans l'organisme des deux peuples.

Le dialecte sinico-annamique se rapproche surtout du dialecte cantonnais, ainsi qu'on pourra le voir par le vocabulaire qui suit, où l'on remarquera notamment, dans les consonnes initiales, la permutation des lettres *p*, *k*, *y*, *p*, *s*, *t*, *ch* et *ts* du cantonnais en *b*, *g*, *ñ*, *b*, *t*, *d*, *θ*, annamiques :

¹ Nous croyons avoir établi ce fait important dans un fragment de l'*Histoire de la langue chinoise* que nous avons soumis l'année dernière à l'appréciation de l'Institut de France, et auquel ce corps savant a décerné un prix de 1 200 francs.

	Cantonais.	Sinico-annamique.
pain	<i>p'ing</i>	<i>biñ</i>
maison	<i>kia</i>	<i>gia</i>
homme	<i>yan</i>	<i>ñæn</i>
nord	<i>pak</i>	<i>bak</i>
cœur	<i>sam</i>	<i>tam</i>
couteau	<i>tao</i>	<i>dao</i>
eau	<i>choui</i>	<i>thoui</i>
automne	<i>ts'ou</i>	<i>thou</i>

Le son ñ (l'ñ espagnol) est surtout remarquable comme remplaçant le son consonnaire *y* initial de Canton. Ce dernier son permute avec *j* dans le dialecte classique de Nan-king et avec *n* dans le dialecte sinico-japonais. Ce qui présente *j* (Nan-king) = *y* (Canton) = *ñ* (An-nam) = *n* (Japon). Je n'eusse peut-être pas insisté sur cette permutation si elle ne s'était étendue à la généralité des mots précédés d'un *j* en chinois mandarinique et si elle n'eût offert une curieuse coïncidence avec le dialecte sinico-japonais.

Il faut également remarquer que le son chinois *æll*, qui a été transcrit d'une manière si variable par les différents sinologues¹ et que les Cantonais prononcent *i*, est devenu *ñi* chez les Annamiques et *ni* chez les Japonais².

Quant aux inflexions finales, la conformité qui existe entre les dialectes de Canton et de l'An-nam est également remarquable; ainsi, par exemple, les quatre intonations finales qui suivent, et qui ne se rencontrent ja-

¹ Transcrit par *eul*, *eulh*, *eull*, *r'l*, *r'll*, *urh*, *rhl*.

² Nous croyons avoir donné l'explication de cette singulière transcription phonétique dans notre *Essai sur la langue chinoise*.

mais dans le dialecte chinois de Nan-king, sont les mêmes dans l'annamique et dans le cantonnais :

	Annamique.	Cantonnais.
dix	thap	chap
pouvoir	da ^k	ta ^k
sang	houet	hœet
forêt	lam	lam

Les autres finales annamiques offrent avec le cantonnais et avec les autres dialectes chinois des rapports analogues.

Il paraît donc évident que le dialecte annamique se rapproche très-près du dialecte chinois de Canton d'abord, et ensuite de ceux de Fo-kiên, de la Corée et du Japon. Ces analogies cependant n'ont pas été reconnues par quelques orientalistes qui ont considéré les dialectes du Fo-kiên et de Canton comme très-différents de celui de l'An-nam.

Dans le vocabulaire des dialectes chinois et des langues transgangétiques inséré dans son *Asia polyglotta*, Klaproth présente une suite de mots annamiques comparés au chinois : ceux qui dérivent de ce dernier idiome y sont généralement indiqués en italique, à l'exception d'un petit nombre d'expressions qui ont semblé au savant allemand étrangères au chinois, et qui cependant n'en différeraient que par quelques permutations de lettres¹. Les observations insérées ci-dessus pourront contribuer à lever toute espèce de doute à cet égard.

3. Des sons constitutifs de l'alphabet annamique.

Les mots annamiques sont monosyllabiques; les voyelles qui s'y rencontrent sont les suivantes :

a, comme dans le mot français *dormant* — *â* bref — *ä* long.

¹ Klaproth, *Asia polyglotta*. Paris, 1829 [1823], in-4°, p. 368 et suiv.

ê comme dans *mère* — *é* comme dans *bonté*.

î et *ï* comme en français.

o comme dans le mot *encore* — *ô* comme dans *dôme* — *œ* comme l'*ö* allemand, — *ou* comme la diphthongue *ou* en français, *oo* en anglais, *oe* en hollandais.

u présentant un son assez comparable à celui de l'*ü* allemand, mais cependant plus dur et plus fortement énoncé. Ce son est difficile pour les étrangers¹.

Les consonnes simples et composées qui entrent comme initiales dans la formation des mots annamiques sont :

b, *bl*, *ch*, *χ*, *d*, *dy* (entre le son de l'*y* consonne et du *δ* grec moderne²) ; *f* (φ grec) *g*, *h*, *k*, *l*, *m*, *ml* ; *n*, *ng*, *ñ*, *q* ; *r*, *s* ; *t*, *ty*, *tr* ; *v*.

Les consonnes finales sont :

ch, *k*, *m*, *n*, *ng*, *p*, *t*.

¹ Taberd transcrit ce son par un *u'* avec une espèce de petit crochet ou d'apostrophe accolée à sa droite, et auquel il donne le nom d'*u burbu*. Il emploie un signe analogue pour l'*œ*. — Voici ce qu'il dit de la prononciation de l'*u* : « *U' barbatum ferè enunciat ut o' (ö), sed fortius et durius quasi ex gutture, ut v g u' annuere; quando u' et o' (ö) invicem occurrunt in eodem verbo, ut v. g. nu'o'c, aqua, prononciatio tunc fit sat difficilis pro extraneis.* »

² Ce son présente également quelque difficulté de prononciation, et il échappe facilement à une oreille européenne. « In prolatione hujus vocis, dit Taberd, debet linguæ extremitas ad palatum oris attolli et statim amoveri, absque eo quod modo ullo dentes attingat, os item debet sufficienter aperiri, et etiam poni debet post littera *a*, littera *e* vel *i*, modo ut ita dicam quasi obscuro et brevissimo, etc. »

4. *Des tons ou intonations musicales.*

Les mots annamiques, comme ceux des Chinois et des Siamois, sont susceptibles de plusieurs tons ou inflexions de voix, de telle sorte que le même mot, à des tons différents, exprime toute une série de choses souvent fort différentes les unes des autres. Par exemple : *dao*, suivant le ton avec lequel on le prononce, signifie « conduire, couteau, prier, pêche, doctrine religieuse, etc. »

Les missionnaires qui ont écrit sur la langue annamique ont reconnu l'affinité des intonations cochinchinoises avec les notes de notre musique. Quelques-uns cependant en ont exagéré et dénaturé la similitude. L'un d'eux s'explique à cet égard avec une certaine originalité :

« La langue d'Annam, dit-il, a six tons fort correspondants aux tons de notre musique. Le premier est graue, qu'ils expriment en baissant la voix, comme l'on fait en la basse musique; et nous le marquons avec l'accent graue des Grecs, comme au mot *d'*, qui signifie *un niége*. Le second est presque graue, ou approchant du graue, qu'ils expriment avec quelque effort, comme le tirant de la poitrine; et nous le marquons avec vn point sous la voyele, à la façon que les Grecs souscriuent leur jota, comme au mot *re*, qui signifie *vne racine*. Le troisième est le circonflex graue, qu'ils expriment avec quelque inflexion de voix, et vn peu d'effort de la poitrine; et nous le marquons avec l'accent circonflex des Grecs, comme au mot *nié*, qui est le nom d'une noble famille du païs. Le quatrième est égal, qu'ils expriment sans accent, et que nous ne marquons aussi d'aucun ac-

cent, comme au mot *fa*, ou plutôt *pha*, qui signifie *mesler*, parce qu'en cette langue il n'y a point de *f* qui ne soit aspiré. Le cinquième est encor circonflex, mais plus doux, qu'ils expriment comme nous faisons l'interrogation; et nous le marquons aussi avec le point d'interrogation des Latins, comme au mot *sô*, qui signifie *catalogue*. Le sixième est aigu, qu'ils expriment d'une voix aigre, comme fait celui qui parle avec cholere; et nous le marquons avec l'accent aigu des Grecs, comme au mot *lá*, qui signifie *une feuille*. Et ainsi ces six accents (comme i'ay dit) peuvent répondre aux six tons de nostre musique, *dò, re, mj, pha, so, lu.* »

« Une chose y a-t'il encore en leur langue qui fait une grande difficulté pour ceux qui la veulent apprendre : C'est que toutes ces différences de tons, et d'accents, se trouuēt quelquefois en un seul de leurs mots ou de leurs syllabes, avec autant de différences de signification. Comme au mot *ba*, lequel estant prononcé avec un accent grave, signifie *Dame*, ou *Ayeul* : si avec l'accent approchant du grave, signifie *coller*, ou *une chose abandonnée* : si avec le circonflex grave, signifie le *marc*, qui reste d'une herbe ou d'un fruit dont le suc a esté épraint : si sans accent, et d'un ton égal, signifie le nombre de *trois* ; si avec le circonflex doux, ou interrogation, signifie *en soufflet*, ou *souffleter* : si avec un accent aigu, signifie *la concubine d'un prince*. Et ainsi ce seul mot estant prononcé plusieurs fois consecutivement avec ces différences de ton

ba bà bá bá,

signifiera

« trois dames soufflettent la concubine » .

..... « Delà il arriue souuent que ceux qui ne sont point versez en la connoissance de ces tons, ou de ces accents, se

mescontent fort, et prennent vn sens ridicule, ou impertinent, pour vn autre. Ainsi qu'il arriua vn iour à vn de nos Pères, qui ayant voulu commander à vn ualet du païs d'achepter des poissons, il dit bien le mot *ca*, mais il le prononça avec vn accent graue, le deuant prononcer avec vn accent aigu : qui fut cause, qu'au lieu de poissons, qu'il auoit l'intention de faire achepter, le ualet luy apporta vn panier plein de pommes sauuages : et s'escusa pertinemment sur le commandement qu'il luy auoit fait.

— Ainsi vn autre, ayant vne fois commandé à vn domestique de couper quelque cannes, et ayant prononcé le mot *le* avec l'accent d'interrogation qui signifie *des enfants*, au lieu de le prononcer d'un accent egal, avec lequel il signifie *des Cannes* : Il arriua que tous les enfans qui estoient dans la maison oyant ce commandement prirent la fuitte, se figurans qu'on les vouloit mal traiter ; et ne peut-on les faire r'entrer qu'apres qu'ils eurent esté instruits de l'intention de celuy qui auoit fait le commandement, et de l'équiuoque qu'il auoit fait par l'ignorance de l'accent. Il peut mesme arriuer que cette difference d'accents estant ignorée, il y aura une telle méprise de sens, que l'on exprimera quelque saleté, voulant signifier quelque chose sainte ; à quoy ceux qui preschent la parole de Dieu doivent prendre garde pour ne la rendre point ridicule, et mesprisable à ces peuples. »

Les tons annamiques sont au nombre de cinq, si l'on en excepte le ton *égal* ou *plano*. Ces cinq tons ont été désignés par les missionnaires sous les noms suivans :

1° Le ton *ascendant*, figuré dans l'écriture romaine par un accent aigu (')

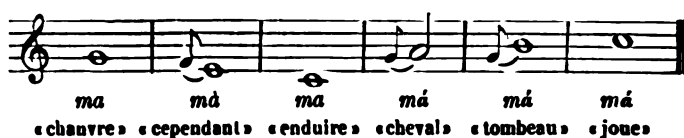
2° Le ton *descendant*, figuré par un accent grave (`)

3° Le ton *tombant*, figuré par un point sous la voyelle (.)

4° Le ton *interrogatif*, figuré par un tilde placé horizontalement sur la voyelle (˜)

5° Le ton *grave*, figuré par un tilde placé verticalement sur la voyelle (˘)

Dans son *Dictionarium linguæ annamiticæ*, Taberd a essayé de figurer les tons à l'aide de notes musicales, comme il est indiqué ci-après :



Il est important de remarquer que ces tons persistent de la manière la plus absolue dans le langage, en parlant à haute voix comme en chuchotant, dans le style vulgaire comme dans la prière et dans le chant, dans les imprécations de colère ou dans les paroles de mansuétude. Chez les enfants et chez les individus illettrés, surtout dans les petites villes éloignées des grands centres, les intonations sont très-fortement indiquées dans le langage, qui devient une sorte de chant perpétuel, bizarre et inimitable pour un Européen qui ne s'y est pas habitué par une certaine pratique.

« La langue du païs de Cochinchine, dit un ancien missionnaire, est entierement differente de la Chinoise; elle sert aux Royaumes du Tunquin, de Cauban (*sic*), de la Cochinchine, et on l'entend en trois autres terres voisines. Pour moi ie vous auoüe que quand ie fus arriué à la Cochinchine. et que i'entendois parler les naturels du païs, particulièrement les femmes, il me sembloit d'entendre gazoüiller des oyseaux, et ie perdois l'esperance de la pouuoir iamais aprendre. Tous les mots sont

monosyllabes et on ne distingue leur signification que par les diuers tons qu'on leur donne en les prononçant. Vne mesme syllabe, par exemple *daï*, signifie 23 choses entierement differentes, par la diuerse facon de la prononcer, *ce qui fait qu'on ne parle qu'en chantant.* »

Le système de transcription des mots annamiques composé par les premiers missionnaires dans l'Indo-Chine est assurément fort compliqué, assez confus et de nature à causer beaucoup d'erreurs dans la reproduction typographique des textes ; néanmoins il suffit aux indigènes eux-mêmes pour reconnaître les mots de leur langue sans le secours des caractères idéographiques qui leur sont généralement consacrés dans l'écriture. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de voir le jeune Cochinchinois Tchom lire avec la facilité et la rapidité désirables dans un livre annamique imprimé en caractères romains modifiés par l'usage des accents dont nous avons parlé.

5. *Caractères généraux de la langue annamique.*

La grammaire annamique diffère, sous de nombreux rapports, de celle des Chinois ; mais, en la comparant avec cette dernière, il est essentiel de ne pas confondre l'annamique proprement dit avec le chinois, également usité dans l'empire d'An-nam. De la présence de ces deux langues dans l'Indo-Chine orientale, est venue la confusion qui s'est manifestée chez les orientalistes, parmi lesquels les uns ont cru que l'annamique n'était autre chose qu'un simple dialecte chinois, et les autres que le chinois de l'An-nam était complètement différent de celui de la Chine.

La langue annamique est monosyllabique. Les com-

binaisons de monosyllabes qui se rencontrent aujourd'hui dans la conversation ne sauraient détruire ce caractère essentiel, d'autant plus que ces combinaisons n'altèrent en aucune façon leurs éléments primitifs.

Les mots annamiques, en général, ne sont pas sujets à flexions pour former la déclinaison et la conjugaison ; ce n'est que par le secours de quelques particules ou *déterminatifs* que l'on parvient à suppléer à ce défaut.

SUBSTANTIFS. — Les genres, dans les substantifs, s'indiquent par l'emploi des suffixes suivantes :

	Pour l'homme :	Pour les animaux :	Pour les oiseaux.
MASCULIN	<i>tr.y.</i>	<i>duk.</i>	<i>trong.</i>
FÉMININ	<i>gay.</i>	<i>kay.</i>	<i>muy.</i>

Le pluriel dans les noms se forme par l'addition des préfixes : *fo* « plusieurs, un certain nombre » ; *'choung* (chin. *tchoung*¹) ou *kak* (chin. *ko*²) « tous » ; *nūng* « plusieurs », etc.

ADJECTIFS. — Les adjectifs annamiques suivent ordinairement le substantif qu'ils qualifient. Leur comparatif se forme à l'aide du mot *hæn*, « davantage, plus » ; quant au superlatif, il s'indique par l'emploi de quelques particules, parmi lesquelles *rat* « très, extrêmement » est l'une des plus usitées.

PRONOMS. — L'étude des pronoms offre un intérêt particulier, en ce qu'il présente un tableau frappant du cérémonial en vigueur chez les populations annamiques. Et l'on sait jusqu'à quel point ces peuples s'efforcent d'observer strictement les lois sévères d'une politesse exagérée. Ainsi, suivant la position hiérarchique d'un individu,

¹ Basile de Glémons, *Dict. chin.-lat.-franc.*, n° 9647.

² Basile, *libr. citat.*, n° 1134.

suivant qu'il s'adresse à un supérieur ou à un inférieur, il doit employer avec discernement ceux des pronoms que l'usage a consacrés.

Mais on aurait tort d'attacher aux pronoms annamiques une valeur analogue à celle que possèdent aujourd'hui les pronoms de la plupart de nos langues européennes. Dans ces dernières, le pronom n'est guère que la personnalité, exempte de tout accessoire, de toute qualification. Le *moi* n'existe que par opposition au *toi*; le *toi* au *lui*. Chez les Annamites, au contraire, comme chez la plus grande partie des autres nations de l'Asie orientale, le pronom est exactement l'énoncé des qualités, nobles ou vulgaires, hautaines ou modestes, de la personne. Il n'y a plus d'individu, à proprement parler, mais bien tel ou tel membre de l'une des classes du peuple ou de l'empire. Bref, chez nous le pronom apparaît dépouillé de toute idée accessoire ou étrangère à celle de rappeler purement et simplement le nom en question, tandis que, chez les peuples dont l'idiome nous occupe, le pronom n'est réellement qu'un nom, qu'une épithète destinée à remplacer l'individu déjà nommé par l'expression d'une ou de plusieurs de ses qualités ¹.

Les pronoms des idiomes indo-chinois ont-ils une couleur locale plus tranchée que ceux des Européens? C'est là un fait qu'il paraît impossible de contester. Mais, d'un autre côté, les pronoms proprement dits, tels que nos langues modernes en possèdent, laissent à la fois plus de liberté et plus de force aux mots qui les ac-

¹ Je dois cependant faire observer que quelques expressions pronominales tendent à perdre complètement leur valeur propre en annamique pour devenir des pronoms proprement dits.

compagnent; ils n'influent pas inutilement sur leur sens, et ne servent qu'à en éclaircir la liaison.

Les pronoms annamiques ne sont donc, à proprement parler, que des substantifs, des adjectifs ou, plus souvent encore, des locutions composées de mots combinés entre eux d'après leur valeur respective, suivant les règles particulières de la syntaxe.

Le pronom personnel de la première personne se rend, en annamique, par *toy* « le serviteur », pour les gens d'un rang peu élevé; c'est aussi le pronom « moi » pour l'épouse parlant à son mari; *ta* est employé par les personnes supérieures.

Les souverains emploient le pronom *tram*, qui leur est exclusivement réservé ¹.

Pour la seconde personne on se sert, à l'égard des inférieurs, du pronom *mai*; mais, par politesse, on qualifie le plus souvent la personne à qui l'on parle du titre *ong* « mon aïeul, seigneur ». Au pluriel on se sert généralement de *baï*, ou mieux de *choung-baï* « vous ». L'époux, en s'adressant à sa femme, lui dit *em*, « ma sœur cadette », ou bien *han* « ma compagne ».

Le souverain, en parlant à ses officiers, les désigne

¹ Ce pronom *tram* n'est autre chose que le représentant du chinois *tchin* (Bas., n° 4040). Suivant le dictionnaire chinois *Kang-hi-tse-tien*, les anciens de classe supérieure ou inférieure se servaient tous de ce mot pour se désigner eux-mêmes, mais depuis la 26^e année de *Tsin-chi-Hoang-ti* (an 221 avant notre ère), il ne peut plus être employé que par les empereurs. Les daïris ou empereurs spirituels des Japonais, les rois de Corée, et même ceux des îles Loutchou, à l'exemple des souverains chinois, ont adopté un pronom qui leur est propre et qui est représenté, chez chacun d'eux, par le même signe idéographique. On voit, par la présence du mot *tram* en annamique, que cet usage a été également introduit dans l'Inde au delà du Gange.

par le nom de leurs fonctions : *chu-tueng* (en chinois : *tchou-tsiang*) « vous, les généraux ».

Pour la troisième personne, le mot *no* (chinois : *nou* « esclave ») est souvent employé comme pronom pour les inférieurs et pour les choses ¹; *ngay* n'est usité que pour désigner les personnages élevés par leur position sociale.

Le pluriel se forme, dans les pronoms comme dans les substantifs, par l'addition de la préfixe *choung*. Ainsi, l'on dira : *choung-toy* « nous »; *choung mai* « vous »; *choung-no* « eux, ils, ceux-ci ».

Les pronoms démonstratifs sont : *nay* « celui-ci, celle-ci, cela »; comme :

Nuæk-nay « ce pays ». *Su-nay* « cette chose »; ¹

nguæi-nay, composé du précédent, et de *nguæi*, pronom usité pour les personnes d'un rang élevé; — *nguæi-ay* « celui-ci, celle-là ».

Le pronom indéfini « chaque » se rend par le mot *mõi* (en chinois : *mai*), ex :

Moi-nâm, « chaque année ». *Mot-ngay*, « chaque jour ».

On emploie également le mot *kak* dans le sens de « chacun, tous ».

NUMÉRATION. — Il existe en Cochinchine une double série de noms de nombre ². La première est purement

¹ Suivant Taberd, le pronom de la troisième personne *no* est d'un usage peu fréquent, si ce n'est lorsqu'on veut parler d'une personne avec mépris, ou lorsque celui qui en parle est d'un rang beaucoup supérieur à celui qu'il désigne. Il est préférable de dire : *ong-at* « dominus ille »; *nguæi-at* « persona illa »; *añ-at* « frater ille ».

² Il existe également une double série de chiffres. On les trouvera reproduits dans le bel ouvrage de M. Pihan, intitulé : *Exposé des signes de numération usités chez les peuples orientaux*, p. 24.

annamique; la seconde est chinoise d'origine. Voici la liste des dix premiers nombres dans ces deux idiomes, comparés avec leurs équivalents dans les dialectes de Nan-king et de Canton :

Valeur.	NOMS		NOMS CHINOIS	
	annamiques.	sinico-annamiques.	Nan-king.	Canton.
Un	<i>mot</i>	<i>nut</i>	<i>i</i>	<i>yat.</i>
Deux	<i>hay</i>	<i>ñi</i>	<i>œll</i>	<i>ni.</i>
Trois	<i>ba</i>	<i>tam</i>	<i>san</i>	<i>san.</i>
Quatre	<i>bon</i>	<i>tu, tæ</i>	<i>sse</i>	<i>sse.</i>
Cinq	<i>ndm</i>	<i>ngou</i>	<i>ou</i>	<i>ngo.</i>
Six	<i>sao</i>	<i>louk, lok</i>	<i>lou</i>	<i>lok.</i>
Sept	<i>bay</i>	<i>that</i>	<i>tsi</i>	<i>tsat.</i>
Huit	<i>tam</i>	<i>bat</i>	<i>pa</i>	<i>pat.</i>
Neuf	<i>tchin</i>	<i>kuou</i>	<i>khieou</i>	<i>kiou.</i>
Dix	<i>mot-muæy</i>	<i>thap</i>	<i>tchi</i>	<i>tchap.</i>

VERBES. — Les verbes annamiques n'ont point de conjugaison proprement dite. Comme en chinois, on emploie, pour former les différents temps, une suite de particules qui modifient la valeur du verbe, lequel est invariable par lui-même.

L'absence de toute particule près de la racine verbale indique l'infinitif, qui ne diffère du présent de l'indicatif que par l'absence des pronoms personnels joints à ce dernier temps.

On formera de la sorte un paradigme de conjugaison de la manière suivante :

PRÉSENT.

MEY « AIMER ».

SINGULIER.	<i>toy men,</i>	<i>j'aime.</i>
	<i>mai men,</i>	<i>tu aimes.</i>
	<i>no men,</i>	<i>il aime.</i>

PLURIEL.	<i>tyoung toy men,</i>	nous aimons.
	<i>tyoung bai men,</i>	vous aimez.
	<i>tyoung no men,</i>	ils aiment.

PASSÉ.

SINGULIER.	<i>toi da-mén,</i>	j'aimais.
	<i>may da-mén,</i>	tu aimais.
	<i>no da-mén,</i>	il aimait.
PLURIEL.	<i>tyoung-toï da-mén,</i>	nous aimions.
	<i>tyoung-bay da-mén,</i>	vous aimiez.
	<i>tyoung-no da-mén,</i>	ils aimaient.

FUTUR.

SINGULIER.	<i>toi ché-mén,</i>	j'aimerai.
	<i>may ché-mén,</i>	tu aimeras.
	<i>no ché-men,</i>	il aimera.
PLURIEL.	<i>tyoung-toï ché-mén,</i>	nous aimerons.
	<i>tyoung-bay ché-mén,</i>	vous aimerez.
	<i>tyoung-no ché-men,</i>	ils aimeront.

IMPÉRATIF.

<i>hây-mén,</i>	aime, aimez.

SUBJONCTIF.

SINGULIER.	<i>tyæ-tyi toi-mén,</i>	que j'aime.
	<i>tyæ-tyi may mén,</i>	que tu aimes,
	<i>tyæ-tyi no mén,</i>	qu'il aime.
PLURIEL.	<i>tyæ-tyi tyoung-toï mén,</i>	que nous aimions.
	<i>tyæ-tyi tyoung-bai men,</i>	que vous aimiez.
	<i>tyæ-tyi tyoung-no mén,</i>	qu'ils aiment.

Da « déjà », joint au verbe radical, met celui-ci au prétérit : *toy-da-men* « j'ai aimé ». — *Ché* entre dans la composition du futur : *toy-ché-men* « j'aimerai ». — *Di*,

mis après le verbe radical, forme l'impératif : *men-di* « aime ». — *Chæ-gi* « plaise à Dieu (*utinam!*) », suivant Alexandre de Rhodes, sert à donner au verbe qu'il précède la valeur optative. — La négation s'ajoute au verbe de la manière suivante : *tyâng-ko* « ce n'est pas » ; *ko-tyâng* « n'est-ce pas » ?

Je ne m'étendrai pas davantage sur la formation en quelque sorte artificielle des conjugaisons annamiques. On comprendra facilement que celles-ci, ne reposant que sur l'adjonction au radical des mots désignant le passé, l'avenir, la condition, le passif, etc., ne sauraient être soumises à un nombre défini de règles constantes et précises. Pour dire « j'ai aimé », on pourra employer des composés, tels que : « moi jadis aimer, moi anciennement aimer, moi naguère aimer, moi hier aimer », et autres du même genre. La même méthode de formation des temps se retrouve en chinois et en siamois.

Dans la construction des phrases annamiques, le nominatif précède le verbe et l'accusatif le suit. — Le substantif se met ordinairement devant l'adjectif qui le qualifie. — Lorsque deux noms viennent immédiatement l'un après l'autre, le premier doit être considéré comme un nominatif, et le second comme un génitif.

Oraison dominicale en langue annamitique.

L'Oraison dominicale n'est assurément pas le meilleur texte que l'on puisse donner comme spécimen d'une langue. Cependant elle a quelques avantages, parmi lesquels est celui de permettre la comparaison avec les nombreuses versions dont elle a été l'objet; en outre, elle renferme une suite d'expressions qui nous sont familières et dont l'ensemble est généralement rendu d'une manière assez satisfaisante par les traducteurs. Aussi, croyons-nous bien faire en reproduisant ici la version annamitique de ce petit texte, d'autant plus que nous ne pouvions la remplacer par un morceau de littérature indigène, les monuments de ce genre manquant entièrement à Paris et vraisemblablement dans la plupart des bibliothèques publiques de l'Europe. Le département des manuscrits de la Bibliothèque impériale ne possède d'autre livre annamitique que la traduction en cette langue de la *Vie de sainte Elisabeth*, par l'abbé C. Masson ¹.

¹ Voici l'énoncé du titre français qu'on a joint à cet ouvrage pour nous en indiquer le contenu : *Abrégé de l'histoire de sainte Eli-*

mis après le verbe radical, forme l'impératif
 « aime ». — *Chæ-gi* « plaise à Dieu (*utin*)
 Alexandre de Rhodes, sert à donner au
 cède la valeur optative. — La négative
 de la manière suivante : *tyäng-ko*
tyäng « n'est-ce pas » ?

Je ne m'étendrai pas devant
 quelque sorte artificielle des
 On comprendra facilement qu'
 sur l'adjonction au radical
 l'avenir, la condition, le
 soumises à un nombre dé
 cises. Pour dire « j'ai a
 composés, tels que : « r
 aimer, moi naguère
 du même genre. L
 temps se retrouve

Dans la constr
 natif précède le
 stantif se met
 lité. — Lors
 après l'autr
 nominatif,

æ tren trøy; dyan tya
 être sur ciel; nom père

traduction intermédiaire de
 ale 1.
 de Thuringe, par M. de Montalembert,
 du français en tonquinois, par M. l'abbé
 apostolique au Tonking. Janvier 1848,
 n° 1068). — Ce fragment comprend l'extrait
 Kienbrét, reproduit dans l'Histoire universelle de
 devoir, dans cette traduction littérale et inter-
 chaque mot annamite par son correspondant
 autant que possible de toute modification gram-
 à ce premier idiome. Nous avons indiqué par un
 mots d'origine chinoise qui y sont renfermés,
 les caractères qui les représentent ont aussi, de
 valeur commune en annamite et en chinois.

den; i tya lam*

river; volonté père être fait

*ng-ngay dyoung**

que jour servir

g-toi nu*

comme

ti tyæ

as ne pas

tyu dyu.*

rapper chose-ma.

La version annamique de l'Oraison dominicale manque dans tous les recueils polyglottes de cette prière, du moins dans tous ceux que nous connaissons. Celle que nous insérons ci-dessous a été rédigée pour nous par M. de Chamaison, missionnaire apostolique au Tong-kiñ. Lorsque nous l'avons reçue, elle n'était point écrite en caractères originaux, mais seulement en lettres romaines, de sorte que nous dûmes, avant de la publier, rétablir les signes annamiques dont les sons seuls nous étaient donnés. Nous espérons ainsi être parvenu à donner un texte exact et une traduction tout à la fois assez littérale et assez claire pour fournir une idée succincte de l'idiome sur lequel nous avons présenté quelques considérations.

Lecture et prononciation des signes et traduction interlinéaire de l'Oraison dominicale ¹.

Lai cha tyoung toi æ tren træy; dyan tya*
 Salut père notre être sur ciel; nom père

sabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe, par M. de Montalembert, pair de France; traduit du français en tonquinois, par M. l'abbé C. Massou, missionnaire apostolique au Tonking. Janvier 1848, in-8° (Nouv. fonds chinois, n° 1068). — Ce fragment comprend l'extrait de la *Vie de sainte Elisabeth*, reproduit dans l'*Histoire universelle* de M. Rohrbacher.

¹ Nous avons cru devoir, dans cette traduction littérale et interlinéaire, expliquer chaque mot annamique par son correspondant français dépourvu autant que possible de toute modification grammaticale étrangère à ce premier idiome. Nous avons indiqué par un astérisque (*) les mots d'origine chinoise qui y sont renfermés, lorsque toutefois les caractères qui les représentent ont aussi, de leur côté, une valeur commune en annamique et en chinois.

ka chang; nuæk tya tri den; i tya lam*
 grand brille; royaume père gouverner arriver; volonté père être fait
dyuæi dat bang tren træi vdy; tchin hang-ngay dyoung**
 en bas terre égal sur ciel ainsi; prier chaque jour servir
dou. Koung* tha næ tyoung*-toi nu*
 le nécessaire. De même pardonner fautes (debita) nous comme
tyoung-toi tha ke ko næ; tyoung*-toi tyæ*
 nous pardonner ceux qui avoir fautes; nous ne pas
de tya kam-do; bèn kuou*-tyo xoy tyu* dyu.*
 laisser tomber tentation; mais délivre afin que échapper chose-ma.

VOCABULAIRE COCHINCHINOIS.

I. — L'UNIVERS.

1. CIEL.

ciel — *træt*
 soleil — *măt-træt*
 lune — *măt-trăng*
 étoile — *ngot-sao*
 air — *k'i*
 pluie — *mua*
 neige — *touïét*
 nuage — *may*
 arc-en-ciel — *mong*
 tonnerre — *cham*
 foudre — *chét*
 éclair — *tyæp*
 tempête — *baot-tat*
 feu — *lua*
 chaleur — *chu-năng*

2. TERRE.

terre — *dat*
 nord — *fuæng-bak*
 est — *fuæng-dong*
 sud — *fuæng-nam*
 ouest — *fuæng-tay*
 royaume, pays — *nuæk.*
 Cochinchine — *nuæk-An-nam*
 — — *Dat-viét*

Tong-kiñ — *nuæk Dang-ngoat*
 Kambodje — *nuæk Kao-mén*
 Chine — *nuæk Dat-miñ*
 Japon — *nuæk Nut-bon*
 Corée — *nuæk Triéou-tiên*
 Siam — *nuæk Xiém*
 Pégou — *nuæk Xiém-mon*
 Inde — *nuæk Oïén truæk*
 France — *nuæk Fa-lan-si*
 Angleterre — *nuæk Hong-mao*
 Espagne — *nuæk I-sou-fa-ña*
 Hué (la ville de) — *Hué-kiñ-do*
 Singapour — *Fo-mæt*

3. EAU.

eau — *nuæk*
 mer — *bién*
 lac — *baot*
 fleuve — *song*
 golfe — *viñ*
 cap — *mouï-biên*
 banc de sable — *kón-kát*
 détroit — *bién-hép*
 port — *kua-biên*
 rivage — *bat-biên*
 île — *kou-lao*

II. — L'HOMME.

4. L'HOMME PHYSIQUE.

homme — *nguæt-nam*
 femme — *nguæt-nu*
 tête — *dao*
 front — *tran*
 oreille — *tai*
 sourcils — *long-may*
 paupière — *mí-kon-măt*
 œil — *kon-măt*
 nez — *moui*
 joues — *ma*
 bouche — *miêng*
 lèvres — *moi-miêna*
 dents — *thăng*
 langue — *luæt*
 menton — *kăm*
 cou — *ko*
 poitrine — *nguk*
 dos — *lung*
 bras — *kău-tay*
 main — *tay*
 doigt — *ngên-tay*
 ongle — *mong*
 épaule — *vai*
 ventre — *boung*
 nombril — *roun*
 flancs — *hong*
 fesses — *ban-tron*
 anus — *lo-tron*
 jambe — *ông-tyæn*
 pied — *tyæn*
 os — *xuæng*
 chair — *thit*

peau — *dya*
 nerfs — *gan*
 graisse — *mæ*
 crâne — *cho*
 cœur — *trai-tim*
 cerveau — *đk*
 estomac — *mđ-ak*
 matrice — *lông-mê*
 vessie — *bang-kouang*
 sperme — *xi-houiêt*
 urine — *nuæk-dai*
 morve — *moui-dai*
 larme — *nuæk-măt*
 sang — *mao*
 cheveux — *tşk*
 barbe — *rao*

5. NOURRITURE.

manger — *ăn*
 boire — *wong*
 faim — *chu-dđi*
 soif — *chu-xat*
 pain — *bañ*
 viande — *thit*
 lait — *chua*
 œuf — *trung*
 sel — *mouoi*
 poivre — *ho-tiêu*
 huile — *đyao*
 vinaigre — *giam*
 eau-de-vie — *ruæou-mañ*
 bière — *ruæou-mak-ña*

6. VÊTEMENTS.

chapeau — *nôn*
 bonnet — *mou*
 habit — *ao*
 gilet — *ao-la*
 pantalon — *kouan*
 bas — *tat*
 souliers — *giay*
 jupon — *tyân*
 ceinture — *dyai*
 aiguille de tête — *tram*
 boucles d'oreilles — *hoa-tai*
 bague — *nam*
 éventail — *kouat*
 ruban — *dyay*
 bouton — *not-ao*
 cotonnade — *vai*
 soierie — *lua*
 étoffe de laine — *ni*
 velours — *houng*

7. DEGRÉS DE PARENTÉ.

père — *tya*
 mère — *mé*
 fils — *kon-trai*
 fille — *kon-gai*
 frère — *ai*
 sœur — *tyi-tin*
 aïeul — *ong*
 aïeule — *ba*
 époux — *tyong*
 épouse — *re*
 amant — *ké-fai-ông*
 vierge — *triã-nu*
 concubine — *re-mêa*
 courtisane — *di-ron*

8. SOCIÉTÉ.

empereur — *hoang-dé*
 impératrice — *ba-hoang-huo*
 roi — *voua*
 reine — *nu-vuong*
 magistrat — *kouan*
 artisan — *thæ*
 paysan — *ké-koué-moua*
 esclave — *môi*

9. ARTS ET MÉTIERS.

poète — *si-nôn*
 littérateur — *rân-nôn*
 médecin — *thay-thouok*
 chirurgien — *thay-tyich*
 pharmacien — *thay-ban-thouok*
 astronome — *thay-tiên-vân*
 géographe — *thay-hay-ban-do*
 peintre — *thæ-ré*
 sculpteur — *thæ-thich*
 barbier — *ké-kao-rao*
 boucher — *hang-thit*
 boulanger — *ké-lam-ban*
 chapelier — *thæ-nôn*
 libraire — *ké-ban-chach*
 cordonnier — *thæ-giay*
 marchand — *lai-bouon*
 tailleur — *thæ-may*

10. HABITATIONS ET ÉDIFICES
PUBLICS.

maison — *nhà*
 palais — *lao-dai*
 boutique — *nhà-rét*
 académie — *hàn-lam-tiên*.

tribunal — *toung-dang*
 prison — *tou-rak*
 muraille — *vach*
 appartement — *fan-ña*
 chambre — *fong*
 chambre à coucher — *bouong-nam*
 vestibule — *tién-dang*
 escalier — *bak*
 étage — *tang-ña*
 rez-de-chaussée — *nai-lat*
 toit — *mat-ña*
 grenier — *xo*
 porte — *kua*
 fenêtre — *kua-só*
 salle à manger — *ña-ăn-kam*
 cuisine — *ña-bép*
 lieux d'aisances — *ña-tiéou*
 serrure — *kai-xoa*
 clef — *tya-xoa*
 verrou — *oen*

14. MOBILIER ET USTENSILES DIVERS.

lit — *ghiuceng*
 table — *ban*
 chaise — *toua*
 armoire — *tou*
 marmite — *not*
 pot de chambre — *biñ-tiéou*
 cheminée — *bép*
 soufflet — *ong-bé*
 pincettes — *kém*
 gril — *ghiuceng-săt*
 réchaud — *hoa-lô*
 bouteille — *vé-tyat*
 assiette — *dyja*

couteau — *dyao*
 fourchette — *tyia*
 cuiller — *mouong*
 verre — *tyén*

12. L'ESPRIT HUMAIN.

esprit — *tri*
 volonté — *tri-mouon*
 mémoire — *tri-ña*
 sincérité — *ngay-bat*
 bonté — *chu-hièn-hao*
 innocence — *chu-sach-tôi*
 fidélité — *chu-tiét-ngai*
 constance — *chu-vung-tyi*
 bravoure — *chu-dyong*
 bienfaisance — *chu-lam-æn*
 chasteté — *ñæn-duk chach-ché*
 patience — *chu-ñin-ñuk*
 sobriété — *chu-tiét-kiém*
 prudence — *chu-xon-ngoan*
 folie — *chu-dyat*
 indécence — *chu-vo-fép*
 indiscrétion — *chu-xat-xou*
 négligence — *chu-tré-nat*
 ambition — *chu-ham-ho*
 luxure — *chu-dam-douk*
 superstition — *chu-dyi-douan*
 envie — *chu-gañ-go*
 gourmandise — *chu - mé - ăn - wouong*
 orgueil — *chu-kiéou-ngao*
 paresse — *chu-tré-nat*
 impatience — *chu-bat-ñin*
 désir — *chu-uæk-ao*
 amour — *chu-yéou*
 fureur — *chu-đañ-no*

haine — *chu-ghét*
joie — *chu-vous*
tristesse — *chu-bouon*

dépit — *cha-tuk-ghian*
jalousie — *chu-fan-bi*
douleur — *chu-daou*

III. — LA NATURE.

13. ANIMAUX.

âne — *kon-lua-duk*
bœuf — *bo*
cheval — *ngua*
chat — *kon-méo*
chèvre — *kon-dé*
chien — *kon-tyo*
cochon — *kon-héo*
coq — *ga-trong*
corbeau — *koua-koua*
éléphant — *kon-voi*
lapin — *kon-to*
lion — *chu-tu*
lionne — *chu-tu kai*
loup — *tyo-soi*
maquereau — *thi-ngu*
ours — *kon-gaou-duk*
orang-outang — *kon-dya-nan*
papillon — *buam-buam*
poisson — *kon-ka*
rat — *kon-tyouot*
renard — *kon-tyon*
sardine — *ka-lam*
serpent — *kon-rân*
singe — *kon-xi*
tigre — *kon-houm*

tortue — *kon-roua*
ver — *chao-bo*

14. VÉGÉTAUX.

thé — *kay-trat, kay-tyé*
oranger — *kay-kam*
dattier — *kay-tya-la*
figuier — *kay-va*
bananier — *kay-tyouot*
indigotier — *kay-tyam-no-la*
cocotier — *kay-dyna*
caféier — *kay-ka-fé*
bambou — *kay-tré*
gingembre — *kay-gung*
vigne — *kay-no-tao*
froment — *loua-mi*
riz — *gao-loua*
orge — *mach-na*
maïs — *kay-bap*
haricot — *dao-trâng-tao*
champignon — *nam*
chou — *kai-ro*
ognon — *kou-haï*

15. MINÉRAUX.

or — *vang, kim*

argent — *bak, ngan*
 cuivre — *ao*
 fer — *chât*
 plomb — *tyi*
 étain — *thiék*

mercure — *thoui*
 pierre précieuse — *ngok*
 diamant — *ngok-kim-kang*
 soufre — *chiäng*
 marbre — *da kam-thach*

IV. — VERBES.

accompagner — *du'a*
 accuser — *kao*
 aimer — *mén*
 appeler — *kéou*
 apporter — *dém*
 apprendre — *hok*
 avoir — *ko*
 bâtir — *lap*
 battre — *dañ*
 choisir — *tyon*
 commander — *xién*
 comprendre — *hao*
 copier — *chao-ta*
 craindre — *chæ*
 défendre — *kum*
 désirer — *uæk-ao*
 donner — *tyo*
 écrire — *viét*
 enfanter — *chiñ-dé*. Voy. *naltre*
 enseigner — *dyay*
 entendre — *nghe*
 être — *la*
 étudier — *hok*
 faire, fabriquer — *lam*
 finir — *lam-roï*
 frapper — *dañ*
 fuir — *tron*
 gouverner — *tran*
 imprimer — *in*
 inviter — *mæi*

laver — *rua*
 manger — *an*
 manquer — *thiêu*
 marier (se) — *kuæi-væ*
 maudire — *tyuæi*
 menacer — *dé*
 mendier — *ân-may*
 mentir — *noi-doi*
 mériter — *dang*
 monter — *lén*
 mourir — *tyét*
 naître — *chiñ-ra*. Voy. *produire*
 nourrir — *nouoï*
 obéir — *vung-læi*
 pardonner — *tha-tu* (*l'a-t'u*)
 parler — *noi*
 partir — *tray-di*
 payer — *tra*
 peindre — *vé*
 perdre — *mat*
 pisser — *dai*
 porter — *dém*
 pouvoir — *dä*
 produire — *chiñ*
 quitter — *dé*
 ravager — *fa-nat*
 recevoir — *tyiou-lay*
 récompenser — *thuong*
 refuser — *tyoi*
 régner — *tri*

renaitre — <i>chiñ-lai</i> Voy. enfanter	teindre — <i>ñouom</i>
rencontrer — <i>găp</i>	tomber — <i>nga</i>
rendre — <i>tra</i>	traduire — <i>dyich</i>
répondre — <i>thua</i> .	tuer — <i>giét</i>
respecter — <i>kiñ</i>	vaincre — <i>thăng (f'ăng)</i>
respirer — <i>thæ-ra</i>	vendre — <i>ban</i>
rire — <i>kuæt</i>	venir — <i>dén</i>
roter — <i>æ</i>	voir — <i>say</i>
saluer — <i>tyao</i>	voler — <i>bay</i>
sortir — <i>ra</i>	vomir — <i>mua</i>
suivre — <i>théo</i>	vouloir — <i>mouon</i>

DIALOGUE COCHINCHINOIS.

Bonjour, monsieur ; comment vous portez-vous ?	<i>Lay ong, nguæi kǝ chuk xoe tyǎng.</i>
Je vous remercie, je me porte bien.	<i>Doi æn ong, toi kung xa mã.</i>
D'où venez-vous ?	<i>Ong bæi dao ma dén ?</i>
Je viens d'Europe.	<i>Bæi Fuæng tay.</i>
Pendant combien de mois avez-vous navigué ?	<i>Ong vuæt biæn may ʔang.</i>
Pendant six mois.	<i>Sau thang.</i>
Qu'avez-vous l'intention de faire aujourd'hui ?	<i>Ong kǝ i lam di ghi hom nay tyang ?</i>
Je veux visiter le grand mandarin ainsi que sa femme et ses enfants.	<i>Toi mouon di viæng kouan læn koun ʔé tu nguæi.</i>
Vous pouvez aller faire une visite au grand mandarin, mais l'usage de ce pays ne permet pas de faire une visite aux dames.	<i>Ong di viæng kouan læn ʔi duæk, song ʔót nuæk nay tyang tyo fep ʔam dæn ba.</i>
C'est bien, partons maintenant.	<i>ʔi ʔot, tyoung ta hay di.</i>
Vous avez une montre, monsieur, ayez l'obligeance de me dire l'heure qu'il est.	<i>Ong kǝ dong ho trai kouit æn ong koi, ray dén ghiæ ʔu may ?</i>
Il est en ce moment trois heures.	<i>Ray da dén ghiæ ʔu ba.</i>
Voilà deux barques qui viennent pour vendre des provisions.	<i>Kia hai tyék ghe tyéo day ma ban ʔn.</i>

Avez-vous de bons poissons? Il y a bien longtemps que je n'ai pu en manger de frais.

Oui, monsieur, nous avons plusieurs espèces de très-bons poissons, tels que des sardines, des poissons volants, des mullets, des rales et des sèches.

Vous n'avez pas de crocodile, de porc-marin, de requin ou de chien de mer?

Non, nous n'en avons pas.

Kak tyou lă ka tot, tyoung toi tyang dăng ăn ka tuœt da lao?

Da, tyoung toi ko ñiêu ôu ka-tot, ñu-ka-lam, ka-tyouon, ka-dot, ka-douoi, ka-muk.

Añ ăm tyăng tyœ kon sao, ka-koui, ka-xa-koung-la, ka-map-tyăng?

Θua-xong.

Nous n'avons ici que quelques deniers ou sapèques, mais cela suffit pour vous donner une idée de la ligature ou kouan; regardez ce denier (dông) qui a un trou carré dans le milieu; nous enflons six cents deniers ensemble, c'est ce que nous appelons kouan ou ligature; nous divisons cette ligature en dix parties ou masses (tiên) qui renferment soixante deniers chacun; ainsi dix masses ou dix tiên équivalent à une ligature.

Je comprends, mais j'ignore encore quelle est la matière de ce dernier et quelle est sa valeur.

La matière, c'est le zinc; sa valeur n'est pas fixe, elle augmente ou diminue selon que le prix

Tyounng-tot ko mot it dong ma ôoi, song da dou ma kat nghĩa mot kouan la lam chao; xin ong kôï mot dong nay ko lă vương giuœa tyoung tôt kouen xo chao trâm dong ôé ay koung ñao, ay la mot kouan; lai tyoung toi tya kouan tiên ay ra lam muœi fan, mot mot fan dăng sao muœi dong gôï la mot tiên, bœi đở mot kouan gom lai muœi tiên.

Nghê duœk, song tyoung toi tyua biêt chu tyat dong ay va ghĩa mot kouan dang bao ñiêu.

Chu tyat dong ay la kêm, ghĩa nũ tyang oat, no lén xũông mắk dôi ghĩa đũn bắk, nén bắk lén xũong.

du clou ou du pain d'argent
augmente ou diminue.

Un clou d'argent vaut quelque-
fois trois, quelquefois quatre,
cinq ou six ligatures, selon
qu'il y a peu ou beaucoup
d'argent, et peu ou beaucoup
d'acheteurs. Alors le pain d'ar-
gent vaut trente, quarante ou
soixante ligatures, car le clou
est une once d'argent et le pain
pèse dix onces.

*Mot dĩn bak xi ời dang ba, xi ời
dang bon, xi ời dang nã mhay
la chao kuan, māk dĩi ời nĩeu
bak, va ời nĩeu kẽ moua. xi ay
mot nẽn koug dang ba muai,
bon muai hai la chao muai kouan,
vi mốt dĩn la mot lueng bak,
ma mot nẽn là muai lueng.*

Êtes-vous Européen ?
Oui, mandarin.

Les Européens ne peuvent ache-
ter ou vendre quoi que ce soit
dans ce port, une ordonnance
royale le défend; veuillez, je
vous prie, continuer votre
route jusqu'au port de Tou-
rane, qui n'est pas loin de la
ville royale: il vous sera plus
facile d'obtenir la permission
de Sa Majesté.

*Ong la nguai bẽn tai tyang ?
Oua fai.*

*Oua ong, nguai bẽn tay tyang dăng
moua ban ghiông ghi trong kua
nay, vi ko lĩn bẻ trên kam; xin
ong tyay ra dẻn kua han, dĩi ời
gan kiẻn do va dĩi xin fẻp koug
Duk-voua.*

Voulez-vous être payé en ar-
gent, ou voulez-vous faire un
échange?

*Ko mouon lay bak, hay la dĩi
koua ong koug koua nuak nay?*

DOCUMENTS DIVERS

Relation de la prise de Saï-gon en 1859

(Extrait du *Moniteur universel*).

« Le vice-amiral Rigault de Genouilly avait quitté Tourane le 2 février, à la tête d'une division navale composée du *Phlééton*, portant son pavillon, du *Primauguet*, des canonnières *l'Alarme*, *l'Avalanche* et *la Dragonne*, des transports mixtes *la Durance*, *la Meurthe* et *la Saône*, et de l'avis à vapeur espagnol *El Cano*. La division se trouvait réunie, le 9 février, à l'embouchure du fleuve de Saï-gon (Dong-naï), aux quatre bâtiments de commerce frétés pour porter les chevaux du corps expéditionnaire, et les approvisionnements de matériel, de charbon et de bestiaux.

« Le 10, dans la matinée, les deux forts qui défendaient le mouillage intérieur du cap Saint-Jacques furent attaqués et détruits. Après une reconnaissance faite à bord de la *Dragonne* par le chef d'état-major Reynaud, toute la division navale mouillait le 11 dans le bassin de Ngna. Le fort de Cangio (Kanghice), placé sur la route, fut canonné, enflammé par les obus du *Phlééton*, et sauta.

« L'amiral remonta le fleuve à la tête des deux corvettes à vapeur, des trois canonnières et de l'avis espagnol remorquant les chaloupes et les canots-tambours, armés en guerre. Le corps de débarquement se composait, outre les marins, de trois compagnies d'infanterie française (lieutenant-colonel Reybaud), de deux compagnies espagnoles (commandant Palanca), d'un dé-

tachement d'artillerie de marine (capitaine Lacour), et de quelques sapeurs du génie (capitaine Gallimard).

« C'est avec l'ensemble de ces forces que, du 11 au 15 février, furent enlevés successivement les forts de On-ghia, Biguecaque, Kia-la, Tay-ray, Tang-ki.

« La position de ces différents forts leur permettait de croiser leurs feux pour défendre les tournants difficiles du fleuve. Trois de ces ouvrages étaient couverts par des estacades formées de gros madriers et de bateaux-brûlots solidement enchaînés. Tous ces ouvrages, abordés avec le plus bel entrain, ont été enlevés par les troupes alliées, malgré les difficultés d'un terrain vaseux, de nombreux chevaux de frise et trous de loup, hérissés de piquants de bambous. Chaque fort pris, les pièces en fer étaient détruites, les canons de bronze embarqués, les poudres et projectiles noyés, et l'ouvrage lui-même détruit par les sapeurs, de manière que la rivière ouverte ne pût se refermer sur le petit corps expéditionnaire.

« C'est ainsi que, d'attaque en attaque et de succès en succès, il arriva le 15, dans la soirée, devant les deux forts, construits par des ingénieurs français, qui défendent la ville de Saï-gon au sud, comme la citadelle la défend au nord. Le 13, elle avait été ralliée par le *Prégent*, arrivant de Hong-kong avec le courrier et le commandant du génie Dupré-Deroulède.

« A peine la canonnière d'avant-garde l'*Alarme* avait-elle jeté l'ancre au coude que fait le fleuve au-dessous de ces ouvrages, que tous deux ouvrirent le feu. L'un d'eux était masqué par un pli de terrain; l'autre, qui montrait une de ses faces, fut immédiatement attaqué et réduit au silence. Pendant la nuit, l'amiral se disposa à l'attaque du second. Au jour, il fit prendre aux bâtiments leurs positions de combat à 800 mètres du fort, sur une ligne de front, et si près les uns des autres, à cause de l'étroitesse du chenal, que de la passerelle du *Phlééton* il pouvait à la voix donner ses ordres aux six autres bâtiments. Le tir fut remarquable; des hunes, armées par les meilleurs tireurs de l'infanterie, les balles arrivaient en plongeant sur les canonniers ennemis. La riposte fut vive; nombre de projectiles frappaient le corps et les agrès des bâtiments. Ce ne fut qu'au bout de trois quarts d'heure que ce fort, et celui de

l'autre rive, qui avait rouvert son feu, commencèrent à mollir. A huit heures, les deux ouvrages étaient au pouvoir des troupes alliées. Le fort de la rive droite fut démantelé, et celui de la rive gauche occupé pour servir d'appui aux bâtiments de transport et de convoi.

« Le commandant Jauréguiberry, le commandant du génie Dupré-Deroulède et le capitaine d'artillerie Lacour furent aussitôt envoyés sur l'*Avalanche* pour reconnaître le plan de la citadelle de Sai-gon. Cette citadelle, à fronts bastionnés, est située à 800 mètres du fort occupé par nos troupes; ses faces, présentant chacune un développement de 475 mètres, sont masquées sur presque toute leur étendue par des bois, des jardins et des maisons. On ne découvre de la rivière qu'une porte située à l'extrémité d'une avenue, un mât de pavillon et la toiture de quelques grands magasins, qui furent signalés avec soin à tous les capitaines.

« Le 17, au point du jour, tous les bâtiments prenaient poste : le *Phlégéton* en face de la porte, le *Primauguet*, l'*Alarme* et l'*Avalanche* en avant, la *Dragonne*, l'*El Cano* et le *Prégent* à l'arrière. Le feu, très-lent d'abord, augmenta peu à peu d'intensité, toujours avec une telle précision, que bientôt le tir de l'ennemi, dont les boulets traversaient les mâtures, se ralentit sensiblement. Le moment était venu de tenter l'assaut : les troupes, jetées à terre, furent formées en colonnes à l'abri des maisons, sous la protection des obusiers et des tirailleurs placés dans les hunes. Les troupes massées, le bastion du S.-E. tirant encore, le commandant des Pallières reçut l'ordre de se jeter dans les fourrés qui se trouvaient sur la gauche avec deux compagnies d'infanterie de marine et les compagnies de débarquement du *Phlégéton*, du *Primauguet* et de l'*El Cano*, et d'ouvrir, à l'abri des bois, un feu nourri sur les canonnières restés à leurs pièces. Le capitaine Gallimard et ses sapeurs furent adjoints à cette colonne pour faire sauter quelque porte du fort, ou faciliter l'escalade. Une compagnie de chasseurs espagnols, sous les ordres du commandant Palanca, fut chargée d'appuyer, au besoin, le mouvement de cette colonne. Un bataillon resta en réserve à la plage sous le commandement du lieutenant-colonel Reybaud. Enfin le corps espagnol, com-

mandé par le colonel Lanzarotte, et le demi-bataillon de gauche des marins, se tinrent prêts à se porter au pas de course avec les obusiers sous les murs de la place. Le feu des tirailleurs eut un plein succès ; l'ennemi, frappé dans tous les sens, abandonna ses pièces, et nos troupes, le sergent Henri des Pallières en tête, s'élancèrent à l'assaut sur les échelles d'escalade.

« Cependant, sur notre droite, un gros parti d'ennemis, plus de mille hommes, soutenait la fusillade contre une de nos compagnies d'infanterie. Le colonel Lanzarotte fut chargé de les rejeter avec ses troupes au delà du bras de rivière qui longe la face nord du fort. Ce mouvement fut bien et rapidement exécuté. A dix heures, tout était terminé. Dans l'après-midi, les compagnies de débarquement rallièrent leurs bâtiments, tandis que toutes les troupes françaises et espagnoles occupèrent les nombreux et vastes casernements de la citadelle.

« Tel est le récit des engagements successifs qui, dans le courant d'une semaine, nous ont rendus maîtres de vingt-cinq lieues de rivière, défendues par trois estacades et onze forts, ainsi que de la ville et de la citadelle de Saï-gon. Les pertes de l'ennemi ont été considérables ; les nôtres sont insignifiantes, elles se réduisent à un petit nombre de blessés. Malgré les fatigues imposées à tous par la rapidité de ces opérations, l'état sanitaire du corps expéditionnaire est aussi satisfaisant que possible.

« La prise de la citadelle de Saï-gon et des forts de la rivière nous a rendus maîtres d'un matériel considérable : environ deux cents bouches à feu en fer ou en bronze, une corvette et sept jonques de guerre encore sur les chantiers. La citadelle renfermait un arsenal complet ; en comptant ce qu'il y avait dans les forts, on peut estimer à 20 000 le nombre des armes de main ; la citadelle seule renfermait 85 000 kilogrammes de poudre en caisses ou en barils, sans compter les poudres en gargousses, en cartouches et en artifices. Les projectiles et les balles étaient en proportion. Les magasins contenaient du salpêtre, du soufre, du plomb en saumons, des équipements militaires, du riz pour nourrir de 6 à 8 000 hommes pendant un an et une caisse militaire renfermant 130 000 francs en monnaie

du pays. La perte du gouvernement annamite ne peut pas être estimée à moins d'une vingtaine de millions.

« Pour apprécier l'ensemble des résultats de l'expédition, il faut y joindre l'amoindrissement de l'influence morale sur les royaumes voisins, et ce coup ne sera pas moins sensible que le premier. »

*Rapport de M. le vice-amiral Charner sur l'affaire de Ki-hoa,
en février 1861.*

Fort de Ki-hoa, 27 février 1861.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« J'ai l'honneur de vous informer que les formidables positions établies par les Annamites dans la plaine de Ki-hoa sont tombées en notre pouvoir dans la matinée du 25 de ce mois.

« L'ennemi est en fuite, et nous campons dans son principal retranchement.

« Je n'ai pas besoin de rappeler ici, Monsieur le Ministre, que depuis les préparatifs de l'expédition de Chine et pendant la campagne qui vient de se terminer par le traité de Pé-king, la ville de Saï-gon, que nous occupons en Cochinchine, était restée sous la garde d'un petit nombre de défenseurs. Retranchés dans l'enceinte de la ville et dans quelques positions extérieures, ils n'avaient d'autre mission que de nous conserver une position qui, plus tard, pouvait acquérir du développement, et dont nous nous sommes emparés en 1859, dans le but d'obtenir les justes réparations que nous avons à demander au gouvernement annamite, réparations qu'il s'obstine à refuser.

« Profitant des affaires qui nous attiraient dans le nord et du peu de forces que nous avons laissées à Saï-gon, les Annamites avaient fait des travaux considérables pour se retrancher dans la plaine de Ki-hoa et dominer ainsi tout le pays. Travaillant la terre avec une grande facilité et s'appuyant sur un retranchement principal habilement fortifié, ils avaient donné à

leurs lignes un développement extraordinaire, dont on estime l'étendue à 12 kilomètres. De là, ils poussaient continuellement vers nous de nouvelles parallèles et menaçaient notre position de Saï-gon, où ils nous tenaient enfermés.

« Pour s'emparer de ces ouvrages, il fallait une force d'une certaine importance.

« Dès que l'expédition de Pé-king eut ramené à Chang-haï une partie du corps expéditionnaire de Chine, le gouvernement de l'Empereur mit à ma disposition des troupes tirées de ce corps et destinées à former une expédition opérant en Cochinchine; je m'empressai, suivant les ordres que vous m'aviez transmis, Monsieur le Ministre, de la réunir à Saï-gon, et de tout disposer pour frapper un coup vigoureux qui établît solidement notre influence dans ce pays.

« L'expédition formée se composait du 3^e régiment d'infanterie de marine, du 2^e bataillon de chasseurs à pied, de dix pièces d'artillerie, d'une section du génie et d'un personnel et d'un matériel d'intendance arrivés sur les transports partis de Chang-haï; à ces troupes venaient se rejoindre un corps d'infanterie espagnol de 200 hommes et des détachements tirés de la garnison de Saï-gon, ainsi qu'un renfort de 860 marins composé des compagnies de débarquement; le tout s'élevait à un effectif d'environ 3 000 hommes.

« La ville de Saï-gon se trouve au nord d'un immense delta formé par les eaux qui descendent des contre-forts occidentaux des montagnes de la Cochinchine et qui viennent se mêler à celles du Camboge (Mè-kong). Cette disposition du terrain nous donnait un grand avantage. Avec nos canonnières et même nos frégates, nous pouvions couper presque toutes les routes de l'ennemi, qui, une fois vaincu, ne pouvait nous échapper qu'avec une grande difficulté.

« D'après la configuration du fleuve et de ses affluents, notre droite, en regardant l'ennemi, nous offrait aussi un puissant moyen d'action; sur une étendue de 5 kilomètres, des pagodes armées de canons rayés de 30 et d'obusiers de 80 interdisaient toute attaque par terre, tout en menaçant les lignes de Ki-hoa.

• « Des reconnaissances opérées sur notre gauche nous avaient

appris que le terrain était praticable pour le passage des troupes et de l'artillerie.

« Il fut donc décidé que le corps expéditionnaire tournerait par notre gauche les lignes de Ki-hoa et les attaquerait par le nord ou le nord-ouest, afin de tenter de couper toute retraite à l'armée annamite.

« Les lignes présentent, comme je l'ai dit plus haut, un développement d'environ 12 000 mètres, sans compter les forts détachés qui l'entourent de tous côtés. Tous ces ouvrages sont habilement placés et défendus par une nombreuse armée. On se fait difficilement une idée de la multitude d'obstacles qui y sont accumulés. Ce sont des épaulements en terre hérissés de plusieurs lignes de bambous, protégés quelquefois par cinq fossés remplis de trous de loup, par des chevaux de frise et des palissades enchevêtrées avec un art incroyable.

« D'étroites meurtrières ouvertes dans toutes les parties et très-rapprochées sont garnies de canons, de pierriers et de gingoles (énormes fusils du calibre d'une livre); chaque soldat est, en outre, armé d'un fusil à pierre avec sa baïonnette, paraissant généralement de confection française. C'est contre ces obstacles et cette défense que nous avions à lutter, et notre tâche était d'autant plus rude que dans ces pays la chaleur s'oppose à la marche de jour et qu'il est nécessaire de faire reposer les troupes après neuf heures du matin, sous peine de s'exposer à un désastre.

« Le plan de campagne était résolu; j'envoyai, dès le 17 de ce mois, l'amiral Page, avec la *Renommée*, trois corvettes à vapeur, quatre grandes canonnières et plusieurs avisos, pour reconnaître le fleuve et s'assurer des défenses de l'ennemi de ce côté. En même temps, des chaloupes canonnières allaient bloquer l'embouchure de tous les cours d'eau, arrêtant ainsi toutes les communications des Annamites avec le pays. L'amiral Page rencontra des obstacles sérieux sur le parcours du fleuve. Après les avoir bien reconnus, il reçut l'ordre de les enlever, en même temps que le corps expéditionnaire attaquerait les lignes de Ki-hoa.

« Le 23 février, toutes les troupes étaient réunies dans la ville Chinoise, située près de la pagode de Kai-mai, qui forme l'extrémité gauche de notre ligne de défense de Sai-gon. Je me rendis

moi-même au lieu de leur campement, dans la soirée, afin d'être prêt à les mettre en mouvement le lendemain, 24, au point du jour.

« Le 24 février, à l'heure indiquée, nos troupes débouchaient dans la plaine, se portant vers le premier fort de l'extrémité droite des ouvrages annamites, distant du lieu de notre départ de plus de 2 kilomètres; elles marchaient en une seule colonne par un chemin reconnu d'avance et rendu praticable à nos voitures par les soins du génie. Le général de Vassoigne commandait les troupes, et le colonel et plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique, Palanca y Gutierrez, m'accompagnait avec les officiers de mon état-major.

« La plaine, accidentée légèrement et couverte d'abord de buissons et de tumuli, se découvrait à mesure que nous avançons vers la ligne ennemie et permit bientôt de déployer notre artillerie, à environ 1 100 mètres des ouvrages.

« L'infanterie, déployée en arrière par bataillon en masse, était tenue hors du feu jusqu'à ce que le moment de lancer les colonnes d'assaut fût venu.

« La gauche de la ligne était placée à la hauteur du point où, le marais cessant, il était possible d'arriver jusqu'aux premières défenses de l'ennemi.

« L'artillerie exécuta un feu. Trois colonnes d'assaut étaient préparées d'avance et formées ainsi : celle de la gauche, de deux compagnies de débarquement précédées par les marins abordeurs couverts eux-mêmes par une section du génie, et de deux compagnies de chasseurs à pied; celle de droite, des troupes espagnoles.

« Le moment de l'action décisive était venu, et les colonnes lancées franchissaient sous une fusillade très-nourrie une palissade en bambous et deux lignes de trous de loup séparées par une escarpe hérissée de chevaux de frise et d'obstacles de toute espèce.

« L'ennemi tint bon jusqu'à ce que les assaillants fussent parvenus sur la berme, mais sans engager de lutte corps à corps; et nos troupes, parvenues au haut du parapet, le virent s'enfuir dans toutes les directions.

« Une plaine découverte, bordée sur notre droite par les ou-

vrages contigus au camp même de Ki-hoa, s'offrait devant nous sur une grande étendue. Il fallait la traverser dans presque toute sa longueur (environ 6 à 7 kilomètres), afin d'exécuter notre mouvement tournant, et de pouvoir, le lendemain, attaquer l'ennemi au cœur même de sa défense et le plus loin possible de la face qui, au camp, regarde Saï-gon, l'ennemi ayant accumulé obstacle sur obstacle entre ce front et sa ligne de bataille.

• Le soleil commençait à être trop haut sur l'horizon pour qu'il fût prudent de traverser cette vaste étendue avec des troupes déjà un peu lassées par la chaleur énervante de ces climats; il fallait d'ailleurs pratiquer dans la ligne enlevée un passage pour l'artillerie. Je fis donner aux troupes un repos jusqu'à trois heures de l'après-midi.

• A trois heures du soir, après avoir laissé la position enlevée à la garde d'une compagnie d'infanterie de marine, je me mis de nouveau en marche.

• Le mouvement en avant reprit sur trois colonnes : celles de droite et de gauche, composées d'infanterie, couvraient l'artillerie, placée entre elles deux en colonne serrée par batterie et prête à un déploiement rapide, si le pays, peu connu, dans lequel l'armée s'engageait, nous présentait quelque obstacle ou quelque ennemi imprévu. La cavalerie, lancée sur la gauche, nous éclairait au loin.

• Pendant toute cette marche de flanc, les batteries de position des pagodes couvraient de leurs feux, dans leurs parties extrêmes, tous les bois à notre droite où l'ennemi aurait pu se masser.

• Le mouvement s'exécuta sans opposition; quelques troupes sorties de leurs camps se présentèrent plusieurs fois dans la plaine, mais elles furent rapidement dispersées par un petit nombre de coups de la batterie de montagne et le feu de deux compagnies déployées en tirailleurs.

• Vers six heures, l'armée campait dans un village situé presque sur les derrières de l'ennemi, vis-à-vis du saillant sud-ouest de son camp.

• D'abord troublée par un feu assez vif de pierriers et de gingoles, notre installation au bivouac s'acheva tranquillement, et

l'ennemi, repoussé et maintenu à distance par le tir heureusement dirigé de deux pièces de quatre et les coups de carabine de nos postes avancés, renonça à nous inquiéter pour la nuit. Quinze cents mètres nous séparaient à peine des ouvrages annamites les plus sérieux ; mais les approches mêmes des forts couverts de plantations ne permettaient pas de distinguer d'une façon bien nette toutes les difficultés de la tâche qui restait à accomplir.

« Le 25 février, à six heures du matin, l'armée était disposée dans l'ordre suivant :

« L'artillerie tout entière déployée au centre, vis-à-vis des positions qui semblaient les plus fortes et les mieux armées de l'ennemi ; l'aile droite formée des troupes espagnoles et du corps des marins de débarquement ; l'aile gauche, des 3^{me} et 4^{me} régiments d'infanterie de marine : tous ces bataillons déployés et ayant leur front couvert par des tirailleurs. Le 2^{me} de chasseurs à pied était maintenu en réserve derrière l'artillerie, et les bagages et le convoi suivaient à distance, protégés par une escorte suffisante. La cavalerie continuait à éclairer la gauche au loin.

« Une reconnaissance dirigée par un officier du génie pénétra dans les bois qui s'étendaient en avant de notre gauche, sous une assez vive fusillade, et nous donna des renseignements certains sur la force et la position des principaux ouvrages.

« Les rapports de quelques prisonniers saisis la veille concordaient tous aussi à nous apprendre que les forts devant lesquels nous nous trouvions, situés à l'extrémité ouest des lignes de Kihoa, étaient habités par les grands mandarins et la réserve des troupes.

« Un succès était donc décisif sur ce point. J'ordonnai l'attaque. L'armée s'ébranla tout entière, et les ouvrages ennemis, cachés pour la plupart derrière les arbres et révélés seulement par le sommet des miradors, ouvrirent bientôt leur feu.

« Une section d'obusiers de montagne, portée à l'extrême droite, leur répondit d'abord, et nos tirailleurs continuèrent à s'avancer, pendant que tout le reste de l'artillerie, déployé au centre de notre ligne, commençait, à partir de 1 000 mètres en-

viron, un feu des plus vifs et des mieux dirigés, en avançant au trot par batterie.

« Le tir de l'ennemi, d'abord très-violent, diminua d'intensité, lorsque l'artillerie, parvenue, dans son mouvement, à environ 250 mètres de la contrescarpe, fit pleuvoir une grêle de mitraille sur le haut des parapets; les colonnes d'attaque, qui, formées à l'avance, attendaient le signal, s'élancèrent avec un entrain remarquable qui devait triompher des obstacles de toute nature accumulés autour des remparts et dans l'intérieur même des ouvrages.

« A droite, la colonne d'assaut, formée de marins de débarquement, franchissait six lignes de trous de loup séparées par des palissades et sept rangées de petits piquets, deux larges fossés garnis de bambous pointus et une escarpe en hérisson surmontée de chevaux de frise; elle était soutenue par le feu de la section d'obusiers de montagne, qui s'avança jusqu'à 100 mètres du rempart.

« Au centre, le commandant du génie, avec une compagnie de sapeurs et trois compagnies d'infanterie de marine, abordait, à travers les mêmes obstacles, un fort en relief assez élevé dont les feux flanquaient d'une manière dangereuse le saillant sud-ouest attaqué par les marins.

« A gauche, une colonne des 3^e et 4^e régiments d'infanterie de marine se jetait sur le saillant voisin.

« L'énergie de la lutte suffirait à donner une idée de l'importance des positions attaquées; les défenseurs se pressaient derrière les parapets, repoussant les échelles à coups de lance et de hallebarde, jetant des pots à feu et faisant éclater par toutes les meurtrières une mousqueterie des plus vives.

« L'envoi de troupes de soutien devint nécessaire: j'envoyai renforcer la colonne de droite par de nouvelles compagnies de marins et des troupes espagnoles qui déployèrent, sous la conduite de leurs vaillants officiers, le plus brillant courage.

« Deux compagnies de chasseurs furent aussi dirigées sur la gauche.

« Enfin un dernier effort fit flotter le drapeau de la France sur les premiers retranchements.

« Mais l'ennemi n'avait pas encore renoncé à la résistance. Des

enceintes extérieures séparaient le camp de Ki-hoa en plusieurs forts, dont les terre-pleins étaient successivement battus par les défenseurs de l'ouvrage voisin.

« Malgré ce feu meurtrier, tous rivalisent d'élan et de courage à la voix de leurs chefs. Une poterne, qui conduisait dans l'intérieur du fort du Mandarin, est brisée à coups de hache pendant que la colonne du centre, maîtresse de l'ouvrage qu'elle a attaqué, profite du commandement dont il jouit pour faire pleuvoir une grêle de balles sur l'ennemi. La colonne de gauche, pénétrant dans le même fort par un autre point, achève de nous assurer la victoire.

« L'ennemi est partout en fuite, poursuivi par notre feu, et laissant derrière lui de nombreux cadavres.

« Dans ces deux affaires du 24 et du 25 février, la résistance de l'ennemi a été acharnée, et il n'a cédé le terrain que devant l'élan et le persévérant courage de nos troupes. »

De la culture du coton en Cochinchine.

(Extrait de la *Revue maritime et coloniale*, février 1862.)

Le coton de la Cochinchine est de l'espèce appelée dans le commerce courte-soie (*uplands green seed cotton*); il rivalise, à ce moment même, c'est-à-dire dans les plus mauvaises conditions de culture et de préparation première, avec celui de la Nouvelle-Orléans, avec lequel on le classe; il est doux, soyeux, fin au toucher, d'un beau blanc mat et beurré, et ses fils sont très-longs dans leur variété.

Dans le courant de l'année 1860, c'est-à-dire après deux années de guerre, et alors que les hostilités, à peine suspendues, ne devaient pas tarder à reprendre avec une énergie nouvelle, la Basse-Cochinchine a expédié sur des marchés fort éloignés, à travers mille obstacles sérieux, environ 10 000 à 15 000 piculs de coton brut, soit près de 2 millions de livres, et sur cette quantité 6 000 piculs ont été vendus à Saï-gon même.

... La culture du coton n'est pas particulière à telle ou telle

partie de la province, mais le sol tout entier peut y être appliqué avec un succès certain. Le sol, formé par alluvions, est entrecoupé de rivières, de fleuves et de canaux, et partout éminemment arrosable et propre à la production cotonnière; de plus, la terre, sèche et sablonneuse sur plusieurs points, est des plus riches. Les gelées, qui endommagent, interrompent et compromettent si souvent la récolte aux États-Unis, sont en Cochinchine un mythe que l'on ne retrouve même pas dans les traditions.

..... Au point de vue de la culture, l'émigration chinoise fournira abondamment à l'agriculture, à défaut des bras indigènes, toutes les forces qui lui seront nécessaires, et à un taux tellement bas que la concurrence sous ce rapport ne saurait être redoutée, l'esclavage lui-même étant impuissant à offrir un bon marché pareil à celui que l'on trouverait en faisant appel à l'émigration locale.

BIBLIOGRAPHIE ANNAMIQUE

PAR A. DE BELLECOMBE

Membre de la Société d'ethnographie, de l'Institut historique, etc.

Chargé de la rédaction de la partie bibliographique de l'empire d'An-nam, j'ai rencontré beaucoup de difficultés pour la réunion de toutes les notices d'ouvrages littéraires pouvant faire partie du cadre très-restreint et très-limité qui comprend les trois seuls pays du Tong-kiñ, de la Cochinchine et du Kambodje.

Le court espace de temps qui m'a été assigné pour rédiger cette bibliographie ne m'a pas permis de faire cette rédaction aussi complète que je l'aurais désiré. Mais c'est toujours un pas de fait pour l'histoire du pays d'An-nam, et, si borné que soit ce pas, j'ai l'espoir qu'il pourra servir de point de départ à ceux qui auront à leur disposition tout le temps et tous les moyens nécessaires pour accomplir en son entier une œuvre aussi importante.

Outre les renseignements dont j'ai pu disposer pour mes recherches personnelles, je me suis servi avec fruit, pour les ouvrages du seizième et du dix-septième siècle, de la bibliothèque asiatique de M. Ternaux-Compans. Pour les ouvrages modernes, je dois exprimer toute ma reconnaissance à M. Jomard, membre de l'Institut, à M. le baron de Montigny, consul de France en Cochin-

chine, à M. Léon de Rosny, secrétaire perpétuel de la Société d'ethnographie, et l'un de nos orientalistes les plus distingués, à M. l'abbé Constant Dubail (des Missions étrangères), et surtout à MM. Cortambert père et fils, membres du conseil de la Société d'ethnographie, dont j'ai reçu des documents nombreux et importants.

A. DE BELLECOMBE.

BIBLIOGRAPHIE ANNAMIQUE

AUTEURS EUROPÉENS

- ABEEL (D').—Residence in China, and the neighbouring countries, from 1830-1833. Londres, 1835, in-12.
- AVIS certain d'une plus ample découverte du royaume de Catai, avec quelques autres particularités notables de la coste de Cocincina, et de l'antiquité de la foy chrestienne dans la Chine, tiré des lettres des Pères de la Compagnie de Jésus, de l'année 1626. Bordeaux, 1628, in-8.
- ALEXANDER. — Lieutenant Alexander's Travels. Londres, 1827, in-4.
- ANNALES (Nouvelles) de la marine. — Plusieurs articles, entre autres un article intitulé le Royaume de Cochinchine, par M. D. Chaigneau.
- ANNALES de la propagation de la Foi, faisant suite aux Nouvelles Lettres édifiantes (1822 à 1862.) Paris, rue Cassette, collection in-12. Cet ouvrage est l'un des plus curieux et des plus étendus qui renferment des renseignements sur la Cochinchine. On y trouve des détails précieux sur Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, et des lettres de presque tous les missionnaires en Cochinchine, tels que l'évêque Taberd, Arnoux, Miêhe, Retord, Grandjean, Vachal, etc.
- ANNALES (Nouvelles) des voyages. — Détails sur la Cochinchine et le Tong-kiân, dans un grand nombre de numéros, entre autres ceux de février, juillet et août 1835, mai 1841, juin 1846, juin 1851, septembre 1852, mars, octobre et novembre 1854. Paris, Arthur Bertrand, recueil in-8.
- ANNALES du commerce extérieur, publiées par le Ministre du commerce; elles contiennent des détails sur le commerce de l'empire d'An-nam, dans le numéro 319 et plusieurs autres. Paris, in-8.
- ANNUAIRE de la Géographie. Années 1844 et 1845.
- ANNUAIRE ENCYCLOPÉDIQUE. — Articles *An-nam et Cochinchine*, par Léon de Rosny. Grand in-8, fig. Paris, 1860, 1861.
- ASHLEY (ROBERT), savant et voyageur anglais, mort en octobre 1641. — Relation of the kingdom of Cochinchina, containing many admirable rarities and singularities of that country, extracted out of an Italian relation by Crist. Borri. Londres, 1633, in-4.
- AUBER (P.).— Rise and progress of the British power in India. Londres, 1837, 2 vol. in-8.
- BALBI (GASPARO), joaillier vénitien, voyageur, (1579 à 1588.) — Viaggio delle Indie orientali. Venise, 1590.
- BALDINOTI (J.).—Histoire de ce qui s'est passé au royaume du Tonquin, traduite de l'italien en français par un Père de la Compagnie de Jésus. Paris, Cramoisy, 1627, in-8.
- BARBOSA (ANTOINE), jésuite, missionnaire en Cochinchine. — Dictionarium linguæ annamiticæ, édité par le P. Alexandre de Rhodes. Rome, 1651, in-4.
- BARROW (JOHN), né en 1764, mort en 1849; attaché à l'ambassade de lord Macartney en Chine. — Voyage en Cochinchine, en 1793, traduit par Malte-Brun, avec un atlas. Paris, 1807, 2 vol. in-8.
- BELLECOMBE (ANDRÉ-UNSLER CASSEDE), membre des Sociétés asiatique, d'ethnographie, etc. — Histoire universelle et Chronologie universelle. (Il y est parlé du Tong-kiân et de la

- Cochinchine). Paris, Furne et C^e. 1851-1862, 41 vol. in-8.
- BERGHAUS (HANS), célèbre géographe, né à Clèves en 1797. — Atlas von Asien. Gotha, 1833-1843.
- BESCHNUNG (KATZE) der neu erfundenen Orientalischen Japonischen Königreichen und Landschaften, sampt ander bisher unbekannten Indianischen Landern. (Courte description des royaumes et pays orientaux du Japon nouvellement découverts, ainsi que de quelques pays de l'Inde demeurés inconnus jusqu'à présent.) Fryberg, 1592, in-8.
- BISSACHÈRE (PIERRE-JACQUES LEMOIGNER DE LA), né en 1764 à Bourgneil en Touraine, mort en 1830, à Paris, missionnaire français. — Exposé statistique du Tonkin, de la Cochinchine et du Cambodge. Londres, 1811, 2 vol. in-8.
- État actuel du Tonquin, de la Cochinchine et des royaumes du Cambodge, Laos et Lac-tho, d'après les relations originales de ce voyageur. Paris, 1812, 2 vol. in-8.
- BORRI, dit aussi BORRUS (CHRISTOPH), missionnaire italien, né à Milan, mort en 1632. — Relazione della nuova missione dei P. della C. de J. nel regno de Cocincina. Rome, 1631, in-8.
- La nouvelle mission des frères de la Compagnie de Jésus dans la Cochinchine, traduite de l'italien en latin par le père Antoine de la Croix. Rennes, 1631, petit in-8.
- Même relation, traduite de l'italien en français. Lille, 1632, in-12.
- Relation de Cocincina. Vienne, 1633, in-8.
- Mission en Cochinchine. Paris, 1652, in-8.
- BOUILLEVAUX. — Voyage dans l'Indo-Chine en 1848 et 1856, avec une carte du Cambodge et des pays limitrophes. Paris, 1858, in-12.
- BROWN (EDW.). A seaman's narrative of his adventures during a captivity among Chinese pirates on the coast of Cochin-China, and afterwards during a journey on foot across that country in the years 1857-1858. Londres, 1861, in-8.
- BRY (JEAN-THÉODORE ET JEAN-ISRAËL DE), fils de Théodore. — Continuation de l'ouvrage de Théodore de Bry, sous ce titre : Descriptio generalis totius Indiae orientalis, en 6 parties. Francfort, 1598-1603, 3 vol. in-4. (Petits Voyages.)
- BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Recueil in-8°. Paris, 1821 à 1862. Articles divers, entre autres, 1^{re} série, t. III, p. 297; t. V, p. 517 et 520; t. X, p. 55 et 69; 2^e série, t. XVI, p. 390 et 447; 4^e série, décembre 1857, août 1858.
- CARDIM (ANTOINE-FRANÇOIS), né à Vianna, dans l'Alentejo, mort vers 1660, missionnaire et jésuite portugais. — Relation de la province du Japon, du Malabar, de la Cochinchine, de l'île de Ceylan et de plusieurs îles et royaumes de l'Orient, traduite du portugais en français, par P. F. Labhier. Tournai, 1655, in-4.
- CARDIM et BARETTI (les Pères), jésuites. — Même relation que la précédente, traduite du portugais du premier, et de l'italien du second, par Jacques Machault. Paris, 1656, in-8.
- CEVALLOS (ORDONEX DE), Espagnol. — Tratado de las relaciones verdaderas de los reynos de la China, Cochinchina y Champaa. Jaen, 1628, in-4.
- CHAIGNEAU, consul de France en Cochinchine, puis mandarin en 1822. — Notice sur Ghia-loung et Ming-Mang, et plusieurs renseignements insérés dans la relation de Crawford et dans les Nouvelles Annales de la marine.
- CHAUDOIR (baron de). — Recueil de monnaies de la Chine, du Japon, de la Corée, de l'An-nam et de Java, précédé d'une introduction historique. Saint-Petersbourg, 1842, in-folio, avec 6 planches.
- CHOISY (FRANÇOIS-TIMOTHÉE, abbé de), né à Paris le 16 août 1646, mort le 2 octobre 1724; membre de l'Académie française, ambassadeur à Siam, etc. — Journal du Voyage de Siam, fait en 1685 et 1686, par M. L. D. C. (Il y est parlé de la Cochinchine). Paris, 1687, in-4; 1741, in-12.
- CONSTITUTIONES apostolicæ, brevia decreta pro missionibus Sinarum, Tunquini, etc. Paris, 1676, in-8.

- CORSALI (ANDRÉ)**, né à Florence, amiral au service du roi Emmanuel de Portugal en 1517. — Lettres écrites de Cochin à Julien de Médicis, duc de Nemours, en 1515 et 1517, contenant des détails sur les Indes, la Chine et les pays voisins. Florence, 1516 et 1517, in-4.
- Lettre écrite de Cochin aux Indes en 1515 à Julien de Médicis, insérée dans l'ouvrage d'Alvarez, intitulé : Description historique de l'Éthiopie. Anvers, 1525, in-12.
- Lettres écrites de Cochin, insérées dans le tome I des Viaggi e navigazione de Ramusio. Venise, 1550, 3 vol. in-folio.
- Lettres de Cochin, insérées dans le recueil de Temporal, tom. II. Lyon, 1556, 2 vol. in-folio.
- CORTAMBERT (EUGÈNE)**, vice-président de la Société d'ethnographie. — Tome IV de la Géographie de Malte-Brun, revue par E. Cortambert.
- COSTE (ARMAND)**. — L'Indo-Chine française. Paris, 1862, in-8.
- CRAWFURD (JOHN)**, secrétaire de l'ambassade anglaise en Cochinchine. — Journal of an embassy to the courts of Siam and Cochinchina. Londres, 2^e édition, 1830, 2 vol., avec carte et figures.
- A descriptive dictionary of the Indian islands and adjacent countries. Londres, 1856, 1 vol. in-8.
- DAMPIER (WILLIAM)**, né à East Coker (Somersetshire), en 1652, mort en 1710, navigateur anglais. — New voyage round the World, by captain William Dampier. Londres, 1699, in-8.
- Supplément au Voyage autour du monde. Rouen, 1728, 3^e vol.
- DISCUSO**, en que se justifica la jornada de Camboya y Siam en las Indias orientales, 1603.
- DUBOIS (JEAN-PIERRE-JOSEPH)**, géographe français. — Vies des gouverneurs hollandais aux Indes orientales. (Il y est parlé des expéditions du général Van Diemen au Kambodje et en Cochinchine.) La Haye, 1753, in-4.
- DUBOIS DE JANCIGNY (ADOLPHE-PHILIBERT)**, né à Paris en 1795. — Japon, Cochinchine, empire Birman, Siam, An-nam, Tonkin, etc., dans *l'Univers pittoresque*. Paris, Firmin Didot, 1850, in-8.
- ENCYCLOPÉDIE universelle**, par d'Alembert, Diderot, etc. Paris, Panchoucke, 1749-1779.
- ENCYCLOPÉDIE du dix-neuvième siècle**. — Supplément : Ghia-loung, article de M. Léon de Rosny. — Articles Cochinchine, etc.
- ESTAT (L') présent de la Chine et des autres royaumes voisins**. Paris, 1670, in-12.
- ESTÈVE DE MONTÉZON**. — Mission de la Cochinchine et du Ton-kin. Paris, 1858, in-8, avec carte.
- FEDRICI (CÉSAR DE)**, voyageur, vénitien (1563-1581). — Viaggio nell' India orientale. Venise, 1587.
- FELICE (FORTUNÉ-BARTHELÉMY DE)**, né à Rome en 1723, mort en 1789. — Encyclopédie ou dictionnaire universel raisonné des Connaissances humaines. — Articles Tonquin et Cochinchine. Yverdon, 1770-1780, 58 vol. in-4 avec 10 vol. de planches.
- FERREIRA (MANOEL)**, jésuite et missionnaire portugais, né en 1630 à Lisbonne, mort vers 1694. — Noticias sumarias das perseguições da missão da Cochinchina principiada e continuada pelos padres de la companhia de Jesu. Lisbonne, 1700, in-folio.
- FERREIRA (JOSE MARTINO)**, Portugais. — Relação que contem os venturosos e prodigiosos successos de João Baptista Gallinata, e come veyo a ser rey das provincias e reynos de Cambaya qua esta junto come grande e potentissimo reyno de China. Lisbonne, 1607, in-4^o.
- FINLAYSON (GEORGE)**, naturaliste et voyageur anglais, compagnon de John Crawford. — The mission to Siam and Hué, the capital of Cochinchina, in the years 1821-1822; with a memoir of the author by sir Thomas Stamford Raffles. Londres, 1825, in-8.
- FORREST**, voyageur anglais. — Relation d'une exploration au Kambodje, dans le tome XXX du Journal de la Société géographique de Londres, 1860.
- FRANCO-BARRETO (JOÃO)**, né à Lis-

- bonne en 1600, mort en 1660, historien et poète portugais. — *Flos annitorum*, historia das vidas e obras insignas dos santos pelo reverendo Pedro de R'badeneira, da companhia de Jesu, etc. Lisbonne, in-folio, 1671.
- GIBSON, Anglais, né à Madras, ambassadeur de la cour d'Ava en Cochinchine en 1822. — Le journal de Gibson se trouve dans la relation de John Crawford.
- GIRARD (A). — Étude sur Tourane et la Cochinchine, avec deux cartes. Paris, 1858.
- GRANDJEAN, missionnaire dans l'Indo-Chine. — Voyage au royaume de Lao. (Inséré dans la Revue de l'Orient, mars 1845 et janvier 1846.)
- GUTZLAFF (CHARLES), voyageur et missionnaire allemand, né en Poméranie en 1803, mort en 1851, à Victoria (Hong kong). — Description de la Cochinchine, insérée dans le journal de la Société géographique de Londres, tome XIX, 1849, in-8.
- HAKLUYT (RICHARD), géographe anglais, né en 1533, mort en 1616. — The principal navigations, viages and discoveries of the English nation, made by sea, etc. Londres, 1598, in-folio; 2^e édition, 1598-1600, 3 vol. in-fol.
- HAMILTON (ALEXANDRE), capitaine de la marine anglaise en 1700. — New Account of the East Indies. Edinbourg, 1812, in-8.
- HAUSMANN (AUGUSTE). — Voyage en Chine, Cochinchine, Inde et Malaisie. Paris, 1837, in-8.
- HISTOIRE de l'établissement du christianisme dans les Indes orientales, par les évêques français et autres missionnaires. Paris, an ix de la République (1803), 4 vol. in-12.
- HISTOIRE nouvelle et curieuse des royaumes de Tonquin et de Lao, traduit de l'italien. Paris, 1666, 1 vol. in-4.
- HISTORIE van de Seyndinge door de Paters de S. J. in't ryck van Cocincina. Louvain, 1632, in-8.
- JACQUE (CHRISTOVAL DE) DE LOS RIOS DE MANCANG, voyageur au Lao, etc., en 1593. Sa relation, écrite en 1606 et encore inédite, est mentionnée par M. Ternaux-Compins, dans les Archives des voyages.
- JOURNAL de la Société géographique de Londres. — Détails importants sur l'empire d'An-nam, insérés dans le tome XIX. Londres, in-8.
- JOURNAL (the) of the Indian Archipelago, by Logan. — Investiture of the king of Cochin-China by an envoy of the emperor of Chira in 1849. Tome IV, page 232 (1840); et divers autres articles dans le même journal.
- KING (D.-O.), voyageur anglais. — Compte rendu de son voyage dans le Siam, la Cochinchine et le Kambodje, inséré dans le Journal de la Société géographique de Londres, tome XXX, pages 177 à 183. Londres, 1860.
- KOFFLER (JEAN), missionnaire allemand, mort en 1780. — Historica descriptio Cochinchinæ, in epitomen redacta ab Anselmo ab Eckart, edente Christoph. Theophilo de Murr. Nuremberg, 1803, in-8.
- LA PLACE (CYRILLE PIERRE-THÉODORE), amiral, né le 7 novembre 1793. — Campagne de circumnavigation de la frégate l'*Artémise*, pendant les années 1837, 1838, 1839 et 1840. Paris, 1845-1848, 4 vol. in-8 avec atlas.
- LETTERE DELLA ETHIOPIA nell' ann. 1626 e 1627, e della China nell' ann. 1625 e 1626, con una breve relazione del viaggio al regno de T. nquin. Rome, Zanetti, 1629, in-8.
- LETTERE edificantes. Lyon, J. Vernard et Cabin, 1819 et années suiv., 41 vol. in-8.
- LETTERE edificantes (Nouvelles). Paris, Adrien Leclère, 1818 à 1823, 43 vol. in-12.
- LETTERE edificantes (Choix des). Paris, Grime, 1825, 8 vol. in-8.
- LEYDEN (JOHN), né à Denholm, comté de Roxburgh, en 1775, mort en 1814, orientaliste anglais. — On the languages and literature of the Indo-Chinese nations. (Asiatic Researches, tome X.)
- LINSCHOOTEN (JEAN-HUGUES DE), né à Haarlem en 1563, mort à Enkhuyzen en 1614, voyageur. — Re-

- lation de son voyage, en hollandais. La Haye, 1591. — Histoire de la navigation de Jean Hugues de Linscot, Hollandais, avec annotation de Bernard Pallu. Amsterdam, 1610. (Traduit en français.)
- *Navigatio ac itinerarium in Orientalem sive Lusitanorum Indiam* (traduction latine de son voyage). In-folio, avec planches et cartes.
- LOUHEIRO** (João de). — *Flora Cochinchinensis, consistens plantas in regno Cochinchina nascentes, quibus accedunt aliæ observatæ in Sinesi imperio, etc.* Lisbonne, 1790, 2 vol. in-4.
- Ouvrage réimprimé à Berlin avec des notes de C. S. Wildenow. Berlin, 1793, 2 vol. in-4.
- MACHAULT** (Jacques de), jésuite et missionnaire. — *De Regno Cochinchinensi*. Paris, 1651, 4 vol. in-8.
- MARINI** (Pierre-Philippe), jésuite, missionnaire au Tonquin et recteur de Macao, né à Gênes en 1608, mort vers 1680. — *Delle missioni dei padri della C. de J. nell'a provincia del Giappone et particolarmente di quella di Tumkine*. Rome, Tinassi, 1663, in-4, avec figures.
- *Historia e relazione del Tunchino e del Giappone, con la vera narratione ancora d'altri regni*. Venise, 1665, in-12.
- Histoire nouvelle et curieuse des royaumes de Tonquin et de Lao, ensemble la magnificence de la cour des rois de Tonquin et des cérémonies qu'on observe à leurs enterrements, traduite de l'italien par J. Lecomte. Paris, Clouzier, 1666, petit in-4o.
- MESSARI**, missionnaire du dix-huitième siècle. — Lettre insérée dans la Mission de la Cochinchine et du Tonkin, Paris, Douniol, 1858, in-8.
- Mission** de la Cochinchine et du Tonkin. — Voyages et travaux des missionnaires de la Compagnie de Jésus, pour servir de complément aux Lettres édifiantes. Paris, Douniol, 1858, in-8.
- MOUHOT**, naturaliste, mort en 1862. — Voyage au Mè-kong jusqu'au pays des Sieng. Ses relations se trouvent dans les Nouvelles Annales des voyages et le Bulletin de la Société de géographie.
- PAGES** (Léon) et **AUGUSTE BENOIST d'AZY**. — Des droits, des devoirs et des intérêts de la France en Cochinchine. Paris, 1857, in-8.
- PALLEGOUX** (JEAN-BAPTISTE), évêque de Mallos, vicaire apostolique du royaume de Siam. — Histoire et description du Thaï. Paris, 1854, 2 v. in-12, avec carte. Dans cette description, il est souvent question de la Cochinchine et du Kambodje.
- PALLU**, évêque d'Héliopolis. — Relation des missions et voyages des évêques français envoyés aux missions de Siam, Cambodge (sic) et Tonquin. Paris, 1668, in-8.
- Autre édition : Relation des missions et voyages des évêques français aux royaumes de Siam, Cochinchine, Cambodge et Tonkin. Paris, Lepetit, 1671, in-8.
- Autre édition : Paris, 1680, in-8.
- PIGNEAU DE BEHAINE**, évêque d'Adran, né dans le diocèse de Laon en 1741, mort en 1799. — Nombreux renseignements donnés par lui dans les Annales de la propagation de la foi, les Nouvelles Lettres édifiantes, etc.
- RACCVAGLI** di missione nelle provincie di Goa e Cocincina e nell' Africa. Rome, 1615, in-4.
- RECHERCHES** des voyages de la Compagnie des Indes orientales. — Voyage d'Antoine van Diemen. Tome IX, pages 309 à 474.
- RELATION** de la persécution et du glorieux martyre que les chrétiens de la Cochinchine ont souffert pour notre foy en l'année 1664 et 1665, envoyée au R. P. J. de Brisacier, procureur des missions étrangères à Paris. In-fol. de 40 pages (manuscrit du temps), 1666.
- RELATIONE** delle missioni alli regni de Siam, Cocincina, Camboia e Tun-kina. Rome, 1677, S. C. de prop. fid., in-8.
- RELAZIONE** delle nuovo que sono venuto dal Giappone, China, Cochinchina, India e Ethiopia, de l'anno de 1622, cavato d'alcune lettere di persone digne de fede. Milan, P. Malatesta, 1623, in-4.

- RELATION (Nouvelle) des Indes orientales, contenant une description exacte des royaumes du Tong-king et de Laos. Paris, 1683, 1 vol. in-4.
- RELATIONE di viaggi di tres vescovi francesi alla Cina, Cocincina et Tunquino. Rome, 1669, in-8.
- RÉMUSAT (ABEL), né à Paris en 1788, mort en 1852, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres). — Traduction de la description du royaume de Camboge, par un voyageur chinois. Paris, 1819, in-8.
- REYER in de Coninghrycken Cambodia door de Nederlanders en 1664 (voyage dans le royaume de Kambodje par des Hollandais). Haarlem, 1669, in-4.
- RHODES (ALEXANDRE DE), jésuite, né à Avignon en 1591, missionnaire en Cochinchine, au Tong-kiu et en Perse, mort en 1660. — *Tunchinensis historiae libri duo. quorum altero status temporali's hujus regni, altero mirabiles evangelicæ prædicationis progressus referuntur, coeptæ per patres S. J. ab anno 1627 ad annum 1646.* Lyon, Devenet, 1652, petit in-4.
- Relazione di felici successi della fede predicata da padri della C. de G. nel regno di Tunchino. Rome, Luna, 1650, in-4.
- Relazione di felici successi della fede predicata da padri della C. de G. nel regno di Tunchino. Milan, 1651, in-4, avec figures.
- Relation des progrès de la foi prêchée par les Pères de la Compagnie de Jésus dans le royaume de Tonquin. Paris, Cramoisy, 1650-1652.
- Histoire du grand royaume de Tonquin et des grands progrès que la prédication de l'Evangile y a faits, traduite par Albi. Lyon, 1651 et 1652, in-4.
- *Dictionarium annamiticum, lusitanum et latinum, opæ sacre congregationis de propaganda fide, etc.* Rome, de l'imprimerie et aux frais de la congrégation de Jésus, 1651, petit in-4.
- Sommaire de divers voyages et missions apostoliques à la Chine et autres royaumes d'Orient, avec son retour de Chine à Rome, depuis l'an 1618 jusqu'à l'an 1635. Paris, Lambert, 1653, in-8.
- Divers voyages et missions en la Chine et autres royaumes d'Orient, avec son retour en Europe par la Perse et l'Arménie, le tout divisé en trois parties. Paris, Cramoisy, 1653, in-4. (Publié dans la Mission de la Cochinchine et du Ton-kin, Paris, Douniol (1858).
- Relation des heureux succès de la foi prêchée par les Pères de la Compagnie de Jésus dans le royaume du Tonquin. Paris, Cramoisy, 1659, in-8.
- La glorieuse mort d'André, premier catéchiste de la Cochinchine, qui a le premier versé son sang pour la querelle de J.-C. en cette nouvelle église, etc. Paris, Cramoisy, 1653, in-12.
- RIBADENEYRA (MARCELLO DE), jésuite, né à Tolède, en 1527, mort en 1611. — *Historia de las islas del Archipelago y reyno de la gran China, Tartaria, Cochinchina, Malaca, Siam, Camboxa y Jappon, y de lo succedido en ellas a los religiosos de la orden de San-Francisco.* Barcelona, 1601, in-4.
- RICHARD (N....), abbé et chanoine. — Histoire du Tong-king, naturelle, civile et politique. Paris, Moutard, 1778, 2 vol. in-12.
- RIEUNIER. — Aperçu sur la Basse-Cochinchine, dans la *Revue maritime et coloniale*, mars 1861; avec carte.
- ROSNY (LÉON DE). — Notice sur la langue annamique. Paris, Just-Rouvier, 1855, broch. in-8.
- Notice sur l'écriture chinoise et les différentes phases de son histoire (comprenant des tableaux de la prononciation sinico-annamique). Paris, Duprat, 1854, in-8.
- Etudes asiatiques de géographie et d'histoire. Paris, Challamel, 1862, in-8. Renferme des notices sur l'empire d'An-nam, le Kambodje, etc.
- SACCANO (le père MZULLO). — Relation des progrès de la foi au royaume de Cochinchine en 1646 et 1647. Paris, Cramoisy, 1653, in-8.
- SAN-ANTONIO. — Breve y verdadera

- relacion de los successos del reino de Camboxa. Valladolid, P. Lasso, 1604, in-4.
- SCHOTT. — Allgemeine Encyclopædie der Wissenschaften und Künste, etc. : art. Cochinchina et Tonkin.
- SIEBERT (JEAN), missionnaire du XVIII^e siècle. — Lettre insérée dans la Mission de la Cochinchine et du Tonkin. Paris, Douai, 1858.
- TABERD (JEAN-LOUIS), évêque d'Isauropolis, vicaire apostolique en Cochinchine, etc. — Mémoire sur la géographie de la Cochinchine, inséré dans le Journal de la Société asiatique du Bengale, volume VI, avec un supplément contenu dans le volume VII. 1838.
- Dictionarium latino-annamiticum, etc. (Dictionnaire latin-annamite et annamite-latin). — On trouve dans cet ouvrage l'*Hortus Floridus Cocincinae* du même auteur. Sérampour, 1838, 2 vol. in-4^o, avec carte.
- TISSANIER (J.). — Relation du voyage de France aux royaumes de Tonkin, des années 1658, 1659 et 1660. Paris, 1663, in-8. Publiée dans la Mission de la Cochinchine et du Tonkin. Paris, Douai, 1858.
- VERHAFL van den Voortgang des geloofs in't ryck van Cochinchina in de jaren 1646 en 1647. (Relation des progrès de la foi dans le royaume de Cochinchine pendant les années 1646 et 1647). — Anvers, 1654, in-8.
- VEUILLOT (EUGÈNE). — La Cochinchine et le Tonking. Paris, 1859, in-8; 2^e édition, 1861.
- VIZ de Pierre Rose Ursule Dumoulin Borie, évêque d'Acanthe, vicaire apostolique du Tong-king occidental, né à Beynat, diocèse de Tulle, en 1808, décapité en Cochinchine, le 26 novembre 1838. Paris, 1844, in-12.
- Voyage en divers Etats d'Europe et d'Asie, entrepris pour découvrir un nouveau chemin en Chine, etc. Paris, Claude Barbin, 1692, in-4.
- WHITE, lieutenant de la marine américaine. — Voyage to Cochinchina, etc. Observations sur la Cochinchine, dont les extraits ont été publiés dans le *Modern Traveller*.



LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE

Président :

Le baron PAUL DE BOURGOING (G. O. *), sénateur

CONSEIL

Président :

CLAUDE BERNARD (*), de l'Institut

Vice-Présidents :

<i>Section d'Ethnographie générale.</i>	{ CHODZKO (*).
	{ FRANCK (*).
<i>Section américaine.</i>	{ AUBIN.
	{ CORTAMBERT.
<i>Section orientale.</i>	{ GARCIN DE TASSY (*).
	{ EICHHOFF (*).

Secrétaire perpétuel :

LÉON DE ROSNY.

Secrétaire des Séances :

E. BEAUVOIS.

Secrétaire de la Correspondance :

Richard CORTAMBERT.

Trésorier et Bibliothécaire :

Charles DE LABARTHE.

Section d'Ethnographie générale.

1. ABBADIE (Ant. d').	6. CHODZKO.
2. LABARTHE (Ch. de).	7. JOMARD, de l'Institut.
3. ELIE DE BEAUMONT.	8. CORTAMBERT (Richard).
4. CASTAING.	9. FRANCK, de l'Institut.
5. VOGUE (le comte Melchior de)	10. VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

Section américaine.

11. AUBIN.	16. SAMPER.
12. BRASSEUR DE BOURBOURG.	17. BONNEAU.
13. CHARENCEY (H. DE).	18. BEAUVOIS.
14. DOMENECH (Emmanuel).	19. E. CORTANBERT.
15. MALTE-BRUN.	20. PRINCE VLANGALI HANDJÉRI.

Section orientale.

21. RENAN.	26. HERVEY-SAINT-DENYS (le Marquis d').
22. EICHHOFF.	27. OPPERT.
23. GARCIN DE TASSY.	28. MUNK, de l'Institut.
24. DEVÉRIA.	29. SCHOEDEL.
25. FOUCAUX.	30. TEXIER, de l'Institut.

Membres adjoints hors section.

DUFRICHE-DESGENETTES. — BELLECOMBE (A. DE). — BORCHGRAVE (DE).
— MAUREL.

Membres de la Société.

ANDRADE (JOSE-MARIA), à Mexico.
AUBIN, ancien professeur de l'Université.
BAISSAC, attaché au Ministère de la guerre.
BALLESTEROS (FRANÇOIS-MERINO).
BALLESTEROS (RAMON-MERINO).
BARDY, conseiller à la Cour impériale de Poitiers.
BARBIER DE MAYNARD, ancien attaché de la légation de France en Perse.
BAZY, professeur de littérature ancienne à la faculté de Clermont.
BEAUMIER, vice-consul de France à Rabbat (Maroc).
BEAUVOIS (EUGÈNE), membre de la Société littéraire d'Helsingfors.
BELLECOMBE (ANDRÉ DE), membre de l'Institut historique.
BERNARD (CLAUDE), * de l'Institut, professeur au Collège de France.
BONNEAU (ALEX.), membre de la Société de géographie.
BONNETTY, membre de l'Académie catholique de Rome, directeur
des *Annales de philosophie chrétienne*.
BORCHGRAVE (EMILE DE), à Gand.

- BOURGOING (le baron PAUL DE) (G. O. *), sénateur, ancien ambassadeur.
- BOURGOING (le baron OTHON DE), attaché à l'ambassade de France, à Turin.
- BOURGOING (le baron PHILIPPE DE) (O. *), écuyer de l'empereur.
- BRASSEUR DE BOURBOURG, ancien administrateur des Indiens de Rabinal (Guatemala.)
- BUCHÈRE DE BEZALLES (Paul), membre de la Société asiatique.
- CALFA (AMBROISE), ancien directeur du Collège national arménien.
- CASANDJIAN, philologue arménien, à Paris.
- CASTAING, avocat.
- CHALLAMEL, artiste peintre.
- CHAMPOLLION-FIGEAC (*), bibliothécaire du château de Fontainebleau.
- CHARENCEY (HYACINTHE DE), membre de la Société asiatique, à Champ-Thierry (Orne).
- CHASSIRON (baron DE).
- CHODZKO (ALEXANDRE) (*), professeur de littérature slave au Collège de France.
- CORTAMBERT (E.), attaché au cabinet géographique de la Bibliothèque impériale.
- CORTAMBERT (RICHARD), attaché au cabinet géographique de la Bibliothèque impériale.
- DÉVERIA (THÉODULE), attaché au Musée Égyptien du Louvre.
- DOMENECH (l'abbé EM.), missionnaire au Texas.
- DUFRIÈRE-DESGENETTES, ancien officier de marine.
- DUHOUSSET (*) (le commandant).
- EICHHOFF (*), correspondant de l'Institut.
- ELIE DE BEAUMONT (G. O. *), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, inspecteur général des mines.
- ESPINA (A.), vice-consul de France à Soussa (Tunisie).
- ESTLANDER, littérateur, à Helsingfors.
- FERROUKH-KHAN, grand vizir de Perse.
- FLEURAT (ADOLPHE), chancelier du consulat général de France, à Tunis.
- FOUCAUX, professeur de sanscrit au Collège de France.
- FRANCK (*), de l'Institut, professeur au Collège de France.
- GAY (FERDINAND), vice-consul de France à Gabès (Tunisie).
- GARCIN DE TASSY (*), de l'Institut, professeur d'hindoustani à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes.
- HARAÏRI (SOLIMAN AL), notaire arabe, rédacteur du *Birgis-Barys*.
- HASSAN-ALI-KHAN, aide de camp de S. M. le schah de Perse.

- HERVEY SAINT-DENYS (le marquis LÉON D').
 JOMARD (C. ✱), de l'Institut, directeur du cabinet géographique à la Bibliothèque impériale.
 JULIEN (STANISLAS) (O. ✱), de l'Institut, administrateur du Collège de France, et professeur de littérature chinoise.
 KHANIKOF (NICOLAS DE), ancien consul général de Russie en Perse.
 KOSKINEN (IROY), littérateur, à Helsingfors.
 KUHLE, professeur de l'École Égyptienne.
 LABARTHE (CHARLES DE), bibliothécaire adjoint de la Société asiatique.
 LAFRAGUA, ancien ministre du Mexique.
 LA TOUR DU PIN-CHAMBLY (le vicomte DE).
 LEFEBVRE-DURUFLÉ (C. ✱), sénateur, ancien ministre.
 LENORMANT (FRANÇOIS).
 LESSEPS (le baron JULES DE) (O. ✱), agent de S. A. le bey de Tunis.
 LINDAU (RICHARD).
 LINDAU (RUDOLPH), au Japon, chargé d'affaires de Suisse.
 MALTE-BRUN, directeur des *Nouvelles Annales des voyages*.
 MARLAND (AUGUSTE), armateur à Bordeaux.
 MATS-KI KÔ-AN, directeur-médecin, à Yédo.
 MAUREL, ancien chimiste manufacturier.
 MÉNANT, juge à Lisieux (Calvados).
 MI-TSOUKOURI, docteur-médecin, à Yédo.
 MOHSEIN KHAN, premier conseiller de l'ambassade de Perse, à Paris.
 MURILLO (S. Exc. MANUEL), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis de Colombie près de LL. MM. l'Empereur des Français, le roi d'Italie et le roi des Pays-Bas.
 NANT (DU), voyageur en Orient, à Genève.
 NAZAR-AGA, premier drogman de l'ambassade de Perse, à Paris.
 NICOLAS (MARIUS), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales.
 OPPERT (✱), chargé de cours à la Bibliothèque impériale.
 PALLEGOIX (Mgr), évêque de Mallos.
 PAYASI-PIPAT (S. Exc. Pra), ancien ambassadeur, à Bangkok.
 POTTEAU, photographe du Muséum d'histoire naturelle.
 RENAN (✱), de l'Institut, professeur au Collège de France.
 ROCHAÏD-DAHDAH, directeur du *Birgis Barys*.
 RODET, ancien élève de l'École polytechnique.
 ROSNY (LÉON DE).
 ROUSSEAU, consul général de France, à Tunis.
 SABIR (CONSTANTIN DE), membre de la Société de géographie.
 SAMPER (JOSE), secrétaire de la légation des États-Unis de Colombie, à Paris.

SCHÖEBEL (CHARLES).

SCHWEIZER (S. Exc. le baron DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. A. le grand-duc de Bade.

TEXIER (*), de l'Institut.

THONNELIER (JULES), de la Société asiatique.

TRIANA (JOSE), botaniste colombien.

TRUBNER (NICOLAS), membre de la Société ethnologique de New-York.

TYSZKIEWICZ (le comte CONSTANTIN DE).

VIVIEN DE SAINT-MARTIN, membre de la Société de géographie.

VLANGALI HANDJERI (le prince MICHEL).

VOGUE (le comte MELCHIOR DE).

VOISIN (le docteur), médecin en chef de Bicêtre.

Commission des travaux littéraires.

MM. BRASSIER DE BOURBOURG, CASTAING, OPPERT, DE ROSNY, SCHÖEBEL.

EXPÉDITIONS MILITAIRES
COCHINCHINE

gne en Cochinchine ; le roi seul dispense à son peuple le vivre et le
du pays, les produits des impôts, appartiennent à la couronne ; le
illé par le maître, qui règle la quantité de riz et de poisson qui
est absolu dans toute la valeur du mot ; ce qui ne l'em-
pitale tout comme ses confrères d'Occident.

spèce de singe à la face blanche, au poil roux, ac-
est fort difficile de prendre vivant cet animal ;
ont peut-être aussi un obstacle à l'accom-
aux de tigre ; on ne peut s'en procurer
quentés par une multitude de bêtes

est couverte d'embarcations de
un assemblage de planches réunies
forme de ces bateaux, admirablement
ont plus de cinquante pieds et pointent
aux balanciers sur lesquels se placent deux et
ance du vent. — (Voir 8^e gravure, pag. 96-97.)
acle qui nous est offert chaque jour vers le coucher du
rentrent dans la baie poussés par de fortes brises, à l'abri
et sur une mer colorée de mille reflets qui seraient le bonheur

er de ces populations de matelots ; il fit contribuer la marine cochin-
de ses conquêtes, et l'aide de l'évêque d'Adran lui fut d'un puissant se-
missionnaire qui conduisit à la cour de Louis XVI, en 1789, le fils de Gya-Long,
a obtenir du gouvernement français une promesse de secours moyennant une
de territoire ; mais Louis XVI fut forcé par les événements de manquer à sa parole,
es avoir signé un traité qui nous donnait quelques droits sur la péninsule de Tourane.

« L'évêque d'Adran conserva son influence jusqu'à sa mort, et vit s'accroître le nombre
des chrétiens auxquels il fit accorder la liberté du culte ; les officiers européens qu'il con-
duisit en Cochinchine contribuèrent puissamment à rétablir l'autorité du roi, que les révoltes
affaiblissaient chaque jour, et nous aurions réussi peut-être à former ici quelque utile éta-
blissement si la mort n'était venue nous enlever, en 1817, le seul homme qui ait su com-
prendre les mœurs, les habitudes et les volontés du peuple que les canons de la *Gloire* ont
éloigné de nous.

« Gya-Long fit élever à l'évêque d'Adran un assez beau mausolée qui orne une des places
de Hué.

« En 1819, Mig-Man, deuxième fils de Gya-Long, monta sur le trône. Les Français perdi-
rent sous ce prince toute l'influence que leur avait acquise l'évêque d'Adran ; les chrétiens
furent persécutés ; le despotisme le plus dur remplaça l'administration paternelle du vieux
roi. Tout devint propriété de la couronne, mines, cultures, droits excessifs sur les étrangers.
Mig-Man gouverna par la crainte et par les supplices ; le peu de bien qui se fit sous son règne
est dû au vieux Tacoun, eunuque qui avait servi Gya-Long, et qui fut aussi bon adminis-
trateur qu'habile général.

« Ce fut Mig-Man, qui voulut avoir une marine, qui fit construire des vaisseaux d'après
des modèles français, qui chargea M. Borel d'acheter à Batavia des navires à vapeur ; il es-
saya d'organiser aussi des troupes de terre, leur donna un uniforme et les arma de fusils
français.

agent de la cour annamite près des commerçants de Batavia. Ce personnage avait promis sa protection à son associé, M. Borel, qui lui-même avait acquis en Cochinchine une considération bien méritée par suite de services rendus, pendant un séjour de douze années, près des rois de ce pays. M. Borel avait longtemps habité Tourane; il connaissait Hué, la capitale, et nous avions l'assurance d'être accueillis à bras ouverts : notre espoir n'a pas été trompé; la venue de M. Borel est vue par les Cochinchinois de Tourane avec une vive satisfaction. Les premiers pêcheurs qui ont escorté le navire ont grandement témoigné leur plaisir. Ils nous ont parlé tout d'abord des frégates françaises qui jadis avaient fait tant de mal à Tourane, et qui toutes deux, disaient-ils, avaient été punies par le ciel, brisées dans un naufrage dans les mers de Corée; puis ils nous ont raconté, à leur manière, tous les détails de cette terrible journée, pendant laquelle la *Gloire* et la *Victorieuse* détruisirent deux forts et toute une flottille de jonques ou de bateaux-pêcheurs.

« Ces détails nous ont été donnés hier par le mandarin Hong-Tieun, qui arrivait de Hué. Ce grave personnage, ancienne connaissance de M. Borel, qui le reçut jadis à Batavia, s'est rendu à bord dans une galère à vingt rameurs, ornée de lanternes, de dragons et de peintures bizarres.

« Les coups d'aviron étaient réglés par un Cochinchinois qui frappait sur deux morceaux de bambous assez sonores, accompagnant cette musique d'un chant aigre et monotone; les soldats du fort servaient de rameurs; ils étaient tous coiffés d'un chapeau pointu garni d'une houppe rouge et bariolé des couleurs les plus tranchantes.

« Une triste nouvelle nous attendait. Notre ami Don-Ty-Fou était disgracié. A la mort du vieux roi, il avait pris seul le parti du fils aîné, qui avait été dépossédé de son droit à la couronne, et que remplaçait son frère cadet.

« Nous n'avons pas encore la permission de descendre à terre, et cependant je suis allé hier avec M. Borel jusqu'au corps de garde de Tourane, espèce de hangar en guise de pagode, rempli d'armes, de lances et d'ustensiles destinés aux courriers qui s'expédient sans cesse au roi. L'affluence des Cochinchinois était grande pour nous voir débarquer; nous avons été fort bien reçus, et nous sommes en mesure de commencer à traiter dès que les envoyés de Hué paraîtront.

« La Cochinchine est une longue bande de terre et de montagnes, bordée au nord-ouest vers le 17° degré nord, par le royaume de Tunquin, au sud par le Cambodge, à l'est par la mer, à l'ouest par le Lao.

« Il me serait très-commode de vous dire, avec la phrase d'usage, que l'origine de ce pays se perd dans la nuit des temps; mais je serai plus franc si je vous déclare que je ne la connais pas. Barrow en fait une colonie de Chinois, et Dumont-d'Urville rapporte que, vers l'an 263 de Jésus-Christ les nouveaux colons se rendirent indépendants. On raconte aussi de longues guerres entre les possesseurs du sol et les vautours du Nord qui venaient les déposséder. Les Tun-kinois résistèrent, dit-on, plus vigoureusement que les Cochinchinois, chassèrent les Chinois et se mirent à leur place; puis ils furent repoussés chez eux par Gya-Long, qui sut enfin se maintenir, organiser son royaume, détruire les pirates et attirer les Chinois à Saïgon, sa capitale. Par les soins de ce roi, une marine fut créée, les finances rétablies, l'agriculture encouragée; le Tun-Kin fut soumis; les Etats de Cambodge durent payer un tribut. Ces succès étaient dus en partie à l'influence de l'évêque d'Adran, dévoué corps et âme au service du roi, qui sut apprécier ce digne homme et qui suivit sans cesse ses conseils. — Plus tard, quelques officiers français, nommés mandarins de Cochinchine, vinrent ajouter leurs lumières aux bons avis du missionnaire, et le gouvernement fut établi sur les bases qui existent encore aujourd'hui.

« Le communisme règne en Cochinchine ; le roi seul dispense à son peuple le vivre et le couvert. Tous les revenus du pays, les produits des impôts, appartiennent à la couronne ; le riche comme le pauvre est habillé par le maître, qui règle la quantité de riz et de poisson qui sera distribuée chaque jour. Le roi est absolu dans toute la valeur du mot ; ce qui ne l'empêche pas d'être parfois chassé de sa capitale tout comme ses confrères d'Occident.

« J'aurais voulu me procurer un *douc*, espèce de singe à la face blanche, au poil roux, accompagné de taches noires ; mais il paraît qu'il est fort difficile de prendre vivant cet animal ; les scrupules religieux des habitants de Tourane sont peut-être aussi un obstacle à l'accomplissement de ce désir. Il en est de même pour les peaux de tigre ; on ne peut s'en procurer une seule, et cependant les bois de la montagne sont fréquentés par une multitude de bêtes fauves.

« La côte de Cochinchine, comme la baie de Tourane, est couverte d'embarcations de pêche ou de cabotage, espèces de paniers surmontés d'un assemblage de planches réunies sans clous, cousues par du rotin ou chevillées. La forme de ces bateaux, admirablement croisés en natte, est assez gracieuse ; quelques-uns ont plus de cinquante pieds et pointent dans le vent sans crainte de chavirer, grâce aux balanciers sur lesquels se placent deux et quelquefois trois hommes, suivant la violence du vent. — (Voir 8^e gravure, pag. 96-97.)

« Rien n'est plus beau que le spectacle qui nous est offert chaque jour vers le coucher du soleil, lorsque des milliers de canots rentrent dans la baie poussés par de fortes brises, à l'abri de hautes montagnes bleues, et sur une mer colorée de mille reflets qui seraient le bonheur d'un peintre de marine.

« Gya-Long sut profiter de ces populations de matelots ; il fit contribuer la marine cochinoise au succès de ses conquêtes, et l'aide de l'évêque d'Adran lui fut d'un puissant secours. Ce fut ce missionnaire qui conduisit à la cour de Louis XVI, en 1789, le fils de Gya-Long, qui parvint à obtenir du gouvernement français une promesse de secours moyennant une cession de territoire ; mais Louis XVI fut forcé par les événements de manquer à sa parole, après avoir signé un traité qui nous donnait quelques droits sur la péninsule de Tourane.

« L'évêque d'Adran conserva son influence jusqu'à sa mort, et vit s'accroître le nombre des chrétiens auxquels il fit accorder la liberté du culte ; les officiers européens qu'il conduisit en Cochinchine contribuèrent puissamment à rétablir l'autorité du roi, que les révoltes affaiblissaient chaque jour, et nous aurions réussi peut-être à former ici quelque utile établissement si la mort n'était venue nous enlever, en 1817, le seul homme qui ait su comprendre les mœurs, les habitudes et les volontés du peuple que les canons de la *Gloire* ont éloigné de nous.

« Gya-Long fit élever à l'évêque d'Adran un assez beau mausolée qui orne une des places de Hué.

« En 1819, Mig-Man, deuxième fils de Gya-Long, monta sur le trône. Les Français perdirent sous ce prince toute l'influence que leur avait acquise l'évêque d'Adran ; les chrétiens furent persécutés ; le despotisme le plus dur remplaça l'administration paternelle du vieux roi. Tout devint propriété de la couronne, mines, cultures, droits excessifs sur les étrangers. Mig-Man gouverna par la crainte et par les supplices ; le peu de bien qui se fit sous son règne est dû au vieux Tacoun, eunuque qui avait servi Gya-Long, et qui fut aussi bon administrateur qu'habile général.

« Ce fut Mig-Man, qui voulut avoir une marine, qui fit construire des vaisseaux d'après des modèles français, qui chargea M. Borel d'acheter à Batavia des navires à vapeur ; il essaya d'organiser aussi des troupes de terre, leur donna un uniforme et les arma de fusils français.

« A cette époque, avec un négociateur convenable, nous aurions pu rouvrir à notre industrie des débouchés qui, je le crains, nous sont fermés pour longtemps. Si l'importation des sucres étrangers était favorisée en France pour le bien de notre marine, nous trouverions à charger tous les ans, à Tourane et à Hué, dix ou douze grands navires au moins, en sucre, en cuivre, en étain ; sans parler des bois, des drogues et des produits inconnus que ferait apparaître l'ouverture, dans ces contrées, d'un commerce régulier.

• Baie de Tourane, 15 septembre 1858.

« La permission que nous avions désirée pour visiter les rochers de marbre était arrivée de Hué. Le mandarin avait fixé pour le 14 l'époque de cette promenade. Jamais faveur ne fut accordée plus gracieusement.

« Nous nous sommes donc embarqués hier dans les deux canots du bord. Chaque pas que nous faisons en remontant la rivière présentait à nos regards des bouquets de cocotiers sous lesquels s'abritaient les cases pittoresques des habitants de la contrée. A chaque instant les sinuosités du rivage changeaient le point de vue toujours frais et riant ; une foule de femmes et d'enfants accouraient sur notre passage, et leurs vêtements, éclairés par un soleil brillant, se détachaient en clair sur le fond du paysage. C'était à désespérer le coloriste le plus fougueux.

« Nous nous sommes arrêtés, après deux heures de navigation, à l'ombre des rochers que nous venions visiter.

« Cette merveille du pays se compose de cinq montagnes de marbre, sortant d'une longue plage de sable, qui fut jadis envahie par la mer ; quelques plantes assez rares croissent, par-ci par-là, dans les sentiers que l'on parcourt pour se rendre au pied des falaises ; mais à peine a-t-on commencé à gravir les roches, que la plus brillante végétation couvre de toutes parts les anfractuosités, les grottes et les précipices qui vous entourent. Les formes les plus variées se découpent sur le ciel ; sur l'un des rochers nous avons remarqué une masse de pierres qui, de loin, ressemble à ces statues de chevaliers armés, agenouillés sur les tombeaux du moyen âge. Sur la montagne qui nous abritait, d'énormes lettres chinoises ont été gravées pour apprendre au voyageur qu'autrefois, il y a bien longtemps, un volcan brillait sur ces hauteurs, pour servir de phare aux pêcheurs et aux pirates qui se réfugiaient dans les cavernes que nous allions visiter.

« Couverte de plantes magnifiques, d'arbres et de lianes en fleur, la montagne que nous allions gravir est celle qui borde la mer.

« Nous apercevions de loin l'escalier long et rapide creusé dans le roc, disparaissant pour reparaitre au milieu des cactus, des aloès et des blocs de marbre aux couleurs variées ; une porte ornée de caractères chinois apparaît au sommet, pour indiquer que là, sans doute, commencent les constructions bizarres de forme et si peu prévues dans ce coin reculé du monde.

« Nous montions, non sans fatigue, mais en nous reposant dans les creux du rocher, sur des bancs ménagés au milieu des lianes. Nous admirions le magnifique spectacle qui s'offrait à nos yeux : la mer et les îles voisines, les sommets élevés des montagnes qui étaient près de nous, les sinuosités de la rivière, et plus loin la baie et le mouillage de Tourane, tout cela orné d'un ciel pourpre, vert et violet, annonçant les orages du soir et le grain qui devait nous mouiller au retour.

« Sur le sommet de la montagne, au milieu des rocs et des fleurs, sous les arbres les plus touffus, a été construite la pagode, précédée de niches et d'autels sur lesquels se trouvent des divinités en bois et en pierre. Les toitures en faïence vernie, les sculptures chinoises et



TYP. J. CLAYE.

21. Porte d'entrée monumentale des rochers de marbre à Tourane
(p. jv-v de l'Annexe).



TYP. J. CLAYE.

22, Vue intérieure de la grotte de marbre à Tourane (p. jv-v de l'Annexe).

les couleurs les plus vives donnent à cet ensemble un étrange cachet d'originalité. Nous étions entourés de curieux, qui touchaient nos habits, qui nous regardaient sous toutes les faces. Ces figures, à peine couvertes de courtes tuniques noires, s'arrangeaient à merveille pour l'ornement du paysage; on en voyait au-dessus de nos têtes et à deux cents pieds sous les rochers. Quelquefois nous traversions des portes naturelles, et nous nous trouvions dans de vastes enceintes de marbre, rudement taillées par les siècles, et cachées par des touffes de plantes fleuries et d'arbres toujours verts.

« Après avoir pénétré dans une belle grotte, en nous aidant des pieds et des mains, nous avons vu les noms de tous les états-majors français effacés récemment, sans doute par ordre; nous avons lu difficilement les noms de la *Gloire*, de la *Victorieuse*, ces deux beaux navires effacés de l'horizon par un naufrage, comme ils l'ont été de ces murs par la colère bien juste de leurs victimes.

« Mais tous les enchantements du paysage que nous avons déjà parcouru n'étaient rien encore; je ne m'attendais pas au spectacle étrange et merveilleux qui m'était réservé plus tard: il faudrait, pour décrire ce que j'ai vu, le pinceau le plus brillant et le plus hardi; nous venions d'arriver aux grottes de la pagode.

« Qu'on se figure quelques Européens précédés et suivis d'une centaine de naturels plus pittoresques les uns que les autres, descendant, par un sentier couvert, dans des couloirs éclairés par les fentes des roches (21° gravure, porte d'entrée des rochers de marbre), et par conséquent dans un clair-obscur presque sombre, lorsque tout à coup, sans être prévenus, nous nous sommes trouvés au milieu de six colosses armés, gardiens de l'entrée de la pagode; nous distinguons à peine ces formidables figures, idoles monstrueuses assises sur des tigres ou sur des lions fantastiques (22° gravure, intérieur de la grotte de marbre), et, au détour, des masses de rochers qui nous tenaient dans l'ombre; nous avons été subitement inondés par une lumière venant de la voûte. C'est alors que j'ai été frappé du plus grand étonnement.

« Je me trouvais sur le haut d'un escalier, accompagné de statues assises, semblables à celles dont je parlais plus haut; devant moi se développait une grotte naturelle d'environ 100 pieds de haut sur 80 de profondeur; les plus brillantes couleurs étaient répandues à profusion sur les rochers pendant de la voûte ou grimpant, sous toutes les formes, avec des lianes pétrifiées, avec des lianes vertes, sortes de câbles qui s'enroulent autour des pierres de la manière la plus gracieuse; à ma droite et au bas de l'escalier, une pagode ouverte a été bâtie par quelque roi dévot; son toit est coloré, et les idoles de l'intérieur sont dorées comme celles qui se trouvent sur les différents autels creusés dans le roc. A côté de cette pagode est une source; derrière s'entassent des pétrifications qui forment d'admirables socles pour des idoles à venir. Au fond de la grotte, une espèce de chapelle réservée contient l'idole du lieu, grande figure armée, ne ressemblant que de loin aux divinités chinoises, mais sculptée comme elles avec ce luxe de détails si curieux et si multipliés. Des bronzes, des supports de pierre, des vases à parfums sont disposés de chaque côté de cette grotte d'un beau vert; le côté droit est nuancé de couleur pourpre; le bleu domine sur les autres faces; jamais l'imagination ne pourra se figurer l'effet de lumière produit par les ouvertures du rocher, tapissé de plantes et de lianes à l'usage des singes et des oiseaux qui s'y pressent; des myriades d'hirondelles ont pris possession des voûtes les plus élevées, où elles ont aggloméré leurs nids.

« Lors de la visite du roi Mig-Man, ces grottes si remarquables se remplirent de mandarins, de bonzes et de femmes. On nous a montré deux lingots d'or incrustés dans le roc à une grande élévation: c'est l'offrande du roi aux divinités du lieu.

« Sur le versant de la montagne, en descendant le vaste escalier qui entoure le rocher, nous rencontrions des tombeaux au milieu des fleurs, des pagodes sous des arbres, et nous avions sous les yeux la mer, l'île de Cham-Callao, auprès de laquelle nous repasserons bientôt.

« Un grain violent nous a conduits jusqu'à bord, mais nous étions soutenus par un excellent déjeuner fait au pied d'une des montagnes, dans une crique formée par un avancement de la rivière ; à cinq heures nous étions de retour, mouillés et fatigués, mais remplis de l'admiration que nous avait laissée cette curieuse promenade ; demain nous quitterons la Cochinchine.

« CH. GE... »

EXPÉDITION DE LA BASSE-COCHINCHINE

A M. le Rédacteur en chef de l'ILLUSTRATION

Baie de Pointe-de-Galle, 17 avril 1861.

Arrivant après la publication des rapports officiels concernant la prise des lignes de Kiloa, dans les journées des 24 et 25 février, je n'aurai que très-peu de choses à dire sur l'ensemble des opérations du corps expéditionnaire de Cochinchine, placé sous le commandement supérieur de M. le vice-amiral Charner.

Je me bornerai donc, monsieur le rédacteur, à vous transmettre quelques croquis représentant les principaux épisodes de cette courte et brillante campagne, dont l'effet produit a été immense en Cochinchine comme dans tous les pays de l'extrême Orient.

Le général de Vassoigne, chargé du commandement purement militaire, ayant été, un des premiers, gravement blessé à l'attaque du 24, M. le vice-amiral Charner n'a pas voulu confier à un autre le soin de conduire les troupes au feu, et il s'en est acquitté avec intelligence et avec cette bravoure que tout le monde se plaît à lui reconnaître. L'amiral a été, d'ailleurs, très-bien secondé, dans toutes ces affaires, par les officiers de son état-major et par le chef d'escadron de Coltz, remplissant les fonctions difficiles de chef d'état-major.

Tout le monde, en général, a fait son devoir.

Le détachement espagnol adjoint au corps expéditionnaire commandé par le colonel Palanca, blessé dans la journée du 24, s'est fait remarquer par son courage au feu et son entrain dans les marches à travers des plaines brûlantes : il a soutenu avec honneur la vieille réputation de bravoure de l'infanterie espagnole.

Le 2^e bataillon de chasseurs à pied et le 3^e régiment d'infanterie de marine, qui avaient déjà figuré très-honorablement dans l'expédition de Chine, ont aussi vaillamment combattu et montré beaucoup de fermeté. Je ne puis passer sous silence la belle conduite du bataillon appartenant au 4^e régiment d'infanterie de marine, qui tient garnison, depuis longtemps, à Saïgon.

Enfin, les marins, eux aussi, ont eu leur bonne part de dangers et de gloire dans les journées des 24 et 25 février, et ils ont pu se convaincre, à la fin de la campagne, que le plus difficile, à la guerre, n'était pas de marcher au feu ; c'est pour cela qu'on devrait leur tenir meilleur compte des ennuis et des fatigues qu'entraîne toujours à sa suite une expédition militaire et maritime.

Les avis sont bien partagés, monsieur le rédacteur, quant à l'importance de la Cochin-

chine, ou plutôt de la province de Saïgon, terre désormais française, il faut l'espérer, car elle a été trop de fois arrosée par le sang de nos vaillants marins et soldats, pour qu'on songe à l'abandonner.

Cette conquête, si bien commencée par le vice-amiral Rigault de Genouilly, si heureusement terminée par le vice-amiral Charner, occupera avant peu, il est permis de le croire, le premier rang parmi nos colonies d'outre-mer.

Pour faire de ce pays un centre commercial et militaire d'une certaine importance, il ne faut qu'un homme intelligent à la tête de l'administration, joignant, à une grande fermeté de caractère, de la suite dans les idées, de l'aménité dans les manières.

Ce beau pays ne demande, en effet, qu'à être administré pour prospérer, et l'empressement qu'ont mis les populations à faire acte de soumission auprès de l'amiral Charner, prouve que le sentiment national y est peu développé, et qu'il n'y a point à redouter, pour l'avenir, ni résistance ni révolte de la part des Annamites.

Les combats de Ki-hoa auront donc valu à la France une colonie toute faite, qui est aussi remarquable par la richesse et la variété de ses produits que par sa double position topographique et géographique.

On a dit, et avec raison, que les fleuves sont des chemins qui marchent tout seuls, enrichissant les contrées qu'ils arrosent. Mais ces voies de communication si commodes suivent en général une direction constante, au lieu qu'ici les mille cours d'eau qui sillonnent le pays remontent et descendent alternativement une fois au moins chaque vingt-quatre heures, avantage inappréciable pour le commerce, et qui est dû à l'influence du flux et du reflux de la mer, qui se font sentir à plus de 180 milles dans l'intérieur des terres.

Quelques-uns de ces magnifiques cours d'eau, d'une largeur moyenne de près d'un mille, sont navigables pour les navires du plus haut bord, à des distances de la côte variant entre 80 et 100 milles.

C'est en vain qu'on chercherait dans toutes les mers de l'Indo-Chine un point présentant d'aussi grands avantages que Saïgon, pour en faire le centre d'une station maritime. 1° Il répond à toutes les exigences d'une bonne stratégie; 2° il permet d'y construire, à peu de frais, des formes de radoub; 3° le haut du pays fournit abondamment des bois de construction; 4° enfin, le cap Saint-Jacques, situé au bas de la rivière, est accessible aux bâtiments à voile venant du nord ou du sud, quelle que soit d'ailleurs la mousson régnante.

Avec l'occupation de Mitho, tout le commerce du Cambodge passera forcément par nos mains, et l'on sait que ce royaume exporte des quantités considérables de poisson salé, qui trouvent un débouché assuré sur les grands marchés de la Chine, sans compter les autres productions, telles que le riz, la soie, l'ivoire, etc. Déjà le roi de ce pays s'est mis en communication, par ambassade, avec un de nos officiers distingués de la marine, M. Galley, commandant la canonnière *la Dragonne*, qui a été autorisé par l'amiral à continuer ces relations amicales.

D'autre part, la Cochinchine produit annuellement, en moyenne, plus de 20 000 tonnes de riz; aussi est-elle considérée avec raison comme le grenier des pays de l'extrême Orient.

Les autres articles d'exportation sont le coton, la soie, le tabac, l'huile de coco, les cuirs et les cornes de buffle, etc.

Ce pays étant bien administré, je ne crois pas trop m'avancer en prédisant qu'il pourra, au bout de peu d'années, se suffire à lui-même, voler de ses propres ailes, et devenir pour la France un élément sérieux de force dans ces mers lointaines. La vie y est facile, les mœurs des habitants sont douces, le climat seul est à redouter après un trop long séjour. Le meilleur moyen de parer à ce grave inconvénient serait, à mon avis, de n'exiger des troupes et

des marins que deux années de présence effective dans le pays ; à cette condition, beaucoup d'officiers des différents corps de la marine manifesteront un grand empressement pour aller servir dans cette lointaine contrée.

F. ROUX.

PRISE DE BIEN-HOA

A M. le Rédacteur en chef de l'ILLUSTRATION

Bien-hoa, 26 décembre 1861.

Ce courrier apporte en France la nouvelle d'une prompte et heureuse expédition qui marquera dignement l'arrivée en Cochinchine de son premier gouverneur, M. le contre-amiral Bonard. Des circonstances particulières m'ont permis d'assister, en partie, à cette expédition, quoique n'en faisant pas partie, et j'étais à bord de l'*Ondine*, dessinant le croquis que je vous envoie, lorsque les feux de Bien-hoa se sont ouverts sur nous.

J'ai pensé qu'il serait agréable à vos lecteurs de suivre sur la carte les détails de cette petite campagne dans une province sur laquelle nous n'avions, jusqu'alors, que des données très-incertaines. J'ai donc le plaisir de vous adresser aussi deux plans : un de la place, et un de la nouvelle partie aujourd'hui seulement connue de cette province.

Quant à l'historique de l'expédition, les rapports officiels vous le feront mieux que moi. Vous y verrez comment, au dix-neuvième siècle, presque sous les yeux des Français, on brûle et on égorge encore des femmes, des enfants et des chrétiens. De pareilles atrocités exigent un châtimement, et nous espérons que la France saura frapper assez haut pour les faire cesser.

Dans la province de Bien-hoa, le sol est plus élevé que dans celle de Saïgon ; la population y semble peu nombreuse, mais le pays est très-fertile. Quelques collines (chose inconnue dans la province de Saïgon), des bois, de grands arbres lui donnent un aspect riant. Le gibier abonde, et l'on récolte, presque sans culture, le sucre, le coton, le café, l'indigo et des gommes de toutes sortes. Enfin, il n'y a, pour la France, qu'à semer largement et avec intelligence, pour récolter avec honneur et profit.

J'ai l'intention de visiter dans quelques jours la nouvelle possession française de Poulo-Kondor (en malais : *île des Reptiles*), et je vous ferai parvenir, s'il y a lieu, quelques notes à ce sujet.

Veuillez agréer, etc.

A. SPOONER.

P. S. Je vous donne, à la suite de ma lettre, la description de la citadelle de Bien-hoa, d'après un croquis fait par le service du génie du corps expéditionnaire. (Voir 15^e gravure, pages 248-249.)

La citadelle de Bien-hoa, située sur la rive gauche de la rivière du même nom, est un carré de 296 mètres de côté, présentant, au milieu de chaque face, une partie circulaire saillante destinée à flanquer les angles de l'ouvrage. Construite par les Annamites, vers 1789, d'après les plans du colonel Olivier, envoyé par Louis XVI, elle pouvait contenir une garnison d'environ 15 000 hommes. L'escarpe en maçonnerie, de 4 mètres de hauteur, sou-

tenant un rempart d'un faible profil, est précédée d'une berme de 8 mètres de largeur en avant de laquelle se trouve un fossé de 2 mètres de profondeur et de 13 mètres de largeur. On passe le fossé au moyen de quatre ponts en pierre, dont les axes correspondent à ceux des parties circulaires de l'ouvrage, et l'on pénètre dans l'intérieur par quatre portes ou poternes situées à droite des ponts, à 25 mètres du rentrant formé par les parties arrondies et les faces. L'armement consistait en canons de divers calibres tant en fonte de fer qu'en bronze et en une grande quantité de pierriers. Les bâtiments étaient au nombre de douze; ils ont, à l'exception de quatre, été la proie des flammes.

L'AMIRAL CHARNER

La vice-amiral Charnier est né à St-Brieuc, le 13 février 1797.

Il est élève de l'École normale de Toulon, d'où il est sorti en 1815.

Capitaine en second de la *Belle-Poule*, il ramena de Sainte-Hélène, avec le prince de Joinville, les restes de l'Empereur Napoléon I^{er}.

En 1849, il était choisi par son département, les Côtes-du-Nord, pour le représenter à l'Assemblée législative.

En 1852, M. Ducos, alors ministre de la marine, le nommait contre-amiral, et l'appelait auprès de lui en qualité de directeur de son cabinet et de chef d'état-major.

Lors de la campagne de Crimée, ce fut lui qui effectua le débarquement de l'armée dans la rade de Varna, et à bord du *Napoléon* il prit part de la façon la plus vigoureuse à l'attaque par mer des forts de Sébastopol. Nommé vice-amiral en 1855, il siégea au conseil des travaux de la marine, auxquels il fut enlevé pour être chargé du commandement des forces navales de l'expédition de Chine. (Voir 4^e gravure, pag. 40-41.)

L'AMIRAL BONARD

Le contre-amiral Bonard (Louis-Adolphe), commandant en chef de l'expédition de Cochinchine, est né à Cherbourg le 27 mars 1805; élève de l'École polytechnique, il entra dans la marine en 1826; enseigne de vaisseau le 19 octobre 1830, lieutenant de vaisseau le 1^{er} janvier 1835, capitaine de frégate le 6 septembre 1842, capitaine de vaisseau le 2 juillet 1847, contre-amiral le 7 juin 1855, commandeur de la Légion d'honneur le 9 décembre 1854; il compte aujourd'hui plus de trente-cinq ans de services effectifs, dont vingt-sept ans à la mer. C'est un excellent marin, un homme aussi résolu qu'énergique.

En 1830, l'aspirant de première classe Bonard était sur le *Silène*, qui fit naufrage, dans la nuit du 14 au 15 mai, sur les côtes d'Alger; il déploya, dans cette circonstance critique, une rare énergie. Embarqué de 1830 à 1834, en qualité d'enseigne, sur les bricks *le Palinure* et *le Grenadier*, dans le Levant, il a exercé en 1835 et 1836, comme lieutenant de vaisseau, les fonctions de directeur du port à Oran. Second à bord du brick *le Du Couédic*, de 1836 à 1838, dans le Levant, il a commandé successivement, de 1838 à 1839, le brick *l'Euriale*, à Terre-Neuve; de 1840 à 1842, le brick *le Volage*, sur la côte d'Afrique, et, comme capitaine de frégate, de 1842 à 1847, la frégate *l'Uranie*, aux îles Marquises. Pendant son séjour aux Marquises il a livré à terre une série de combats très-glorieux, et ses services

dans cette longue campagne lui valurent le grade de capitaine de vaisseau. De 1849 à 1852, il a commandé la division navale de l'Océanie, ayant son guidon sur la corvette la *Thibée*. Depuis 1853 jusqu'en 1855, il a été gouverneur de la Guyane française et commandant de la station navale. Contre-amiral le 7 juin 1855; major général à Brest, en 1856, il a exercé ces fonctions jusqu'en 1858, époque à laquelle il fut appelé au commandement en chef des deux divisions navales des côtes occidentales d'Amérique et de l'Océanie : il mit son pavillon sur la frégate l'*Andromède*.

Le contre-amiral Bonard a été nommé, le 8 août 1861, commandant en chef en Cochinchine. Parti de France le 10 septembre suivant sur la frégate à vapeur l'*Eldorado*, et de Suez le 27, il est arrivé le 28 novembre à Saï-gon. Il a pris immédiatement le service, qui lui a été remis par M. le vice-amiral Charner, qu'un décret du 22 février 1862 vient d'élever à la dignité de sénateur.

L'effectif des troupes sous les ordres de M. le contre-amiral Bonard était d'environ 4 000 hommes. La division navale se composait d'une trentaine de bâtiments, au nombre desquels figuraient une quinzaine de canonnières.

Dès son entrée en fonctions, le gouverneur de la Cochinchine a décidé que, pour assurer la tranquillité de la nouvelle colonie, il était indispensable d'attaquer et d'enlever la ville forte de Bien-hoa, située à une faible distance de Saigon. Cette opération, il l'a habilement conduite et accomplie. (Voir 14^e gravure, pag. 246-247.)

C. GABERT.

Nous donnons ici, en l'abrégeant, le rapport même de M. le contre-amiral Bonard à M. le ministre de la marine et des colonies.

« Saigon, 26 décembre 1861.

« Monsieur le ministre,

« Dès mon arrivée à Saigon, je me suis occupé de rassembler tous les renseignements destinés à me guider dans les opérations militaires dans lesquelles je pouvais, d'un moment à l'autre, me trouver engagé.

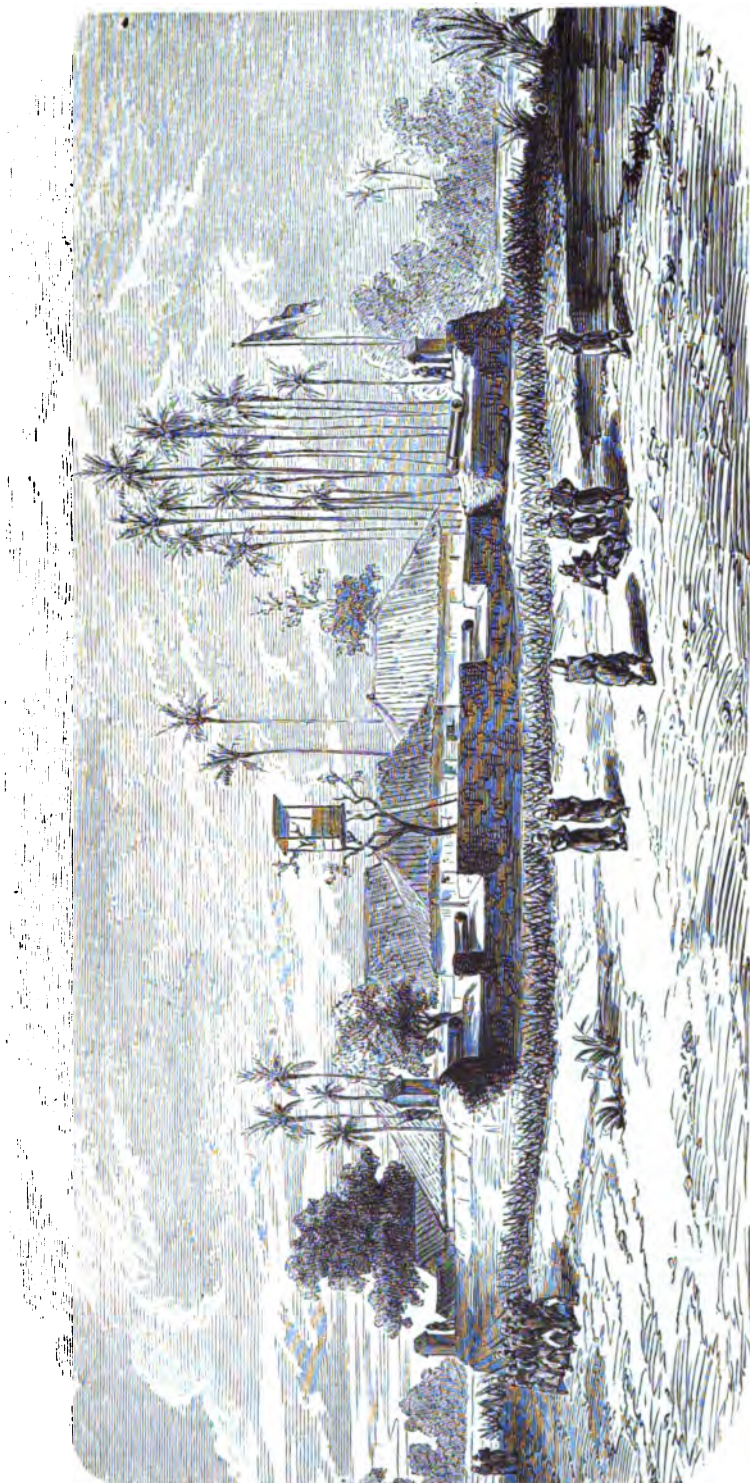
« A la suite de quelques reconnaissances militaires que j'ai fait effectuer par M. le chef d'escadron d'état-major de Foucauld et des renseignements qui m'avaient été fournis tant par les Annamites que par le commandant de Lapelin et le lieutenant de vaisseau Aubaret, j'ai vu que de formidables préparatifs de défense avaient été accumulés sur toutes les routes que nous pouvions suivre pour marcher sur Bien-hoa...

« Attaquer ces obstacles de front les uns après les autres nous eût entraînés dans d'énormes pertes de temps et d'hommes... Je me suis décidé à aborder le centre de ces défenses. Ce centre une fois rompu, tout est tombé comme je l'avais prévu.

« C'est à la ponctualité et à l'exactitude avec laquelle les départs, les arrivées, les attaques combinées ont pu s'exécuter, ainsi qu'au zèle et au dévouement de nos marins et de nos soldats que je dois d'avoir pu obtenir en quatre jours ce résultat...

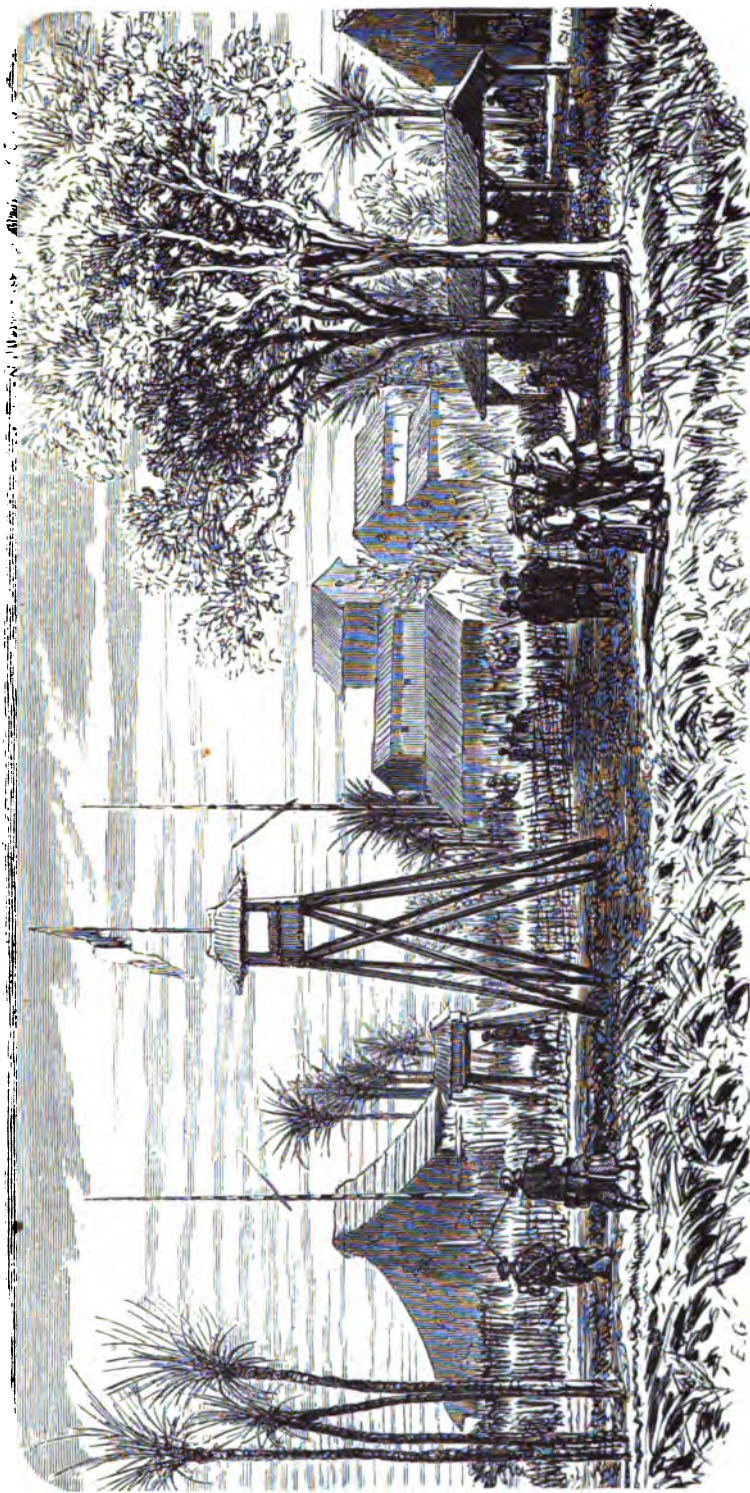
« Le samedi soir, 14 décembre, la colonne, commandée par le chef de bataillon Comte, composée des chasseurs à pied, de cent fantassins espagnols, de cinquante cavaliers et de quatre obusiers, est allée bivouaquer à Hon-loc.

« Une seconde colonne, placée sous les ordres du lieutenant colonel d'infanterie de marine Domenech Diego et composée de cent Espagnols, d'un bataillon du 3^e régiment d'in-



TYP. J. CLAYE.

23. Fort dit la Pagode des Clochetons, au S. de Ki-hoa (affaires de février 1861). (p. xij-xlij de l'Annexe.)



TYP. J. CLAYE.

24. Fort de Rach-tra, au S.-O. de Ki-hoa, occupé le 24 février 1801 (p. xij-xij de l'Année).

fanterie de marine et de deux canons rayés de 4, descendait, le soir, à un poste avancé sur la rivière et se tenait prête à marcher au point du jour, afin de remplacer à Hon-loc la colonne Comte, qui devait se porter sur Go-cong, tenant en échec le camp de trois mille hommes établi sur le plateau de Mi-hoa sans l'attaquer encore.

« Dès l'aube (le 15), la colonne Comte s'est mise en marche sur Go-cong pendant que le capitaine de vaisseau Le Bris, à la tête de deux compagnies de débarquement, se dirigeait sur le même point par l'arroyo de Go-cong, donnant dans la rivière de Bien-hoa. En même temps le commandant de la *Renommée*, avec ses embarcations, se portait également sur Go-cong, en partant de l'arroyo où avait débarqué la colonne Domenech Diego.

« Ces trois colonnes arrivaient en même temps grâce au signal du canon qui devait, au moment de l'attaque, être fait à M. le capitaine de vaisseau Le Bris et au commandant de la *Renommée*, par le commandant Comte, lorsque ce dernier approcherait de Go-cong.

« A sept heures et demie cette place était enlevée.

« Une fois Go-Cong occupé militairement par quelques compagnies de chasseurs à pied, le commandant Le Bris, avec les compagnies de débarquement, renforcées d'une partie de la colonne Comte, s'est avancé immédiatement pour prendre à revers les forts et les batteries de la rive droite, pendant que les navires embossés sous le commandement du capitaine de l'*Avalanche*, M. le lieutenant de vaisseau Harel, les canonnaient vivement.

« La résistance des forts du barrage a été opiniâtre ; elle n'a cédé que devant la manœuvre qui les a tournés... Cette manœuvre ayant réussi, les deux premiers forts de la rive droite ont été enlevés. Celui de gauche a sauté avec fracas, et tous ceux qui étaient échelonnés, en remontant la rivière, jusqu'à Bien-hoa, ont été évacués en désordre.

« Les navires ont alors travaillé, sans prendre de repos, à se frayer un passage à travers les barrages, et, après deux jours et deux nuits, ils ont réussi à remonter jusque près de Bien-hoa, pendant que l'ingénieur hydrographe Manen, pour pouvoir piloter nos bâtiments, sondait la partie de cette rivière qui nous était inconnue au-dessus des barrages.

« Le lendemain matin, avant le jour, pendant que le commandant Le Bris restait à occuper les forts et à démolir les barrages, le commandant Comte, avec sa colonne, s'est dirigé vers le camp de Mi-hoa, défendu par trois mille six cents hommes et devant lequel la colonne Domenech Diego était restée en observation. Il devait être rendu à huit heures sur les derrières de ce camp, et effectivement il s'y trouva avec exactitude.

« A huit heures, la colonne Domenech Diego, qui avait tenu en échec le camp de Mi-hoa, s'est avancée peu à peu sur le front de ce camp : l'infanterie de marine en attaquant le centre situé dans des fourrés et garni de nombreux pierriers et de canons de petit calibre mais très-mobiles ; les Espagnols tenant la gauche, et la cavalerie tendant, par un long détour, à couper de ce côté la retraite de l'ennemi, pendant que les chasseurs, qui arrivaient du côté de Go-cong, la lui coupaient par la droite.

« Aussitôt que l'arrivée de ces dernières troupes nous a été connue, la colonne s'est élancée sur le camp de l'ennemi qui, pris de trois côtés à la fois, a été en proie à une panique telle qu'il a repassé la rivière en désordre et s'est enfui jusqu'à Bien-hoa, où il a été vivement poursuivi par le colonel Domenech et par nos cavaliers.

« Le camp de Mi-hoa, les forts et les batteries ayant été détruits, j'ai fait embarquer la colonne Domenech au point où elle avait débarqué, et j'ai donné l'ordre de la faire remonter par la rivière de Bien-hoa, tandis que la colonne Comte, revenue à Go-cong après la déroute de Mi-hoa, s'appropriait à passer la rivière pour opérer contre Bien-hoa.

« Afin de m'assurer d'un bon point de débarquement pour commencer l'attaque de la citadelle de Bien-hoa, j'ai remonté le fleuve au-dessus des barrages à bord de l'avisos à vapeur

l'Ondine, sur lequel j'avais mis mon pavillon, et suivi de la canonnière n° 31, commandée par le lieutenant de vaisseau Jonnart.

« A peine étions-nous devant la citadelle, qui était cachée par des arbres, et dont nous n'apercevions que le mât de pavillon, que deux ou trois décharges d'artillerie furent dirigées contre nous ; elles n'atteignirent fort heureusement personne, et, au troisième coup de la canonnière Jonnart, le feu cessa et un vaste embrasement parut au-dessus de la citadelle.

« Ce n'est que le lendemain qu'il nous fut possible de jeter les troupes de la rive droite sur la rive gauche et de nous emparer de la citadelle, que tous ses défenseurs, terrifiés par les affaires des barrages et de Mi-hoa, avaient abandonnée précipitamment sans avoir eu le temps d'incendier de grandes valeurs en bâtiments et en bois contenus dans le petit arsenal voisin, dont les avait tenus éloignés pendant toute la nuit le tir incessant de la canonnière Jonnart, restée à proximité de ces dépôts.

« Malheureusement, les mandarins, fidèles à leurs traditions barbares, ont, en s'éloignant, donné la mort à d'infortunés Annamites, chrétiens et autres, qu'ils tenaient renfermés dans la citadelle et qu'ils avaient fait enchaîner dans des enclos entourés de piquants, de chevaux de frise et de matières combustibles auxquelles on a mis le feu...

« Tel est, monsieur le ministre, l'exposé des opérations exécutées pendant cette expédition.

« J'ai le bonheur d'annoncer à Votre Excellence que, malgré les difficultés de l'entreprise, nous n'avons eu à déplorer que la mort de deux hommes, indépendamment de quelques blessures causées par le feu de l'ennemi.

« En résumé, monsieur le Ministre, l'expédition de Bien-hoa, faite en quatre jours de campagne active, a eu pour conséquence :

« La destruction complète et la dispersion du camp de Mi-hoa, situé à trois lieues de Saïgon ;

« La prise de trois forts, l'explosion d'un quatrième (1) ;

« L'évacuation totale de la province de Bien-hoa par l'armée du roi Tu-Duc, qui, craignant d'être coupée sur la route de Hué, ce qui est en voie d'exécution, s'es. enfuie en désordre à ravers es montagnes, en abandonnant tous les forts si péniblement entassés les uns sur les autres et brûlant ses magasins. Les débris de cette armée se sont retirés vers la province de Ben-thuan, en dehors de la basse Cochinchine ;

« La prise de 48 pièces de canon, d'un approvisionnement de bons bois de construction et de 15 jonques royales, dont 10 de près de 200 tonneaux ;

« Enfin la possession d'une citadelle où, malgré les dégâts que l'ennemi a cherché à commettre, nous pouvons dès maintenant installer une garnison respectable avec un hôpital de cent lits, dans un pays magnifique où l'on ne rencontre point de marécages. Ce territoire peut nourrir facilement la cavalerie qui, jointe à une colonne mobile, purgera, dans peu de temps, cette frontière des maraudeurs formés des débris de l'armée de Tu-Duc... »

(1) Entre autres le fort dit la Pagode des Clochetons et le fort Rach-Tra. (Voir les 23^e et 24^e gravures.)

TABLE GÉNÉRALE DES MATIERES

INTRODUCTION

PAR M. LE BARON DE BOURGOING, SÉNATEUR.

PREMIÈRE PARTIE

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, ETHNOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

PAR M. E. CORTAMBERT.

Situation générale et caractères physiques du pays.....	1
Climat.....	13
Productions	16
Provinces et villes principales. Cochinchine proprement dite.	27
— — Basse-Cochinchine	36
— — Tong-kin.....	44
— — Lao et autres peuples de l'ouest..	47
Caractère physique et moral des Cochinchinois et des Tong- kinois.....	52
Religion et instruction.....	80
Gouvernement, lois, revenus.....	84
Armée, marine.....	86
Industrie, commerce, poids et mesures, voies de communi- cation.....	95
Royaume de Kambodje. — Limites et aspect physique....	103
— Productions.....	107
— Lieux principaux.....	112
Partie du Kambodje siamois voisin du lac Talé-Sab ; ruines remarquables.....	117
Caractère physique et moral des Kambodjiens.....	126

DEUXIÈME PARTIE

APÉRÇU GÉNÉRAL DE L'HISTOIRE DE LA COCHINCHINE

PAR M. LÉON DE ROSNÉ

Considérations préliminaires.....	135
Périodes fabuleuses et légendaires.....	141
Histoire ancienne [de 2357 avant J.-C. à 806 de notre ère]..	147
Moyen âge [de 806 à 1570].....	161
La dynastie des Ngouyèn et ses premiers princes [1570-1770].	179
Ghia-loung et les Français en Cochinchine [1779-1820].....	190
Min-mâng [1820-1841].....	205
Thieou-tri [1841-1847] et Tu-duk [1847-1858].....	218
La Cochinchine française.....	233
Le Kambodje. — Notice historique... ..	260
Les Lao. — Notice historique.....	266
Tableaux chronologiques	273
Notices bibliographiques sur quelques ouvrages chinois traitant de la Cochinchine.....	285

TROISIÈME PARTIE

LINGUISTIQUE DE L'AN-NAM

PAR M. LÉON DE ROSNÉ

Notice sur la langue cochinchinoise.....	289
Vocabulaire annamite-français et français-annamite.....	312
Dialogues cochinchinois.....	319

DOCUMENTS DIVERS sur les dernières expéditions militaires et sur la culture du coton en Cochinchine.....	322
BIBLIOGRAPHIE ANNAMIQUE, par M. A. de Bellecombe.....	335
LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE ORIENTALE ET AMÉRICAINE	345
ANNEXE : documents et rapports tirés de la correspondance de l'illustration.....	i

100



